

DATE DE CONVOCATION
14/11/2025

DATE D'AFFICHAGE
CONVOCATION
14/11/2025

DATE D'ACCUSE DE
RECEPTION
PREFECTURE DES YVELINES
02/12/25

NOMBRE DE MEMBRES EN
EXERCICE : 76

NOMBRE DE VOTANTS : 71

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DES BUREAUX ET DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Le jeudi 20 novembre 2025 à 19h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni au siège social sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel FOURGOUS

Étaient présents :

Madame Ketchanh ABHAY, Monsieur François ANDRE, Madame Corinne BASQUE, Madame Catherine BASTONI, Madame Françoise BEAULIEU, Monsieur Christophe BELLENGER, Monsieur Ali BENABOUD, Monsieur Laurent BLANCQUART, Monsieur Bruno BOUSSARD, Monsieur José CACHIN, Monsieur Bertrand CHATAGNIER, Monsieur Jean-Michel CHEVALLIER, Monsieur Bertrand COQUARD, Madame Florence COQUART, Monsieur Michel CRETIN, Monsieur Nicolas DAINVILLE, Madame Noura DALI OUHARZOUNE, Madame Claire DIZES, Madame Valérie FERNANDEZ, Monsieur Didier FISCHER, Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, Monsieur Grégory GARESTIER, Monsieur Gérard GIRARDON, Madame Sandrine GRANDGAMBE, Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Adeline GUILLEUX, Monsieur Jean-Baptiste HAMONIC, Madame Catherine HATAT, Monsieur Bertrand HOUILLON, Monsieur Jamal HRAIBA, Monsieur Tristan JACQUES, Monsieur Eric-Alain JUNES, Madame Joséphine KOLLMANNNSBERGER, Monsieur Yann LAMOTHE, Madame Martine LETOUBLON, Monsieur Lorrain MERCKAERT, Monsieur Bernard MEYER, Monsieur Richard MEZIERES, Monsieur Thierry MICHEL, Monsieur Dominique MODESTE, Monsieur François MORTON, Monsieur Eric NAUDIN, Madame Catherine PERROTIN-RAUFASTE, Madame Sarah RABAULT, Monsieur Frédéric REBOUL, Madame Christine RENAUT, Madame Eva ROUSSEL.

formant la majorité des membres en exercice

Absents :

Madame Sandrine CARNEIRO, Monsieur Benoit CORDIN, Madame Anne-Claire FREMONT, Madame Josette GOMILA, Madame Affoh Marcelle GORBENA.

Secrétaire de séance : Madame Joséphine KOLLMANNNSBERGER

Pouvoirs :

Monsieur Olivier AFONSO à Monsieur José CACHIN, Monsieur Rodolphe BARRY à Madame Corinne BASQUE, Monsieur Pierre BASDEVANT à Monsieur Jamal HRAIBA, Madame Eelam BUISSON-KANAKSABEE à Monsieur Thierry MICHEL, Madame Chantal CARDELEC à Madame Martine LETOUBLON, Madame Catherine CHABAY à Monsieur Gérard GIRARDON, Madame Hélène DENIAU à Madame Sandrine GRANDGAMBE, Madame Pascale DENIS à Monsieur Grégory GARESTIER, Madame Ginette FAROUX à Monsieur Dominique MODESTE, Madame Catherine HUN à Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Karima LAKHLALKI-NFISSI à Monsieur Michel CRETIN, Monsieur Gérard LEVY à Monsieur François ANDRE, Monsieur François LIET à Monsieur Eric NAUDIN, Madame Danielle MAJCHERCZYK à Madame Florence COQUART, Monsieur Laurent MAZAURY à Monsieur Bertrand CHATAGNIER, Madame Nathalie PECNARD à Monsieur François MORTON, Madame Annie-Joëlle PRIOU-HASNI à Madame Catherine PERROTIN-RAUFASTE, Monsieur Ali RABEH à Madame Noura DALI OUHARZOUNE, Madame Laurence RENARD à Monsieur Bertrand HOUILLON, Madame Véronique ROCHER à Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, Madame Alexandra ROSETTI à Monsieur Jean-Michel CHEVALLIER, Madame Isabelle SATRE à Monsieur Bernard MEYER, Monsieur Samuel TORRERO à Monsieur Richard MEZIERES, Monsieur Brice VOIRIN à Madame Joséphine KOLLMANNNSBERGER.

Agenda 21

OBJET : 2 - (2025-374) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Présentation du Rapport de développement durable 2025

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

Le Conseil Communautaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10

VU l'arrêté préfectoral n°2015358-0007 en date du 24 décembre 2015 portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la Communauté de Communes de l'Ouest Parisien étendue aux communes de Maurepas et de Coignières, et instituant le nouvel EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du 1er janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°78-2019-10-28-003 en date du 28 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du renouvellement général des conseils municipaux à 76 membres,

VU le décret d'application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle) qui rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50.000 habitants,

CONSIDERANT que la loi précise que ce rapport doit être présenté par l'exécutif de la collectivité dans le cadre de la préparation du budget,

CONSIDERANT que le rapport sur le développement durable (RDD) établit :

- D'une part, un bilan des politiques, programmes et actions publiques dont celles conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes à la collectivité au regard du développement durable ainsi que les orientations et politiques à venir permettant d'améliorer la situation (pratiques/activités internes et politiques publiques territoriales).
- D'autre part, une analyse des processus de gouvernance mis en place par la collectivité pour élaborer, mener et évaluer son action (modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes).

CONSIDERANT que pour 2025, comme pour la précédente édition, le bilan de politiques publiques, programmes et actions de la collectivité s'appuie sur les enjeux nationaux des Objectifs de Développement Durable (ODD) :

- Justice sociale
- Transition énergétique
- Transition écologique
- Education et formation
- Santé et Bien-être
- Participation Citoyenne

CONSIDERANT que les 17 ODD qui sont le cadre structurant de la mise en œuvre du développement durable en France pour les 15 prochaines années sont déclinés sur chaque fiche,

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un travail de collaboration entre l'ensemble des services de l'agglomération et les communes afin de balayer l'ensemble des actions de développement durable institutionnelles sur le territoire de SQY,

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

CONSIDERANT que l'analyse des processus de gouvernance mis en œuvre par la collectivité pour élaborer, mener et évaluer son action est réalisée sur la base des cinq éléments de démarche du « Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux » :

- la participation des acteurs ;
- l'organisation du pilotage des politiques et projets ;
- la transversalité des approches ;
- l'évaluation partagée ;
- une stratégie d'amélioration continue.

CONSIDERANT que le rapport est illustré par les nombreuses actions engagées par la Communauté d'agglomération en faveur du développement durable, dans le cadre de ses compétences transversales,

CONSIDERANT qu'il fait également état des actions engagées par les 12 communes de Saint-Quentin-en-Yvelines au cours de l'année 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Environnement et travaux du 04 novembre 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Prend acte du rapport de développement durable 2025 de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines annexé.

Publié sur le site de la communauté d'agglomération <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr>

Adopté à l'unanimité par 71 voix pour

FAIT ET DELIBERE, SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Jean-Michel FOURGOUS

«signé électroniquement le 02/12/25

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.



ÉDITOS



SQY tient le cap : une transition responsable et enracinée

Le Rapport Annuel de Développement Durable 2025 n'est pas un document de circonstance. C'est une boussole, un engagement clair de SQY à préserver notre cadre de vie, à transmettre un territoire vivable et équilibré aux générations futures.

Dans un monde en mutation, notre collectivité choisit la cohérence et l'action. Chaque rénovation énergétique valorise notre patrimoine et réduit nos dépenses publiques. Chaque piste cyclable, pensée avec mesure, améliore la mobilité sans opposer les usages. Chaque hectare préservé est un choix de bon sens pour la santé de nos sols et la qualité de notre environnement. Et chaque soutien à notre agriculture locale est un acte de fidélité à nos racines et à notre souveraineté alimentaire.

À SQY, la transition écologique n'est pas un mot d'ordre abstrait : c'est une politique concrète, portée par des élus de terrain, qui irrigue l'urbanisme, l'éducation, l'économie, la culture et les mobilités. Elle s'appuie sur les forces vives du territoire, valorise le travail, l'innovation, et respecte les équilibres locaux.

Agir ici, c'est protéger ce que nous avons construit, renforcer notre résilience et garantir à nos enfants un avenir stable. C'est aussi refuser les solutions toutes faites et les injonctions uniformes. Nous croyons à l'intelligence des territoires, à la capacité des communes à faire les bons choix, en lien avec leurs habitants.

SQY tient la barre, avec constance et lucidité. Parce que le développement durable ne doit pas être une injonction, mais une ambition réaliste, enracinée dans nos territoires et portée par le sens des responsabilités.

Jean-Michel Fourgous
Président de Saint-Quentin-en-Yvelines



Un engagement collectif qui s'intensifie

Le Rapport Annuel de Développement Durable 2025 témoigne, une nouvelle fois, de l'engagement sans faille de Saint-Quentin-en-Yvelines et des 12 communes en faveur de la transition écologique. Année après année, cet engagement se traduit par des actions concrètes : rénovation énergétique des bâtiments publics, développement des mobilités douces, lutte contre l'artificialisation des sols, ou encore valorisation de l'agriculture locale et des circuits courts.

Ce rapport illustre également la dynamique collective à l'œuvre depuis plusieurs années. Une dynamique verticale, par une technicité et une exigence accrues dans les politiques environnementales (comme en témoigne l'avancée du Plan Climat Air Énergie Territorial), mais aussi horizontale : toutes les politiques publiques sont désormais concernées. De l'urbanisme à la communication interne, en passant par l'éducation, les mobilités ou encore le développement économique, chaque secteur contribue à faire avancer la transition.

Dans un contexte marqué par des crises multiples – climatique, énergétique, économique, sociale – et un véritable changement d'époque, la question environnementale doit continuer de structurer nos choix et nos investissements. Parce que préserver notre cadre de vie, anticiper les bouleversements à venir et améliorer la résilience de notre territoire, c'est aussi garantir un avenir durable pour toutes et tous.

Joséphine Kollmannsberger
2^e Vice-présidente déléguée à l'environnement et à la transition écologique



Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Eugène-Hénaff
BP 10118 - 78192 Trappes Cedex
tél. : 01 39 44 80 80

sqy.fr

Directeur de la publication : Jean-Michel Fourgous

Pilotage du projet :

Service Développement Durable, TransitionS et Prospective

Responsable de service : Céline Almeida

Responsable éditorial : Frédéric Theulé

Direction de l'Urbanisme et de la Prospective

Direction Générale Adjointe de l'Aménagement du Territoire

Conception graphique :

Direction de la Communication

Création : Sylvie Humbert

Édition : Septembre 2025

Impression : Repro SQY

SOMMAIRE

00	CONTEXTE DU DESCRIPTIF DU TERRITOIRE	7
	HISTOIRE D'UN TERRITOIRE	8
	SQY DANS SON ENVIRONNEMENT	9
	LES COMPÉTENCES DE L'AGGLOMÉRATION	10
	L'OCCUPATION DES SOLS DE SQY	12
	POLITIQUES PUBLIQUES : LES GRANDES ORIENTATIONS	14
	17 OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	28

01	JUSTICE SOCIALE	31
	LA MOBILITÉ POUR TOUS : MISE EN ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU DE BUS	32
	LA MOBILITÉ POUR TOUS : MISE EN ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU DE TRAINS	33
	ITI 2021-2027 : UN PROGRAMME RÉSOLUMENT VERT ET INNOVANT, JUSTE ET INCLUSIF	34
	DES POLITIQUES DE L'HABITAT POUR UNE OFFRE DIVERSIFIÉE	35
	CHARTRE DES PROMOTEURS POUR UN URBANISME NÉGOCIÉ	36
	L'ENTREPRENEURIAT POUR TOUS : 2 DISPOSITIFS ESSENTIELS	37
	UN RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE ACCESSIBLE À TOUS	37
	EMPLOI : ACCÈS À L'ENTREPRISE POUR TOUS	38
	CONTRAT DE VILLE : POUR UNE RÉUSSITE ÉCONOMIQUE ACCESSIBLE À TOUS	39
	UN CONTRAT DE VILLE ENGAGÉ POUR LA PRÉVENTION, LA MÉDIATION ET L'ÉGALITÉ	40
	ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DE LA JUSTICE SOCIALE	42

02	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	51
	PROGRAMME PÉDAGOGIQUE ECOPOUSSE : SENSIBILISER DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE	52
	MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS POUR LES NOUVEAUX BÂTIMENTS PUBLICS	53
	UN LABEL QUALITATIF POUR LE LOGEMENT NEUF	54
	L'ALEC : L'INGÉNIERIE PUBLIQUE TERRITORIALE DE PROXIMITÉ	55
	PARC DE LOGEMENTS PRIVÉS : UNE AMÉLIORATION	56
	GESTION DE LA FLOTTE ÉLECTRIQUE	57
	MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	58
	STARTSQY : DES BORNES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES	59
	ÉTUDES DE RÉSEAUX DE CHALEUR : SQY SE MOBILISE	60
	RELEVER L'ENJEU DE LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE	61
	CONTRAT DE VILLE : ACTIONS DE RÉNOVATION SUR 3 QUARTIERS PRIORITAIRES	62
	GESTION DES CONSOMMATIONS LIÉES À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT	63
	ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	64

03	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	71
	SOLS VIVANTS : REDONNER VIE À LA TRAME BRUNE	72
	PROTÉGER, RESTAURER ET AMÉLIORER LA BIODIVERSITÉ	73
	LUTTE CONTRE LA FAUNE NUISIBLE	74
	DÉMINÉRALISATION ET RENATURATION DES SOLS	75
	ARBRES ET CANOPÉE : UN LEVIER DE RÉSILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	76
	GESTION DE LA STRATE HERBACÉE	77
	VERGERS ET ÉCO-PÂTURAGE	78
	AGRICULTURE LOCALE ET CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES	79
	LA SMART CITY AU SERVICE DE LA SURVEILLANCE DES EAUX PLUVIALES	80
	GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES	81
	LA RÉDUCTION DE L'IMPACT ÉCOLOGIQUE DANS LA GESTION DU PAPIER DE SQY	82
	MUTUALISATION DES RESSOURCES : POUR UNE DÉPENSE PUBLIQUE DURABLE	83
	DEUX CAISSONS DE RÉEMPLOI POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS	84
	MIEUX LUTTER CONTRE LE DÉVELOPPEMENT DES CYANOBACTÉRIES	85
	RÉHABILITER DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT PAR L'INTÉRIEUR	86
	LES PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE	87
	GESTION DES BIENS RAISONNÉE	88

03	REPROGRAPHIE ET COURRIER : RÉDUCTION DE L'IMPACT ÉCOLOGIQUE	89
	INTENDANCE ET RESTAURATION : DES MESURES ÉCORESPONSABLES	90
	UN PARC DE MATÉRIEL GÉRÉ ET OPTIMISÉ	91
	ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ET L'ENGAGEMENT DES ENTREPRISES	92
	CRÉER DES VOCATIONS, SENSIBILISER AUX MÉTIERS DE DEMAIN	93
	CONTRAT DE VILLE : POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES HABITANTS	94
	RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES ET GESTION OPTIMISÉE DES COLLECTIONS	95
	VERS UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION À SQY ?	96
	TACTT : UNE RÉPONSE À UN DÉFI GLOBAL	97
	PLAN D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR (PAQA)	98
	AMÉNAGEMENT DE LA COLLINE D'ELANCOURT	99
	ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	100

04	ÉDUCATION & FORMATION	109
	RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES ET SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	110
	MUSÉE DE LA VILLE : SENSIBILISER AU CADRE DE VIE	111
	LA COMM@NDERIE DES TEMPLIERS À SQY : UN TIERS LIEU NUMÉRIQUE	112
	DÉMOS : UN DISPOSITIF D'ÉDUCATION À VOCATION SOCIALE	113
	LES PLANS DE MOBILITÉS INTER-ENTREPRISES (PMIE)	114
	RÉFLEXIONS SUR L'ÉVOLUTION DES MODES DE VIE	115
	TROPHÉE DES ÉTUDIANTS 2025-2026	116
	L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE TOURNÉS VERS L'AVENIR	117
	MOBILISER LES AGENTS DE SQY AUTOUR DES ÉCO-GESTES	118
	ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION	119

05	BIEN-ÊTRE	127
	AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE DANS LES ESPACES PAYSAGERS	128
	OFFRE DE SOINS : L'ACTION DE L'IPS	129
	LA SÉCURISATION DES DÉPLACEMENTS TOUS MODES	130
	ACCÉLÉRER LA DIVERSIFICATION DES MOBILITÉS	131
	LA POLITIQUE CYCLABLE AU SERVICE DES MOBILITÉS DOUCES	132
	MOBILITÉ EN LIBRE-SERVICE ÉTENDU POUR UNE AGGLOMÉRATION PLUS CONNECTÉE	133
	PROMOUVOIR LES ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE	134
	COLLINE D'ÉLANCOURT : UN HÉRITAGE OLYMPIQUE DÉSORMAIS OUVERT À TOUS	135
	DIVERSIFICATION DES MOTORISATIONS	136
	CRÉATION D'ESPACES MULTIMODAUX ET INTERMODAUX	137
	HYGIÈNE : SQY MODERNISE SES PRATIQUES DANS UNE DÉMARCHE DURABLE	138
	ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DU BIEN-ÊTRE	139

06	PARTICIPATION CITOYENNE	147
	GESTION DES BIODÉCHETS : MONTÉE EN PUISSANCE DU PLAN COMPOSTAGE DE SQY	148
	LE CODESQY, UNE INSTANCE DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE	149
	GUVA : LE GUICHET UNIQUE DE LA VIE ASSOCIATIVE (GUVA)	150
	SQY OFFRE UN ACCÈS RAPIDE AUX DÉMARCHES ET SIGNALEMENTS VIA LE PEP'S	151
	LE PORTAIL DES ASSOCIATIONS DE SQY	152
	SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES, AXE PARTICIPATION CITOYENNE	153
	UN CONTRAT DE VILLE QUI S'APPUIE SUR L'EXPERTISE D'UN GROUPE D'HABITANTS	154
	LE PROGRAMME BÉNÉVOLES DE SQY, HÉRITAGE VIVANT DES JEUX	155
	ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DE LA PARTICIPATION CITOYENNE	156



00

CONTEXTE & DESCRIPTIF DU TERRITOIRE



HISTOIRE D'UN TERRITOIRE

Saint-Quentin-en-Yvelines est un territoire diversifié, à la fois défini par un cadre de vie « vert » et une forte dynamique urbaine héritée des années 1960. En raison de sa position géostratégique et de son histoire urbaine particulière, il se caractérise par une articulation unique entre le rural et l'urbain. SQY a su devenir un pôle de vie et d'activités économiques d'envergure à l'échelle régionale.

DES FERMES DU PLATEAU À LA VILLE NOUVELLE

Saint-Quentin-en-Yvelines se caractérise par une forte présence d'**espaces forestiers, aquatiques et agricoles**. Le territoire est fortement impacté par le développement d'un réseau d'**étangs, de rigoles et d'aqueducs artificiels** conçus pour approvisionner le Versailles de Louis XIV.

Au XIX^e siècle, les progrès de l'industrialisation et du chemin de fer modifient le **paysage** et la **démographie** de la région.

LA VILLE NOUVELLE (1970-2003) : UNE FORTE DYNAMIQUE URBAINE

Le principal tournant dans l'évolution de SQY est le projet national de villes nouvelles visant à désengorger Paris (Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne de 1965). SQY fait partie des 5 villes nouvelles structurées en région parisienne, dans le cadre d'un dispositif dérogatoire au droit commun.

Cette politique d'aménagement va considérablement **dynamiser l'urbanisation du territoire**. En 1999, le territoire compte quatre fois plus d'habitants qu'en 1968. Au cours de la décennie 1990, 60% des emplois créés dans les Yvelines l'ont été à SQY.

LA STABILISATION DU TERRITOIRE (2004-2015)

En 2004, SQY devient une **communauté d'agglomération** et rentre administrativement dans le droit commun. Elle est alors composée de **7 communes** : Élanecourt, Guyancourt, La Verrière, Montigny-le-Bretonneux, Magny-les-Hameaux, Trappes et Voisins-le-Bretonneux. L'urbanisation du territoire se poursuit depuis pour répondre aux besoins en logements, en équipements et en développement économique.

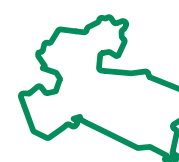
L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE L'AGGLOMÉRATION (2016) : SQY AUJOURD'HUI

Au 1^{er} janvier 2016, sur la base des différentes évolutions législatives survenues depuis 2010, la **nouvelle Communauté d'agglomération élargit son périmètre à 12 communes** (communes de Coignières, Maurepas, Les Clayes-sous-Bois, Plaisir et Villepreux). L'agglomération saint-quentinoise constitue un centre d'activités à part entière, relié à la capitale par un dense réseau de transports en commun. Cette situation lui permet d'être le **premier Pôle économique de l'Ouest Parisien** après La Défense, avec 145 000 emplois et 17 000 établissements économiques (taux d'activité : 77,1%), mais également un **pôle d'enseignement supérieur** (44 organismes de formation, 4 établissements d'enseignement supérieur dont une université, 20 000 étudiants au total).

Aujourd'hui, 4 habitants sur 10 ont moins de 30 ans et le **taux d'activité se monte à 77,1%**. De nombreuses grandes entreprises y sont implantées : Technocentre Renault (11 000 emplois), Thales (4 000 collaborateurs), JCDecaux (3 420 emplois), Airbus (3 600 salariés), Bouygues Construction (3 000 emplois)... Il s'agit d'emplois majoritairement **qualifiés** (39,6% de cadres et professions intellectuelles supérieures, 29,7% de professions intermédiaires). Au total, **35 groupes de plus de 500 salariés** sont implantés sur Saint-Quentin-en-Yvelines.

La grande diversité des communes composant le territoire saint-quentinois offre un **spectre urbain hétérogène**, où l'urbanisation s'est faite en respectant la présence de la nature en ville : parcs, coulées vertes, et plus largement « trame verte et bleue » (TVB). Ainsi, le territoire bénéficie d'une riche biodiversité.

Il profite également de la proximité de **grands espaces verts classés** (Château de Versailles et ses jardins), ainsi que d'espaces naturels et agricoles comme le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse ou le plateau de Saclay.



SQY DANS SON ENVIRONNEMENT

LE TERRITOIRE DANS SON ENVIRONNEMENT :
AGGLOMÉRATIONS LIMITOPHES,
ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT
PARIS-SACLAY, GRAND PARIS,
DÉPARTEMENT DES YVELINES ET RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE

Depuis la loi du 7 août 2015 sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (« NOTRe »), Saint-Quentin-en-Yvelines est entourée de cinq Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :

- la Haute Vallée de Chevreuse (au Sud) ;
- le Cœur d'Yvelines (à l'Ouest) ;
- Gally-Mauldre (au Nord) ;
- Versailles Grand Parc (au Nord-Est) ;
- Communauté Paris-Saclay (à l'Est).

L'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est par ailleurs comprise dans le périmètre d'études de l'**Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay (EPAPS)**. Créé par décret du Conseil d'État en 2009, celui-ci pilote le projet d'opération d'intérêt national (OIN) Massy-Saclay-Versailles-Saint-Quentin. Son périmètre d'action couvre 49 communes au Sud-Ouest de Paris (dont sept des douze communes de Saint-Quentin-en-Yvelines). Il vise au développement d'un cluster scientifique et technologique porteur de croissance économique.

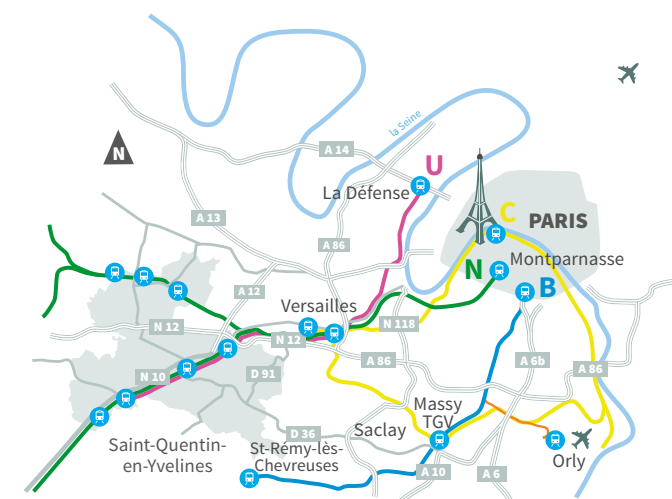
D'autres échelles territoriales sont porteuses de dynamiques exerçant une forte impulsion sur Saint-Quentin-en-Yvelines.

La **Métropole du Grand Paris (MGP)** est l'une d'entre elles. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la MGP réunit 131 communes et 7,2 millions d'habitants. Elle est gérée par un conseil qui compte 209 membres.

La **région Île-de-France** est l'échelle qui permet de cadrer l'urbanisme régional. Voté en 2013, le Schéma directeur de la Région (« Sdrif Île-de-France 2030 ») donne les grands axes du développement de SQY. Tous les documents d'urbanisme doivent lui être conformes, et

son influence s'exerce sur plusieurs domaines (espaces naturels, espaces déjà urbanisés, etc). Par ailleurs, un Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) engage les territoires. À SQY, il fixe les objectifs du PCAET, le plan climat air énergie territorial.

Enfin, le **Département** exerce une influence sur les politiques de son territoire, que ce soit à travers des schémas prospectifs (Schéma d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines, Sdadey) ou des actions plus ponctuelles (contrat Yvelines Territoires, politique de solidarité territoriale initiée en 2017 et 2018).



LE TERRITOIRE DE SQY

- est entouré de 5 EPCI ;
- est compris dans le périmètre d'étude de l'EPAPS ;
- est cadré par les orientations régionales du Sdrif, ainsi que par plusieurs schémas régionaux ;
- est influencé par la Métropole du Grand Paris et par le département des Yvelines.



LES COMPÉTENCES DE L'AGGLOMÉRATION

L'agglomération de SQY exerce les compétences transférées en lieu et place des communes membres. Ces transferts n'excluent néanmoins pas que ces dernières puissent conserver des compétences de proximité. SQY exerce ainsi trois types de compétences.

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- **Développement économique** : innovation, entreprises, partenariats, parc immobilier... ;
- **Aménagement du territoire** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et les PLU d'échelle communale, accessibilité, patrimoine urbain et architectural, équilibre entre zones urbaines et zones vertes et bleues, etc. ;
- **Gestion de l'équilibre social de l'habitat** : Programme Local de l'Habitat (PLH), production de logements, etc. ;
- **Accueil des gens du voyage** : réalisation et gestion des aires d'accueil ;
- **Politique de la ville** : Signé en 2024, le contrat de ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » vise à réduire les inégalités sociales et territoriales dans les QPV autour de trois axes : réussite économique, transition écologique et renforcement de la prévention et de la médiation.
- **Collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers** ;
- **Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations** (GEMAPI), depuis le 1^{er} janvier 2018.



LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- **Voirie** : SQY est compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien des voiries communautaires (réseau secondaire reliant deux communes et/ou deux quartiers). Ce réseau peut être automobile, piéton ou vélocipédique. La communauté d'agglomération travaille aussi à l'optimisation de la circulation automobile sur son territoire. De plus, SQY assure la mise en place et la gestion de l'éclairage public (39 000 points lumineux), la signalisation lumineuse tricolore, les abribus et le jalonnement directionnel sur l'ensemble du territoire.
- **Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie** : SQY s'est dotée d'une compétence optionnelle liée à la « protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ». Dans ce contexte, elle pilote notamment l'élaboration d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement. Elle met également en œuvre son Plan Climat Air Energie Territorial, adopté par le conseil communautaire de SQY le 27 mai 2021.
- **Eau et assainissement** : Dans le cadre de la compétence assainissement, SQY gère à la fois la collecte des eaux usées, leur transport et leur traitement au sein des stations d'épuration. Les dépenses sont totalement couvertes par la redevance assainissement votée annuellement par l'agglomération. La compétence eau potable est actuellement déléguée au Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) et

au Syndicat Intercommunal de la Région des Yvelines pour l'Adduction d'Eau (SYRIAE). SQY a néanmoins sous sa charge la gestion et la maintenance des 1 555 bornes et bouches d'incendie du territoire.

- **Équipements culturels et sportifs** : SQY gère les équipements sportifs et culturels du territoire à vocation intercommunale, parmi lesquels le réseau des médiathèques.

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

- **Sport** : SQY favorise le déploiement du sport sur son territoire : organisation de manifestations sportives, soutien au sport de haut niveau et aux équipements sportifs. Elle favorise l'accès au sport et développe les activités de l'Ile-de-Loisirs.
- **Culture** : SQY définit et met en œuvre une politique de lecture publique via le réseau des savoirs accessibles à tous regroupant douze médiathèques, un bibliobus et le service en ligne « E-médiathèque ». Elle favorise le rayonnement culturel de l'agglomération en soutenant les équipements culturels et en organisant des manifestations culturelles. Elle anime un réseau de coopération culturelle et soutient le développement de l'éducation artistique en milieu scolaire.
- **Enseignement culturel, recherche et innovation** : SQY soutient et valorise l'enseignement supérieur et la recherche sur son territoire. Elle apporte son soutien à la vie étudiante et conduit un ensemble d'actions visant à consolider la place de l'agglomération au sein de l'OIN Paris-Saclay.
- **Aménagement de l'espace communautaire et autorisations relatives au droit des sols** : SQY est compétente pour les actions lui permettant de mettre en œuvre ses compétences obligatoires. Elle met en œuvre la politique foncière relative au droit de préemption et instruit les autorisations relatives au droit des sols dans les zones d'aménagement concerté et les lotissements d'initiative communautaire.
- **Réseaux** : SQY met en œuvre et gère l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore, le jalonnement directionnel et les abribus sur l'ensemble du territoire. Elle est autorité concédante en gaz et électricité. Elle est compétente en matière de réseaux de communication électronique et de service de communications audiovisuelles, ainsi que sur les bornes de recharge pour véhicules électriques.

- **Espaces verts** : SQY valorise le patrimoine paysager, aménage et entretient des espaces verts, boisés et arborés (parcs, squares, bassins, aires de jeux, parcours sportifs, espaces extérieurs de résidences et bâtiments communautaires, accotements de voirie, liaisons douces...).

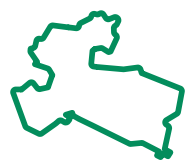
- **Œuvres d'art et mobilier urbains** : SQY assure la gestion du mobilier urbain et des œuvres d'art urbain implantées en bord de voirie et dans les espaces verts d'intérêt communautaire.

- **Propreté urbaine** : SQY est chargée du nettoyage des espaces publics aux abords des gares.

- **Défense extérieure contre l'incendie** : SQY participe à la défense extérieure contre l'incendie notamment en créant et exploitant les points d'eau nécessaires (hydrants) sur l'espace public de l'ensemble des communes.

- **Action sociale** : SQY développe une politique d'action sociale d'intérêt communautaire (santé, accompagnement des publics en situation de fragilité socio-économique, accompagnement des personnes âgées, coopération décentralisée). SQY est dotée d'un Institut de promotion de la santé, qui coordonne la politique de santé publique du territoire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ensemble de ses compétences et de sa compétence spécifique de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, SQY met en place une **politique transversale de développement durable**.



L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

LE MODE D'OCCUPATION DES SOLS (MOS)

L'observation du mode d'occupation des sols nous apprend que le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines est à majorité non-bâti.

Une approche plus affinée permet de distinguer les espaces agricoles, naturels, forestiers, mais également les espaces urbains (habitat, infrastructures, équipements, activités économiques...).

Ainsi, Saint-Quentin-en-Yvelines comporte 62% d'espaces dits « verts » (espaces agricoles, forestiers, naturels et ouverts artificialisés) contre 38% d'espaces construits artificialisés.

LES GRANDES POLARITÉS URBAINES

Le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines est composé de différentes polarités urbaines :

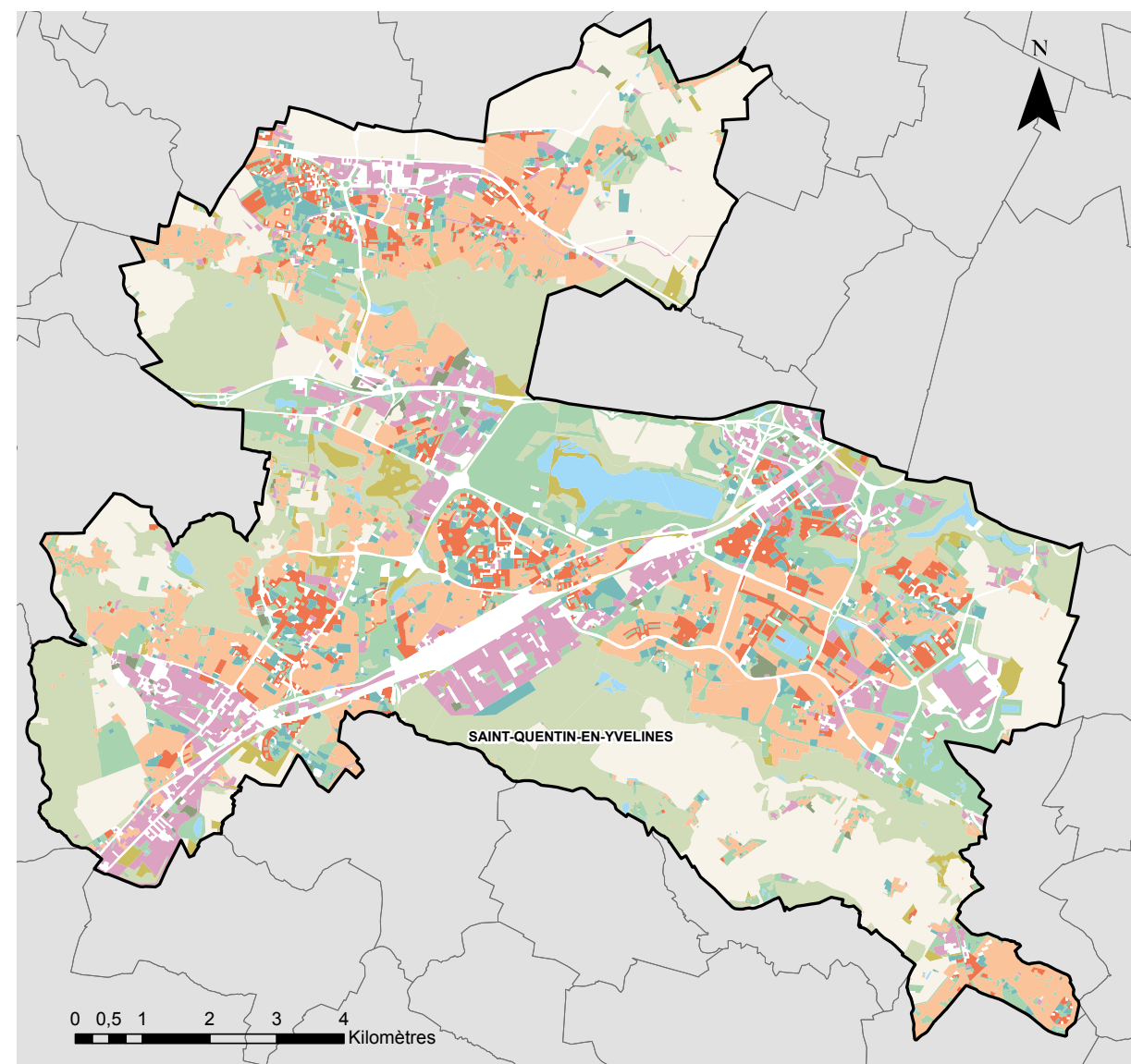
- **à l'Ouest et au centre**, les communes de Trappes, Élanecourt, Maurepas, La Verrière, Coignières ;
- **au Nord**, Plaisir, Les Clayes-sous-Bois, Villepreux ;
- **à l'Est**, Montigny-le-Bretonneux, Guyancourt, Voisins-le-Bretonneux ;
- **au Sud**, Magny-les-Hameaux

Le cœur de ces centres urbains, plus dense, est composé d'habitat collectif, entouré d'implantations individuelles.

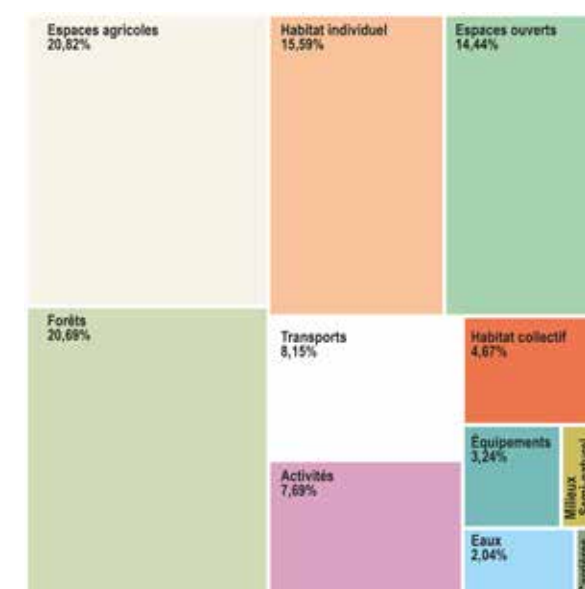
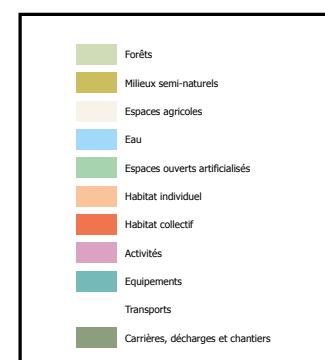


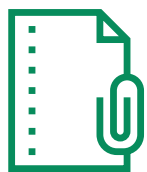
© C. Lauré

Mode d'occupation du sol à Saint-Quentin-en-Yvelines 11 postes



© Institut Paris Région, 2021





POLITIQUES PUBLIQUES, LES GRANDES ORIENTATIONS



Le territoire de SQY prend en compte les objectifs de Développement Durable ainsi que les enjeux du changement climatique dans ses politiques publiques. L'ensemble des documents-cadre prescriptifs (Plan Climat Air Énergie Territorial, Plan Air, Plan Local d'Urbanisme, Plan Local de Déplacements, Programme Local de l'Habitat...) sont ainsi concernés. La présente partie expose leurs principales orientations.

DOCUMENTS DE PLANIFICATION URBAINE



SQY est compétente en matière d'aménagement et d'urbanisme. Les documents d'urbanisme (5 PLU communaux et le PLU intercommunal à l'échelle des 7 communes de la ville nouvelle) sont conçus en lien avec l'élaboration des

politiques sectorielles (PLH, PLD, Contrat de ville, PCAET...) et en compatibilité avec le Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIFe). Ce dernier, validé le 13 juin 2025 par le Conseil d'État, intègre un volet environnemental important demandant que 90% de la production de logements à l'échelle régionale se fasse en renouvellement et donnant des potentiels d'extension de l'urbanisation sur les espaces naturels et agricoles maximum. Ces ambitions devront être retranscrites dans les documents de planification locaux.

Ces derniers sont réalisés en collaboration étroite avec les communes, en veillant à la cohérence de l'agglomération.

Bien plus qu'un simple document réglementaire, le PLU est un outil stratégique de mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire, à l'échelle intercommunale ou communale. Il fixe un cadre de cohérence des différentes actions d'aménagement et des politiques publiques sectorielles.

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), outils incontournables.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) notamment est une pièce pivot du PLU, qui fixe les grandes orientations politiques d'évolution du territoire en matière d'aménagement et de développement pour les 10 à 15 ans à venir.

Les PLU sont l'outil incontournable de la planification à l'échelle locale. Ils sont l'expression des projets politiques locaux et la retranscription d'objectifs nationaux comme la zéro artificialisation nette. La loi dite « Climat et Résilience » adoptée le 22 août 2021 ambitionne de diminuer la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers pour aboutir à une zéro artificialisation nette en 2050. Cela aura comme signification que toute consommation de NAF devra être compensée par une surface équivalente en renaturation. Les PLU devront intégrer cet objectif.

D'ores et déjà, les PLU d'échelle communale récemment révisés, Les Clayes-sous-Bois, Villepreux, Plaisir et Coignières, tendent vers ce niveau d'exigence.

En 2022 a été lancée l'élaboration du PLUi-H sur les 12 communes. Ce nouveau document de planification à 12 intégrera pleinement cet objectif fort de la planification.

La préservation des sols et de leur fonctionnalité écologique et économique étant un enjeu pour s'adapter au changement climatique et assurer au territoire une capacité de résilience.

Cette obligation nécessite de changer de paradigme pour le développement des territoires en accentuant la sobriété foncière et encourageant le renouvellement urbain grâce à une densification des tissus déjà constitués. Les PLU devront définir ces niveaux de densification en adéquation avec la proximité des polarités et des équipements structurants l'espace urbain.

→ En 2025 :

- Finalisation et validation du diagnostic territorial (urbain, socio-économique, habitat, environnemental) ;
- Organisation des ateliers de concertation citoyenne avec les élus communautaires et communaux, afin de réfléchir aux ambitions et aux grandes orientations du PADD (en 2024 ont eu lieu les ateliers avec les

habitants, les acteurs économiques, les lycéens, les étudiants).

- Rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de l'agglomération (alimentés par les ateliers élus) et débat sur le projet de PADD en Conseil Communautaire, en novembre 2025.

PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENTS (PLD)



Le Plan Local de Déplacements (PLD) de SQY définit la politique du territoire en matière de mobilités, avec un objectif général de développement durable. Sa vision à long terme permet de :

- Porter les besoins de l'agglomération en matière de transports ;
- Garantir la cohérence des projets de transport, d'urbanisme et d'aménagement, de développement économique ;
- Assurer la cohérence entre la politique régionale et la politique locale de déplacements.

Le PLD décline la stratégie régionale d'organisation des déplacements définie dans le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUiF), élaboré en juin 2014. Arrêté par la Région le 27 mars 2024, le Plan des Mobilités en Île-de-France (PMiDF) lui succédera bientôt et fixera la stratégie régionale jusqu'à 2030 en matière de mise en œuvre et d'exploitation des projets de transports et de mobilités, pour répondre aux besoins des Franciliens et placer la mobilité en Île-de-France sur la voie de la neutralité carbone.

De son côté, au regard de l'élaboration de ce nouveau document cadre régional et de l'achèvement de la plupart des actions de son Plan Local de Déplacements, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a lancé à l'été 2025 une **démarche de révision du PLD**, désormais appelé **Plan Local de Mobilité (PLM)**. Ses enjeux pressentis viseront en premier lieu à favoriser la liberté de choix, l'innovation, l'attractivité, la sécurité, l'accessibilité, la qualité de vie et les changements de comportements. Ces enjeux pressentis seront réinterrogés à l'issue du **diagnostic**, première étape d'une procédure de révision prévue sur **3 ans**.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL : LE PLHi 2018-2023



© C. Louvié

Le **PLHi** est un document stratégique de programmation détaillant l'ensemble de la politique locale de l'habitat pour une durée au moins égale à six ans. Il définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le **PLHi** est un document partagé qui se décline en plusieurs parties :

- Une évaluation du précédent **PLHi** et un diagnostic partagé, portant notamment sur l'analyse du marché de l'habitat et des évolutions en cours, sur la mise en évidence des besoins, des dysfonctionnements, des déséquilibres et de leurs conséquences, sur le repérage des opportunités (article L302-1 du **CCH**).
- **Des orientations stratégiques** : selon le choix de développement entre les scénarios proposés, les objectifs stratégiques en matière

de production de logements et d'intervention sur le bâti existant pour répondre aux dysfonctionnements, et déclinés pour chaque commune (territorialisés).

- Un **programme d'actions opérationnel** (visant notamment à limiter les effets négatifs en termes de consommation d'espaces agricoles et naturels, d'imperméabilisation des sols, de fragmentation éco-paysagère, et de routes et émissions de gaz à effet de serre), qui :
 - Quantifie et localise la production ou l'intervention,
 - Identifie les acteurs qui interviendront et la répartition des rôles,
 - Précise les moyens mis en œuvre, notamment financiers,
 - Fixe l'échéancier prévisionnel de mise en œuvre,
 - Fixe les modalités de suivi, d'évaluation et de pilotage, et notamment : la description de l'observatoire communautaire de l'habitat, les modalités de suivi et d'évaluation (obligatoire à 3 ans et à 6 ans), les modalités de pilotage, de communication et de maintien de la mobilisation des acteurs.

Approuvé par délibération n° **2019-274**, en date du **26 septembre 2019**, le **PLHi 2018-2023** de Saint-Quentin-en-Yvelines se décline en trois parties :

- **Tome 1** : diagnostic analysant le fonctionnement global du marché local du logement et les conditions d'habitat ;
- **Tome 2** : 5 orientations stratégiques complétées par le référentiel foncier (la déclinaison programmatique des logements par commune concernant l'objectif des **10 200 logements** indiqués dans le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, **SRHH**).
- **Tome 3** : Le programme d'actions, bâti autour de **17 fiches actions** pour répondre à ces orientations et aux champs d'intervention du **PLHi**.

Après un bilan à mi-parcours sur la période **2018-2020**, **SQY** travaille actuellement sur le bilan final du **PLHi 2018-2023** qui sera intégré au diagnostic du futur **PLUi-H de SQY (Plan local d'urbanisme intercommunal intégrant un Programme local de l'habitat)**.

En effet, après **3 PLH**, **SQY** souhaiterait sortir du schéma classique d'un PLHi et proposer une démarche plus intégrative, permettant une meilleure coordination et opérationnalité des politiques publiques. Le **PLUi-H** permet de penser les politiques publiques à travers leurs interactions mutuelles, plutôt que de les penser en « silo » et devient un document d'urbanisme, de planification et de programmation. Autrement dit, la démarche de **PLUi-H** permettra à **SQY** de poursuivre ses politiques de l'habitat et du logement tout en les inscrivant dans un projet de territoire global.

Le **PLHi 2018-2023** a donc été prorogé de **3 ans** par délibération **2023-244** du conseil communautaire (renouvelable une fois) afin que **SQY** puisse poursuivre son action et le développement de ses politiques de l'habitat, le temps de la réalisation du **PLUi-H**, dont le lancement est acté depuis la délibération **2023-83** du conseil communautaire de **SQY**. avis favorable sans réserves.

LE SCHÉMA DIRECTEUR AMÉNAGEMENT LUMIÈRE



© C. Louvié

La mise en lumière d'une ville doit contribuer au renforcement de son attractivité, tout en lui permettant de **contrôler sa facture énergétique** et en veillant à limiter la **pollution lumineuse**.

Le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) est un document de référence qui structure la **politique de gestion et d'aménagement** en matière d'éclairage public à l'échelle du territoire. À Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY), il a été approuvé au mois de **juin 2021**.

Le **SDAL** concerne les **12 communes** de la communauté d'agglomération et vise à répondre à des enjeux :

- **Économiques** ;

- **Énergétiques** ;

- De **développement durable (inclure les nouvelles technologies)**, limiter le nombre de points lumineux) ;

- De **qualité de vie** des Saint-Quentinois (limitation des nuisances et pollutions lumineuses).

Il s'articule autour des objectifs suivants :

- **Adapter** l'éclairage aux **usages** ;
- **Optimiser et maîtriser les coûts** de maintenance et de gestion du parc d'éclairage public ;
- Guider **SQY** vers la création d'**ambiances nocturnes** à différentes échelles ;
- Amorcer la réflexion sur la **Smart city**.

En parallèle de l'établissement de ce document cadre, **SQY** a mis en œuvre un logiciel de **GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur)**. Cet outil permet d'avoir une connaissance plus précise du patrimoine d'éclairage public et de suivre en temps réel les actions de **maintenance réalisées**.

Ce logiciel de **GMAO** est en lien avec l'outil de **signalement de SQY, PEP'S**, ce qui permet d'automatiser complètement le process de demande d'intervention, notamment en cas d'urgence.

Ces **progrès techniques et stratégiques** ont permis d'avoir une vision plus fine de notre patrimoine, de faire évoluer la **gestion de l'éclairage public**, et de mettre en œuvre un programme de **renovation** en fonction des objectifs de **modernisation**.

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)





© Shutterstock

Un outil stratégique et opérationnel

Adopté en Conseil communautaire le 27 mai 2021, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de SQY est un outil réglementaire permettant à la collectivité de **mettre en œuvre une politique transversale d'atténuation et d'adaptation au changement climatique**, de maîtrise des consommations d'énergie, de développement des énergies renouvelables, et d'amélioration de la qualité de l'air. Il s'applique à l'échelle du territoire de SQY et **concerne tous les acteurs** (entreprises, collectivités, associations, habitants...).

Le plan mobilise sur la durée non seulement les élus et les techniciens de SQY mais aussi les 12 communes du territoire ainsi que de **nombreux partenaires institutionnels** : la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France (DRIEAT), la Direction départementale des territoires des Yvelines (DDT), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), l'Institut Paris Région (Agence régionale Énergie-Climat – AREC, Agence régionale de la biodiversité – ARB), le Département des Yvelines, et des partenaires associatifs (Agence Locale de l'énergie et du climat – ALEC78, Airparif, le Club Climat Énergie de SQY, le Conseil de développement de SQY – CODESQY...).

Un bilan à mi-parcours très prometteur

Le PCAET de SQY, d'une **durée de 6 ans**, a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours obligatoire fin 2024. S'inscrivant résolument dans une démarche transversale aux actions et ramifications multiples, son bilan à mi-parcours apporte une vision globale de la démarche et de son impact. Ce bilan a été **co-construit et partagé avec le groupe de travail dédié au PCAET** (lequel réunit les techniciens des services et directions de SQY mais aussi des communes du territoire). Les obligations réglementaires de SQY en termes de Climat air et énergie sont remplies (Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), Plan Air, Transition alimentaire dans la restauration collective, limitation de

l'urbanisation et la lutte contre l'artificialisation des sols, PLUi-H, Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés-PLPDMA, tri à la source des biodéchets...). **Quasiment la moitié des actions peuvent être considérées comme reconnues**, opérationnelles, avec un très bon bilan, à poursuivre dans le temps. Un tiers d'entre elles sont au stade du démarrage, et 1/5^e sont en phase d'étude.

Au regard du niveau d'atteinte en 2024 des objectifs que les élus s'étaient donnés lors de l'adoption du PCAET en 2021, mais aussi des objectifs supra-territoriaux fixés depuis, **les axes de travail pour les 3 prochaines années** sont :

- **S'adapter** au changement climatique (ADAPTATION)
- **Préserver** la biodiversité et les milieux naturels (ADAPTATION)
- **Poursuivre la réduction** de la consommation énergétique (SOBRIETE)
- **Développer les Énergies Renouvelables** et de la Récupération (ATTENUATION)
- **Réduire les pollutions** atmosphériques (SANTÉ)
- **Réduire des émissions de Gaz** à effet de serre (ATTENUATION)
- **Absorber** le carbone (ATTENUATION)

« Les Mensuelles de la transition écologique »

L'objet de ces rendez-vous réguliers en visioconférence est de faire intervenir une **personnalité scientifique ou technique**, légitime dans son domaine de compétences et reconnue pour le contenu et la valeur ajoutée de son intervention. Au travers de ces rendez-vous, l'idée est d'élargir le champ des connaissances des référents élus et techniques en charge du développement durable des communes et de l'Agglomération et de développer des réflexions fertiles pour les missions professionnelles respectives.

Sélection de SQY à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME portant sur la « Trajectoire d'adaptation au changement climatique » (TACCT)

La majorité des habitants du territoire de SQY vivent en milieu urbain dense et sont particulièrement surexposés aux effets d'îlots de chaleur urbain pouvant entraîner des **problématiques de santé pour toute la population et une surmortalité pour les populations fragiles**. Cette problématique, en lien avec l'inconfort thermique dans les bâtiments et les espaces publics, vient aggraver la vulnérabilité liée à d'autres préoccupations de santé publique aussi influencées par le changement climatique comme les maladies infectieuses et les allergies

respiratoires. L'augmentation des épisodes extrêmes impacte leur cadre de vie en lien avec :

- Le **retrait-gonflement des argiles**, auquel SQY est particulièrement exposé,
- Les **inondations**, à proximité des cours d'eau présents sur le territoire communautaire,
- Les **tempêtes**, aléa qui peut se matérialiser à tout moment sur SQY, et incendies (par exemple feux de forêts) causant d'importants dommages au bâti et infrastructures.

Pour un territoire comme SQY, majoritairement urbain (54%) et avec d'importants espaces agricoles (21% du territoire), **l'imperméabilisation des sols et les pratiques agricoles (ruissellements) peuvent constituer des facteurs aggravants**. Dans le domaine économique, qui permet le rayonnement de SQY à une échelle régionale, les impacts climatiques s'exprimeront à la fois sur la santé des travailleurs (stress thermique), et sur le cadre dans lequel s'opère cette activité économique (confort thermique), tensions sur les sites de loisirs (fraîcheur et offre aquatique). Les chaleurs et les sécheresses mais aussi les inondations peuvent **fragiliser l'ensemble des réseaux présents sur SQY** (transports, alimentation en eau et électricité, fonctionnement des infrastructures...) entraînant des répercussions conséquentes sur le quotidien des habitants et des activités économiques de l'agglomération. Les tensions autour de la ressource en eau (protection de la qualité et de l'approvisionnement des nappes phréatiques nécessaires notamment à l'agriculture et alimentation en eau potable des populations) seront une des **problématiques majeures des prochaines années** qu'il convient de traiter à l'occasion de l'élaboration de documents de planification urbaine (le secteur agricole, important par endroits à SQY, est susceptible de s'appuyer sur une irrigation croissante pour faire face aux sécheresses).

Le territoire de SQY doit donc **se préparer à ces événements** et les limiter en réfléchissant à des moyens réglementaires et opérationnels qui s'appliqueront tant aux acteurs publics que privés.

Aussi, SQY a candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME portant sur la **« Trajectoire d'adaptation au changement climatique » (TACCT)** et a été sectionné pour être accompagnée par un coach qui apporte un soutien méthodologique tout au long de la démarche et anime aussi une dynamique interterritoriale de montée en compétence sur l'adaptation au changement climatique.

PLAN AIR



© C. Loué

La loi d'orientation des mobilités prévoit un renforcement du volet qualité de l'air des plans climat-air-énergie territoriaux, qui consiste en **l'élaboration d'un plan Air**. Ce plan Air doit notamment intégrer l'évaluation de l'impact des mesures « qualité de l'air » prévu dans le cadre des PCAET, ainsi qu'une **étude d'opportunité** sur la mise en place d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m).

SQY adhère à **Airparif**, association agréée de surveillance de la qualité de l'air à dimension régionale en charge de la surveillance, de l'analyse, de l'expertise sur le champ de la qualité de l'air. Avec le soutien d'Airparif, SQY a donc identifié les actions prévues dans les PCAET (ou autres plans de SQY) ayant un **impact sur la qualité de l'air** (actions identifiées qualité de l'air ; actions permettant des co-bénéfices qualité de l'air ; actions posant des risques d'antagonisme sur la qualité de l'air). S'en est suivie une **évaluation des gains d'émissions de polluants atmosphériques** pour chaque action et la définition d'actions supplémentaires notamment si les actions proposées ne sont pas suffisantes afin de respecter les objectifs fixés. Le projet de Plan Air a ensuite fait l'objet d'une évaluation au regard des exigences du **plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques** (PREPA) et des baisses d'émissions nécessaires pour respecter les valeurs réglementaires (concentrations). Airparif a par ailleurs réalisé pour SQY une étude d'opportunité sur la mise en place d'une ZFE-m s'articulant autour d'un diagnostic de la contribution locale du transport routier aux émissions de polluants atmosphériques de SQY et sur la scénarisation de l'impact d'une ZFE-m sur les émissions.

Suite à l'avis formulé par la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le projet de Plan, Air a été **arrêté en Conseil communautaire du 23 mai 2024** et, en application des dispositions du Code de l'environnement, une procédure de consultation a été organisée pour recueillir les

avis du public sur le projet. Le projet de Plan Air sera définitivement adopté à la fin de l'année 2025.

PPBE : PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

Le contexte réglementaire

La Directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement a pour vocation de définir une approche commune à tous les États membres de l'Union européenne, visant à éviter, prévenir ou réduire les effets nuisibles de l'exposition au bruit dans l'environnement.

Les sources de bruit concernées par cette directive sont :

- Les infrastructures de transport routier (réseaux autoroutiers, national, départemental, communal) ;
- Les infrastructures de transport ferroviaire ;
- Les infrastructures de transport aérien ;
- Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de catégorie A.

La Directive européenne impose l'élaboration de cartes stratégiques de bruit et de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), avec un réexamen des cartes et du plan tous les 5 ans. L'arrêté du 14 avril 2017 au Journal officiel désigne SQY en tant qu'autorité compétente sur l'ensemble de son territoire en matière de bruit.

Les cartes stratégiques de bruit

En France, les cartes stratégiques de bruit doivent être réalisées pour les grandes infrastructures d'Île-de-France, ainsi que sur le territoire des intercommunalités de plus de 100 000 habitants. Pour les collectivités franciliennes, c'est l'association régionale Bruitparif, à laquelle SQY est adhérente, qui réalise ces cartes pour le compte des collectivités.

Les cartes stratégiques de bruit de 5^e échéance ont été approuvées en Conseil communautaire le 26 septembre 2024 et ont permis de mettre en évidence les infrastructures les plus impactantes.

Le dispositif du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

Le PPBE définit les actions locales à mettre en œuvre afin de prévenir et réduire, si nécessaire, le bruit dans l'environnement et de protéger les zones calmes. Ce dispositif vise donc une approche globale dans la lutte contre le bruit,

en assurant une cohérence entre les différentes politiques (urbanisme, déplacements, prévention des nuisances...).

Sur la base des Cartes Stratégiques de Bruit de 4^e échéance, l'agglomération a engagé la **révision de son PPBE au dernier trimestre 2024**. Ce travail est mené en collaboration avec les communes et les gestionnaires d'infrastructures routières et ferroviaires, pour une **approbation début 2026**.

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)



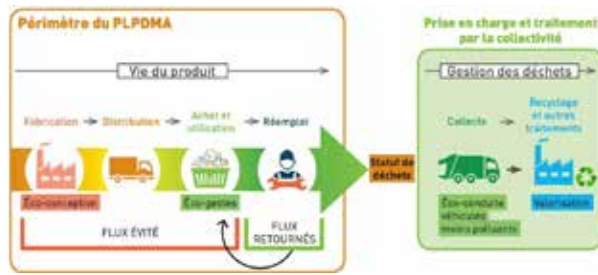
Le **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** est un document réglementaire de planification des actions de prévention des **déchets** sur le territoire. Il détaille les actions et moyens à mettre en œuvre pour atteindre **l'objectif que SQY s'est fixé, de réduire ses Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de 9% à l'échéance 2029** par rapport aux tonnages 2023. Ce plan s'inscrit dans une démarche plus globale de transition vers **l'économie circulaire, l'utilisation efficace des ressources et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**.

Son périmètre d'actions porte exclusivement sur les **Déchets Ménagers et Assimilés**, c'est-à-dire les déchets collectés par SQY, dans le cadre de ses missions de service public, et comparables aux déchets produits par les ménages.

Le PLPDMA, un projet à l'échelle du territoire

Le **Conseil communautaire** a voté l'adoption du premier **PLPDMA le 26 septembre 2024**. Il s'applique à l'échelle des 12 communes de l'agglomération, territoire sur lequel tous les

acteurs (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués.



Une approche innovante et volontairement participative

→ Un appel à candidatures

Afin d'élaborer, contrôler et suivre le **PLPDMA**, **SQY** a constitué une **CCES (Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi)**. L'agglomération a souhaité innover en lançant un **appel à candidatures** à tous les acteurs du territoire (**associations, entreprises, étudiants, administrés, etc.**) pour participer à l'élaboration du **programme**. Les volontaires, via leur participation aux **ateliers thématiques**, ont défini le plan d'**action** avec **11 actions regroupées en 6 axes**. Elles seront déployées sur toute la durée du plan.

→ Développement d'un outil en ligne : « Héros du Quotidien »

La plateforme « **Héros du quotidien** » est un espace clé dans le développement et la mise en place du **PLPDMA**. Collaborative, elle permet de consulter le programme d'actions, proposer des idées, travailler en groupe sur des projets et accéder à des ressources pour encourager la co-construction et le changement de comportements.

→ Actions concrètes engagées (fin 2024 – mai 2025)

Il est cependant important de rappeler que **SQY** avait déjà mis en place des **actions structurantes (Plan Compostage, Stop Pub, caisson de réemploi...)** pour enclencher la baisse de la production de **déchets**.

Depuis fin 2024, de nouvelles initiatives ont été lancées pour renforcer cette dynamique :

Axe 1 : Impliquer les acteurs et la population dans les objectifs de réduction des déchets

- Un **événement de lancement** du PLPDMA a été organisé en janvier 2025, rassemblant l'ensemble des acteurs pour les impliquer durablement.

Axe 2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

- Une **campagne d'affichages humoristiques et colorés sur le gaspillage alimentaire** a été menée **entre novembre et décembre 2024**, afin de sensibiliser largement les habitants et acteurs du territoire à cet enjeu majeur.

- Depuis avril 2025, quatre **groupes de travail** ont été programmés **avec les communes** pour les accompagner dans la **construction de leur plan d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire**, en lien avec leurs réalités locales.

Axe 3 : Augmenter la durée de vie des produits

- La dynamique de la réutilisation s'est intensifiée avec l'ouverture d'un second caisson de réemploi en déchetterie d'Elancourt en mai 2025, officiellement inauguré en juin en présence du **président Monsieur Fourgous et de l'élu délégué à la valorisation des déchets, Monsieur Chevallier**. Cette initiative s'inscrit dans la volonté de développer des solutions concrètes et accessibles pour donner une seconde vie aux objets.

Axe 6 : Éco-exemplarité de SQY

- Des réflexions sont en cours pour améliorer l'exemplarité des **services de SQY en matière de réduction des déchets**, en intégrant la prévention dans leur fonctionnement quotidien. La réutilisation du mobilier a été identifiée comme la première mise en œuvre de l'eco-exemplarité au sein de la collectivité.

Ces actions marquent le début d'un engagement collectif et structurant destiné à faire évoluer les comportements et ancrer la prévention des déchets au cœur des pratiques quotidiennes sur l'ensemble du territoire.

LE CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL 2024-2030 : UN OUTIL DE RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES

Le nouveau Contrat de ville de SQY 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » a pour objectif de **réduire les inégalités sociales et territoriales**. Il promeut l'inclusion sociale des publics vulnérables résidant majoritairement dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

Outil de **cohésion sociale**, le nouveau Contrat de ville Intercommunal est recentré sur 3 ambitions :

- 80 signataires se sont engagés sur ces priorités : Etat, CAF, OFFI (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration), France Travail, Agence Régionale de Santé du 78, Education Nationale, Banque des territoires, BPI France, Mission Locale, Face Yvelines, CD78, SQY, 7 communes en QPV, 11 bailleurs sociaux.

- 7 communes en QPV ; 138 356 habitants, soit 60,6% des habitants de SQY.
- **8 QPV**; 34 728 habitants, soit **15,2% des habitants de SQY**.

- Coignières, le quartier des Acacias (nouvel entrant en politique de la ville)
- Guyancourt, le quartier du Pont du Routoir
- La Verrière, le quartier du Bois de l'Etang/Orly Parc
- Les Clayes-sous-Bois, le quartier de l'Avre (nouvel entrant en politique de la ville)
- Maurepas, le quartier des Friches
- Plaisir, le quartier du Valibout
- Trappes, les quartiers Jean Macé et Merisiers/Plaine de Neauphle

- De SQY pour 700100€
- De Etat : ligne BOP 147 pour 179000€ et le FIPD (3 postes d'intervenant social en commissariats) pour 81048€

- Réussite économique accessible à tous : Orientation/Formation, insertion socio-professionnel
- Des quartiers plus verts et plus résilients : accompagnement à la précarité énergétique
- Préventions, médiations et lutte contre toutes les discriminations : Accès au droit, Justice de proximité, Education et culture, Prévention et sécurité, Médiation de proximité, Aide aux

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

- La Verrière, le quartier du Bois de l'Étang (Projet d'Intérêt Régional)
- Plaisir, le quartier du Valibout (Projet d'Intérêt Régional)
- Trappes, le quartier des Merisiers et de la Plaine de Neauphle, secteurs Barbusse-Cité Nouvelle et Camus-Courbet (Projet d'Intérêt National)

Hors NPNRU, le parc de logements privés sur l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, relativement récent, rencontre des problématiques multiples sur lesquelles il s'agit **d'agir le plus précocement possible et de manière volontariste notamment dans le domaine de la rénovation énergétique**. La mise en place concomitante de « Ma Prime Rénov' » et du SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) offre des perspectives de financement et d'accompagnement renouvelées dans lesquelles SQY a souhaité s'inscrire.

[illegible]

→ **Axe 1 : Observation en santé** : diagnostic santé mentale réalisé auprès des habitants et des acteurs du territoire. Renouvellement du Tableau de Bord Santé, intégrant de nouveaux indicateurs.

- Développement des ateliers thématiques de promotion et d'éducation à la santé afin de renforcer les compétences des habitants et faciliter leur appropriation des enjeux de santé physique et mentale ;

- Renforcement de l'offre de services en santé mentale de l'IPS : équipe mobile psychiatrie jeunes« Horizon » et dispositif ADOSEXO ;

- Accompagnement des acteurs en lien avec les publics vulnérables dans le renforcement de leurs compétences : 2 nouveaux sujets de formation/sensibilisation des acteurs : intelligence collective » et « se repérer dans l'écosystème pour mieux orienter » ;

- Maintien du dispositif de lutte contre les maladies chroniques « sport sur ordonnance » (118 médecins prescripteurs, 14 créneaux d'activité physique adaptée répartis sur 10 communes) ;

- Accompagnement des publics en situation de précarité vers un parcours de soins par la « coopérative d'acteurs » (forum santé, actions de dépistages et orientation) ;

→ **Axe 3 : Favoriser l'offre de soins et l'innovation en santé locale**

- Poursuite de l'accompagnement des communes dans le renforcement de leurs offres de soins, à travers les projets de maisons de santé pluriprofessionnelles ;

- Accompagnement au Mérantais du centre de ressources et de formation pour les technologies de l'autonomie (aides techniques et solutions domotiques) en partenariat avec l'Agence AutonomY.

© C. Lanté

À la suite de l'élargissement du territoire en 2016, il était nécessaire d'étendre la connaissance de la trame verte et bleue au **nouveau périmètre de l'agglomération**. Une étude a été lancée en 2018, afin de bénéficier de documents homogènes et utiles à l'échelle du territoire à 12 communes.

L'étude TVB, financée pour partie par le Conseil Régional d'Île-de-France, avait pour but d'accroître la connaissance du territoire et de fournir des outils opérationnels pour permettre à SQY de préserver, restaurer voire améliorer sa trame verte et bleue.

L'étude TVB a été réalisée dans le cadre d'une **démarche concertée avec tous les acteurs du territoire**, auxquels SQY met à disposition les outils pratiques réalisés. Ces outils ont vocation à orienter les différents projets et actions portés par l'agglomération. Il s'agit d'un atlas cartographique et SIG, d'un guide pratique et pédagogique, d'un rapport méthodologique et de vidéos de restitution de l'étude.

Sur le territoire étendu de Saint-Quentin-en-Yvelines, le **guide pratique et pédagogique** de la trame verte et bleue poursuit différents objectifs :

- **Déterminer** les différents éléments constituant la TVB ;
- **Analyser** les données recueillies, déterminer les fonctionnalités écologiques et services dits « écosystémiques » ;
- **Proposer** des actions opérationnelles et donner des préconisations tenant compte des enjeux de la TVB et de ceux du développement territorial global ;
- **Assurer** la cohérence avec les documents de normes supérieures (SRCE, SDRIF, etc.) et doter SQY des outils nécessaires pour un développement intégrant la préservation de la TVB.

En parallèle, la cartographie d'« occupation verte et bleue du territoire » mise en concordance avec les cartographies de la trame permet de **zoomer à l'échelle de la parcelle cadastrale**. Ces outils permettent par exemple de définir plus précisément les coefficients de biotope qui imposent des surfaces favorables à la biodiversité dans les documents d'urbanisme.

En 2025 et au vu de ses différentes implications, SQY vit sa **2^e année de reconnaissance en tant que Territoire Engagé pour la Nature** par l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France.

GEMAPI : GÉRER LES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENIR LES INONDATIONS



Depuis le 1^{er} janvier 2018, SQY exerce pour le compte des communes la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (**GEMAPI**).

Pour SQY, l'enjeu est de taille. Il s'agit notamment de mettre en œuvre les régulations nécessaires afin de prévenir les inondations (et leurs conséquences pour les habitants de SQY et des communes en aval du territoire) en cas de pluies abondantes.

Auparavant, **huit syndicats mixtes exerçaient** – en totalité ou en partie – cette compétence sur les quatre bassins versants du territoire : la Mauldre, la Bièvre, l'Orge-Yvette et le réseau des étangs et rigoles royales. Dès 2018, l'agglomération s'est engagée dans une démarche visant à **rationaliser le nombre de syndicats présents** en favorisant l'émergence d'une structure unique par bassin-versant.

Une **première étape** a été franchie avec la fusion, en 2019, de trois syndicats sur le bassin-versant Gally-Mauldre (Hydreaulys, SIAVGO et SMAERG, aujourd'hui Hydreaulys). En partenariat avec l'État, ainsi que d'autres communautés d'agglomération et communautés de communes, SQY a œuvré afin de poursuivre dans cette voie.

En 2019, SQY a adhéré au SIAVB (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre) afin de disposer d'une représentation sur ce bassin-versant, et de pouvoir faire valoir les intérêts de ses habitants guyancourtois.

En 2024, les travaux d'automatisation des vannes des bassins de la Minière, à savoir le Val d'or et le Moulin à Renard étant terminés ont permis d'intégrer ces ouvrages au système de télégestion du SIAVB.

Couplé à la **baisse du niveau de ces deux bassins de plus de 10 cm**, augmentant ainsi leur capacité de stockage des eaux pluviales, ces actions ont démontré leur efficacité lors des événements pluvieux des 9 et 16 octobre 2024.

Fin décembre 2024, le SIAVB a présenté le résultat de son étude globale du bassin du ru de Bois Robert (Guyancourt) avec des propositions d'aménagements pour améliorer sa gestion écologique. (Aménagements des bassins de la DIRIF, renaturation, création de mares, de sinuosités).

En 2025, suite à cette étude, la DIRIF a d'ores et déjà signé une **convention de gestion des 3 bassins (BR1/2/3)** avec le SIAVB pour optimiser l'entretien aussi bien hydraulique qu'écologique.

L'année 2025 a été également marquée par des **réunions de travail entre le SIAMS et le SMSO pour rationaliser la gestion de la Mauldre**. SQY a été tenu informé de cet objectif de syndicat unique

sur cette rivière et ce pour veiller aux intérêts de notre territoire.



RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT



Suite au passage à 12 communes, la mise à jour des schémas directeurs d'assainissement (SDA) existants s'est imposée, car datant de plus de 10 ans et donc obsolètes ; ceci afin de disposer d'un document de planification pluriannuelle des travaux d'assainissement à l'échelle de SQY.

5 phases composent ce document :

→ **Phase 1 : État des lieux / Recueil des données**

- Recueil / analyse des informations existantes (synthèse des études réalisées, analyse des données d'exploitation et d'autosurveillance, synthèse des contrôles de branchement...)
- Analyse du développement urbain / projections futures
- Analyse des activités économiques
- Recensement des habitations en Assainissement Non Collectif
- Analyse des données de fonctionnement des réseaux

- Bilan des ITV sur 5 ans
- Analyse du SIG

→ **Phase 2 : Diagnostic / Analyse des campagnes de mesures nocturnes / Définition des investigations complémentaires**

- À la suite de la phase 1 (bilan de l'état des infrastructures) et de l'identification des zones nécessitant une étude approfondie
- Définition et mise en œuvre d'un plan d'instrumentation permettant d'identifier les zones problématiques, afin de sectoriser les apports d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) et Météoriques (ECM)

→ **Phase 3 : Investigations complémentaires / Modélisation**

- ITV complémentaires, tests à la fumée, inspections nocturnes sont réalisés à la suite des résultats de la campagne de mesures de la phase 2 et des nombreuses campagnes des dernières années.

L'étude de fiabilisation des modèles, débutée en 2024, sera menée en parallèle des phases 1 et 2. Les modèles ainsi fiabilisés seront utilisés dans cette phase 3 pour mener des simulations en situation actuelle et future.

→ **Phase 4 : Élaboration du schéma directeur avec plan d'actions pluriannuel**

Cette phase permettra de :

- Proposer un programme d'actions permettant de :
 - Réduire, voire de supprimer, les déversements d'eaux usées non traitées vers le milieu naturel (réduction d'eaux claires par temps sec et temps de pluie dans les réseaux EU, mise en conformité des branchements, etc.)
 - Limiter, voire supprimer, la collecte des EP par des réseaux

Ce programme pourra passer par :

- Des propositions de travaux sur les réseaux
- Des actions de surveillance et d'investigations

-Des propositions de mise en place d'un contrôle systématique de la conformité des branchements et rejets (domestiques ou non)

-La création de mesures incitatives pour la mise en conformité de ces derniers

-Toute autre mesure pouvant significativement améliorer le fonctionnement du réseau

- Définir une politique de gestion des eaux pluviales pour les futurs projets d'urbanisation
- Définir un programme d'actions hiérarchisées en calculant son impact sur le prix de l'eau : le Schéma Directeur d'Assainissement

→ Phase 5 : Établissement du Zonage des Eaux Usées / Eaux Pluviales

Cette phase de mise à jour des zonages EU / EP s'accompagne d'une enquête publique pour l'adoption de ce document réglementaire, annexé au plan local d'urbanisme intercommunal.

- 2024 : Accompagnement de SQY par l'AMO Artelia, pour le choix du BET en charge du SDA
- 2025 : Choix de ce Bureau d'Études

LE PLAN D'ACTIONS AGRICULTURE LOCALE ET CIRCUITS COURTS 2019-2025



© C. Lavie

L'agriculture et l'alimentation locales constituent des **enjeux importants pour Saint-Quentin-en-Yvelines**. Depuis 2019, l'agglomération s'est dotée d'un plan d'actions dédié.

Le territoire de SQY est composé à **21% de terres agricoles**. L'ensemble des espaces cultivés remplit diverses fonctions (économiques, sociales, alimentaires, de loisirs, liées au paysage ou à la biodiversité...). Par ailleurs, l'intérêt des habitants

et des salariés des entreprises de SQY pour des produits agricoles de proximité et de qualité est croissant.

Le 27 juin 2019, SQY a adopté un **Plan d'actions « Agriculture locale et circuits courts »** pour la période 2019-2025. Ce plan d'actions définit la stratégie en matière d'agriculture et d'alimentation locales. Il vise à pérenniser les espaces agricoles, à soutenir l'agriculture locale, à encourager les transitions vers des pratiques respectueuses de l'environnement, à soutenir les dynamiques associatives en matière d'agriculture et d'alimentation locale et à développer les circuits courts alimentaires.

Il a été élaboré collectivement, entre octobre 2018 et juin 2019, avec les élus et les services de SQY et des communes, les agriculteurs, les partenaires institutionnels et associatifs.

Il est composé de 6 axes :

- **Axe 1** : accompagnement des porteurs de projets agricoles, des exploitants et des chefs d'entreprise en lien avec l'agriculture locale ;
- **Axe 2** : développement de filières alimentaires et de marchés locaux ;
- **Axe 3** : urbanisme/ foncier/ paysage ;
- **Axe 4** : communication/ sensibilisation/ mise en réseau ;
- **Axe 5** : accompagnement des projets citoyens ;
- **Axe 6** : environnement et biodiversité.

Projet alimentaire territorial

SQY est également intégré au **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** « de la Plaine aux Plateaux », qui couvre les agglomérations de Versailles Grand Parc, Saint-Quentin-en-Yvelines et Paris-Saclay. Ce projet partenarial, labellisé en tant que PAT par l'État (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) en juillet 2021, **réunit les 3 communautés d'agglomérations, les associations de la Plaine de Versailles, Terre et Cité, le Triangle Vert**, et différents partenaires comme la Chambre d'agriculture de région Île-de-France, l'établissement public Paris-Saclay et le Pôle Abiosol (dont le Champs des Possibles). Il est coordonné par Terre et Cité. Dans ce cadre, des projets sont conduits par les différents **partenaires** à une échelle supra-agglomération, afin de **renforcer la résilience alimentaire locale** et de faciliter l'accès à une alimentation locale et de qualité pour toutes et tous.

LA GESTION PUBLIQUE DE L'ASSAINISSEMENT À SQY

SQY assure la compétence Assainissement Eaux Usées/Unitaires (Collectif et non collectif) et Eaux Pluviales Urbaines sur l'ensemble de son territoire. Ainsi, SQY a attribué à l'entreprise SEVESC :

→ Réseaux et Ouvrages EU/UN : 2 contrats de délégation de service public

- 2014 : pour les communes de Guyancourt, Voisins-le-Bretonneux, Montigny-le-Bretonneux, Magny-les-Hameaux, Élan court, La Verrière et Trappes. (Durée : 15 ans.)
- 2022 : pour les communes de Villepreux, Plaisir, Les Clayes-sous-Bois, Maurepas et Coignières. (Durée : 7 ans.)

→ Réseaux et Ouvrages EP : 2021, 1 marché de prestations de service de 7 ans

Une volonté d'amélioration continue de la qualité de service

Dans le cadre de ces deux DSP (délégations de service public), la SEVESC assure l'exploitation, l'entretien des réseaux et ouvrages, des trois stations d'épuration : la STEP d'Élan court, la STEP de Maurepas et la STEP du Val des églantiers à Plaisir.

Les obligations majeures du délégataire dans le cadre de ces deux contrats comprennent :

- **La connaissance du patrimoine** : inspections télévisées des réseaux, contrôles de conformité à l'assainissement collectif (particuliers et entreprises) ;
- **L'entretien du patrimoine** : curage préventif des collecteurs, reprises des casses ponctuelles sur les ouvrages, renouvellement des équipements, travaux concessifs ;
- **La maîtrise du patrimoine** : travaux de raccordement en domaine public, respect

des normes de rejet de la station d'épuration, recherche de pollution ponctuelle.

Dans un souci d'amélioration continue, la SEVESC propose à SQY des pistes d'optimisation de fonctionnement Ainsi, en 2025, un pilote utilisant l'intelligence artificielle pour optimiser l'aération a été installé sur un des deux bassins d'aération de la station d'épuration d'Élan court.

Une harmonisation de la qualité de service difficile mais atteignable

Après une période de travaux conséquents portant sur la remise en état et la sécurisation de certains ouvrages sur la commune de Maurepas (réseau, postes, instrumentation et station d'épuration) et la prise en main du contrat sur les 5 communes, la SEVESC a pu prendre pleinement connaissance du patrimoine pour mieux le maîtriser.

Ainsi, la SEVESC a pu lancer la réalisation des travaux concessifs prévus au contrat des 5 communes.

En 2024, ces travaux avaient porté sur :

- Coignières : Rue Marcel Dassault : Renouvellement de 401 ml de collecteur EU ;
- Maurepas : Quartier Saintonge : Renouvellement de 176 ml de collecteur EU ;
- STEP Maurepas : remplacement des surpresseurs, des 8 agitateurs des bassins biologiques, revamping de l'atelier de déshydratation des boues ;
- STEP Plaisir : remplacement des surpresseurs, installation des pompes d'extraction des boues d'épuration en cale sèche.

En 2025, les travaux suivants sont en cours :

- Réfection/Instrumentation des regards mixtes, responsables de pollution ou sources d'apports d'eaux claires parasites ;
- STEP Plaisir : traitement des poussières pour protéger les surpresseurs.



© C. Lavie



17 OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les objectifs du développement durable, au nombre de 17 et interconnectés, ont été mis en place par l'ONU en 2015 dans le cadre de sa définition de l'Agenda 2030. Chacune des fiches du présent rapport fait référence à au moins l'un d'entre eux.

ODD 1 - PAS DE PAUVRETÉ : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

ODD 2 - FAIM ZÉRO : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

ODD 3 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

ODD 4 - ÉDUCATION DE QUALITÉ : assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

ODD 5 - ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

ODD 6 - EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT : garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

ODD 7 - ENERGIES PROPRES À UN COÛT ABORDABLE : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

ODD 8 - TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD 9 - INDUSTRIES, INNOVATIONS, INFRASTRUCTURES : bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD 10 - INÉGALITÉS RÉDUITES : réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

ODD 11 - VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES : faire en sorte que les villes et les établissements urbains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD 12 - CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES : établir des modes de consommation et de production durables

ODD 13 - LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

ODD 14 - VIE AQUATIQUE : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

ODD 15 - VIE TERRESTRE : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

ODD 16 - PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

ODD 17 - PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS : renforcer les moyens pour mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser





01

JUSTICE SOCIALE



LA MOBILITÉ POUR TOUS : MISE EN ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU DE BUS

Un travail constant est assuré sur le réseau de bus saint-quentinois afin que celui-ci soit plus accessible aux personnes en situation de handicap. Une mise en accessibilité qui passe aussi par la poursuite du Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA).

En 2025, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est desservie par **94 lignes de bus d'une grande variété** : lignes express, locales, ponctuelles, Noctiliens, bus à vocation scolaire, bus de soirée...

72% D'ARRÊTS ACCESSIBLES

Grâce à la formation des chauffeurs, au renouvellement du parc de bus et à l'aménagement de nombreux arrêts, **le nombre de lignes de bus accessibles évolue chaque année**, passant de 14 en 2017 à 34 en 2025. En particulier, la ligne régulière à vocation scolaire n°5193 (gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse - lycée de Villaroy) a été déclarée accessible en septembre 2025.

En 2025, Saint-Quentin-en-Yvelines compte **837 points d'arrêts desservis** par les lignes régulières, dont 75% sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

9 NOUVEAUX POINTS D'ARRÊT MIS AUX NORMES EN 2025



© C. Lauté

Une nouvelle fois, les investissements importants de SQY et des autres gestionnaires de voirie ont permis la mise aux normes de **8 nouveaux points d'arrêt au cours de l'année**, dont 6 issus de la programmation du Schéma Directeur d'Accessibilité, subventionnés à hauteur de 70% par Île-de-France Mobilités (IDFM), l'autorité organisatrice des transports de la Région.

Parmi eux, citons la **création de l'arrêt Hôtel de Police à Élancourt** qui a permis de recentrer la ligne 5120 sur le Boulevard Grégory et lui donner un itinéraire plus direct, ainsi que la création de l'arrêt Collège Léon Blum à sur l'Avenue de la Pépinière à Villepreux qui permet une desserte plus fine de la commune par la ligne 5115. Par ailleurs, l'année 2025 a été marquée par la **rénovation de plusieurs arrêts déjà accessibles**.

Nom de l'arrêt	Commune	Lignes concernées
Mises aux normes dans le cadre du SDA		
Alpha Park (x1)	Les Clayes-sous-Bois	5102, 5111
Henri Barbusse (x1)	Plaisir	5102, 5111
Brétechelle (x1)	Plaisir	5101
Hôtel de Police (x2)	Élancourt	5120
Avenue de Maurepas (x1)	Coignières	5123
Mises aux normes hors SDA (Schéma Directeur Cyclable, rénovation de voirie...)		
Collège Léon Blum (x1)	Villepreux	5115
Centre Commercial (x1)	Maurepas	5107, 5120, 5122, N161, 5125
Points d'arrêts accessibles rénovés sur SQY en 2024		
Vieil Étang (x2)	Montigny-le-Bretonneux	5105, 5143
Les Pépinières (x2)	Voisins-le-Bretonneux	5143
Simone Veil (x2)	Voisins-le-Bretonneux	5143



LA MOBILITÉ POUR TOUS : MISE EN ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU DE TRAINS

Un travail constant est réalisé sur le réseau ferroviaire de Saint-Quentin-en-Yvelines pour le rendre plus accessible aux personnes en situation de handicap, notamment dans le cadre du Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA).

En 2025, **Saint-Quentin-en-Yvelines compte 7 gares** : Coignières, La Verrière, Trappes, SQY-Montigny, Villepreux-Les Clayes, Plaisir-Les Clayes et Plaisir-Grignon. En lien avec le Plan de Déplacement Urbain d'Île-de-France (PDUIF), ces gares se répartissent en **différents pôles** :

- **SQY-Montigny** : grand pôle multimodal ;
- **Trappes, La Verrière, Villepreux-Les Clayes et Plaisir-Grignon** : desserte des secteurs denses ;
- **Plaisir-Les Clayes et Coignières** : accès au réseau ferré.

Le réseau ferroviaire comprend **trois grandes lignes** :

- **Ligne N** : dessert SQY avec deux branches. La première relie Paris-Montparnasse à Dreux/Mantes et dessert les gares de Plaisir-Grignon et, selon les horaires, Plaisir-Les Clayes et Villepreux-Les Clayes. La seconde relie Paris-Montparnasse à Rambouillet et dessert SQY-Montigny, Trappes, La Verrière et Coignières. Depuis 2021, certains trains TER Centre Val de Loire s'arrêtent à SQY-Montigny.
- **Ligne U** : relie La Défense à La Verrière via Trappes et SQY-Montigny.
- **RER C** : relie la gare SQY-Montigny à Paris et au-delà.



© C. Lauté

FRÉQUENTATION ET ACCESSIBILITÉ DES GARES

Les gares de SQY totalisent 27 millions de voyageurs par an, avec une fréquentation variable. SQY-Montigny accueille 45% des voyageurs, contre seulement 2% pour Coignières.

Quatre gares (SQY-Montigny, Plaisir-Grignon, Trappes, La Verrière) sont **intégrées au Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée (Sd'AP)** d'Île-de-France Mobilités. Depuis l'achèvement des travaux de la gare de SQY-Montigny en 2024, toutes ces gares sont désormais **accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)**, alors qu'aucune ne l'était en 2019. En plus de la programmation initiale du SD'AP (Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée) d'IDF Mobilités, la gare de Villepreux-Les Clayes a elle aussi fait l'objet de travaux d'accessibilité en 2023-2024.

À l'échelle des pôles, les gares continuent de faire l'objet de travaux ou d'études centrées sur l'accessibilité. Ainsi, le pôle gare de **Plaisir-Grignon** fera prochainement l'objet de travaux, et des études sont en cours pour **Trappes, Villepreux-Les Clayes et Guyancourt-SQY**.



ITI 2021-2027 : UN PROGRAMME RÉSOLUMENT VERT ET INNOVANT, JUSTE ET INCLUSIF

Avec près de 4 millions d'euros de subventions européennes, SQY déploie une stratégie ambitieuse autour de trois axes prioritaires : numérisation, efficacité énergétique et préservation de la biodiversité.

Depuis 2014, l'Europe déploie de puissants financements en faveur du développement des zones urbaines. Gérés par la **Région Île-de-France**, ces crédits proviennent du **Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)** et du **Fonds social européen (FSE)**. SQY en est depuis 2016 l'un des lauréats (15 projets soutenus, pour un montant global de 4,52 millions d'euros de subventions pour la programmation 2014-2020).

NOUVELLE PROGRAMMATION

Fin 2022, un nouvel appel à candidatures a été lancé par la **Région**. Forte du premier succès, SQY a porté une nouvelle candidature avec des projets plus ambitieux. Objectif : répondre aux objectifs pour une Europe plus verte et plus intelligente.

À nouveau lauréate pour cette nouvelle programmation (12 territoires sélectionnés en Île-de-France), SQY s'engage pour les années à venir à mettre en place des projets toujours plus innovants. Ceux-ci doivent participer à la **préservation de l'environnement et des ressources naturelles** et améliorer l'**équité sociale et économique**. Ces projets sont déclinés dans trois thématiques :

- La numérisation des territoires
- L'efficacité énergétique des logements sociaux
- La biodiversité

5 PROJETS PROGRAMMÉS

5 projets de SQY ont été retenus dans le cadre du dispositif **ITI 2021-2027** :

- 2 projets ayant pour objectifs principaux d'améliorer la **protection** et la **préservation de la nature et de la biodiversité** et permettant le



renforcement des **infrastructures vertes**, en particulier en milieu urbain, et en réduisant toutes les formes de **pollution à Montigny-le-Bretonneux** (projet de renaturation de l'hypercentre) et à **Plaisir** (projet de renaturation du Centre Bourg).

- 2 projets visant à faciliter la **transition numérique** des territoires par la création et le développement de nouveaux lieux et services au bénéfice des **citoyens**, des **entreprises**, des **organismes de recherche** et des **pouvoirs publics** : création d'une **Cité du numérique** à la Commanderie des Templiers et mise en place d'un **Datahub territorial**.
- 1 projet de **soutien à la rénovation énergétique** de 197 **logements sociaux** dans le quartier de la **Sourderie à Montigny-le-Bretonneux** opéré par le bailleur **Batigère**. Celui-ci a comme double objectif de favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique (amélioration thermique de la résidence qui passera d'une étiquette D à B) et de réduire les **émissions de gaz à effet de serre (GES)**.

À l'issue de cette nouvelle programmation, ce sont presque 4 millions d'euros de subventions dont pourra bénéficier **SQY** pour réaliser ses projets.



DES POLITIQUES DE L'HABITAT POUR UNE OFFRE DIVERSIFIÉE

Les politiques de l'habitat et de peuplement ont pour objet de développer et diversifier l'offre de logements, afin de répondre aux besoins et favoriser le parcours résidentiel des populations.

Dans le cadre des politiques de l'habitat, **différentes actions** sont mises en place :

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ET NPNRU

Le PLH intercommunal 2018-2023 définit la politique visant à **répondre aux besoins en logements et en hébergement**, favoriser le renouvellement urbain (mixité, optimisation du parc), répondre aux dynamiques locales et améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité aux personnes handicapées. Entré dans sa dernière année en 2023, il a été prorogé de 3 ans afin que SQY puisse terminer les actions engagées le temps de la réalisation de son PLUi-H (délibération du conseil communautaire de SQY).

Le **NPNRU (Nouveau Projet de Renouvellement Urbain)** concerne 3 Quartiers Prioritaires de la Ville (**QPV**) situés à Trappes, Plaisir et La Verrière. Financé par l'**ANRU**, la Région, la Banque des Territoires et le Département, il concerne l'habitat social sur la période 2020-2030 (25 000 habitants concernés).

INTERVENTIONS SUR LE PARC PRIVÉ

Depuis 2022, SQY s'est doté d'une stratégie d'intervention sur le parc privé. Déployées sur plusieurs thématiques (rénovation énergétique, copropriétés fragiles, lutte contre la vacance), toutes les actions doivent permettre d'**améliorer les conditions de vie du parc existant**. En 2024, SQY a accompagné financièrement 3 nouvelles copropriétés engagées dans des travaux de rénovation énergétique tout en continuant de proposer des subventions aux ménages réalisant ces travaux en parties individuelles.



© C. Lauté

Sur Trappes, l'étude pré-opérationnelle d'**OPAH-RU (Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain)** a confirmé la nécessité de lancer en 2025 cette **OPAH-RU** sur le centre-ville, ce qui a été fait au niveau de la programmation. La seconde étude pré-opérationnelle sur 4 copropriétés est toujours en cours.

La **Conférence Intercommunale du Logement (CIL)** : obligatoire pour les territoires situés en « géographie prioritaire », elle se réunit en assemblée plénière au minimum une fois par an. Objectif : suivre l'attribution des logements sociaux et de relogement des ménages prioritaires ou relevant d'opérations de renouvellement urbain.

UN PLAN DE GESTION POUR LE LOGEMENT SOCIAL

En 2023, SQY a adopté son **Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur (PPGDLSD)** pour une durée de six ans. Il comporte des mesures visant à garantir une équité dans l'accès et la transmission d'une information harmonisée au demandeur de logement social, et facilitant l'élaboration de son projet de recherche dans une certaine autonomie. Depuis son adoption, SQY poursuit son inscription dans les actions prévues par ce plan.



CHARTRE DES PROMOTEURS POUR UN URBANISME NÉGOCIÉ

Qualité des logements neufs et démarche concertée : la Charte de la Promotion Immobilière Résidentielle a été signée le 4 juillet 2019 par une quarantaine de promoteurs immobiliers, les communes et SQY. Elle a été élaborée en concertation avec les acteurs publics concernés.

La charte de la promotion immobilière de Saint-Quentin-en-Yvelines vise à **garantir la qualité attendue des logements pour les futurs occupants**, tout en participant à l'amélioration de l'image du territoire et des processus opérationnels et décisionnels entre communes et EPCI.

Intégrée au **Programme Local de l'Habitat (PLH)**, la démarche propose une procédure claire, lisible et reproductible sur l'ensemble du foncier du territoire. Depuis l'approbation de la charte, il y a six ans, environ soixante-dix promoteurs immobiliers sont désormais signataires.

UNE DÉMARCHE « DÉONTOLOGIQUE »

L'objectif général recherché consiste à ce que les partenaires de l'immobilier résidentiel, en ratifiant cette charte, s'associent à une démarche « déontologique », afin de respecter les orientations du territoire en matière d'habitat. Cela inclut les actions suivantes :

- **Inciter les opérateurs** à venir présenter leurs projets en amont à la commune concernée et à SQY et développer les relations avec les riverains (concertation, pédagogie...) ;
- **Maintenir des prix du foncier** cohérents avec le secteur concerné (éviter la spéculation) ;
- **Atteindre un certain niveau d'exigence environnementale** : inciter notamment à une labellisation de tous les programmes en « NF Habitat HQE » délivrée par CERQUAL, à l'image de ce qui est exigé par SQY sur ses propres opérations ;



© A. Saffre

- **Mettre en place des PUP** (projets urbains partenariaux) : associer les promoteurs au financement global de l'opération, notamment si celle-ci comprend des espaces publics et/ou équipements ;
- **Se concerter sur les types de logements**, les financements à privilégier et un certain niveau de qualité d'aménagement, dans le cadre du PLHI ;
- **Promouvoir l'innovation** au sein des projets (Smart City/Smart Building).

LES OBJECTIFS ET MOYENS DE LA CHARTRE

Cette charte doit permettre d'**améliorer le calendrier de réalisation des programmes immobiliers**, grâce à un cadre défini et connu en amont, partagé par les partenaires et accompagné par un travail de pédagogie sur les objectifs attendus.



UN RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE ACCESSIBLE À TOUS

Le réseau des médiathèques de Saint-Quentin-en-Yvelines, dans un objectif d'accès au plus grand nombre, se déploie sur l'ensemble du territoire avec ses 12 équipements, son bibliobus et ses actions hors les murs.



© C. Lanté

LE MAILLAGE TERRITORIAL, UNE CLÉ DE L'ACCESSIBILITÉ

Le réseau des médiathèques regroupe **12 équipements de lecture publique**, sur **11 communes** de l'agglomération, ainsi qu'un Centre de Ressources pour les Professionnels de l'Enfance (CRPE) et un bibliobus qui circule sur toute l'agglomération.

En 2025, le **bibliobus** s'est installé pour des tournées régulières sur six sites éloignés des médiathèques :

- **Coignières** – Résidence des Acacias – Maison du Voisinage
- **Élancourt** – La Clé Saint-Pierre – Place de Paris
- **Magny-les-Hameaux** – Le Buisson – Esplanade Gérard-Philipe
- **Trappes** – Square Jean-Macé
- **La Verrière** – École régionale, Rue Georges-Lapierre
- **Les Clayes-sous-Bois** – Le Sémaphore, Mail des Écoliers

LA MÉDIATION AUPRÈS DES PLUS FRAGILES, UN MARQUEUR DE L'ACTIVITÉ DES MÉDIATHÈQUES

Le réseau des médiathèques s'implique fortement en faveur de l'accessibilité.

Chacun des douze équipements du réseau développe des **coopérations avec les centres sociaux, des établissements médicaux ou des associations** du territoire de manière à garantir l'égal accès de tous les publics à la culture et à l'information.

Le réseau co-construit également des projets d'envergure tel que « **Art et handicap** » ou « **Des livres à soi** ».

Depuis six ans, le réseau porte avec le pôle Art & Handicap 78 le projet « Art et handicap », qui permet, chaque année, à des personnes en situation de handicap, de **rencontrer des artistes, de découvrir de nouvelles pratiques artistiques** et de créer une œuvre commune dans différentes médiathèques du réseau.

Le projet « Des livres à soi », **favorisant la parentalité autour du livre et la lecture pour les tout-petits dans les quartiers relevant de la Politique de la ville**, a également été poursuivi une nouvelle année. Ce projet bénéficie du soutien de la DRAC Île-de-France (direction des affaires culturelles de la Région) et du SLPJ (service local de Police judiciaire).



EMPLOI : ACCÈS À L'ENTREPRISE POUR TOUS

SQY s'inscrit dans plusieurs dispositifs pour favoriser l'emploi sur le territoire et faire émerger des projets et des outils. Focus sur trois d'entre eux.



© C. Lauré

LE COMITÉ LOCAL POUR L'EMPLOI VERSAILLES – SAINT-QUENTIN

Comment **adapter le service public aux besoins d'emploi** des entreprises locales ?

Dans le cadre de la loi pour le Plein emploi et faisant suite à la Cité de l'emploi, SQY poursuit son **action en faveur de l'inclusion des personnes les plus éloignées de l'emploi** en siégeant à cette nouvelle instance. Celle-ci réunit la Préfecture, la Région, le Département, les missions locales, France Travail, CAP Emploi et les territoires. Objectif : produire collectivement des **solutions adaptées** à la situation du marché du travail local et aux besoins de recrutement des entreprises.

LA TASK FORCE RH : UN RÉSEAU MADE IN SQY !

Depuis sa création en 2021, ce collectif de **150 membres** a développé **3 axes de travail** : attractivité des talents, inclusion, mobilité inter-entreprises et échanges entre pairs.

Des **rencontres** sont régulièrement proposées au En 2025, elles ont concerné la féminisation des métiers techniques et scientifiques, l'innovation dans les process de recrutement (contexte de marché de l'emploi tendu), et le déploiement de la stratégie RH en faveur de l'évolution des compétences, face aux mutations économiques.

LA PLATEFORME SQYEMPLOI

Le portail SQYemploi.fr est un outil gratuit de mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi locale. Depuis son ouverture, il comptabilise **11578 candidats inscrits, dont 6931 en CVthèque**, 700 entreprises et 2000 offres à l'affiche quotidiennement.

SQYemploi.fr est connecté à France Travail, à LinkedIn ainsi qu'aux sites de l'AGEFIPH (emploi des personnes handicapées), de l'APEC (emploi des cadres) et de L'Industrie Recrute (porté par l'UIMM – Union des industries et métiers de la métallurgie). Grâce à une **IA spécifique**, le site propose un **accès direct au public jeune** vers des offres de stage, d'alternance et de premier emploi.

Le saviez-vous ?

- Il existe **5 conventions de soutien aux structures d'accompagnement des publics** : la Mission locale SQYWay 16 25, la Fondation Agir Contre l'Exclusion 78, la Cité des Métiers, l'École de la 2^{ème} Chance – E2C de Trappes et NQT – Nos Quartiers ont des Talents;
- Chaque année ont lieu **2 rencontres autour du handicap & recrutement**, et 2 rencontres pour le recrutement de jeunes publics.
- Ces différentes structures jouent un **rôle d'animation des clauses sociales** dans le cadre de la construction de la ligne 18 – Grand Paris Express.
- SQY remplit un **rôle de facilitateur** entre acteurs de l'emploi du territoire.



CONTRAT DE VILLE : POUR UNE RÉUSSITE ÉCONOMIQUE ACCESSIBLE À TOUS

Depuis les années 1990, SQY est engagée dans la Politique de la ville, mobilisant et renforçant les politiques de droit commun dans les quartiers prioritaires grâce à ses compétences en habitat, transports, développement économique et aménagement du territoire.



© C. Lauré

Compétence obligatoire de SQY, la politique de la ville propose des actions portées par des outils structurants, en complémentarité avec les partenaires locaux. Dans le cadre du Contrat de ville **Engagement Quartiers 2030**, SQY s'engage en matière de réussite économique accessible à tous à partir de trois actions :

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR STRATÉGIE RH

Le développement économique, au travers notamment de l'entrepreneuriat et de l'emploi, est un **levier d'inclusion sociale**. Orientées vers la stratégie RH des entreprises, ses actions permettent de répondre aux problèmes de recrutement de certains secteurs en **facilitant l'accès à l'emploi**, en améliorant les recrutements et la mise en réseau, en accompagnant les entreprises d'un secteur / d'une filière dans leurs recrutements, en générant des parcours d'insertion et / ou de découverte de métiers au niveau local, tout en s'appuyant sur l'**expertise du groupe d'habitants** (orientés par chaque commune).

COORDONNER LES PARTENAIRES

LSQY coordonne également les partenaires de l'emploi. Il s'agit ici d'**identifier et de fédérer les acteurs locaux**, de permettre une orientation adaptée et une mobilisation accrue des publics, de faire connaître les opportunités, de rendre visible l'offre locale d'accompagnement vers l'emploi. Il s'agit également de **favoriser l'accompagnement des publics éloignés**

de l'emploi, de proposer une mobilisation renforcée, de coordonner les acteurs de l'emploi, de l'insertion, de la formation et du monde économique.

SOUTENIR L'ENTREPRENARIAT ORIENTÉ VERS LES QUARTIERS PRIORITAIRES (QPV)

Ce soutien a pour objectif de rendre **lisibles et accessibles les dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat**. Il forme des porteurs de projets éloignés des dispositifs classiques, promeut la création et le développement d'entreprises dans les QPV et détecte les potentiels cachés, avec les habitants eux-mêmes.

LES CHIFFRES CLÉS

- **15,2 % des habitants** de SQY résident dans un QPV (Insee RP 2013 et estimations 2018) ;
- Au 2^{ème} trimestre (T2) 2023, **4664 demandeurs d'emploi (D.E)** étaient recensés en QPV ;
- À SQY, le taux de chômage en QPV se monte à **19,4 %** (contre 10,3% à l'échelle de l'agglomération de SQY) ;
- **22 % des 16-25 ans** sont non scolarisés et sans emploi en QPV SQY. et sans emploi en QPV SQY.



UN CONTRAT DE VILLE ENGAGÉ POUR LA PRÉVENTION, LA MÉDIATION ET L'ÉGALITÉ

Compétence obligatoire de SQY, la politique de la ville propose des actions portées par des outils structurants, en complémentarité avec les partenaires locaux. Dans le cadre du Contrat de ville Engagement Quartiers 2030, SQY s'engage en matière de prévention, de médiation et de lutte contre toutes les discriminations.



© Shutterstock

et de l'accompagnement juridique des victimes. SQY entend renforcer la lutte contre ces discriminations et intégrer l'égalité femme-homme comme axe transversal du contrat de ville.

Les orientations de ce contrat visent à faciliter l'accès aux services publics, renforcer la médiation, **prévenir les conduites à risques et lutter activement contre les discriminations**, tout en valorisant l'expertise d'usage des habitants. Les actions proposées incluent le **soutien à la parentalité, la formation à l'égalité des droits et la prévention des violences**. L'objectif est de créer une société plus inclusive et égalitaire pour les habitants des QPV.

ILLECTRONISME ET DISCRIMINATIONS

Cependant, les défis sont nombreux, notamment face à la **dématérialisation** accélérée des services publics et privés. **L'illectronisme**, qui touche un tiers des habitants des QPV, constitue un **frein majeur** à l'accès aux droits, amplifié par le **vieillessement de la population** et l'**isolement** des familles monoparentales. Malgré les efforts des **conseillers numériques** et des **associations locales**, l'accompagnement des publics reste insuffisant.

Les **discriminations**, omniprésentes dans la vie des habitants des QPV (emploi, logement, santé), sont traitées dans le cadre de l'**éducation à la citoyenneté**, de la **formation des professionnels**

LES CHIFFRES CLÉS

Les quartiers prioritaires de SQY présentent des **vulnérabilités marquées** :

- 1/3 d'un tiers des familles sont **monoparentales** ;
- 1/4 des habitants sont **étrangers** ;
- 80 % des logements sont **sociaux** ;
- Le revenu médian est de **12 897 €**, plaçant la moitié des habitants sous le seuil de pauvreté. Les prestations sociales réduisent ce taux à **32 %**, mais la **précarité** reste forte avec 1375 allocataires du RSA et 70 % des habitants couverts par la CAF.



ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DE LA JUSTICE SOCIALE



© Loulé

COIGNIÈRES

→ Aide financière et/ou matérielle envers les foyers modestes ou précaires

- Délivrance de **bons alimentaires** après évaluation effectuée par un travailleur social. Con-vention avec l'épicerie sociale de la **Croix-Rouge française** située à Élancourt.
- **Aide financière de 75 €** pour aider à faire face à l'augmentation du prix de l'énergie.
- **Bourse d'études** accordée aux collégiens, lycéens et jeunes en études supérieures.
- Mise à disposition par le CCAS d'un **minibus dédié aux seniors** et aux personnes vulnérables, afin de les accompagner dans leurs déplacements pour les courses et les rendez-vous médicaux.
- Délivrance d'une **carte cadeau** en fin d'année pour les enfants et les seniors concernés.
- Sortie à Trouville-sur-Mer le samedi 23 août destinée aux familles et aux seniors à **bas quotient familial**.
- Desserte du **Bibliobus**, médiathèque ambulante, devant la maison du voisinage afin de permettre

le prêt de livres et DVD au plus près des habitants (porté par SQY).

→ Logement d'urgence

- Mise à disposition d'un **logement de priorité sociale** pour répondre aux urgences, qu'elles soient sociales ou liées à des accidents de la vie.

→ Jardins familiaux

- Gestion de **67 jardins familiaux** par la commune : ces parcelles sont attribuées pour un coût modique prioritairement aux personnes en appartement résidant à Coignièrès afin de compléter leurs besoins alimentaires.

→ Soutien matériel et financier des actions des associations dans le domaine social

- **Gestion d'un appartement** en partenariat avec le bailleur social Sequens au sein de la résidence des Acacias pour le mettre à disposition de différentes associations sous convention, pour des activités sociales.
- **Association AVECC** : accompagnement scolaire, culturel et éducatif.

COIGNIÈRES

→ Aide financière et/ou matérielle envers les foyers modestes ou précaires

- Délivrance de **bons alimentaires** après évaluation effectuée par un travailleur social. Con-vention avec l'épicerie sociale de la **Croix-Rouge française** située à Élancourt.

- **Aide financière de 75 €** pour aider à faire face à l'augmentation du prix de l'énergie.

- **Bourse d'études** accordée aux collégiens, lycéens et jeunes en études supérieures.

- Mise à disposition par le CCAS d'un **minibus dédié aux seniors** et aux personnes vulnérables, afin de les accompagner dans leurs déplacements pour les courses et les rendez-vous mé-dicaux.

- Délivrance d'une **carte cadeau** en fin d'année pour les enfants et les seniors concernés.

- Sortie à Trouville-sur-Mer le samedi 23 août destinée aux familles et aux seniors à **bas quotient familial**.

- Desserte du **Bibliobus**, médiathèque ambulante, devant la maison du voisinage afin de permettre le prêt de livres et DVD au plus près des habitants (porté par SQY).

→ Logement d'urgence

- Mise à disposition d'un **logement de priorité sociale** pour répondre aux urgences, qu'elles soient sociales ou liées à des accidents de la vie.

→ Jardins familiaux

- Gestion de **67 jardins familiaux** par la commune : ces parcelles sont attribuées pour un coût modique prioritairement aux personnes en appartement résidant à Coignières afin de com-pléter leurs besoins alimentaires.

→ Soutien matériel et financier des actions des associations dans le domaine social

- **Gestion d'un appartement** en partenariat avec le bailleur social Sequens au sein de la résidence des Acacias pour le mettre à disposition de différentes associations sous convention, pour des activités sociales.

- **Association AVECC** : accompagnement scolaire, culturel et éducatif.

- **Association AASTIC** : cours d'alphabétisation.

- **Association Porte-Plume** : soutien scolaire et aide aux devoirs pour les élèves de classes élémentaires.

- **Association des Résidents des Acacias** : assistance et accompagnement des locataires.

- **Association SNL** : accès au logement pour des personnes qui en sont exclues et accompagnement de proximité.

- **Secours catholique** : accompagnement dans les démarches administratives et quotidiennes, apprentissage du français.

→ Marchés publics incluant des clauses sociales

- Prise en compte des aspects sociétaux dans la passation de certains marchés, notamment **le marché ménage et vitrerie sur toutes les structures communales** (marché formalisé) : obligation de reprise du personnel, personnes de la commune ou des Yvelines en situation de demande d'emploi. **Formation des employés** à l'utilisation de quantités raisonnables de produits et aux bonnes pratiques quant aux rejets.

- Signature d'une **convention partenariale avec ACTIVITY' 78** afin d'inclure des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics : utilisation de personnel en recherche d'emploi ou de personnes des Yvelines en reclassement suite à leur incarcération.

→ Soutien aux personnes en situation de handicap

- Collecte et traitement du courrier par une entreprise adaptée ayant recours à des **personnes en situation de handicap** type ESAT.

→ Aide financière, matérielle et/ou juridique pour les Coigniériens

- Permanences d'un **conciliateur de justice** et d'un **avocat** afin de trouver une solution amiable ou d'engager une procédure contentieuse entre parties, une fois par mois.

ÉLANCOURT

→ Inclusion et égalité

- Inclusion des enfants en situation de **handicap** en milieu périscolaire.

- Sensibilisation à **l'égalité filles/garçons** auprès des enfants de 3 à 6 ans.

→ Solidarité & Aide alimentaire

- **Épicerie sociale** pour les plus démunis.

- Mise à **disposition gratuite de locaux municipaux** à 2 associations : Croix-Rouge, Restos du Cœur.

→ Vacances & Loisirs pour les familles

- **« Vacances collectives familles »** : 1 semaine en été offerte à 8 familles (37 personnes).

- **7 sorties** organisées pendant les vacances (parcs, bowling...).

- **Ateliers mensuels** (1er mercredi) « Livre à toi » : yoga, contes, jeux de société.

- **Soirée guinguette** à destination des familles (4 juillet – Ferme du Mousseau) : musique, jeux et gourmandises.

→ Jeunesse & Emploi

- **5 jeunes** de quartiers prioritaires embauchés en jobs d'été.

- Dispositif **« Permis citoyens »** : aide de 500 € à 20 jeunes contre 40 h auprès d'associations de la ville et de SQY (Restos du Cœur, Secours populaire...).

- **Carte Elan Pass gratuite** (jeunes de 11 à 25 ans) : accès aux activités Service Jeunesse et ré-ductions locales.

- **Studio municipal** de musique « Le Jack » : accès à 5 €/heure.

- **2 éducateurs de rue** pour accompagner les jeunes en difficulté.

- **Prévention spécialisée** : mission éducative (libre adhésion et confidentialité) – travail de rue pour rencontrer des jeunes dans leur environnement – instaurer une relation de confiance et prévenir les situations de rupture. En 2025, 4 chantiers éduca-tifs ont mobilisé 10 jeunes de 16 à 25 ans (remise en peinture, travaux d'embellissement et de rénovation de structures municipales, missions d'accueil du public sur la colline d'Élancourt).

- **Dispositif BAFA** (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) : accompagnement complet (démarches administratives, négociations financières...) pour 15 jeunes avec priorité dans les campagnes d'embauche et de stage.

→ Accès au numérique

- Accompagnement à l'utilisation des **plateformes départementales et régionales** (Pass+, Pass Sport...).

- 2 conseillers numériques pour lutter contre **l'illectronisme**.

- Aide aux **démarches administratives en ligne**.

- Sensibilisation aux **bonnes pratiques d'Internet**.

- **Ateliers thématiques** (Doctolib, Ameli, premiers pas sur ordinateur...).

- **Café numérique** : apprendre à utiliser son smartphone, trier ses photos...

→ Culture & Ateliers

- **Ateliers culturels** (danse, théâtre, arts plastiques) à la Ferme du Mousseau, financés à 50 %.

→ Scolarité – Réussite éducative & Petite enfance

- 2^e édition du **salon de la parentalité** : 17 stands d'information (modes de garde, scolarité, droits de l'enfant, emploi, santé, prévention...).

- **Accompagnement scolaire** (élémentaires et collégiens), y compris pendant les vacances.

- **Soutien scolaire** en ligne gratuit (elancourtenligne.fr).

- Accès au **E-Center** pour les élèves sans ordinateur.

- **Veille éducative** (aide personnalisée aux familles en difficulté : scolarité, santé, parentalité...). Dispositif de proximité visant à prévenir et à accompagner les enfants (3 à 15 ans) et leurs familles, assuré par des professionnels qui coordonnent les différents acteurs (école, santé, associations, institutions). Ce travail global favorise la réussite scolaire, l'épanouissement personnel et l'intégration sociale de l'enfant : 35 familles (50 enfants) accompagnées en 2025.

→ Médiation & Accès aux droits

- Séances de **conteurs** pour enfants et adultes.

- Conférences sur les **troubles DYS**.

- **Services à la population** : écrivains publics, médiation familiale, justice, spectacles éduca-tifs.

→ **Sensibilisation au handicap**

- **Semaine du handicap** : conférences, expositions, sensibilisation au handisport, initiation à la langue des signes, interventions dans les écoles...

GUYANCOURT

→ **507714 € ont été alloués aux familles** via le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) : Pass'sport & loisirs, prime énergie pour les familles monoparentales, chèques courses, prime aux demandeurs d'emploi, séjours pour les seniors. La Ville a ainsi renforcé **les aides énergétiques** : sur une année, on comptabilise 397 bénéficiaires (seniors de plus de 65 ans non imposables et adultes handicapés) (39700 €) de la prime précarité énergie. Elle a été attribuée en plus à 91 familles monoparentales (11800 €).

→ Nouvelle **aide financière et sociale** liée aux places en crèche à la rentrée : l'Aide Communale pour l'Emploi d'un Assistant Maternel Agréé.

→ Guyancourt milite pour une **tarification sociale de l'eau** à défaut d'une gestion publique. Les solutions proposées sont :

- Supprimer l'abonnement (la part fixe),
- Imposer un **prix symbolique pour les premiers m³ d'eau**, correspondant aux besoins vitaux des familles, puis mettre en place un prix progressif.

→ La Ville continue de soutenir les **programmes immobiliers mixtes**, mêlant du locatif social, de l'accession libre et de l'accession sociale, notamment via le dispositif de Bail Réel Solidaire qui permet aux ménages de devenir propriétaires à prix réduit en dissociant l'achat du logement de celui du terrain. La Ville a mis en place le BRS avec SQY et le promoteur Valo-phis Habitat dans le cadre du programme Le Clos Palladio, dans le quartier de Villaroy.

→ Pour **les jeunes**

- Le dispositif municipal **« Projet'Toi »** aide les Guyancourtois âgés de 15 à 25 ans à réaliser des projets innovants, à caractère social, éducatif, sportif ou de loisir.
- 4^e année d'accompagnement du dispositif **« Classe Départ »** qui organise des activités artistiques pour les jeunes en décrochage scolaire. Projet initié et porté dans les Yvelines par La Sauvegarde des Yvelines et la Compagnie In Cauda.

- La Ville a lancé un nouveau dispositif d'intérêt communal, le **Pass'Jeunes**, porté par le Conseil des Jeunes (CDJ) afin que les jeunes Guyancourtois profitent de tarifs préférentiels.

LA VERRIÈRE

→ Mise en place d'une **tenue commune pour les classes maternelles** pour lutter contre les inégalités sociales et renforcer l'unité.

→ Déploiement de la **ludothèque** au centre social et de la ludomobile, notamment l'été en pied d'immeubles.

→ **Orchestre DEMOS** pour les enfants qui souhaitent s'investir dans l'apprentissage d'un instrument mis à disposition gratuitement durant 3 ans. Enseignement et concerts.

→ Action de **« savoir nager »** à destination des enfants non nageurs en lien avec la Préfecture.

→ Mise en place du **triporteur** pour l'« aller vers » dans les quartiers.

→ Poursuite des actions liées au CTAI (contrat territorial d'accueil et d'intégration), notamment sur **l'acquisition du français**.

→ **Aides financières du CCAS** : allocation énergie, épicerie sociale, aides exceptionnelles...

→ Mise en place des **colos apprenantes** en lien avec l'État pour des séjours 6/18 ans avec un reste à charge symbolique pour les familles.

→ Déploiement **d'activités sportives pour tous les âges** de la vie : bébés, familles, agents, seniors...

→ Mise à disposition de **convecteurs et allocation de compensation** pour les victimes des coupures de chauffage liées aux pannes dans le parc social.

LES CLAYES-SOUS-BOIS

→ **Réhabilitation des résidences du Avre**

Initié en 2022, ce vaste programme d'aménagement a vu le jour grâce à une volonté con-jointe et inédite entre l'équipe municipale et le groupe Polylogis, d'offrir une nouvelle dynamique au service de la mixité sociale, de la transition écologique et du vivre-ensemble.

L'occasion de lancer :

- La **rénovation du parc existant** (réhabilitation de 326 logements déjà débutée par une rénovation extérieure, rénovation des parties communes, démolition de 2 plots de 91 logements),

- La **reconfiguration des espaces extérieurs** (réaménagement ou création de voiries, voies piétonnes et espaces verts, résidentialisation des parkings extérieurs),

- La **construction de 11000 m² de logements neufs** (58 logements locatifs sociaux parmi lesquels des logements BRS et des logements en accession libre).

→ Le CCAS distribue des **fournitures scolaires** aux familles dans le besoin.

→ **Club Coup de Pouce**. Cette année, ce sont ainsi 4 clubs qui ont permis à 21 élèves rencon-trant des difficultés dans leur parcours scolaire de se dépasser et de s'investir pleinement dans les activités proposées. Les matières proposées tout au long de l'année par les anima-teurs furent l'occasion non seulement de favoriser leur épanouissement, mais également de renforcer leur confiance dans les apprentissages. Un diplôme pour chaque élève. Les **di-plômes « Pouce d'or »** remis au cours de cette cérémonie sont donc l'occasion de symboliser les progrès des enfants inscrits dans les 4 clubs et de leur rappeler que leur implication les inscrit désormais sur le chemin de la réussite.

→ **17^e édition de la Convergence vélo**. Cet événement gratuit et accessible à tous, auquel des membres actifs de l'association **Cyclo'Sapiens** participent depuis maintenant plusieurs an-nées. Rendez-vous festif vers Paris, il permet non seulement de promouvoir

MAGNY-LES-HAMEAUX

→ **Aides sociales via le CCAS**. Le CCAS intervient avec des **aides financières ponctuelles facultatives** : octroi d'aides sur des factures d'énergie, allocation énergie versée aux personnes âgées ou dépendantes sous condition de ressources. Reconduction de la campagne des chèques Noël Solidarité.

→ **Convention avec l'ADMR (Aide à domicile en milieu rural)**. Une convention signée avec l'ADMR permet d'accompagner les bénéficiaires ayant de faibles ressources.

→ **Mobilité :**

- Une aide à la **mobilité des seniors**, sans moyens de locomotion, est mise en place par un service de minibus pour les déplacements liés aux achats de proximité tous les 15 jours.

• **La programmation artistique** tient compte des modes de déplacement afin de garantir une égalité d'accès sans contrainte de transport, qu'il s'agisse des publics seniors, petite enfance, enfance ou des personnes à mobilité réduite. L'utilisation des lieux de diffusion ré-partis dans les différents quartiers de la ville est prise en compte dès la conception des pro-jets.

→ **Lutte contre la fracture numérique**. Le Centre Social met à disposition **4 postes informatiques en accès libre** avec la possibilité d'imprimer des documents essentiels. Un agent dédié à l'accompagnement numérique organise des ateliers hebdomadaires pour adultes et seniors.

→ **France Services**. Deux **permanences hebdomadaires** accompagnent les Magnycois pour accéder à leurs droits et accomplir leurs démarches administratives.

Autres permanences :

- Un conciliateur de justice chaque semaine au Centre Social,

- « Ma commune, ma santé » afin de permettre aux Magnycois d'accéder à une mutuelle adaptée en fonction de leurs besoins (environ 3 par an).

→ **Politique tarifaire adaptée**. Les tarifs des activités de loisirs sont individualisés et donc accessibles à tous grâce à une tarification en fonction des ressources des familles. Les **conditions d'accès aux spectacles** sont aussi facilitées grâce à la mise en place d'une adhésion associée à un tarif unique de 5 € par place pour l'ensemble des spectacles proposés. Les foyers les plus modestes ont quant à eux la possibilité de bénéficier du tarif PALM à hauteur de 2 € par personne. Les scolaires bénéficient de la **gratuité sur l'ensemble des actions culturelles**, chaque classe ayant la possibilité d'assister à au moins trois spectacles par an.

→ **PALM – Passeport Loisirs Magnycois**. Le CCAS propose un financement pour que les enfants (de la maternelle à la première année de lycée) puissent accéder à une **activité sportive, culturelle ou de loisirs** via une association partenaire, sous condition de ressources. 384 enfants ont bénéficié d'une activité associative

annuelle pour un reste à charge de la famille de 15, 30 ou 40 €. 19 associations participent à ce dispositif.

MAUREPAS

→ Mise à disposition de **35 parcelles dans les jardins familiaux** qui sont attribuées prioritairement aux personnes, locataires ou propriétaires, ne disposant pas de leur propre jardin. Les habitants peuvent ainsi cultiver pour leur propre besoin et celui de leur famille. Ces jardins favorisent aussi l'entraide, le partage d'expériences et de savoir-faire et donc le lien social.

→ **Animation du Relais Marianne / Maison France Services** pour accompagner les habitants du territoire qui le souhaitent dans leurs démarches administratives, mais aussi du Relais Marianne / Relais Familles pour permettre à tout parent maurepasien de se mettre en lien avec des professionnels de la parentalité (temps d'échanges, ateliers, cafés-poussette...). En un an, 2425 personnes ont été reçues et 2916 demandes traitées dans le cadre des missions France Services. Côté actions en faveur de la parentalité, on recense 2 044 participants.

→ **Partenariat renforcé avec l'association Maurepas Entraide**, notamment dans le cadre de la labellisation par la CAF de l'Oasis, espace de vie sociale. Cette structure de proximité s'adresse à tous et développe prioritairement des actions collectives permettant de renforcer les liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage. Elle a aussi pour objectif de coordonner des initiatives d'habitants qui vont favoriser la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

→ **Organisation de l'ESTI'VILLAGE** du 9 au 30 juillet 2025 avec des animations gratuites, adaptées à toutes les tranches d'âge, au stade du Bois et dans les structures municipales de proximité (Relais Marianne, Tridim, Café de la Plage). Un temps fort de la vie sociale pour se retrouver, s'amuser, faire des rencontres et ainsi renforcer les liens entre les habitants.

→ Animation d'un **dispositif de réussite éducative** par un éducateur spécialisé qui accompagne individuellement certains enfants et jeunes dans les domaines scolaire, familial et sanitaire. Le dispositif apporte également un soutien aux parents dans leur rôle éducatif.

→ **Développement du soutien municipal auprès des équipes enseignantes des écoles maternelles** en mettant à disposition 1 ATSEM par classe pour mieux les accompagner dans les actions

favorisant l'inclusion.

→ **Développement du dispositif « 1 adulte pour 1 enfant »** sur les temps périscolaires pour les élèves en situation de handicap. Ce dispositif vise à garantir une meilleure inclusion des élèves en situation de handicap, en assurant leur sécurité et leur confort. Un livret spécifique a été réalisé et mis à disposition des familles.

→ **Soutien aux personnes porteuses de handicap** à travers différentes actions de sensibilisation : accueil de l'Entr'Aidants Village, dépistage du diabète avec l'association SER DIABÈTE Île-de-France, organisation de la 8^e édition de la Semaine du handicap, collaborations avec les associations locales en lien avec la commission communale pour l'accessibilité.

→ **Partenariat avec l'association ACTIOM** afin de faciliter l'accompagnement des Maurepasiens au dispositif Ma Commune Ma Santé. Ce dispositif s'adresse aux personnes qui ne bénéficient pas d'un contrat collectif à adhésion obligatoire.

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

→ Le CCAS a réorganisé et déployé un **« Pôle Solidarité »**, à la suite de réflexions croisées avec des « groupes pilotes seniors ». De nouveaux ateliers de prévention ont été mis en place (habitat, handicap) et appels et visites de convivialité tout au long de l'année.

→ En avril, de **nouveaux « jeux inclusifs »** ont été inaugurés au sein du square Philippine, dans le quartier du Village. Ce sont les premiers jeux adaptés à différents handicaps installés à Montigny.

→ La Ville a développé de **nouvelles actions pour la Journée internationale des droits des femmes** « Elle(s), au pluriel ! », le 8 mars 2025 : forum, conférence, atelier, sport, lecture...

PLAISIR

→ **Des politiques de l'habitat pour une offre diversifiée**

• **Accueil des enfants co-victimes de violences intrafamiliales** en péri et extra-scolaire. La Ville facilite le parcours des parents plaisirois victimes de violences intrafamiliales et veille au bien-être de leurs enfants co-victimes en mettant en place un dispositif d'accueil ponctuel (matin, midi, soir, mercredis et vacances scolaires). Ce dispositif complète l'accueil déjà proposé par la micro-crèche À nos Anges pour les plus jeunes, en offrant une solution adaptée aux enfants

plus âgés pendant que leur parent effectue les démarches nécessaires.

• Le mercredi 9 avril 2025, la Ville de Plaisir a accueilli la **troisième édition du forum jobs d'été**, réunissant 600 jeunes de 17 à 26 ans. Lors de cet événement, les partici-pants ont eu l'occasion de rencontrer neuf entreprises locales à la recherche de sai-sonniers et de consulter diverses offres d'emploi. Ils ont également pu échanger avec le réseau Yvelines Information Jeunesse pour toute demande d'information. La mission locale et France Travail étaient également présentes pour apporter leur soutien. De plus, un espace a été dédié à la rédaction de CV et de lettres de motiva-tion, et les jeunes ont eu l'opportunité de bénéficier d'un coaching professionnel pour préparer leurs entretiens.

• **Convention Centre Athena.** Reconduction de cette convention entre le collège Blaise Pascal, le Programme de Réussite éducative et l'association Centre Athena pour la prise en charge des collégiens exclus, dans un objectif de remobilisation de l'élève et de lutte contre le décrochage scolaire.

• **Une exonération de la taxe foncière** pour encourager la rénovation énergétique. Afin de soutenir les Plaisirois dans leurs économies d'énergie, la Ville propose une exo-nération de 50% de la taxe foncière pendant 3 ans, pour les logements de plus de 10 ans ayant fait l'objet de travaux de rénovation énergétique.

• **Le dispositif des petits déjeuners à Plaisir** permet aux élèves, notamment ceux des quartiers les plus fragiles, de commencer la journée dans un cadre convivial et nutri-tif. En proposant un repas équilibré (céréales complètes, produits laitiers, fruits), la Ville favorise l'égalité des chances, sensibilise à l'alimentation durable et encourage de bonnes habitudes dès le plus jeune âge. À l'école du Valibout, 100 élèves bénéfi-cient chaque semaine d'un petit déjeuner accompagné d'activités pédagogiques sur le bien-manger. Les denrées restantes servent ensuite à proposer un goûter ou un atelier culinaire au Point Accueil Enfants Les Petits Copains. Ce dispositif sera pris en charge cette année par la Ville, l'Éducation nationale se désengage.

• **La Maison des Femmes Calypso**, dédiée à la prise en charge des femmes victimes de violences, a déménagé dans de nouveaux locaux plus spacieux. Son inauguration a eu lieu à Plaisir le 27 mai 2025, en présence des

partenaires dont le Département, qui finance à hauteur de 1,65 M€.

TRAPPES

→ Le dispositif **« Paniers d'IMA »** propose chaque semaine, gratuitement, des paniers de légumes issus de l'agriculture biologique aux femmes enceintes, en fonction de leur quotient familial.

→ Le programme **« 1 vélo 1 collégien »**, porté avec l'ADEME, permet le prêt de longue durée de vélos neufs aux élèves trappistes en classe de 4^e.

VILLEPREUX

→ **Clôture de la démarche « Ville Amie des Aînés »**. Pour répondre au défi démographique du 21^e siècle, la Ville a souhaité **rejoindre le Réseau francophone des Villes amies des aînés** dans le but de construire une politique locale adaptée aux besoins et aux attentes des aînés sur le territoire. Après avoir réalisé un état des lieux de sa politique senior actuelle, organisé des ateliers participatifs/quartiers avec les seniors et distribué un questionnaire pour mieux comprendre leurs attentes, Villepreux a voté un plan d'action pluriannuel le 30 juin 2025. Ce plan d'action prévoit des actions dans chacune des thématiques de la démarche « Ville Amie des Aînés ». On retrouve notamment la création d'un comité citoyen pour le mobilier urbain ou encore la création d'un guide à destination des seniors. Forte de la réussite de cette démarche, la Ville espère obtenir le label « Amie des Aînés » d'ici la fin de l'année. La démarche « Ville Amie des Aînés » s'intègre au projet Villepreux Génération 2035.

→ **Soutien à la création d'une résidence-accueil pour des personnes porteuses de handicap.** Ville-preux soutient la création d'une résidence-accueil pour des personnes porteuses de handicap. Les travaux sont actuellement en cours, avenue des Clayes, en plein cœur de la ville. Cette résidence, prévue pour 2026, accueillera **30 studios pour des personnes en situation de handicap physique ou mental**, leur offrant un cadre de vie autonome et adapté, en proximité immédiate avec les trans-ports, les commerces, les infrastructures sportives et culturelles.

→ **L'intergénérationnel, grande cause municipale 2025.** Comme chaque année, la Ville déclare une grande cause municipale. Cette année, le **lien intergénérationnel** était à l'honneur autour de plu-sieurs actions :

- Des événements intergénérationnels (bals interâges, fête de l'été d'antan, chasse aux œufs, concours d'éloquence, etc.) ;
- Pour les CM2, un passeport du civisme enrichi autour de la nécessité de faire vivre ce lien et de respecter ses aînés ;
- Des projets (tels que celui porté avec l'association Ensemble2Génération décrit ci-après).

→ **Lancement du dispositif « Ensemble2Génération »**. Ce partenariat signé en juin 2025 avec l'association Ensemble2Génération ambitionne de rompre l'isolement social des seniors et de lutter contre la précarité des plus jeunes grâce à des projets de cohabitation.

VOISINS-LE-BRETONNEUX

→ Actions récurrentes

- Le CCAS **intervient en complément de l'aide sociale légale** avec des aides ponctuelles facultatives, des aides sur critères selon le QF des personnes (aide aux activités périscolaires, classes de découverte, cantine, prime énergie, ...).
- Délivrance de **bons alimentaires**, sous forme de tickets-services, après évaluation effectuée par un travailleur social.
- Distribution de **colis de Noël** (sous conditions) par le CCAS pour les seniors n'ayant pu participer au banquet des aînés de la Ville (gratuit pour tous).
- Engagements pour des **causes solidaires** : Veilleurs en voisins, Secours catholique, Croix-Rouge, Restos du Cœur, Octobre Rose.
- **Collecte solidaire** en faveur des publics fragiles (familles, seniors, étudiants, jeunes actifs).

→ Continuité d'actions

- Continuité de la mise en œuvre de l'Ad'AP pour la **mise en accessibilité des ERP** et de leurs abords.
- Mise en place d'une **continuité de la main courante**, pose de clous podotactiles et mise en place de contraste de la première et de la dernière marche.

- Mise à disposition d'un logement auprès de l'**association Sauvegarde des Yvelines** et vente d'un logement à l'association SNL Yvelines (Solidarités Nouvelles pour le Logement) permettant aux publics fragiles d'être accompagnés dans l'éducation, l'accès au logement, aux soins, à l'autonomie, à la culture, à l'inclusion sociale et professionnelle.

- **Développement des activités au sein de la résidence La Manivelle** : salle commune et jardins partagés pour favoriser les échanges entre générations.

- **Le mois du logement** à destination des différents publics et bailleurs privés et sociaux, permettant de valoriser les bonnes pratiques dans le cadre de l'habitat et de l'énergie.

- Mise en place de **permanences gratuites** : avocat, notaire, association UFC-Que Choisir.

- **Convention avec EDF** pour accompagner les personnes dans leur consommation et leurs factures énergétiques.

- Renouvellement de la **labellisation du CCAS** en Point Conseil Budget.

- **Matinales de l'action sociale** permettant de créer un espace de rencontre et d'échange entre les partenaires du territoire, autour d'une thématique précise du domaine social.

- **Programmation d'animations bimestrielles** proposées aux seniors avec une politique tarifaire adaptée basée sur le quotient familial.

- Participation au **champ social** permettant de faire bénéficier de tarifs ou d'accès privilégiés aux personnes vulnérables, pour des sorties culturelles.

→ Actions 2025

- Professionnalisation de l'accueil du CCAS et accompagnement de la population par le recrutement d'une conseillère en économie sociale et familiale et d'un agent chargé d'accueil social.
- Mise à disposition de la salle de la maison de quartier de La Remise à l'Association des **Paralysés de France**.
- Conventionnement avec la CAF permettant de **consulter la base allocataire** et de bénéficier d'actions de prévention et d'accès aux droits.
- Convention avec les **services de la Protection judiciaire de la jeunesse** : les jeunes de l'UEHDR

ont pu bénéficier pendant l'été d'un atelier jeux et de 6 actions intergénérationnelles (3 cafés-jeux et 3 balades-découvertes des environs).

- Augmentation du nombre d'aides au **financement du permis et du BAFA** pour les jeunes Vicinois.

- Adhésion à différents dispositifs permettant aux jeunes de la Maison du Lac de bénéficier de **sorties sportives et culturelles à taux réduit** : dispositif VACAF pour le séjour d'été, champ social et tickets de la Région pour la base de loisirs.



02

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



PROGRAMME PÉDAGOGIQUE ÉCOPOUSSE : SENSIBILISER DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

À la rentrée 2025-2026, 76 classes de Saint-Quentin-en-Yvelines ont intégré le programme Écopousse. Gratuit et animé localement par l'association Ville Verte, ce dispositif national initie les élèves aux enjeux de la transition écologique.



© Shutterstock

Face à l'urgence climatique et environnementale, SQY déploie une politique volontariste de transition écologique. Conscients que cette transition nécessite l'implication de tous, les élus ont souhaité renforcer les actions d'éducation à l'environnement en direction du jeune public. Depuis la rentrée 2025-2026, SQY propose aux écoles primaires publiques de son territoire de rejoindre le programme pédagogique **Écopousse**, destiné aux élèves du CP au CM2.

Labellisé par le Ministère de la Transition écologique et déployé à l'échelle nationale depuis 2013, **Écopousse** est un dispositif gratuit pour les écoles et les communes, financé à 80 % par les **Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)** dans le cadre du programme national ACTEE, le solde (20 %) étant intégralement pris en charge par SQY.

UN PROGRAMME COMPLET, PORTÉ LOCALEMENT

Sur les **écoles élémentaires du territoire**, 76 ont la possibilité d'intégrer ce programme. Le programme est animé par l'association **Ville Verte**, reconnue et implantée à Magny-les-Hameaux, spécialiste de l'éducation à l'environnement depuis plus de 35 ans. Pour SQY, ce partenariat local permet d'ancrer le projet dans une **dynamique de territoire**, tout en assurant une cohérence pédagogique avec les autres actions de transition écologique menées par l'agglomération.

DES ATELIERS INTERACTIFS POUR ÉVEILLER LES CONSCIENCES

Chaque classe bénéficie de **trois ateliers d'une heure** sur l'année, directement animés dans les écoles par un intervenant formé. Les thématiques abordées sont complémentaires : **énergie, eau, alimentation, changement climatique, appareils électriques, éclairage, déchets, mobilité et biodiversité**.

Les enseignants reçoivent également des **ressources pédagogiques** pour prolonger les apprentissages en autonomie, tandis que les élèves ont accès à du **matériel ludique**, comme un jeu de cartes éducatif.

Un **concours national d'expression artistique à thème**, organisé chaque année, permettra aux enfants d'exprimer leur vision des enjeux environnementaux à travers une production créative.

En mobilisant les écoles autour d'un projet fédérateur, **Écopousse permet de sensibiliser les générations futures** aux enjeux de la transition écologique, tout en consolidant les liens entre acteurs éducatifs et institutionnels.



MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS POUR LES NOUVEAUX BÂTIMENTS PUBLICS



© C. Lauté

En 2025, SQY a poursuivi son adaptation énergétique, entre bilan des solutions mises en œuvre, livraison du premier bâtiment passif et déploiement de panneaux photovoltaïques.

EXTENSION DU THÉÂTRE NATIONAL À MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

La **rénovation des sièges et des moquettes** des salles est en cours. Le chantier de l'extension a débuté début 2025, pour s'achever en 2026. Ce sont ainsi près de 800 m² supplémentaires qui viendront compléter cet équipement. L'insertion dans son espace a été particulièrement travaillée, ainsi que son **impact environnemental**. À noter que les productions de chaud et de froid seront fournies par les installations du Théâtre, scène nationale.

CRÈCHE DE LA REMISE À VOISINS-LE-BRETONNEUX

La première année d'utilisation de la crèche a permis de **tester le confort de la géothermie avec une PAC réversible**. Que ce soit en hiver ou en période de canicule, celle-ci a donné entière satisfaction.

NOUVELLE MÉDIATHÈQUE DE MAGNY-LES-HAMEAUX

Les travaux de la **première médiathèque passive** de SQY se sont achevés fin août pour une ouverture en septembre 2025. Reste à tester le confort et à surveiller les consommations grâce à la GTB (gestion technique des bâtiments).

HÔTEL DE POLICE À ÉLANCOURT

Le **nouveau commissariat**, a ouvert ses portes le 27 juin. Isolations extérieures renforcées, panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur, toiture-terrasse végétalisée et centrale adiabatique ont été mis en service afin d'**offrir le plus grand confort de travail** aux forces de l'ordre et aux publics.

SQY PICASSO À MAGNY-LES-HAMEAUX

Dans ce bâtiment restructuré en 2020, il a été installé près de **180 m² de panneaux photovoltaïques** qui produiront 36 kWc avec autoconsommation + revente sur le réseau Enedis. Production annuelle attendue : 34 MWh (AC).

MÉDIATHÈQUE ROUSSELOT À GUYANCOURT

Réfection de l'étanchéité et de l'isolation des toitures-terrasses avec installation de **450 m² de panneaux photovoltaïques**. L'énergie produite, soit près de 100 MWh, sera autoconsommée au sein de la médiathèque.

HÔTEL D'AGGLOMÉRATION À TRAPPES

La GTB de ce bâtiment de plus de 11000 m² a été remplacée afin de **pallier l'obsolescence de certains automates**. Un test est en cours sur une partie du bâtiment, où il a été mis en place une détection de présence sur le chauffage, la climatisation et l'éclairage (avec gradation).



UN LABEL QUALITATIF POUR LE LOGEMENT NEUF

SQY est signataire d'une convention avec l'organisme certificateur Cerqual depuis 2017. Il s'agit de la filiale de l'association Qualitel, qui œuvre pour l'amélioration de la qualité du logement en France, via la certification et l'information du public.

L'objet de ce partenariat est de confirmer l'engagement de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines dans une **politique volontaire en faveur d'un habitat durable**. La certification « NF Habitat HQE » est imposée pour une durée de 3 ans renouvelable, pour toutes les opérations de logements en construction neuve, aussi bien en secteur d'aménagement qu'en diffus.

ACCOMPAGNER L'INNOVATION DURABLE

La certification permet à la collectivité d'accompagner l'innovation et de répondre aux enjeux des transitions énergétique, environnementale et numérique. Elle délivre également un repère fiable sur la qualité et la performance des logements.

Depuis la signature de la convention, **56 opérations, représentant 3329 logements** (chiffres au 26 août 2025), construits ou en cours de construction sur l'agglomération, ont obtenu la certification environnementale « **NF Habitat HQE** » au stade de la conception sur les 12 communes de l'agglomération.

LE LABEL « QUALISQY »

Dans le cadre de la charte de la promotion immobilière résidentielle en diffus, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a créé un **label nommé « QualiSQY »**. Celui-ci est destiné aux programmes de logements respectant au mieux les orientations inscrites dans la Charte, notamment l'obtention du **label « NF Habitat HQE »** par Cerqual.



Ces orientations sont reprises sous forme d'une **grille d'évaluation**. L'obtention du label « QualiSQY » valorise les opérations. Gage de qualité supplémentaire approuvé par l'agglomération, ces programmes immobiliers résidentiels bénéficient d'une **image valorisante** auprès de la population (riverains, acquéreurs, etc.).

À ce jour, **3 projets** (à Maurepas, Plaisir et Voisins-le-Bretonneux) ont obtenu le **Label QualiSQY**, et plusieurs autres projets en cours d'étude pourraient y prétendre.

UN HABITAT DURABLE

Cette certification atteste de la construction d'un bâtiment durable offrant une bonne **qualité de vie**. Il est respectueux de l'environnement, énergétiquement et économiquement performant. De plus, il est conçu, construit, géré et utilisé de **façon responsable** tout au long de son cycle de vie.



L'ALEC : L'INGÉNIERIE PUBLIQUE TERRITORIALE DE PROXIMITÉ

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat 78 met en œuvre la transition énergétique de SQY.



L'ALEC 78 accompagne les collectivités, acteurs et habitants de Saint-Quentin-en-Yvelines sur la **sobriété énergétique**, l'amélioration de la **performance énergétique** des bâtiments, et l'adaptation au **changement climatique**.

L'ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV'

L'ALEC porte le **service public de conseil à la rénovation énergétique des logements**. Elle conseille les ménages gratuitement de manière indépendante et personnalisée sur les travaux prioritaires, les choix techniques, et informe sur les aides financières existantes.

L'ALEC AGIT SUR LE TERRITOIRE POUR :

- **Mobiliser les habitants** : par des stands, des présentations France Rénov', des Serious Games... ;
- **Informers les ménages** : en proposant des webinaires, des conférences, des salons et forums copro... ;
- **Accompagner les projets** : en apportant un soutien technique aux démarches de rénovation des lotissements, des cafés-réno, des ateliers, des formations... ;
- **Favoriser le passage à l'acte** : par la valorisation des bonnes pratiques, en animant des balades thermiques, qui permettent de visualiser les déperditions d'énergie et de comprendre les solutions adaptées, des visites de maisons témoins, le Concours Maison Économe...

L'ALEC CONSEILLE ET ACCOMPAGNE ÉGALEMENT :

- **Les collectivités** dans leurs démarches de réduction des charges énergétiques, d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine communal, de déploiement des énergies renouvelables ;

→ **Les entreprises**, dans leurs démarches d'économies d'énergie : elle conseille, forme et aide à la montée en compétences sur les enjeux de rénovation énergétique. Elle anime un réseau de professionnels de la rénovation des logements ;

→ **Les bailleurs sociaux**, dans leurs démarches d'information, de sensibilisation et de réduction des charges d'énergie des locataires ;

DES STANDS, DES ATELIERS ET DES EXPOS DESTINÉS AUX HABITANTS DU TERRITOIRE

À la demande de SQY, dans le cadre de la **subvention annuelle** qui la lie à l'agglomération (12500 €), l'ALEC 78 mène des actions spécifiques de sensibilisation à la transition énergétique à l'attention des habitants, organisés avec les communes. Cet engagement correspond au **volet de sensibilisation à la transition énergétique**, et comprend des actions telles que des **stands et ateliers** Éco-gestes énergie, l'exposition et l'atelier Expologis, un webinaire sur les économies d'énergie, ainsi qu'une formation relative aux relais Énergie.

Ces ateliers sont mentionnés dans les parties « Communes » du RADD.

CHIFFRES CLÉS 2025

- **1200 conseils** donnés aux ménages saint-quentinois.
- Plus de **260 visiteurs** au Salon de la rénovation énergétique et au Forum Réno-Copro.
- **8 conférences/webinaires** : plus de 800 participants/vues.
- **2 visites de copropriétés rénovées** : 50 participants.



PARC DE LOGEMENTS PRIVÉS : UNE AMÉLIORATION

L'année 2025 a été marquée par la poursuite du déploiement de la stratégie d'intervention de SQY en faveur de l'amélioration du parc de logements privés. Elle s'articule avec l'accompagnement de la rénovation énergétique des logements.

Le parc de logements privés représente 2/3 de l'offre et joue un **rôle central dans les conditions de vie des Saint-Quentinois** et dans l'attractivité du territoire. Il représente plus de **72 000 logements**, dont 31 000 maisons individuelles. Parmi l'offre en collectif (plus de 40 000 logements), distinguons les grandes copropriétés (50 logements et plus, 27 % du parc) des petits et moyens collectifs.

DES PROBLÉMATIQUES MULTIPLES

Bien que récent, ce parc rencontre des **problématiques multiples** : précarité énergétique, copropriétés ou mono-propiétés collectives potentiellement fragiles, vacance, habitat insalubre et parfois indigne. Depuis 2022, de **nombreuses actions** sont mises en place : rénovation énergétique, réduction de consommation d'énergie, amélioration du confort des ménages, meilleure gestion des parties communes, etc.

2025 : 3^{ÈME} ANNÉE DE DÉPLOIEMENT DE LA STRATÉGIE D'INTERVENTION SUR LE PARC PRIVÉ EXISTANT

Les grandes lignes de la stratégie d'intervention de SQY sont les suivantes :

- **3 nouvelles copropriétés** (Élancourt, Montigny, Plaisir) ont été accompagnées dans leur travaux de rénovation énergétiques en parties communes (67 ménages aidés) ; •
- **12 nouveaux ménages** vont bénéficier d'une subvention dans le cadre de leurs travaux de rénovation énergétique ;
- **Lancement du POPAC** : accompagnement



© C. Loulé

d'une vingtaine de copropriétés rencontrant des difficultés (gestion...) ;

- **Lancement du suivi-animation de l'OPAH-RU** de Trappes : améliorer le parc privé existant et redynamiser le centre-ville ;
- **Achèvement de l'étude pré-opérationnelle « 4 copropriétés »** sur Trappes : dispositifs opérationnels à venir en 2026 ;
- Après Trappes en 2023, le **« permis de louer »** a été mis en place sur La Verrière.

DÉPLOIEMENT DU PACTE TERRITORIAL YVELINOIS

SQY s'est engagé dans le pacte territorial yvelinois 2025-2027 aux côtés de l'Anah, des EPCI yvelinois et du Département des Yvelines qui pilote le dispositif. Il permet la mise en place du **service public de la rénovation de l'habitat** (informations, conseils et orientations des ménages) et les missions de dynamique territoriale. Ces missions sont portées par les **Espaces conseil France Rénov'** (l'Alec 78 sur SQY).

CONSEIL GRATUITS ET OBJECTIFS POUR LES MÉNAGES

L'ALEC SQY porte l'**Espace Conseil France Rénov'** pour le territoire du Centre Yvelines.

Ce service public gratuit et indépendant de tout fournisseur d'énergie et de matériaux, conseille les ménages et particuliers sur la rénovation énergétique des logements : isolation, ventilation, mode de chauffage, eau chaude sanitaire, confort thermique, aides financières...



GESTION DE LA FLOTTE ÉLECTRIQUE

Depuis 2007, SQY investit dans un parc automobile plus respectueux de l'environnement. En 2024, la collectivité territoriale a encore accentué le déploiement de véhicules propres.

La loi d'orientation des mobilités de décembre 2019 **transforme et accompagne la transition en termes de mobilité**. Son objectif : le déploiement de transports quotidiens faciles, moins coûteux et plus propres. SQY s'est emparé de cette problématique dès 2007 et poursuit ses efforts.

LIMITER LES ÉMISSIONS DE CO₂

Les besoins professionnels de déplacements des agents de SQY s'entendent à **l'échelle du territoire**. Afin de limiter l'impact en émissions de CO₂, le parc de véhicules de SQY connaît une **évolution croissante vers l'électrique**.

La première étape a débuté en 2007 par la **mutualisation des véhicules**. Elle se traduit par des véhicules non plus affectés personnellement mais regroupés en pool et réservables sur demande. Cette première action a permis de réduire le nombre de véhicules de la flotte automobile de SQY.

VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Une deuxième étape est amorcée en 2014 : SQY investit dans les **premiers véhicules électriques** (Renault Zoé).

En 2025, **5 véhicules électriques et 4 véhicules à faible émission de gaz à effet de serre ont été acquis**. Grâce à la poursuite de cette évolution, la flotte automobile est constituée à 30 % de véhicules électriques. 80 % du parc automobile thermique (véhicules légers et utilitaires) répond au critère « faible émission de gaz à effet de serre ».



© C. Loulé

INSTALLATION DE NOUVELLES BORNES DE RECHARGE

L'installation accélérée de bornes de recharge permet une **grande efficacité dans la rotation des véhicules professionnels**. Il conviendra à l'avenir d'augmenter leur implantation, afin de permettre la poursuite de l'électrification de la flotte automobile.

Volontaire dans le soutien d'une évolution des pratiques, SQY a également investi dans **l'implantation de prises électriques** permettant de recharger les véhicules personnels sur son site. Cette implantation devra être étendue pour répondre à la demande croissante des agents.

SQY rationalise également l'utilisation de son parc de véhicules utilitaires. En faisant l'acquisition de **véhicules adaptés à chaque corps de métier**, SQY répond aux besoins de fonctionnement de chacun. Ces véhicules sont **mutualisés** et prêtés d'un service à une direction en fonction des besoins. Par cette action, le parc d'utilitaires est contraint et maîtrisé tout en permettant à chacun de fonctionner dans ses missions.

Dans la **perspective de 2035** (disparition progressive des véhicules thermiques), SQY poursuit l'acquisition de véhicules électriques qui correspondent parfaitement au mode de déplacement des agents de SQY en diversifiant les modèles et les usages.



MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Doté d'un patrimoine d'environ 38500 points lumineux, l'éclairage public de Saint-Quentin-en-Yvelines représente un parc d'éclairage conséquent.

DES OUTILS POUR UNE GESTION OPTIMISÉE

Depuis 2020, l'éclairage public est géré par les équipes de SQY grâce à un **logiciel de GMAO** (logiciel de maintenance). Cet outil intègre une **base de données patrimoniale** permettant de connaître l'état des installations et leurs caractéristiques. L'ensemble des interventions de maintenance préventives et curatives est également géré grâce à ce logiciel, ce qui permet d'avoir un **historique** et de programmer les modernisations d'éclairage en ciblant les luminaires les plus énergivores et/ou les plus vétustes.

En termes de **suivi des consommations**, SQY a mis en place des tableaux permettant de quantifier les consommations, les coûts associés, et de mesurer les impacts des travaux de modernisation et de l'évolution du kWh sur la facture énergétique.

DES RÉNOVATIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Si l'approbation du SDAL (Schéma Directeur d'Aménagement Lumière) en 2021 a permis d'officialiser les bonnes pratiques, plusieurs actions sont menées depuis de nombreuses années pour **limiter les nuisances lumineuses** : mise en œuvre de luminaires équipés de réflecteurs évitant d'éclairer vers le haut, rénovation systématique de luminaires énergivores par des luminaires équipés de Leds, suppression des luminaires types « boules »...

En 2025, SQY a missionné le LNE (Laboratoire National de métrologie et d'Essais) pour réaliser des **prises de vue nocturnes aériennes** qui permettront de mettre en évidence les sources de nuisances lumineuses (publiques comme privées) et à terme de visualiser l'évolution de l'éclairage sur le territoire.



© C. Loulé

DES ACTIONS SPÉCIFIQUES EN FAVEUR DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Depuis fin 2022, une **extinction nocturne** est mise en œuvre à Coignières, Guyancourt, Magny, Montigny, Voisins, Trappes, Élancourt, La Verrière, Maurepas, Plaisir, Les Clayes et Villepreux. Elle permet d'économiser environ 22% de consommation électrique chaque année. Couplée aux actions de rénovation de l'éclairage public, la consommation a diminué de 50% entre 2018 et 2024.

Dans le même but, SQY continue **d'accélérer la modernisation de l'éclairage public** (passage en Leds).

À mi-2025, le « **ledification** » du territoire est de **40%**. À noter que l'ensemble des points lumineux rénovés est pré-équipé pour préparer un futur déploiement d'un éclairage intelligent qui pourra s'adapter aux lieux et aux usages.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Augmentation du prix de l'énergie maîtrisée grâce aux actions de SQY

Depuis 2018, le prix moyen du kWh a augmenté de 150%, les actions menées par SQY ont permis de contenir l'augmentation de la facture de l'éclairage public à 35% sur la même période.



STARTSQY : DES BORNES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Assuré par SQY, le service StartSQY continue de séduire de plus en plus d'utilisateurs. À ce jour, 103 points de charge sont ainsi ouverts au public. Une **expérimentation** a également lieu sur le parking de l'Hôtel d'Agglomération.

Depuis 2021, SQY est compétente pour la création, l'entretien et l'exploitation de bornes rechargeables, nécessitant de **forts investissements**. Si de nombreux points de recharge existent dans le domaine privé (particuliers, entreprises...), une **offre publique complémentaire**, ouverte à tous 24 h/24 et 7 jours sur 7, reste indispensable pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre. L'objectif est de répondre aux besoins de tous les utilisateurs de véhicules électriques, hybrides rechargeables ou électrifiés ne disposant pas de parkings privés.

TROIS OFFRES : DES PUISSANCES VARIABLES

Le service StartSQY propose une offre avec trois options de recharge à des puissances variables :

- **Standard** jusqu'à 22 kWh (limitées à 3h) ;
- **Express** jusqu'à 50 kWh (limitées à 1h30) ;
- **Boost** jusqu'à 150 kWh (limitées à 1h30).

Le tarif est réduit et sans limitation de durée, de 22h à 8h. Cette approche est cadrée, depuis 2024, par un **Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques** (SDIRVE), propre à SQY et en phase avec le développement du besoin local.

SIÈGE DE SQY : EXPÉRIMENTATION DE RECHARGE À INDUCTION

Depuis fin 2024, SQY accueille par ailleurs, sur le parking de l'Hôtel d'Agglomération, une **expérimentation pionnière** : le déploiement de la première borne de recharge pour véhicules



© A. Saffre

électriques par induction, développée par la startup française Up & Charge. Cette technologie, brevetée et innovante, permet une recharge sans fil, simplement par stationnement au-dessus de la borne, **éliminant ainsi les contraintes liées à l'utilisation de câbles et facilitant l'accès à la recharge pour tous les usagers**. Les objectifs et bénéfices attendus sont les suivants : accessibilité universelle (y compris aux PMR), expérience utilisateur optimisée (solution intuitive, rapide, intégrée) et réduction de l'empreinte carbone.

15 agents ont été sélectionnés pour tester et participer à l'amélioration de la solution, et un **bilan** sera effectué en **2026**.

→ Liens utiles :



LES CHIFFRES-CLÉS

- **103 sessions de recharge** par jour sur le réseau StartSQY, soit 2,7 sessions par borne/jour.
- **Plus de 37 000 sessions de charge** par an sur ce réseau.
- **99% de disponibilité** (borne sans dysfonctionnement).
- **+25% de taux d'utilisation** en 1 an.



ÉTUDES DE RÉSEAUX DE CHALEUR : SQY SE MOBILISE

Face à l'urgence climatique, les réseaux de chaleur apparaissent comme une solution d'avenir. SQY s'engage avec plusieurs communes dans des études d'opportunité et de faisabilité afin d'envisager leur déploiement sur le territoire.

LES RÉSEAUX DE CHALEUR, PILIERS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Dans un contexte d'urgence climatique et de réduction des gaz à effet de serre, les réseaux de chaleur représentent une **solution durable pour les territoires**. Ces infrastructures collectives distribuent de la chaleur issue de sources renouvelables (biomasse, géothermie, récupération de chaleur fatale), **limitant le recours aux énergies fossiles**. En mutualisant les besoins des logements collectifs, bâtiments publics ou industries, ils optimisent les ressources locales et favorisent une gestion plus résiliente de l'énergie.

Les réseaux de chaleur contribuent à la décarbonation, améliorent la qualité de l'air, renforcent l'autonomie énergétique et s'inscrivent dans une **logique d'économie circulaire**. En plus de créer des emplois non délocalisables, ils permettent de lutter contre la **précarité énergétique** grâce à une offre compétitive et stable. Outils de performance environnementale, ils participent également à l'attractivité économique et à la cohésion sociale.

DES ÉTUDES EN COURS SUR LE TERRITOIRE

À la suite d'actions de sensibilisation menées par l'ADEME et la DDT78, plusieurs communes de SQY ont lancé des **études d'opportunité et de faisabilité** pour créer des réseaux de chaleur. La compétence étant communale, certaines communes agissent seules, d'autres se sont regroupées autour de SQY pour piloter ces démarches.



© Shutterstock

→ Parmi les études en cours :

- **Élancourt, Coignières et Maurepas**, ainsi que **Villepreux, Les Clayes-sous-Bois et Plaisir**, dont le réseau existant, alimenté depuis le SIDOMPE, a fait l'objet d'une extension en 2025. Ces études sont pilotées par SQY.
- **Guyancourt et Montigny-le-Bretonneux**, incluant le Technocentre et le futur quartier des Savoirs, via l'EPAPS. SQY complète cette étude en y intégrant également **Voisins-le-Bretonneux**.
- **Trappes, Magny-les-Hameaux et La Verrière** mènent aussi leurs propres études, cette dernière datant de 2023.

Ces projets privilégient la géothermie et la chaleur fatale (issue de data centers ou d'usines d'incinération). Ils sont subventionnés jusqu'à 70% par l'ADEME et la Région Île-de-France.

Les résultats attendus début 2026 permettront de définir une **stratégie territoriale cohérente** en matière de réseaux de chaleur, levier essentiel de la transition énergétique.



RELEVER L'ENJEU DE LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE



© Shutterstock

La DSI de SQY assure un ensemble d'actions destinées à **réduire l'impact environnemental des technologies de l'information**. Une action de longue date, qui va en s'intensifiant.

Depuis les années 2000, la Direction des systèmes d'information de SQY (DSI) a entrepris des **actions dans différents domaines afin de réduire l'impact environnemental des technologies de l'information**. Ces actions couvrent des domaines très variés, tels que les marchés d'achat, le choix des produits, la stratégie sur les matériels ou l'accompagnement des utilisateurs.

LES ACTIONS DANS LES MARCHÉS PUBLICS

La DSI incorpore **plusieurs clauses** dans les marchés publics d'achat. Celles-ci visent à privilégier des produits ayant des alimentations électriques économes (répondant à la norme EPEAT Gold), ainsi que des produits ayant des notes de « réparabilité » élevées et dont le recyclage est facilité.

Une meilleure notation est également attribuée aux candidats ayant une démarche environnementale écoresponsable. Depuis la fin de l'année 2025, **la DSI de SQY intègre une centrale d'achat** permettant l'acquisition de postes informatiques reconditionnés.

Les matériels achetés depuis des années sont **de moins en moins énergivores**, qu'il s'agisse des postes de travail ou des serveurs informatiques.

LA STRATÉGIE SUR LE PARC MATÉRIEL

Depuis 10 ans, la DSI de Saint-Quentin-en-Yvelines **augmente la durée de vie du parc informatique**. Ainsi, la durée de vie des postes bureautiques est passée progressivement de 4 ans à 5 ans, puis maintenant à 6 ans, sans que leur utilisabilité ne soit dégradée.

La direction s'est également attachée au **réemploi des anciens postes informatiques en les reconditionnant** et en les utilisant comme postes « valisettes » pour le télétravail et comme postes de consultation pour le public dans les médiathèques. Cela avec un coût de revient drastiquement **diminué**.

La DSI s'assure également du **réemploi des matériels en fin de vie** en les faisant échanger contre des matériels reconditionnés (téléphones fixes) ou en les mettant dans les déchetteries du territoire, lesquelles s'assurent du circuit de destruction des matériels et du recyclage des matériaux employés.

DES ACTIONS EN 2025

Au cours de l'année 2025, la DSI de SQY a régulièrement rappelé en interne la nécessité d'adopter des **pratiques informatiques plus économes** (actualités sur le site Intranet). L'adhésion au marché de matériels **reconditionnés** via la Canut a également été effectuée.



CONTRAT DE VILLE : ACTIONS DE RÉNOVATION SUR 3 QUARTIERS PRIORITAIRES

SQY poursuit, depuis les années 1990, une politique de la ville active, particulièrement dans les quartiers prioritaires (QPV). Les actions de rénovation urbaine sont concentrées sur 3 quartiers prioritaires situés à La Verrière, Plaisir et Trappes. La rénovation énergétique constitue une dimension de cet accompagnement.



© C. Lauté

Le **Contrat de Ville Engagement Quartiers 2030** vise à renforcer l'inclusion sociale par le développement économique, l'emploi et l'entrepreneuriat, tout en intensifiant les actions de sensibilisation et de communication pour toucher les publics en marge des politiques publiques.

UN LARGE PROGRAMME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Trois **Quartiers Prioritaires** sont concernés par le **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)** :

- **La Verrière** (Bois de l'Étang),
- **Plaisir** (Valibout),
- **Trappes** (Merisiers, plaine de Neauphle, Barbusse-Cité Nouvelle, Camus-Courbet).

Ces quartiers souffrent de **dysfonctionnements urbains majeurs**, tels que la dégradation des logements sociaux, la vétusté des équipements publics et une offre insuffisante. Les actions de renouvellement urbain visent à réhabiliter ces secteurs et améliorer les conditions de vie des habitants.

En parallèle, SQY s'investit dans la rénovation énergétique de son parc de logements, y compris les logements privés récents. Celle-ci passe par le dispositif « **Ma Prime Rénov'** » et le **SARE** (Service

d'accompagnement à la rénovation énergétique), qui offrent des solutions de financement et d'accompagnement.

SQY a également signé une **convention d'abattement sur la Taxe Foncière** avec dix bailleurs sociaux pour encourager la transition énergétique. Un programme de **rénovation énergétique des bâtiments** est en cours, avec l'objectif d'améliorer l'efficacité énergétique, de réduire la dépendance aux énergies polluantes, et de combattre la précarité énergétique.

BILAN ÉNERGÉTIQUE ET POLLUTIONS À SQY

Le **bilan énergétique** de l'agglomération révèle que les bâtiments résidentiels représentent **40% de la consommation énergétique finale**, loin devant les transports routiers (26%) et le tertiaire (24%). La rénovation des bâtiments est donc cruciale pour atteindre la **sobriété énergétique** et remplacer les sources de chauffage les plus polluantes.

Concernant les **émissions de gaz à effet de serre (GES)**, les transports routiers émettent 39% des GES, suivis par le secteur résidentiel (34%). Plusieurs QPV, notamment ceux de **Coignières, La Verrière, Plaisir, et Trappes**, sont particulièrement **exposés aux polluants du trafic routier**.

La **précarité énergétique** touche gravement les habitants des QPV, notamment en raison de la hausse des prix de l'énergie. **L'isolation thermique des logements** est une priorité pour trois quarts des résidents à l'échelle nationale.



GESTION DES CONSOMMATIONS LIÉES À L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

SQY gère 3 stations d'épuration qui assurent le traitement des eaux usées d'une partie du territoire avant leur rejet dans le milieu naturel. De plus, des pompes situées dans les postes de relèvement/de refoulement du système d'assainissement fonctionnent en continu. Enfin, 13 fontaines ornementales sont mises en fonctionnement annuellement.



© SQY, Onho

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la réglementation sur l'eau et l'assainissement, ainsi que les épisodes de sécheresse (recharge plus lente des nappes phréatiques) **conduisent SQY à optimiser sa gestion et à réduire ses consommations** (eau, énergie). Le tout en maintenant la qualité de traitement et de fonctionnement des ouvrages, et en **réduisant les gaz à effet de serre**.

DES ACTIONS POUR DE MEILLEURES PERFORMANCES

Pour ce faire, des **actions générales** sont déjà entreprises : renouvellement des équipements électriques et électromécaniques moins énergivores et présentant de meilleures performances ; suivi de l'état du patrimoine assainissement et des fontaines par les entreprises titulaires des marchés d'entretien.

En 2025, plusieurs actions ont été menées :

- **Mise en place d'une intelligence artificielle** sur l'un des 2 bassins d'aération de la station d'épuration d'Élancourt, pour optimiser les cycles d'aération : elle présente de bons résultats sur l'énergie utilisée (baisse de la consommation de 20%). L'intérêt de la mise en place pérenne de l'IA est en cours d'études.
- **Réalisation d'une étude d'opportunité** sur la réutilisation des eaux usées traitées sur les

3 STEP (stations d'épuration) de SQY : elle a démontré un intérêt faible des utilisateurs potentiels identifiés et la nécessité de très importants investissements qui pourraient être couplés avec les travaux à réaliser pour respecter les dispositions de la nouvelle DERU (directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines) en cours de transposition en droit français.

- **Projet d'installation de stations de pompage** d'eaux pluviales sur certains bassins accessibles aux acteurs de service public : installation d'une pompe au bassin d'eaux pluviales de Pissaloup (Trappes) notamment pour l'arrosage des espaces verts.
- **Décision de ne pas remettre les fontaines d'ornement** en fonctionnement.

TOUJOURS FAIRE MIEUX DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans un souci d'amélioration continue, SQY a identifié **d'autres axes de travail**, étudiés en 2025 : méthode d'anticipation de renouvellement des appareils, automatisation des équipements, affinage des axes d'amélioration en lien avec le PCAET, diagnostic plus approfondi sur les autres postes de consommation d'énergie, recherche de sources d'énergies renouvelables et de récupération.



ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



© Shutterstock

COIGNIÈRES

→ Actions récurrentes :

- Remplacement systématique des éclairages des bâtiments par des **LED**.
- Mise en place de **détecteurs de présence** pour l'éclairage lors des rénovations.
- **Extinction de l'éclairage public** sur toute la ville à partir de 23 h.
- Marché sur 10 ans pour **l'exploitation des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire** incluant le gros entretien dans les chaufferies et les sous-stations des bâtiments de la ville afin de mettre en place des installations plus performantes et moins énergivores.

→ Travaux concernant les bâtiments

- Fin de la **phase de travaux de réhabilitation complète du groupe scolaire Bouvet** (écoles maternelle et primaire) pour l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments : objectif de 40% d'économie d'énergie pour être conforme au décret tertiaire en 2040.
- **2^e phase de travaux de rénovation énergétique de la toiture-terrasse** du groupe scolaire Pagnol (écoles maternelle et primaire).

→ Travaux en faveur des mobilités douces

- Remise en état de **nouvelles sentes piétonnes** avec intégration de matériaux favorisant la perméabilité des sols et éclairage avec des LED solaires pour assurer un balisage de sécurité pérenne.
- Remplacement du minibus thermique du CCAS par un **minibus électrique** pour les déplacements des seniors.
- Mise à disposition de **deux nouveaux vélos électriques recyclés** de La Poste aux agents municipaux.

→ Ateliers en lien avec la rénovation énergétique

- **Ateliers avec l'ALEC78** : webinaire de présentation de l'ALEC78 et de solutions pour améliorer le confort des logements l'été le 23/06/25 ; café-réno le 9/07/25 sur les PAC en présence d'un professionnel ; présence de l'ALEC78 au forum des associations le 06/09/25.

ÉLANCOURT

→ Rénovation de plusieurs chaufferies dans divers bâtiments (écoles, Prisme).

→ Rénovation de la toiture de l'école élémentaire Jean Monnet : renforcement de la char-pente, isolation et remplacement de la toiture.

→ Rénovation de la crèche Petit Prince : remplacement des faux plafonds avec la mise

en place de pavés LED – remplacement de l'ensemble des radiateurs électriques par des radiateurs plus économiques.

→ Suivi des consommations d'énergie.

→ Rénovation des sanitaires de l'hôtel de ville au R+1 et remplacement des éclairages par des pavés LED.

→ Remplacement systématique par des lampes LED de l'éclairage des bureaux.

→ Remplacement des menuiseries du groupe scolaire du Berceau (3^e tranche) : nouvelles normes et produits plus isolants.

→ Balade thermique : trajet prédéfini sur un quartier pavillonnaire de la ville, dispensée par un conseiller indépendant de l'ALEC78 qui visualise les défauts thermiques des maisons (volontariat des propriétaires) grâce à une caméra thermique. Dans la foulée, les relevés sont res-titués en salle (analyse et conseils de rénovation).

→ Apéro-Rénov : temps convivial thématique sur la rénovation énergétique des logements à destination des propriétaires, au cours duquel des professionnels de la rénovation énergétique interviennent. Thème 2025 « Isolation par l'intérieur » – séance animée par un conseiller France Rénov' qui rappelle les enjeux, intérêts et opportunités de ces travaux de ré-novation énergétique. Présence d'un conseiller de l'ALEC78 : rôle de tiers de confiance, ga-rant de la neutralité des propos. Les participants échangent ensuite sur leur projet, posent des questions et bénéficient de réponses précises et concrètes.

→ Salon de la rénovation énergétique (5 octobre – Ferme du Mousseau) : incitateur et facilitateur de projets de rénovation énergétique de logement – recueil d'informations utiles auprès de professionnels – définir son projet de rénovation – rencontre avec l'Espace Conseil France Rénov' de l'ALEC 78 et avec des conseillers plateforme, l'ADIL, le CAUE des Yvelines, des bureaux d'études et assistants à maîtrise d'ouvrage... – trouver un artisan qualifié RGE pour effectuer les travaux d'isolation, système de chauffage, énergies renouvelables... – agir après travaux (toutes les actions qui permettent de valoriser les travaux en utilisant au mieux le logement rénové).

GUYANCOURT

Renforcement des 4 axes d'économies d'énergie pour répondre aux objectifs du décret tertiaire et du nouveau décret BACS (Building Automation & Control Systems) :

→ Optimisation des moyens de production

- Rénovation de la **chaufferie du groupe scolaire Fromont-Politzer** (284715 €, dont 144350 € Fonds de concours SQY).
- Rénovation de la **chaufferie de l'école Carpentier** (145441 €, dont 100000 € Dotation de Soutien à l'Investissement Local).
- Mise en place de **réflecteurs de chauffage** au gymnase des Droits de l'Homme (10690 €).
- Production de **l'eau chaude sanitaire** (ECS) par un ballon au restaurant de la Batterie (19714 €).
- Installation d'un **panneau solaire** pour la production d'eau chaude sanitaire pour le restaurant municipal (11700 €).

→ Surveillance de 9 équipements publics par la Gestion Technique des Bâtiments : le groupe scolaire Fromont-Politzer ; l'école maternelle Carpentier ; hôtel de ville ; piscine Vienot ; pôle musique ; centre technique municipal ; école Triolet ; centre social Pasteur ; ferme de Bel Ébat.

→ Mise en place d'éclairages durables

- Rénovation des éclairages à l'école Carpentier – 1^{re} phase (31343 €).
- Rénovation des éclairages à **l'hôtel de ville** – 3 salles de réunion + circulation et sanitaires (55225 €), sous-sol et mezzanine (39795 €).
- Installation de la **centralisation d'extinction des éclairages** sur l'alarme intrusion au groupe scolaire Langevin (23466 €).
- Complément de la **rénovation des éclairages** à la crèche Poulbot (4413 €).

→ Renforcement des isolations des bâtiments

- Rénovation des menuiseries du couloir des **salles de réunion** à l'hôtel de ville (42993 €).
- Rénovation complète des locaux de la **police municipale** (110980 €).

- Rénovation énergétique du **groupe scolaire Robespierre** et complément des menuiseries de la Mission Locale (47939 €).

- Rénovation de l'étanchéité des **toitures-terrasses de l'école de musique** (180185 €).

- Rénovation de l'étanchéité des **toitures-terrasses de la Batterie** (4742 €).

- Rénovation des **menuiseries** : porte à Labé Breton (7003 €), porte au groupe scolaire Petit-Gibus-Jean-Christophe (7860 €) et dans 8 logements de fonction (48255 €).

→ Évolution de la consommation des fluides (en 2024) par rapport à 2014

- Consommation électrique en kWh : – 18,19 % / 2014.

- Consommation gaz en kWh : – 16,12 % / 2014.

LA VERRIÈRE

- Remplacement systématique des **éclairages des bâtiments anciens** par des LEDs.

- Ateliers sur la transition énergétique en **partenariat avec l'ADIL**.

- Mise en place de **détecteurs de présence pour l'éclairage**, notamment lors des rénovations.

- Prise en compte des **aspects environnementaux** dans la passation de marchés publics.

- **Calorifugeage** des tuyaux ECS (eau chaude sanitaire) et chauffage dans certains bâtiments.

- Acquisition de **nouveaux véhicules électriques** et matériels techniques électriques.

- Construction d'un **nouveau groupe scolaire** vertueux et économe en énergie (en cours).

- Mise en place de **nouvelles bornes électriques** pour la flotte automobile municipale (en cours).

- Déploiement de **circuits de mobilité douce**.

- Forfait **mobilité durable** adopté par le conseil municipal pour les agents de la Ville, qui promeut l'utilisation des mobilités douces et du covoiturage..

LES CLAYES-SOUS-BOIS

→ École maternelle Henri Prou :

- changement des **fenêtres et des portes** sur les façades du bâtiment,

- changement des **éclairages** également sur les façades,

- relamping des **éclairages intérieurs** avec utilisation de matériaux plus éco-responsables pour plus d'économies d'énergie,

- rafraîchissement de la **porte d'entrée** (peinture).

- Centrale **photovoltaïque** sur le toit du centre commercial One Nation.

- Dans le cadre des vœux de 2025, la municipalité a annoncé deux axes forts pour la transition énergétique :

- **rénovations énergétiques** des écoles et bâtiments publics pour en améliorer l'efficacité,

- lancement d'une **étude** portant sur un réseau de **géothermie**, en collaboration avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

→ Balade thermique

En mars 2025, une balade thermique en centre-ville a été organisée, en partenariat avec l'**ALEC 78** (Agence Locale de l'Énergie et du Climat), pour sensibiliser les habitants aux déperditions énergétiques et à l'efficacité thermique.

MAGNY-LES-HAMEAUX

→ Rénovation énergétique – Groupe scolaire Corot-Samain

En juillet 2025, la Ville a engagé un important chantier de rénovation énergétique sur le groupe scolaire Corot-Samain, dans le cadre de sa stratégie globale de transition écologique. Ce programme comprend **plusieurs volets** : isolation thermique par l'extérieur, réfection de l'étanchéité des toitures et isolation des chéneaux, isolation des pléniums sur l'ensemble des plafonds, rempla-cement des luminaires par des équipements LED à haute efficacité énergétique, ainsi que le rem-placement progressif des menuiseries les plus vétustes. Une attention particulière a été portée au **choix des matériaux**, avec un recours majoritaire à des solutions biosourcées, en cohérence avec la réduction de l'empreinte carbone des bâtiments publics.

→ Travaux de restructuration du gymnase Auguste-Delaune

En juin 2025, la Ville a inauguré le gymnase Auguste-Delaune, restructuré à l'issue d'un chantier articulant **rénovation énergétique et mise à niveau fonctionnelle de l'équipement**. Les travaux réa-lisés ont permis d'améliorer significativement les performances thermiques du bâtiment grâce à une isolation par l'extérieur, au remplacement complet des menuiseries, à l'installation d'un éclairage LED plus sobre en consommation, ainsi qu'à la mise en place d'une centrale de traitement d'air (CTA) neuve, assurant une **meilleure qualité de l'air** intérieur tout en optimisant les besoins en ventilation.

→ Travaux de rénovation des équipements de chauffage et eau chaude sanitaire

En 2025, dans le cadre du marché de chauffage en cours avec ENGIE, plusieurs actions ont été me-nées pour **améliorer la performance énergétique des équipements** de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire sur différents bâtiments municipaux. Parmi les interventions : calorifugeage des réseaux en terrasse de la Maison de l'Environnement, optimisation de la régulation de la cen-trale de traitement d'air de l'Hôtel de Ville, remplacement du système de rafraîchissement par un équipement plus performant. Des **têtes thermostatiques connectées** ont également été installées dans plusieurs écoles, permettant un suivi en temps réel des températures par pièce et une gestion plus fine et réactive des consommations.

→ Ateliers écogestes

Des ateliers sont proposés aux Magnycois via le **Centre Social communal** pour les sensibiliser aux gestes économes en énergie, en partenariat avec l'ALEC.

→ Mobilité

Implication de la commune pour la mise en place de la **première ligne du réseau de covoiturage sur le territoire**, aux côtés d'Île-de-France Mobilités et des départements des Yvelines et de l'Essonne. Cette ligne 1 relie Guyancourt depuis Cernay-la-Ville via Magny-les-Hameaux, et via Chevreuse et Gif-sur-Yvette, jusqu'au Christ de Saclay. Deux aires de covoiturage ont été mises en service aux arrêts « Magny Centre » et « Magny Mérontais ».

MAUREPAS

- **Modernisation de l'éclairage des bâtiments municipaux** : depuis 2022, la Ville a lancé un grand programme de modernisation de

son éclairage vers la LED, réduisant ainsi la consommation d'énergie de 30%. Aujourd'hui, 80% des bâtiments sont en LEDs.

- Conversion progressive et raisonnée de la **flotte auto à l'électrique**.

- Mise en place et suivi d'un **plan de sobriété énergétique** au sein des bâtiments publics.

- **Rénovation énergétique des écoles** dans le cadre d'un programme pluriannuel. Dans ce cadre, la Ville a obtenu le financement du Fonds vert pour la réhabilitation de l'école Haute Futaie, qui doit s'achever en septembre 2027.

- Mise en œuvre d'un **marché global de performance** pour la reconstruction du centre de loisirs primaire : l'objectif de la municipalité est de concevoir un équipement exemplaire en matière de transition écologique, en intégrant des solutions durables et performantes pour la gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets et de la qualité de l'air, tout en assurant le confort des usagers.

- **Optimisation du chauffage dans les bâtiments communaux** avec, notamment, la mise en place d'un marché de chauffe (pour 10 ans) comprenant, en plus de la maintenance annuelle des équipements, la réalisation de travaux pour améliorer le rendement énergétique et réduire les consommations.

- **Organisation de balades thermiques** en lien avec l'ALEC78 afin d'identifier les défauts thermiques des habitations (volontariat des propriétaires) grâce à une caméra thermique et, à la suite de l'analyse des relevés, fournir des conseils en matière de rénovation.

- Adoption par l'assemblée de l'**exonération partielle de la taxe foncière**, en juin 2025, afin de soutenir les propriétaires qui décident de réaliser des travaux de rénovation énergétique.

- Sensibilisation aux **gestes écocitoyens** et à la qualité de vie lors d'un festival solidaire organisé avec différents partenaires dont les bailleurs sociaux, dans le cadre de la politique de la Ville.

- Action d'une **ressourcerie** (ouverte en mai 2024) pour favoriser le recyclage et réduire ainsi l'empreinte énergétique. L'animation de ce lieu se fait avec l'association **Ressources & Vous**, qui dispose d'un agrément atelier et chantier d'insertion.

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

- La **crèche de la Comtesse de Ségur** (60 berceaux) a bénéficié d'une **réhabilitation com-plète** : isolation par l'extérieur, remplacement des ouvrants, rénovation thermique et ravalement. La cour a également été renaturée grâce à un financement de l'Agence de l'Eau.
- Poursuite des travaux de rénovation via l'accompagnement du dispositif « **Intracting** » de la Caisse des Dépôts.
- Poursuite du remplacement des pompes et du système hydraulique au **Centre aquatique**.

PLAISIR

- **14 zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) ont été créées**, afin d'encourager les projets de géothermie, de raccordement au RESOP et d'installation de panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques.
- Réalisation d'une **opération de réhabilitation du château de Plaisir** avec l'intégration de toutes les contraintes patrimoniales et celles des monuments historiques. Cette opération intègre le changement du mode de **chauffage** avec le passage du tout électrique au chauffage par géothermie sur sonde pour une couverture énergétique propre et locale d'au moins 90% par une source d'énergie renouvelable. Elle intègre également tous les travaux de **performance énergétique** dont notamment la reprise de l'isolation en toiture et de l'ensemble des menuiseries extérieures pour chercher à réduire au mieux les consommations énergétiques du site. Cette opération a pour but de consacrer l'ensemble du château au bénéfice du **conservatoire de Plaisir**. L'opération de réhabilitation apportera également sa part de bien-être aux usagers grâce à la reprise de l'ensemble des menuiseries et de l'isolation en toiture, qui limiteront les sensations d'inconfort thermique. Les travaux, programmés à partir de novembre 2024, pour une durée de 2 ans, s'élèvent à 9,8 millions d'euros. La **géothermie** est intégrée dans ce projet, afin de chauffer et de rafraîchir le château et ses communs.
- Depuis mai 2024, un **programme de tri des déchets est en place dans l'ensemble des écoles et des accueils de loisirs**, totalisant 41 sites. Les biodéchets, les recyclables et les ordures ménagères y sont collectés séparément, garantissant un tri complet sur tous les sites. Ce dispositif permet non seulement de réduire la quantité de déchets envoyés en décharge

et de favoriser le recyclage, mais aussi de **valoriser localement les déchets alimentaires** en partenariat avec SEPUR, soit sous forme de compost, soit par leur transformation en bioénergie. Cette initiative contribue à sensibiliser les jeunes aux enjeux environnementaux et à **encourager l'adoption de comportements écoresponsables**. Entre mai 2024 et juillet 2025, la collecte des biodéchets dans les cantines a ainsi permis de valoriser **35 tonnes de déchets alimentaires**, participant pleinement à la dynamique d'économie circulaire de la Ville. Plus de 2220 enfants des écoles élémentaires ont été sensibilisés, ainsi que 214 agents de la Ville.

- Dans un objectif de respect de l'environnement, la Ville de Plaisir s'inscrit dans une **démarche responsable en favorisant l'utilisation de produits Écolabel**. Cette approche vise à limiter les quantités de détergents employés tout en garantissant les performances de lavage attendues, à réduire les déchets solides, à recycler les emballages et à privilégier des produits efficaces même à l'eau froide, afin de diminuer la consommation énergétique liée à l'usage de l'eau chaude.
- **Partenariat renforcé avec l'ALEC 78**. La Ville a poursuivi et renforcé son partenariat avec l'ALEC 78 grâce à la mise à disposition d'un conseiller en énergie, chargé à la fois d'accompagner la collectivité et de sensibiliser la population. **Plusieurs actions** ont ainsi été organisées : balades thermiques, conférences à destination des habitants pour les aider à concevoir leur projet de rénovation énergétique, ateliers pratiques sur les écogestes, ainsi que des interventions visant à prévenir les fraudes et à mieux orienter les habitants dans le choix des entreprises de rénovation.

TRAPPES

- **Photovoltaïque & Réseau de chaleur** :
 - Prévus d'installation de **panneaux solaires** sur la tribune du stade Gravaud début 2026.
 - D'ici 2030, **50 M€ d'investissements** prévus dans la rénovation des bâtiments pu-blics.
 - Lancement d'un **réseau de chaleur géothermique** à horizon 3 à 5 ans, pouvant couvrir les besoins de plus de **5 000 logements**.
- **Sobriété énergétique. La ville déploie un plan de sobriété** :
 - Réduction des horaires d'éclairage,

- Mutualisation des usages des bâtiments,
- Baisse des températures de chauffage. Objectif : **-20 % de consommation énergétique d'ici 2030**.

VILLEPREUX

- **Rénovation énergétique de l'école Jean Rostand et de la Résidence pour personnes âgées**.

Les travaux de rénovation énergétique se poursuivent avec l'école élémentaire Jean Rostand durant l'été 2025 et ceux de la Résidence pour personnes âgées, qui devraient se terminer courant octobre. Ces travaux prévoient notamment l'isolation par l'extérieur des bâtiments et le changement des ouvrants pour un objectif de 40% d'économies d'énergie.

VOISINS-LE-BRETONNEUX

- **Continuité d'actions**

- **Limitation des températures intérieures** en période hivernale sur l'ensemble des bâtiments publics : afin de réduire les dépenses de fonctionnement et l'impact sur le rejet de CO₂, les températures dans les bâtiments communaux, à savoir les écoles et les bureaux, passent de 20 °C à 19 °C, celles du gymnase sont fixées à 17 °C. Les crèches restent à 21 °C.
- **Remplacement des menuiseries du groupe scolaire de la Grande-Île** (phase 2). Les menuiseries anciennes en bois et simple vitrage sont remplacées par des huisseries en aluminium et double vitrage afin d'offrir un meilleur confort aux usagers mais également de réduire la perte d'énergie.
- Remplacement des menuiseries au multi-accueil par des **portes en aluminium**.
- Remplacement progressif des véhicules thermiques par des **véhicules électriques**.

- **Actions 2025**

- **Lancement des études et du marché** concernant les travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville et de l'Espace Marianne afin de respecter le décret tertiaire (objectif : remplacement des huisseries, réfection de l'isolation et de l'étanchéité de la toiture, isolation des faux plafonds et des murs, action de régulation sur le système de chauffage).

- **Remplacement de menuiseries** vétustes au groupe scolaire Les 40 Arpents par des portes en aluminium.
- **Passage de l'éclairage en LED du terrain de foot n° 2** avec réemploi des appareillages à LED de l'ancien terrain de rugby. L'objectif est d'apporter un meilleur rendement d'éclairage aux utilisateurs et de réduire la consommation d'énergie.
- **Réfection de la toiture-terrasse du CTM**. Dans le cadre d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective (ACC), l'isolation et l'étanchéité de la toiture-terrasse du bâtiment principal sont reprises.
- **Renouvellement du marché transport collectif** : mise en place de navettes électriques pour les trajets gymnase et piscine des écoliers.



03

TRANSITION ÉCOLOGIQUE



SOLS VIVANTS : REDONNER VIE À LA TRAME BRUNE



© Shutterstock

Ressource méconnue mais essentielle, le sol en ville joue un rôle central dans la santé des écosystèmes urbains. À Saint-Quentin-en-Yvelines, plusieurs actions sont engagées pour restaurer cette interface vivante entre nature et urbanisme.

LE SOL URBAIN, UN ÉCOSYSTÈME SOUS PRESSION

Souvent relégué au second plan, le sol constitue pourtant le **socle de toute stratégie d'écologie urbaine**. Sa structure physique, sa teneur en matière organique et sa biodiversité conditionnent la réussite des aménagements paysagers. Mais dans les milieux urbains, ce « sol vivant » est trop souvent **altéré par des pratiques inadaptées** et une faible capacité de régénération naturelle.

À Saint-Quentin-en-Yvelines, le **constat est préoccupant** : de nombreux arbres présentent des défauts de croissance, voire des signes de dépérissement. En cause, un **tassement** excessif des sols, accentué par leur nature argilo-limoneuse et des méthodes de plantation inappropriées. Résultat : un environnement racinaire **asphyxiant**, peu propice au développement végétal.

RESTAURER LES FONCTIONS ÉCOLOGIQUES DU SOL

Face à cette situation, le Plan Canopée actuellement en cours d'élaboration à SQY intègre des préconisations précises pour restaurer la fertilité des sols. Objectif : recréer un **continuum fonctionnel entre sol et arbre**.

Plusieurs techniques sont déployées :

→ **Amendement organique** : apport d'humus issu du compostage des déchets verts pour stimuler la structure, la fertilité et la vie biologique du sol.

→ **Mycorhization** : association symbiotique entre champignons et racines, renforçant l'absorption des nutriments et la résilience des plantes.

→ **Paillage** : protection du sol par des broyats végétaux, qui préservent l'humidité, limitent les mauvaises herbes et nourrissent la microfaune.

→ **Pal-injection** : décompactage localisé avec injection d'éléments nutritifs pour restaurer la porosité et réactiver l'activité microbienne.

UN LEVIER POUR LE BIEN-ÊTRE URBAIN

Un sol vivant ne bénéficie pas seulement aux végétaux : il rend de précieux **services écosystémiques**. Il contribue à atténuer les îlots de chaleur, filtre les polluants atmosphériques, régule les eaux pluviales et favorise la biodiversité. Il participe aussi à la qualité du cadre de vie, en reconnectant les habitants à la nature.

INFORMATIONS CLÉS POUR 2025

- Plus de **12 sites** à SQY ont bénéficié de fertilisations par épandage et pal-injection, pour un budget de **12000 €**.
- Le **paillage** est régulièrement renouvelé, valorisant les résidus de taille (15000 €), et la **mycorhization est systématiquement intégrée** lors des plantations.



PROTÉGER, RESTAURER ET AMÉLIORER LA BIODIVERSITÉ

En matière d'écologie, SQY s'investit et adhère depuis plusieurs années aux préconisations des experts, dont ceux de la Région Île-de-France et de l'Agence Régionale pour la Biodiversité (ARB IDF).



© Shutterstock

Depuis 2020, SQY édite la plaquette « Les bons gestes pour la biodiversité », à destination de la population et des professionnels. Disponible sur sqy.fr, elle préconise de :

- **Choisir des espèces végétales locales ou européennes** (chêne, charme, prunus, noisetier, cornouiller, etc.) et non des espèces qui peuvent devenir « invasives ».
- **Choisir des végétaux variés** : haies mixtes ou vives ; changer d'espèce à chaque massif ou sur l'alignement de végétaux.
- **Choisir des végétaux à fleurs et à fruits étalés dans l'année** pour les insectes et les oiseaux.
- **Avoir 3 niveaux de végétation** : arbres > arbustes > herbacées.
- **Entretenir à la main, sans produits chimiques** : binette, associations de plantes, lutte biologique.
- **Fournir des espaces relais pour les espèces animales** : à l'abri des prédateurs, à nettoyer régulièrement, avec nichoir, abreuvoir et mangeoire.
- **Permettre aux espèces animales de circuler, ne pas clôturer** : planter des haies. À défaut, choisir des clôtures surélevées, franchissables, éviter les murets, créer des passages.
- **Rendre les eaux pluviales à la terre sur la parcelle** : aménager des zones plus humides où se déverse l'eau comme des noues ou des mares (non bâchées), choisir des revêtements qui laissent passer l'eau, dessiner les espaces verts avec des strates inondables. Ne rien déverser

via les plaques d'égout, directement reliées aux étangs et rivières sans passer par une station de traitement.

→ **Réduire l'arrosage** : choisir des plantes adaptées au milieu, utiliser des paillages (issus de vos propres tailles) pour conserver l'humidité, réutiliser les eaux pluviales.

→ **Ne pas éclairer à proximité des espaces naturels**. À défaut, choisir un éclairage doux : orientation : vers le sol – ciblé – le moins haut possible, couleur au plus chaud (blanc-jaune), intensité au plus bas, période d'extinction de 4-6 h. Pour les parcs, préférer une lumière faible mais constante aux systèmes à déclenchements réguliers.

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNAUTAIRE (ABC)

Depuis cette année et pour 3 ans, au-delà de la reconnaissance TEN (**Territoire Engagé pour la Nature**), SQY s'est engagée dans une démarche d'ABC. Cette dernière a pour objectif de mieux connaître et faire connaître la **biodiversité du territoire**, à travers des inventaires, une mobilisation des différents acteurs et des actions échelonnées sur plusieurs années.



LUTTE CONTRE LA FAUNE NUISIBLE



© Shutterstock

En milieu urbain, certaines espèces animales peuvent menacer la végétation, la biodiversité locale ou même la sécurité des usagers. À Saint-Quentin-en-Yvelines, une stratégie raisonnée de gestion de la faune nuisible est mise en place.

La **gestion des espaces végétalisés en milieu urbain** implique de concilier préservation de la biodiversité, protection de la végétation et sécurité des usagers. Si certaines espèces animales constituent de véritables **auxiliaires** du jardinier (oiseaux, chauves-souris, pollinisateurs), d'autres, en forte progression dans les environnements urbains, engendrent des **impacts négatifs** : dégradations végétales (pyrale du buis, chenilles processionnaires), risques sanitaires pour les usagers (guêpes, frelons, rats), atteintes aux emprises paysagères (taupes).

UNE STRATÉGIE DE GESTION RAISONNÉE

SQY met en œuvre des **interventions ciblées** visant à protéger dans le respect de l'environnement la végétation et les usagers, tout en limitant les impacts sur les espèces endémiques et les auxiliaires de biodiversité.

- **Biocontrôle** : pulvérisation de *Bacillus thuringiensis* contre la pyrale du buis et les chenilles processionnaires.
- **Méthodes mécaniques et piégeage** : pose de pièges à collier, collecte manuelle (échenillage) suivie de brûlage des cocons, utilisation de pièges à phéromones.
- **Renforcement des régulations naturelles** : installation de nichoirs pour oiseaux insectivores et chauves-souris, prédateurs naturels de larves et de chenilles.
- **Lutte ciblée contre les hyménoptères sociaux** : destruction sélective des nids de guêpes et frelons afin de garantir la sécurité des usagers.

→ **Régulation des populations de rats** : installation d'appâts en points stratégiques pour contenir leur prolifération.

En 2025, plus de 60 000 € ont été investis par SQY pour mettre en œuvre ces dispositifs.

UNE ACTION COORDONNÉE AVEC LES COMMUNES

La régulation des nuisibles requiert une **coopération constante entre les communes et SQY**. Les actions conjointes reposent notamment sur la **planification et la mutualisation** des interventions, la création d'une **base de données SIG** permettant de cartographier les foyers de chenilles processionnaires (et de localiser les nichoirs installés), et l'adaptation des méthodes de lutte conformément aux recommandations nationales, en particulier à proximité de publics sensibles (établissements scolaires, parcs fréquentés).

INFORMATIONS CLÉS POUR 2025

- **Évolution des pratiques** : mise en œuvre d'une stratégie de lutte différenciée, en cohérence avec les consignes nationales pour les chenilles processionnaires
- **Maintien d'une régulation renforcée contre les rats**, dont la présence reste constante sur l'ensemble du territoire.



DÉMINÉRALISATION ET RENATURATION DES SOLS

Face à l'artificialisation des sols, la déminéralisation et la renaturation des sols jouent un rôle clé pour restaurer la nature en ville et la fraîcheur urbaine, réduire les inondations et renforcer la biodiversité. La Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est activement engagée dans cette démarche.



© SQY

L'urbanisation massive imperméabilise les sols, **perturbant gravement le cycle de l'eau**. Les eaux pluviales ruissellent rapidement vers les réseaux d'assainissement ou les cours d'eau, provoquant **l'assèchement des sols en amont** et des **risques accrus d'inondations en aval**. Ce phénomène, combiné à une exploitation intense des nappes phréatiques pour l'eau potable, entraîne des **restrictions** en période de sécheresse.

RESTAURER LE CYCLE NATUREL DE L'EAU ET RENFORCER LES ÉCOSYSTÈMES

La déminéralisation des sols permet de **rétablir une infiltration naturelle** des eaux pluviales, favorisant la recharge des nappes et des substrats de plantation. La renaturation, quant à elle, va plus loin en **recréant des écosystèmes durables** : enrichissement des sols, et plantations pour renforcer les habitats naturels.

Ces actions permettent de **réduire les impacts du réchauffement climatique**, prévenir les inondations, renforcer les nappes phréatiques, créer des zones de fraîcheur urbaine, valoriser les paysages et l'attractivité des territoires, soutenir la trame verte et bleue, et renforcer les corridors écologiques.

Menées activement à Saint-Quentin-en-Yvelines, elles visent à **concilier urbanisme et environnement** pour un territoire résilient face aux changements climatiques.

DES PROJETS CONCRETS

Depuis 2023, SQY multiplie les initiatives pour **déminéraliser et renaturer ses espaces** : Parc Centre Ville à Guyancourt (2023-2024), rigoles royales (2023-2024), étang du Moulin à Vent à Guyancourt (2024), Jardin Chedeville à Montigny (2024).

En 2025, les actions se sont poursuivies :

- **Avenue du Grand pré à Voisins** : 75 m² revégétalisés.
- **Avenue Henri Prou aux Clays-sous-Bois** : 708 m².
- **Avenue de Gaulle à Plaisir** : 160 m².
- **Parc Paul et Virginie à Guyancourt** : Suppression d'un bassin : 80 m².
- **Parc de la Plaine de Neauphle à Trappes (2025-2026)** : 3855 m² de surfaces minérales sont revégétalisés soit 34% des surfaces minérales du parc avant projet supprimé.

Les initiatives de déminéralisation et renaturation démontrent qu'il est **possible d'allier développement urbain et respect des écosystèmes**. Ces actions, en constante progression, contribuent à bâtir un territoire durable, mieux armé pour faire face aux défis climatiques.



ARBRES ET CANOPÉE : UN LEVIER DE RÉSILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Face à l'intensification des épisodes climatiques extrêmes, les arbres sont devenus des alliés indispensables de l'adaptation urbaine. À SQY, le Plan Canopée fixe une stratégie à l'horizon 2034 pour préserver et renforcer le patrimoine arboré.

UN PLAN POUR STRUCTURER LA POLITIQUE ARBORICOLE

En 2025, SQY a lancé un **Plan Canopée** en partenariat avec les 12 communes du territoire. Ce document stratégique définit, pour la période **2025-2034**, une feuille de route partagée autour de **30 actions**. Objectif : améliorer la qualité de vie, renforcer la résilience urbaine et valoriser les services rendus par les arbres.

Les actions couvrent plusieurs champs : **inventaire et suivi sanitaire, désimperméabilisation, réglementation de protection, trame brune, plan de plantation, indicateurs de suivi, communication et mobilisation.**

PREMIERS ENGAGEMENTS CONCRETS

Avant même la validation finale du Plan, plusieurs initiatives ont vu le jour :

- **Barème de l'arbre** adopté par délibération au conseil communautaire
- **Inventaire complet des arbres de voirie** via la technologie **LiDAR terrestre** ;
- **Nouveau marché d'ingénierie arboricole mutualisé**, lancé avec les communes ;
- **Renforcement du règlement de voirie** pour protéger les arbres existants ;
- **Plantation de près de 1 500 arbres** en 2025 ;
- **Campagne d'information** sur le plan et ses enjeux ;
- **Séminaire territorial** pour mobiliser les acteurs ;
- **Participation au programme TACCT** (ADEME) sur l'adaptation au changement climatique.



© C. Bodelle

MESURER POUR MIEUX AGIR : L'INDICE DE CANOPÉE

La **canopée** désigne la couverture végétale formée par les cimes des arbres. Son indice permet de mesurer l'évolution de la forêt urbaine. SQY, grâce aux données LiDAR, a établi un **indice de canopée de 27%** à l'échelle de l'agglomération. L'objectif est de **franchir les 30% à l'horizon 2034**, seuil reconnu pour ses effets sur le confort thermique et la biodiversité.

PRIORISER LES ZONES D'OMBRE AVEC MALO

Le projet **MALO** (« Marche À L'Ombre ») identifie les **cheminements doux de Saint-Quentin-en-Yvelines exposés au soleil**, afin d'y concentrer les efforts de végétalisation. L'ombrage est mesuré à partir des données LiDAR. En 2024, **64%** du réseau est exposé au soleil, contre **36%** à l'ombre, selon une modélisation d'ensoleillement croisée avec les tracés piétons et cyclables. Cet indicateur MALO va permettre de prioriser les plantations à effectuer en accompagnement des cheminements doux.

INFORMATIONS CLÉS POUR 2025

- 2500 arbres de voirie recensés (données Greehill en attente)
- 1482 arbres plantés
- 27% d'indice de canopée à l'échelle de l'agglomération



GESTION DE LA STRATE HERBACÉE



© C. Lauté

Les étendues herbacées représentent les formes les plus répandues d'espaces verts sur le territoire de l'agglomération. Elles accompagnent la plupart des accotements de voiries et constituent des aires de jeux comme de promenade dans les parcs et jardins.

À SQY, les étendues herbacées sont **indispensables à l'équilibre des paysages**. Elles représentent un potentiel de développement et de richesse pour la biodiversité.

La **pratique de la tonte limitée et/ou du fauchage tardif** sur les 111 ha de pelouse et 217 ha de prairie gérés par SQY présente des avantages multiples : réservoir biologique, refuge (faune et flore), corridor écologique, milieu complémentaire aux surfaces agricoles, zones de filtration et de protection aux abords des bassins, réduction des impacts polluants et du bruit, simplification de la gestion... Ceci tout en **préservant la sécurité et les usages des utilisateurs**. La gestion par zone de quiétude permet de préserver des zones refuges pour les insectes et petits mammifères et de favoriser la réapparition d'une flore diversifiée.

UNE RESSOURCE POUR L'AGRICULTURE

La quantité et la qualité d'enherbement de certaines prairies ont amené SQY à mettre en place une **valorisation des produits de coupe** (litière ou fourrage pour un élevage). Ainsi, les prairies de la Coulée verte de la Villedieu sont fauchées, puis andainées et mise en balles de 300 kg. Cette

méthode limite le tassement des sols et améliore la qualité végétale en biodiversité de plantes graminées.

D'AUTRES TYPES DE VALORISATION

Des conventions sont passées avec des **apiculteurs** dans le cadre de la sauvegarde des abeilles pour la mise à disposition de prairies sur certaines réserves foncières de SQY. Cette démarche favorise le **maintien de l'activité sur le territoire**, préserve les abeilles et leurs ressources en nectar.

INFORMATIONS CLÉS POUR 2025

- Strate herbacée constituée de pelouse et prairie entretenue de manière **différenciée** en tonte et **fauchage limité** en fréquence, en préservant des hauteurs de coupe.
- Réapparition d'une **flore remarquable** (ex. : orchidées).



VERGERS ET ÉCO-PÂTURAGE

Dans le cadre de son projet de territoire et Plan agriculture, SQY développe des actions en faveur de la préservation de l'environnement, de la biodiversité et de la promotion de pratiques agricoles durables.



Les initiatives s'inscrivent notamment dans une **dynamique de participation citoyenne** et de **sensibilisation du public** aux enjeux écologiques.

LES VERGERS URBAINS

Depuis 2021, SQY déploie des **projets d'agriculture urbaine sur ses espaces verts**, notamment à travers l'aménagement de vergers. Certains vergers sont co-conçus avec les habitants volontaires, en partenariat avec des bureaux d'études spécialisés et des associations locales (lesquelles en assurent la gestion, par convention). Ces aménagements poursuivent **plusieurs objectifs** : valoriser les rôles écosystémiques de l'arbre fruitier, offrir des lieux de rencontre, d'échanges et d'expérimentation, et sensibiliser le public aux enjeux environnementaux (ateliers pédagogiques). Les plantations sont accessibles à tous.

Au total, **19 vergers sont implantés**, ainsi que 340 arbres fruitiers et 69 emplacements de petits fruits (framboisiers, cassissiers, etc.)

L'ÉCO-PÂTURAGE

En parallèle, SQY développe des **espaces dédiés à l'éco-pâturage**, pratique qui consiste à entretenir les espaces verts grâce à des animaux adaptés au milieu urbain (moutons, chèvres...). Huit sites sont aujourd'hui concernés, dont cinq nouveaux ouverts en 2025.

Les objectifs de cette démarche sont multiples :

- réduire l'utilisation d'engins mécaniques fonctionnant aux énergies fossiles ;
- valoriser le « patrimoine vivant » par la protection et la réintroduction d'espèces locales, parfois rares et menacées ;
- contribuer à l'enrichissement des sols et à la préservation de la biodiversité ;
- renforcer le lien social dans les quartiers en créant des espaces de convivialité et d'animation.

Sites concernés (nouveaux en 2025) :

- Le Mérentais (ancien verger) ;
- Voie Jean-Moulin (butte et bassin du Buisson à Magny-les-Hameaux) ;
- Voie Jean-Moulin (fossé, pour lutter contre la renouée du Japon) ;
- Abords du bassin de la Verrinerie (Plaisir) ;
- Bassin du Tournant de Neauphle (Plaisir).

Races présentes : moutons (Lande de Bretagne, Solognote, Blackface), chèvres, chevaux et poneys.

Plusieurs animations thématiques, organisées par SQY en lien avec les associations partenaires et les bergers, viennent enrichir ces projets et favoriser la rencontre entre habitants et acteurs locaux.



AGRICULTURE LOCALE ET CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES

En 2025, différents projets conduits dans le cadre du Plan d'actions « Agriculture locale et circuits courts » 2019-2025, ont pu se concrétiser.

PROJET PARTICIPATIF D'AGRICULTURE URBAINE DU BUISSON

Issu d'une co-construction de plusieurs mois avec les habitants, le **projet participatif d'agriculture urbaine du Buisson** s'est concrétisé début 2025. Il comporte une zone de verger, une zone de petits fruitiers et aromatiques et un potager en permaculture. SQY accompagne le **collectif d'habitants mobilisés** dans la prise en mains de la gestion de ces espaces. Une zone d'**écopâturage** a également été mise en place dans le quartier.

RESTAURATION COLLECTIVE DURABLE

SQY accompagne les communes dans l'**évolution de leur restauration collective** (cantines scolaires notamment). Une formation théorique et pratique a été dispensée par le cabinet Ytera et la structure My Planet. Une **soixantaine d'élus et d'agents** (rédacteurs des marchés publics, responsables restauration, cuisiniers...) ont pu en bénéficier. Parmi les **objectifs** : améliorer l'offre de repas végétariens en travaillant sur les protéines végétales, augmenter la part de produits locaux et de qualité (dont BIO) dans les menus.

AGRICULTURE DURABLE : BIODIVERSITÉ, PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE ET INSERTION

Après l'aménagement d'infrastructures écologiques en 2024 (haies, bandes enherbées et restauration de milieux humides), SQY a signé son **premier bail rural à clauses environnementales (BRE)** en juin 2025, sur la commune de Guyancourt. En contrepartie, l'agriculteur concerné s'engage notamment à **respecter une gestion écologique des infrastructures** créées. Un second BRE est en cours de finalisation.



D'autres projets phares ont ponctué l'année 2025. SQY a soutenu et participé à 4 Marchés POP du **Secours populaire**, dont l'objectif est de faire bénéficier des publics précaires de produits locaux de qualité. Le Jardin d'Insertion des **Restos du Cœur** de Guyancourt a ouvert. Il permet d'insérer professionnellement des publics éloignés de l'emploi et d'approvisionner les centres de distribution locaux.

CHIFFRES CLÉS

- **21 %** de terres agricoles et 42 exploitations ;
- **21 %** de surfaces agricoles en bio ou en conversion ;
- **97% des surfaces en grandes cultures** ou prairies, mais 40 % des exploitations diversifiées (maraîchage, arboriculture, polyculture, horticulture, élevage) ;
- **27 exploitations** avec tout ou partie des productions destinées aux circuits courts (soit 64% des exploitations) ;
- **15 AMAP**, 2 épiceries participatives, 6 points de vente à la ferme.



LA SMART CITY AU SERVICE DE LA SURVEILLANCE DES EAUX PLUVIALES

Après avoir mené une veille sur des technologies innovantes à l'attention des Smart Cities, SQY a poursuivi le développement de son outil d'aide à la gestion des eaux pluviales.

Suite aux épisodes de crue de 2016 et 2018, dans un contexte technologique lié à la Smart City, SQY a déployé un **réseau de sondes de hauteur d'eau**. L'entretien régulier effectué par le prestataire SEVESC permet à SQY de suivre en temps réel les niveaux d'eau dans les bassins.

LA SMART CITY AU SERVICE DU PUBLIC ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le réseau de sondes mis en place permet au quotidien de :

- **Anticiper** la capacité de rétention de chaque bassin
- **Maintenir** la protection des biens et des personnes,
- **Agir** favorablement sur la biodiversité créée autour des bassins,
- **Améliorer** à terme le cadre de vie des habitants du territoire en en faisant des zones de rencontre (activités de modélisme, de pêche, etc.).

En effet, les données issues de ces capteurs alimentent l'outil de supervision développé par la SEVESC, utilisé pour l'exploitation quotidienne de ces bassins.

LA SMART CITY POUR LA GESTION DES INONDATIONS

Parallèlement, le déploiement des sondes a augmenté la réactivité entre les différents gestionnaires de bassins ou de rivières pouvant être impactés par les bassins de SQY. Cette synergie a permis de **faire face aux événements pluvieux de plus en plus intenses** et de limiter l'impact de ces pluies sur les installations en place et le débordement d'eaux pluviales. En effet, grâce à l'analyse de ces données, SQY gère mieux les ouvertures de vannes des



© C. Lauté

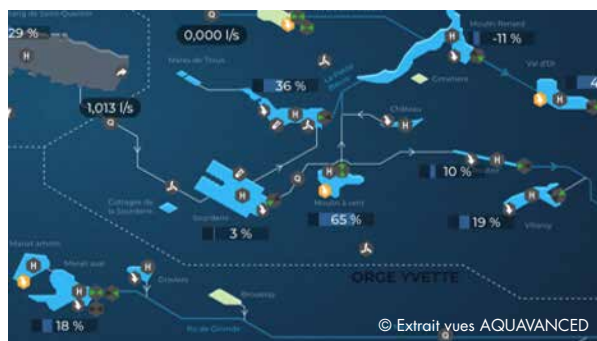
exutoires des bassins, répartissant ainsi plus efficacement les niveaux d'eau. Aussi, le taux de remplissage indiqué est **adapté en fonction de chaque bassin** : les bassins en eau maintiennent un niveau constant, tandis que les bassins secs sont vidés après les pluies pour conserver leur fonction.

Cet outil a permis une gestion optimisée des événements pluvieux des 9 et 16 octobre 2024.

ET CE N'EST PAS FINI !

Ce retour d'expérience permet de **perfectionner le système en place** et de développer d'autres actions liées à la Smart City :

- **Déploiement** des sondes à terminer pour atteindre 100 % des bassins gérés par SQY instrumentés,
- **Automatisation** des vannes d'exutoire des bassins,
- **Gestion** des postes de pompage à distance,
- **Détection** et transmission de la donnée du taux d'encrassement des grilles et du taux de remplissage des déshuileurs,
- **Bulletins d'alerte** par SMS pour optimiser la communication avec les riverains et les différents acteurs.



© Extrait vues AQUAVANCED



GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES



Maurepas - Boulevard Miserey

© C. Lauté

Le Schéma Directeur du bassin Seine-Normandie vise à maintenir le bon état des rivières. À SQY, les eaux pluviales s'évacuent vers l'Orge-Yvette, la Bièvre et la Mauldre. Objectif : le « **zéro rejet d'eau pluviale** » pour lutter contre les inondations et réalimenter les nappes phréatiques.

Trois principes traduisent la gestion des eaux pluviales : éviter l'imperméabilisation des surfaces, réduire l'impact des pluies qui n'ont pas pu être stockées et anticiper l'écoulement des eaux pluviales lors des pluies exceptionnelles.

SQY a été construite sur un **sol majoritairement argileux**, incompatible avec l'infiltration. Sous Louis XIV, cette particularité a permis la construction de rigoles naturellement étanches pour alimenter les fontaines de Versailles. Pour contourner cette difficulté, **de nombreux bassins de rétention ont été créés** pour réguler les eaux de pluie avant rejet dans les rivières. Aujourd'hui, le « **zéro rejet** » des SAGE conduit la collectivité à interroger ces pratiques.

L'étude cartographique des zones où l'infiltration est possible (2023) a été intégrée au PLU et présentée aux structures porteuses des 3 SAGE. Sa **valeur est indicative**, et des sondages locaux restent indispensables. De plus, l'approbation du règlement d'assainissement collectif (2023) a permis la **mise à jour et le renforcement des règles d'infiltration et de régulation** à respecter. Objectif : rétention à la parcelle et un « **zéro** » rejet pour une pluie de 10 mm sur 24h.

DIFFÉRENTES TECHNIQUES DE RÉTENTION

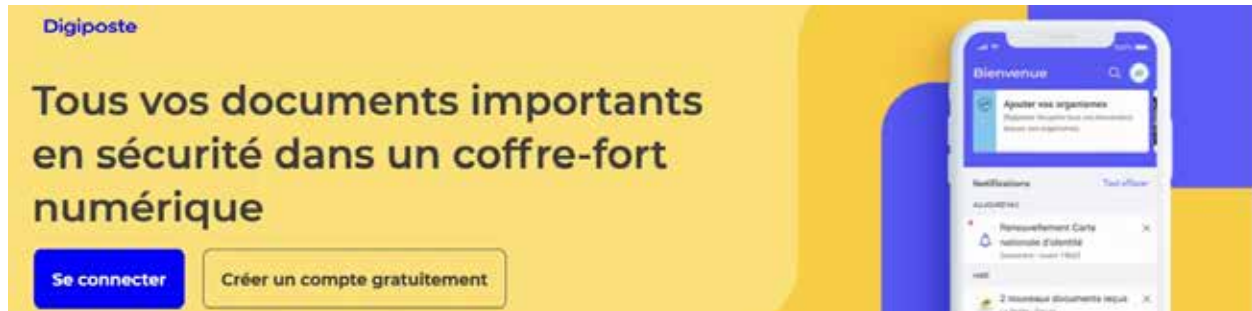
Pour organiser la rétention de l'eau à la source, **différentes techniques** sont possibles : infiltration, évaporation, évapotranspiration (plantes), réutilisation pour l'arrosage, lavage des rues... Il convient aussi de s'interroger sur le **maintien des plans d'eau permanents** (plus coûteux qu'un jardin de pluie à long terme). À noter également que dans les jardins de pluie et les noues, le phénomène de décantation réduit les flux de pollution évacués en rivière et concourt au maintien de la **biodiversité**. Même chose pour la solution du stockage enterré, infrastructure coûteuse en termes d'investissement qui ne présente aucun avantage pour l'environnement.

SQY souhaite **redonner de l'espace à l'eau dans la ville** pour bénéficier de ses avantages et contribuer à l'atténuation du changement climatique : îlots de fraîcheur, zones humides, trame verte et bleue, biodiversité, renaturation des rivières... Le défi à relever constitue aussi une opportunité pour améliorer la **qualité de vie**.

Ainsi en 2025, citons la **fin des travaux boulevard Miserey** (Maurepas) dont les espaces publics ont été repensés pour le confort des habitants et la transition écologique : passage de 4 à 2 voies, création de noues, espaces en creux recueillant les eaux pluviales, pistes cyclables et plantation d'arbres.



LA RÉDUCTION DE L'IMPACT ÉCOLOGIQUE DANS LA GESTION DU PAPIER DE SQY



SQY met en place différentes actions pour rationaliser le stockage des données et l'utilisation du papier. Cette politique concerne la documentation, les archives, les affaires juridiques et d'une manière plus large l'ensemble des services.

ARCHIVES ET DOCUMENTATION

Pour les Archives, l'action de réduction de l'impact écologique dans la gestion du papier engage deux types de démarches :

Archives papier : collecte et conservation rationalisées des archives et recyclage des documents à détruire.

Archives numériques : projet (département/collectivités) de mise en place d'une plate-forme d'archivage électronique. Les services de SQY se sont par ailleurs mobilisés afin de réorganiser les espaces bureautiques et d'éliminer les doublons et les fichiers inutiles (responsables d'une importante consommation d'énergie).

POUR LA DOCUMENTATION

- Afin d'éliminer les impressions, la gestion des contenus de presse est effectuée par les agents de la documentation, directement sur PDF. Les envois se font à partir de liens SharePoint : stockage sur un serveur unique.
- Les commandes d'ouvrages se font par voie électronique.

→ **SQYDOC** a été mutualisé avec les communes : un parfait exemple d'économie de moyens et de partage de compétences.

ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE ET ÉCONOMIES DE PAPIER

Tous les services de SQY mettent en place des outils numériques permettant d'économiser le papier et de simplifier les procédures internes.

Exemples : le service Juridique traite les contentieux via une plateforme dédiée ; la DRH a mis en place un coffre numérique pour les fiches de paie et a dématérialisé certaines procédures comme la gestion des frais professionnels ; les services Reprographie et Logistique ont déployé des sites mettant à disposition leurs formulaires ; la création d'une bibliothèque numérique des Marchés évite les multiples impressions.

L'ensemble des impressions papier s'effectue désormais via la validation de l'agent : ce dispositif permet une diminution des impressions, donc une économie de papier et d'encre.

LA DÉMATÉRIALISATION À SQY

Depuis 2023 la dématérialisation des actes administratifs s'est accentuée, tout comme la mise en place de guichets numériques (portails PEP'S, autorisations d'urbanisme, subventions aux associations, Kiosq culture...).

DONNER UNE DEUXIÈME VIE AU PAPIER

À l'occasion de l'archivage, chaque document mis au pilon par les agents, a la possibilité de vivre une deuxième vie. Depuis 2016, entre 10 et 20 m³ de papier d'archives sont collectés chaque année, dans le cadre d'un marché de recyclage du papier.



MUTUALISATION DES RESSOURCES : POUR UNE DÉPENSE PUBLIQUE DURABLE

SQY mise sur la mutualisation des ressources pour optimiser la gestion de son matériel et rationaliser la dépense publique. Plusieurs volets illustrent cette stratégie, allant de l'atelier de reprographie au service de transport, en passant par la gestion du matériel événementiel.



© C. Louté

Depuis plusieurs années, Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) déploie des dispositifs visant à mutualiser ses ressources. Cette approche permet non seulement de réaliser des économies, mais aussi d'améliorer l'efficacité des services proposés sur le territoire.

La mutualisation de l'atelier de reprographie en est un exemple emblématique. Depuis trois ans, cet atelier est partagé avec Montigny-le-Bretonneux et Coignières. Cette coopération optimise l'utilisation des presses numériques en ajustant les capacités aux besoins, contribuant ainsi à une meilleure gestion des coûts.

MUTUALISER LES RESSOURCES SCÉNIQUES ET ÉVÉNEMENTIELLES

Autre volet important, la mutualisation des ressources scéniques et événementielles. Depuis 2017, les communes signataires d'une convention avec SQY mettent leur matériel à disposition de l'agglomération, et inversement. Cette collaboration élargit le parc disponible, augmente son taux d'exploitation et évite des achats onéreux. Les communes de la collectivité peuvent ainsi maintenir une offre d'animation du territoire tout en maîtrisant les coûts. Ce dispositif est aussi déployé auprès des associations soutenues par SQY. Ainsi, 228 prêts de matériels scéniques ou de matériel événementiel ont été gérés par les acteurs de la plateforme logistique.

ACCÈS GRACIEUX AUX SALLES DE RÉUNION

Depuis 2015, SQY offre aussi gracieusement l'accès à ses salles de réunion aux associations reconnues d'intérêt général, sous certaines conditions. Cela favorise la vie associative tout en optimisant l'utilisation des locaux.

Enfin, le service « transport transit » joue un rôle clé dans l'optimisation des déplacements sur le territoire. Depuis le mois de juillet 2025, celui-ci a pris en charge la mission collecte du courrier La Poste, optimisant ainsi un peu plus les kilomètres effectués. Cette prise en charge s'est faite à effectif et véhicules constants.

La mutualisation des ressources à SQY s'inscrit dans une démarche d'optimisation durable et collaborative. En élargissant ses champs d'action, l'agglomération confirme son engagement à rationaliser ses moyens tout en améliorant la qualité des services rendus.

CHIFFRES CLÉS 2025

- 280 prestations événementielles et culturelles ;
- 228 prêts de matériel aux communes ;
- 152 réceptions ;
- 468 préparations de commandes ;
- 924 heures de tri de documents médiathèques.



DEUX CAISSONS DE RÉEMPLOI POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS



© C. Lauté

Un caisson de réemploi a été ouvert au public en 2023, à la déchetterie de Montigny. Un second a ouvert en mai 2025 à la déchetterie d'Élancourt. Il a été inauguré le 13 juin en présence du président, M. Fourgous et de l' élu délégué à la valorisation des déchets, M. Chevallier. Ce dispositif illustre la volonté de SQY d'agir avec des acteurs du territoire en faveur de la réduction des déchets.

Dans le cadre de l'évolution de sa politique déchets, **SQY privilégie la réutilisation au recyclage**. Les caissons de réemploi sont en accès libre et permettent aux Saint-Quentinois d'offrir une seconde vie à leurs objets en bon état. Pour information, le réemploi est l'opération par laquelle des produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

EN PARTENARIAT AVEC PLUSIEURS ASSOCIATIONS

Ce projet est mené en partenariat avec des structures de l'Économie Sociale et Solidaire du territoire : Emmaüs, La Vie'Cyclette Verte et Ressources&Vous.

Elles sont des **relais essentiels** pour développer des actions de promotion de l'économie circulaire. Le projet permet aussi aux associations de renforcer leurs actions d'insertion auprès des personnes éloignées de l'emploi.

La Vie'Cyclette Verte collecte les vélos tandis que Ressources&Vous et Emmaüs **récupèrent une variété d'objets** tels que les meubles, les appareils électriques, la vaisselle, les jouets, les livres...

Les habitants de l'Agglomération ont accès au caisson pendant les horaires d'ouverture des déchetteries. Attention, il faut que l'article soit en bon état ! **L'objectif est d'inciter les Saint-Quentinois à repenser leurs habitudes de consommation et à favoriser le réemploi et la réutilisation.**

Le déploiement de zones de réemploi supplémentaires sera étudié en fonction des disponibilités foncières présentes sur le territoire.

UN PARTENARIAT RICHE EN ÉCHANGES ET RÉSULTATS

→ **La Vie'Cyclette Verte** : la collecte via les caissons de réemploi représente 14.9 % du gisement de vélos récupéré par l'association. De janvier à juin 2025, l'association a récupéré 409 kg de vélos.

→ **Ressources&Vous** : de janvier à juin 2025, le nombre d'objets collectés à Montigny s'élève à 3269. Sur Élancourt, pour les mois de mai et juin 2025, nous sommes déjà à 1000 objets collectés.

→ **Emmaüs** : les principaux types de dons sont des objets de cuisine, des bibelots et des jouets. De janvier à juin 2025, environ 13 530 kg d'objets ont été collectés.



MIEUX LUTTER CONTRE LE DÉVELOPPEMENT DES CYANOBACTÉRIES

Depuis plusieurs années, les cyanobactéries s'installent dans les bassins de rétention dès les beaux jours. Ces organismes, producteurs de toxines, posent un risque pour la santé. SQY se mobilise pour faire face à ce défi lié au changement climatique.



© C. Lauté

PREMIERS RETOURS D'EXPÉRIENCE D'UNE ANNÉE D'EXPLOITATION

Avec leur couleur bleu-vert et leur aspect algueux, les **cyanobactéries** sont **particulièrement dangereuses** en raison des **cyanotoxines** qu'elles produisent. Elles se développent au printemps, favorisées par la lumière, la stagnation de l'eau, la chaleur et la présence de phosphore. Ces conditions propices entraînent leur **prolifération** dans les Yvelines, y compris dans les bassins de SQY.

SUIVI SATELLITAIRE POUR ANTICIPER LES RISQUES

Depuis 2024, la SEVESC, prestataire en gestion des eaux pluviales, a étendu le suivi par imagerie satellite à 14 bassins de SQY, pour :

- Une **meilleure réactivité** dans la communication auprès du public ;
- Une **localisation plus précise** des dysfonctionnements dans les réseaux d'eaux pluviales, facilitant les campagnes de conformité des branchements et la recherche des pollutions ;
- Un **suivi en temps réel** de l'état de santé des bassins, en croisant données chimiques, météorologiques et hydrologiques.

Un retour d'expérience de la campagne 2024 a été réalisé en mai 2025. Il a permis de déterminer des facteurs favorisant la présence des cyanobactéries, comme :

- **La localisation des surfaces de ruissellement** qui peuvent apporter des apports en nutriments lors des événements pluvieux (parcelles agricoles, zones d'activités industrielles, etc.) ;
- **La géométrie du bassin concerné** (s'il présente une faible pente, l'eau stagnera plus) ;
- **La multiplication d'actions curatives** concernant la prolifération des cyanobactéries, qui peuvent laisser des nutriments résiduels ;
- **L'absence d'algues** dites macrophytes dans les bassins, visibles mais sans impact pour la santé. Il a été démontré que leur présence signifiait qu'il n'y avait pas de cyanobactéries du fait de leur production d'oxygène lors de la photosynthèse.

Des solutions de traitement sont en cours d'études en 2025, pour être adaptées à chaque bassin. Elles s'inspireront des solutions déjà existantes (plateforme à ultrasons, hydroliennes, faucardage maîtrisé, épandage au Nautex) et en intégreront de nouvelles (îlots d'algues pour maîtriser le développement des macrophytes).





RÉHABILITER DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT PAR L'INTÉRIEUR

La réhabilitation par l'intérieur des réseaux d'assainissement permet de prolonger la durée de vie des réseaux d'assainissement sans ouvrir de tranchée. C'est également une technique moins onéreuse.

Fissures, effondrements partiels, présence de racines sont autant de **pathologies qui marquent la vie des réseaux**. Lorsque ces désordres ne remettent pas encore en cause la structure complète de la canalisation et le bon écoulement des eaux, il est important de se demander s'il est opportun d'effectuer un **renouvellement systématique des canalisations** ou si leur durée de vie peut être **prolongée** de manière satisfaisante. Qui plus est, ouvrir une tranchée dans certaines rues peut s'avérer délicat. Peut-on alors se tourner vers **d'autres solutions moins invasives** compte tenu des nuisances occasionnées par les travaux ? Peut-on limiter les contraintes budgétaires qui pèsent sur la collectivité, et par voie de conséquence sur les habitants, tout en limitant l'impact écologique ?

RÉHABILITATION PAR L'INTÉRIEUR : UNE SOLUTION MOINS ONÉREUSE ET PLUS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Quatre fois moins chère que les techniques classiques, la **réhabilitation par l'intérieur** est une **alternative** pour prolonger la durée de vie des réseaux d'assainissement lorsque les pathologies identifiées le permettent (absence d'affaissement par exemple). La technique utilisée consiste à créer une **gaine en matériau composite dans le réseau**, qui est l'assemblage d'un tissu (feutre, fibre de verre) et d'une résine. Cette gaine est insérée dans la conduite puis polymérisée en place selon différentes techniques (chauffage à la vapeur, UV). Ceci permet un **ajustement parfait aux parois** de la canalisation et crée une nouvelle couche lisse, exempte de défauts. Cette technique est structurante et étanche. Une autre technique appelée **système « Dumby »** consiste à venir clipper une bande plastique de manière hélicoïdale le long des parois (sur des collecteurs dits ovoïdes).



Pour des problématiques **d'étanchéité**, SQY réhabilite également les regards et certaines canalisations visitables par la projection d'enduits. Cette technique est plus **simple à mettre en œuvre** qu'une tranchée, limitant les nuisances pour la circulation des piétons et véhicules, et réduisant les émissions de gaz à effet de serre des engins de chantier et des camions d'évacuation.

RÉHABILITATION PAR L'INTÉRIEUR : BILAN 2024 - 2025

Au 30 juillet 2025, 1291 mètres de canalisations ont été réhabilités :

- **Trappes** : Rue Louis Auguste Blanqui
- **Magny-les-Hameaux** : Rue de la Mare aux Trois Ormes
- **Montigny-le Bretonneux** : Rue des Pyrénées
- **Plaisir** : Rues Paul Langevin et des Frères Lumière, avenue de Touraine, avenue de Sainte-Apolline
- **Maurepas** : Boulevard du Rhin



LES PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE

Grâce à l'effet levier des financements de l'ANRU et du Département des Yvelines, trois quartiers prioritaires « Politique de la ville » de SQY bénéficient d'un renouvellement urbain ambitieux.



Trois Quartiers "Politique de la ville" sont concernés par des programmes pluriannuels de rénovation urbaine dans le cadre du NPNRU : les Merisiers et la Plaine de Neauphle à Trappes, le Valibout à Plaisir, et le Bois de l'Étang à La Verrière. Un quatrième projet concerne le quartier des Petits Prés à Élancourt, ancien QPV. Près de 25 000 habitants vivent dans ces quartiers.

En plus de l'ANRU, le Département est également financeur (PRIOR'Yvelines) aux côtés de SQY, des communes et des bailleurs sociaux. Ces projets représentent environ **500 M€ d'investissements**, dont 50 M€ portés par SQY.

DÉMOLITIONS-RECONSTRUCTIONS À VENIR

Ces projets induiront, sur la période 2020-2030, la **démolition de 951 logements locatifs sociaux (LLS)** anciens. 665 LLS seront réhabilités, 1870 LLS résidentialisés, et l'ensemble des espaces publics requalifiés. Enfin, 11 équipements publics seront construits ou réhabilités. Environ 1280 logements privés en diversification seront également construits sur les terrains libérés par les démolitions dans une logique d'économie du foncier et de limitation de l'étalement urbain.

Sur le volet de l'**accompagnement social**, les projets induisent le relogement d'environ 800 ménages. Un total d'environ 320 000 heures d'insertion devrait être réservé aux publics éligibles éloignés de l'emploi.

Par ailleurs, les projets de Plaisir, de La Verrière et de Trappes s'inscrivent dans la démarche **ÉcoQuartier**.

AVANCEMENT EN 2025

En 2025, les **études pré-opérationnelles** des projets se sont poursuivies : reprise du plan-guide des projets de Trappes sur 2 secteurs opérationnels, élaboration de l'étude d'impact du projet du Bois de l'Étang et lancement des maîtrises d'œuvre d'espaces publics à La Verrière et Plaisir. **Les premiers chantiers** ont par ailleurs été lancés : réhabilitation des logements sociaux de Seqens et du nouveau groupe scolaire du Bois de l'Étang à La Verrière ; construction de la crèche Rosa Parks à Trappes ; démolition de 56 logements locatifs sociaux LRYE au Valibout à Plaisir.

ANRU+ À TRAPPES : UN QUARTIER « BAS CARBONE »

Le projet de Trappes bénéficie de **financements publics (3 M€)** afin de permettre aux maîtres d'ouvrage (ville, bailleurs, SQY) de développer des expérimentations selon deux axes :

- L'utilisation de **solutions constructives biosourcées** et/ou bas carbone dans le cadre des constructions neuves et des réhabilitations ;
- La mise en place d'une **boucle d'économie circulaire**, en partant des matériaux issus des démolitions.



GESTION DES BIENS RAISONNÉE



© C. Lauté

Au sein des services de SQY, le mobilier peut connaître de nombreuses vies : réparation, vente, redéploiement... Plusieurs options sont possibles.

Gestionnaire de plus de 30 sites sur l'ensemble du territoire, le service Gestion de biens de SQY veille à l'**accueil des usagers et au confort des agents**. Dès l'acte d'achat, le service est attentif à la qualité et aux normes de fabrication. Il peut aussi acquérir du mobilier d'occasion afin de lui donner une seconde vie.

CERTIFICATION NF-OFFICE EXCELLENCE CERTIFIÉ

Lors de l'achat du mobilier, SQY veille à la certification NF-Office Excellence Certifié. Né de la volonté des fabricants de mobilier de bureau de s'engager dans une démarche de responsabilité sociétale au-delà du seul niveau de qualité des produits, ce label permet d'**évaluer les dimensions environnementale et sociétale du produit**. La certification intègre l'ensemble des prérequis en matière de sécurité, de conformité à la réglementation et aux normes européennes, de qualité et de performance à l'usage des produits. Elle reprend les critères de l'ancien référentiel « NF Bureau Sécurité-Confortique » reconnu par les acheteurs publics et privés depuis plus de 20 ans. Ainsi, la certification permet un achat responsable et durable.

UN MOBILIER OPTIMISÉ

Tout au long de sa vie au sein des services de SQY, le mobilier est géré et optimisé. Pour cela, il existe **plusieurs méthodes**. Le mobilier abîmé est réparé sur place par les agents de SQY.

Quant au mobilier ou matériel **déclassé**, il peut être :

- **Redéployé** dans un autre site géré par SQY qui en exprime le besoin ;
- **Vendu** à d'autres collectivités du territoire ou à des particuliers (ventes aux enchères sur Agora Store, site dédié à la vente des collectivités locales). Ainsi est facilitée la revente de biens dans une démarche d'économie circulaire et de transparence ;
- **Recyclé** en collaboration avec un organisme agréé par l'État, Valdelia. Cet éco-organisme créé en décembre 2012 répondant à la réglementation du Grenelle 2, s'est engagé à respecter les impératifs de recyclage relatifs à la responsabilité élargie du producteur (REP). Il propose une évacuation et un traitement écoresponsable du mobilier de bureau. Pour ce faire, Valdelia collecte, trie et recycle le mobilier professionnel gratuitement (grâce à l'éco contribution perçue à chaque achat de nouveau mobilier). Ce mobilier est revalorisé et peut être réutilisé dans l'une des 60 structures de l'économie sociale et solidaire qui ont signé un accord avec lui ;
- **Évacué** vers une déchetterie du territoire qui en assurera la bonne élimination.

Grâce à ces actions plurielles, la collectivité satisfait à plusieurs usages et peut également générer des recettes en **optimisant ses biens**. Ainsi, SQY a généré un chiffre d'affaires de **113729 € en 2024**.



REPROGRAPHIE ET COURRIER : RÉDUCTION DE L'IMPACT ÉCOLOGIQUE

À SQY, la réduction de l'impact écologique passe notamment par des actions menées au sein de deux services : la reprographie et le courrier.

SERVICE REPROGRAPHIE

Le service Reprographie existe depuis la **création de la ville nouvelle** et a évolué en fonction des besoins de la collectivité. Il est composé de deux agents reprographes qui assurent l'impression des **différents supports de communication** : signalétique pour les différents événements du territoire, impressions allant du format « carte de visite » aux affiches A0, etc.

L'Atelier Reprographie est équipé de **matériels haut de gamme** permettant une meilleure gestion des dépenses énergétiques et des différents consommables (papier, encres...) :

- 2 presses numériques ;
- 1 traceur ;
- 1 massicot et massicot raineur ;
- 1 flux d'impression maîtrisé, multi imposition (réduction de la consommation de papier),
- La centralisation des gros volumes d'impression par l'atelier permet une réduction de coût ;
- Du matériel de finition...

La **technicité des agents et la qualité du matériel** permettent d'offrir ces services aux autres collectivités du territoire pour une gestion maîtrisée des deniers publics. Actuellement, 3 collectivités ont signé un partenariat avec SQY, et d'autres communes pourraient également rejoindre cette démarche.

En parallèle, le service Reprographie assure la gestion du parc des **69 copieurs multifonctions** mis à disposition des collaborateurs de SQY.

Pour réduire son impact carbone, SQY a mené des **actions concrètes**. La durée du marché est passée de 4 à 6 ans (impact sur le transport, les emballages et le maintien de matériel encore opérationnel), et le nombre de copieurs est passé de **74 à 69 MFP** (imprimantes multifonction).

SQY a choisi des MFP permettant tout à la fois une **consommation électrique raisonnée** (avec mise en veille automatique), des **impressions par défaut** (recto-verso et noir et blanc), la prévisualisation des documents avant impression, et le **recyclage des consommables** (avec une politique « zéro déchet en décharge »).



© C. Lauté

SERVICE COURRIER

Le service Courrier existe également depuis la création de la ville nouvelle : tout transite par lui (recommandés, envois en nombre, parapheurs...). **Acheminer la bonne information au bon destinataire**, et ce le plus rapidement possible, est d'une importance capitale pour la collectivité. Les deux appareils assurent deux passages quotidiens (milieu de matinée et d'après-midi).

L'évolution du mode de fonctionnement des collaborateurs de SQY a permis de **réduire considérablement les coûts**. Le nombre d'envois de plis a largement baissé (2016 : 77311 plis / 2019 : 41975 plis / 2023 : 20000 plis). Cette **baisse d'activité d'environ 70%** en cinq ans permet également d'économiser sur d'autres secteurs tels que la consommation de papier et d'enveloppes.



INTENDANCE ET RESTAURATION : DES MESURES ÉCORESPONSABLES

À SQY, le service Restauration et Intendance multiplie les mesures écoresponsables. Restauration d'entreprise, distributeurs de boissons chaudes et confiseries, opérations de sensibilisation au développement durable... L'objectif est de réduire toute empreinte environnementale.

RESTAURANT D'ENTREPRISE (CHANGEMENT DE PRESTATAIRE EN AVRIL 2024)

Le prestataire de SQY favorise les **circuits courts** et participe à l'activité économique locale. Il privilégie les fruits et légumes locaux et de saison. Pour l'alimentaire, le prestataire privilégie les producteurs et fournisseurs situés au plus près des restaurants, afin de proposer des **produits de qualité** et de réduire ses **émissions de CO2**.

Ainsi, grâce à l'utilisation de circuits courts, il offre une **alimentation responsable**, empreinte de goût et d'**authenticité**. Il participe activement au développement d'une économie plus solidaire et à la préservation de l'emploi.

- 1 200 producteurs et fournisseurs locaux (dont 215 en vente directe) ;
- +20 % de produits locaux chaque année ;
- +10 % de producteurs locaux chaque année ;
- Utilisation de produits labellisés (AB, AOC, Label Rouge, MSC...).

Pour le non alimentaire :

- Réduction de la mise à disposition de gobelets en carton au niveau des fontaines à eau ;
- Fin des gobelets en carton au niveau des machines à café de l'hôtel d'agglomération, mise en place de mugs réutilisables (économie d'environ 50 000 gobelets par an) ;
- Impression des tickets (sans bisphénol A) uniquement sur demande des convives ;
- Produits lessiviels ecolabels.



© S. Humbert

DISTRIBUTEURS DE BOISSONS CHAUDES ET CONFISERIES

Transport

- Favorisation des circuits courts pour le choix des fournisseurs ;
- Favorisation des circuits courts pour le développement de la clientèle ;
- Optimisation des tournées pour limiter les distances et les temps de trajet ;
- Sensibilisation des collaborateurs à une conduite écoresponsable.

Recyclage

- Recyclage de tous les emballages via la collecte sélective de l'agglomération ;
- Gobelets et spatules en carton : recherche et proposition de consommables compostables ;
- Réutilisation et recyclage des bonbonnes d'eau ;
- Recyclage des cartouches de gaz.

Les distributeurs favorisent l'utilisation de mugs ou de gobelets réutilisables via une incitation financière et une détection de la présence de gobelets dans le réceptacle du distributeur.

Sensibilisation au développement durable

- Utilisation de produits de nettoyage **biodégradables** ;
- Soins et maintenance **préventive** du matériel pour allonger sa durée de vie ;
- Restauration et remise en service de matériel d'occasion quand le client l'accepte.



UN PARC DE MATÉRIEL GÉRÉ ET OPTIMISÉ

SQY est dotée d'une régie technique événementielle qui a pour mission de mettre en œuvre la politique événementielle du territoire et d'une Scène Nationale.

SQY investit tous les ans dans le **renouvellement du matériel scénique spécifique** afin de permettre aux équipements et à la régie technique de fonctionner avec du **matériel performant**. Il s'agit aussi de suivre les **évolutions technologiques** pour mieux répondre aux demandes des porteurs de projets et de garantir la sécurité des personnels.

UN GROUPE DE TRAVAIL DÉDIÉ

Depuis 2008, avec l'optique d'assurer le **renouvellement du matériel scénique** dans la dynamique du travail en réseau impulsée par la direction de la Culture un groupe de travail investissements, a été mis en place. Il est piloté par la Direction de la Culture et constitué des responsables techniques du TSQY, de la régie culturelle et de la Régie Technique Événementielle. Dans un cadre financier contraint, ce groupe de travail poursuit trois objectifs fondamentaux :

Dans un **cadre financier contraint**, ce groupe de travail a poursuivi trois objectifs :

- **Réaliser des achats concertés et adaptés** aux nécessités et besoins de chaque structure en mettant en place des appels d'offres ;
- **Animer une mutualisation du parc de matériel** pour mieux dépenser tout en développant le prêt (voir par ailleurs, fiche dédiée à la mutualisation des ressources SQY). Celle-ci a permis de générer une économie de 278 000 € sur l'année 2025 pour l'ensemble des communes signataires et des associations soutenues par SQY, soit 228 prêts réalisés. L'évaluation financière est réalisée sur la base d'une grille tarifaire qui permet de valoriser les prêts dans la durée, un coefficient dégressif est appliqué pour les prêts de longue durée
- **Rationaliser l'utilisation du matériel** existant au regard des nouveaux achats.



© C. Loulé

PRIORISER L'ACHAT DE MATÉRIEL À RENDEMENT OPTIMISÉ

Depuis la crise Covid, le matériel scénique a connu une **forte augmentation des coûts à l'achat** liée à l'inflation et au développement de nouvelles technologies (entre 10 et 20% en fonction des familles de matériel). Cependant, le développement de nouvelles technologies permet par ailleurs une **baisse des coûts de fonctionnement** et un meilleur rendement.

Le service événementiel de SQY et la régie technique attachée visent plusieurs **objectifs** face au défi du développement durable :

- **Utiliser des matériels moins « gourmands »** en puissance électrique ;
- **Vendre et recycler les matériels** après plusieurs affectations et usages ;
- **Viser la réutilisation** des éléments de décors produits pour les événements ;
- **Mieux gérer les déchets** produits lors des événements en limitant les impacts : limiter les impressions à usage unique, limiter la mise à disposition de bouteilles d'eau en plastique ;
- **Travailler avec des prestataires** qui valorisent le réemploi et les matériaux recyclés.



ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ET L'ENGAGEMENT DES ENTREPRISES

SQY favorise l'émergence et le développement des synergies entre acteurs économiques, et répond à leurs attentes pour accompagner leurs transitions.

LA DÉCARBONATION, UN AXE STRATÉGIQUE DU PROGRAMME TERRITOIRES D'INDUSTRIE

Labellisé Territoires d'industrie, SQY veille à développer des projets et des actions visant à **accélérer la transition énergétique** et écologique.

L'édition 2025 du **SQY Business Day** (27 novembre, en partenariat avec la CCI Versailles-Yvelines, L'Usine Nouvelle et La Gazette des Communes) a été consacrée à l'industrie. Cet événement a réuni industriels, acheteurs, PME et acteurs publics autour des enjeux majeurs du secteur. Plusieurs temps forts ont structuré cette journée :

- Une **convention d'affaires B2B**, facilitant des rendez-vous qualifiés entre directions de l'innovation, R&D, techniques et offreurs de solutions industrielles du territoire.
- Le lancement francilien du **Tour de France « Territoire & Industrie »**, porté par L'Usine Nouvelle et La Gazette des Communes. Ce programme national valorise les bonnes pratiques locales et renforce leur visibilité, et organise une série de tables rondes sur la décarbonation.

ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS PAR LES ÉCHANGES ET L'INNOVATION

Depuis 2013, SQY est partenaire du **Club Climat Énergie**, qui réunit entreprises et acteurs économiques engagés dans la transition énergétique (partage d'expériences, émergence d'initiatives locales et développement de projets innovants en lien avec les objectifs du territoire).

En 2025, une étude de faisabilité, soutenue par SQY, a été lancée autour d'un **projet de démonstrateur d'autoconsommation collective** (ACC).



© C. Loulé



© C. Loulé

Objectif : consommer localement une énergie solaire produite sur le territoire, en mutualisant les moyens de production entre plusieurs producteurs et consommateurs.

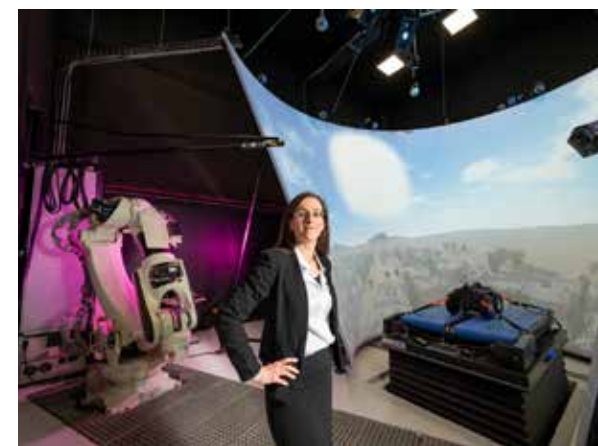
ENCOURAGER LES ACHATS RESPONSABLES ET VALORISER L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

SQY renforce les liens entre entreprises classiques et structures de l'économie sociale et solidaire à travers le « **Book des acteurs de l'ESS** ». Ce guide permet aux entreprises de découvrir des partenaires dans une démarche responsable.

La sensibilisation aux achats responsables est également étendue aux agents des communes et de l'agglomération. En 2025, un atelier leur a été proposé. Cette dynamique s'est concrétisée à travers une **action de recyclage des bâches des JOP 2024**. Ces matériaux ont été transformés en goodies écoresponsables par deux structures de l'ESS (un ESAT et une entreprise d'insertion) pour en faire des sacs et porte-clés.



CRÉER DES VOCATIONS SENSIBILISER AUX MÉTIERS DE DEMAIN



© C. Loulé



© C. Loulé

SQY s'attache à faire découvrir aux plus jeunes le monde de l'entreprise, des métiers scientifiques et techniques afin créer des vocations.

ACHATS RESPONSABLES AU SQY BUSINESS DAY

La Direction du développement économique intensifie ses **actions en partenariat** avec les **établissements scolaires** et l'Éducation nationale. Dans ce cadre, une Matinale RH de la Task Force dédiée à la **sensibilisation aux métiers** a permis d'initier une rencontre entre des responsables RH de grandes entreprises, des représentants de l'Éducation nationale et une représentante de l'association Femmes Ingénieures.

Dans le cadre du projet **Aventures de Sciences**, porté par l'ASTI (association de médiation scientifique et technique) et soutenu par la Direction de la culture, la direction du Développement économique de SQY s'est rapprochée de **grandes entreprises locales** comme Thales, Fev et Airbus. Une centaine de collégiens du territoire ont ainsi pu visiter des entreprises et rencontrer des professionnels.

UN PARCOURS PÉDAGOGIQUE POUR DÉCOUVRIR LES MÉTIERS DE L'INDUSTRIE

Au cours de l'année scolaire 2025-2026, SQY propose aux lycéens du territoire un **Parcours de sensibilisation aux métiers de l'industrie en trois temps**. Ce parcours a débuté en octobre avec la découverte de laboratoires (LNE) dans le cadre de la Fête de la science et s'est poursuivi lors de

la **Semaine de l'industrie** avec des interventions de professionnels du territoire en classe. En 2026, le Printemps de l'industrie clôturera ce parcours.

METTRE EN LUMIÈRE DES PARCOURS INSPIRANTS

Dans la continuité du projet « **Toutes talentueuses** » lancé en 2023 — qui présentait des portraits de femmes travaillant dans des secteurs d'avenir (numérique, cybersécurité, énergie, mobilité, aéronautique, spatial, agronomie...) — de nouveaux portraits sont réalisés pour valoriser les parcours de femmes et d'hommes inspirants.

FOCUS — UNE IMMERSION DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Les étudiants du **Master RSEE de l'UVSQ** ont visité les locaux de l'entreprise ENVIE-Trappes, acteur de l'économie sociale et solidaire engagé dans l'**insertion par l'activité économique et l'économie circulaire**. La visite s'est poursuivie par l'animation du jeu « Entreprises à valeur ajoutée », proposé par la **MGEN**, permettant aux étudiants d'imaginer la création de leurs propres structures ESS répondant à des enjeux sociétaux actuels.



CONTRAT DE VILLE : POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES HABITANTS

SQY agit activement dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) en mobilisant et renforçant ses politiques de l'habitat, des transports, du développement économique et d'aménagement du territoire. La transition écologique y joue un rôle majeur en tant que politique transversale.

Le **Contrat de Ville Engagement Quartiers 2030** vise à renforcer l'inclusion sociale, communiquer sur les offres de services du territoire et offrir un accompagnement dans la durée à travers des professionnels expérimentés. SQY met également l'accent sur le développement économique en tant que levier d'inclusion, notamment dans le cadre de l'entrepreneuriat et de l'emploi, pour réduire les inégalités territoriales.

OBJECTIF : LA RÉSILIENCE ENVIRONNEMENTALE

Dans ce cadre, la transition écologique prend une place essentielle, avec une volonté de sensibiliser les habitants des QPV ainsi que les professionnels à la **résilience environnementale**. SQY propose des actions de formation et de sensibilisation autour de la transition écologique, avec des éco-gestes applicables dans la vie quotidienne pour réduire l'impact des changements climatiques.

Les objectifs incluent :

- Informer les habitants et partenaires (bailleurs, professionnels) sur les **conséquences des changements climatiques** et les actions concrètes pour atténuer leurs effets, comme la maîtrise des factures énergétiques, la promotion des mobilités douces, et la réduction des déchets.
- Intégrer l'**éducation à la transition écologique** dès le plus jeune âge, en proposant des outils adaptés pour sensibiliser les enfants et les adultes aux enjeux environnementaux et aux gestes responsables.



© C. Bodelle

- Former et accompagner les habitants des QPV dans la **réduction de leur consommation énergétique**, en leur faisant découvrir les bienfaits des mobilités douces et la gestion des déchets. SQY s'appuie sur des partenaires tels que l'ALEC, l'association Ville Verte, et l'ONF pour déployer ces actions.

DES OUTILS STRUCTURANTS

Le **Guide éco-gestes de SQY** constitue l'un des outils de cette démarche. Il est accompagné d'ateliers, de conférences et d'événements visant à informer les habitants sur les enjeux de la transition écologique. SQY entend adapter ces initiatives aux besoins spécifiques des QPV, en s'appuyant sur l'expertise des habitants et en travaillant en collaboration avec les associations locales et les communes.

PRIORITÉS POUR LES QPV

Le 12 février 2025, une séance de travail menée par le **service Développement durable de SQY et l'ALEC** avec le groupe d'habitants des QPV a permis de définir **trois actions** en matière de transition écologique : une exposition sur les éco-gestes, des ateliers pratiques et la formation d'habitants relais.



RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES ET GESTION OPTIMISÉE DES COLLECTIONS

Face au renouvellement nécessaire de leurs collections, les médiathèques proposent des alternatives au simple recyclage et expérimentent pour réduire la production de déchets.



© Shutterstock

Fort de plus de **500 000 documents**, le réseau des médiathèques propose une large palette de collections, de documentaires comme de fictions. Ces fonds doivent être actualisés. Tout au long de l'année, des nouveautés intègrent les **collections** tandis que d'autres documents en sont **retirés**.

UNE SECONDE VIE POUR LES DOCUMENTS DU RÉSEAU

Les médiathèques ont mis en place plusieurs **conventionnements** permettant de donner une **seconde vie aux documents** sortis des collections. En effet, un livre peut ne plus avoir de **pertinence** au sein du réseau des médiathèques (diminution de l'emprunt, exemplaires en grand nombre, etc.), mais garder un **intérêt** dans un autre **contexte** (privé, associatif, etc.).

Depuis plusieurs années, une partie des documents retirés sont repris par **Ammaréal, entreprise sociale et solidaire**, de manière à être **vendus d'occasion**.

Des **dons** sont également ponctuellement versés à des structures du territoire en réponse à des projets (exemples : CCAS Jacqueline-Auriol, aux Clayes-sous-Bois, et librairie populaire Le Mille Feuilles, à Trappes).

Depuis 2024, le public des médiathèques peut également **bénéficier des documents de seconde main**. De grandes **braderies** ont été **organisées aux 7-Mares et au Canal** en septembre. Ces **événements festifs** ont pour objectifs de revaloriser et de rendre accessible à tous, l'acquisition de ces documents.

Les documents en trop **mauvais état** partent dans le **circuit de recyclage des emballages et papiers**.

RÉDUIRE L'IMPACT DES COLLECTIONS

Depuis **fin 2023**, le réseau des médiathèques expérimente la **non-plastification de certains types de documents**. Après une **expérimentation concluante** en 2024, le réseau ne couvrira plus en 2025 les **collections documentaires**, soit près de **5 800 documents** par an. Cela représente une **économie plastique de 41,3 kg**, soit environ **590 m² de film plastique économisé** (calcul par moyennes et ratios), l'équivalent de trois terrains de tennis. Ce choix permet d'articuler réduction de l'utilisation du plastique et **optimisation de la durée de vie des documents**.

LE RÉSEAU, C'EST :

- Un **service public gratuit** – Accès libre – Adhésion gratuite pour les habitants, les étudiants et les salariés sur le territoire ;
- **12 médiathèques**, un bibliobus et un Centre de Ressources pour les Professionnels de l'Enfance (CRPE) ;
- Plus de **500 000 documents** ;
- Des **services et animations** sur place ;
- Des **services en ligne dématérialisés** ;
- Une **circulation des collections** réduisant les déplacements individuels entre médiathèques.



VERS UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION À SQY ?

SQY envisage l'implantation d'une unité de méthanisation sur le territoire pour optimiser la gestion des boues de ses stations d'épuration et répondre aux besoins énergétiques de l'agglomération.

La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines gère les **trois stations d'épuration** suivantes :

- **Plaisir** (STEP du Val des Églantiers - 50 000 EH) ;
- **Maurepas** (STEP de la Courance - 47 000 EH) ;
- **Élancourt** (STEP d'Élancourt - 40 000 EH).

IMPLANTATION DES 3 STEP DE GESTION SQY

Pour répondre de façon optimale aux exigences réglementaires de gestion des boues des STEP et aux besoins énergétiques de l'agglomération, SQY a commandé en 2023, via le Club Climat Énergie (CCE), **une étude sur la faisabilité technico-économique d'une unité de méthanisation**.

À l'issue de cette étude, la solution retenue était **l'implantation d'une unité de méthanisation**, précédée en amont d'une hydrolyse thermique, sur le site de la station d'épuration de Plaisir.

En raison des conclusions techniques et financières liées à l'hydrolyse thermique, il a été décidé en 2024 de **réactualiser cette étude en tenant également compte du retrait des boues de la STEP de Villepreux** et en présentant aussi les études administratives, réglementaires et environnementales liées à un tel projet.



© Shutterstock

En 2025, cette étude réalisée par le cabinet Merlin a présenté la possibilité de **deux scénarii** à savoir :

- La mise en place d'une **unité de méthanisation classique** des boues biologiques des 3 STEP ;
- La mise en place d'une unité de méthanisation **précédée d'une décantation primaire** des boues de la STEP de Plaisir.

À l'issue de ces présentations, une **troisième étude**, relative à la mise en place d'un décanteur primaire a été lancée, pour avoir une vision exhaustive d'un tel projet.

De plus, des contacts ont été pris avec le **SIDOMPE** et son exploitant pour présenter le projet et établir un éventuel **partenariat d'échanges de chaleur** nécessaire à la méthanisation.



TACCT : UNE RÉPONSE LOCALE À UN DÉFI GLOBAL

Face au changement climatique, SQY engage une démarche d'adaptation. Lauréate de l'appel à projets régional « Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique » (TACCT), elle mobilise ses acteurs locaux pour construire une **stratégie collective, structurée et résiliente**.

En 2023, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a de nouveau alerté sur **l'ampleur et la rapidité du changement climatique**. D'origine humaine, le réchauffement actuel est principalement causé par les énergies fossiles et la déforestation. Avec une température mondiale déjà supérieure de 1,1°C par rapport à l'ère préindustrielle, le seuil de +1,5°C pourrait être **franchi dès les années 2030**. Les conséquences s'intensifient : vagues de chaleur, sécheresses, inondations... et un réchauffement de +2°C accentuerait lourdement les impacts sur les ressources, la santé, la biodiversité et la sécurité alimentaire.

Dans ce contexte, **SQY s'engage à anticiper ces bouleversements** pour mieux y faire face à l'horizon 2050.

UN DIAGNOSTIC POUR GUIDER L'ACTION

SQY a confié à un bureau d'études l'élaboration d'un **diagnostic territorial de l'impact du changement climatique**. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat, en cours d'élaboration. Objectif : fournir une vision d'ensemble des vulnérabilités du territoire et définir des leviers d'adaptation à mobiliser à court terme.

La méthode utilisée, **TACCT** (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires), développée par l'ADEME, permet de structurer l'analyse, de hiérarchiser les enjeux et de **construire une stratégie d'adaptation sur**



mesure. Lauréate de l'édition 2024 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Adapter son territoire au changement climatique en Île-de-France avec TACCT », SQY bénéficie d'un **accompagnement technique par un coach dédié sur deux ans**.

MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Lancée en juin 2025 lors d'un événement ayant réuni près de 100 participants, la démarche TACCT se déploie autour de **conférences et d'ateliers collectifs**. Elle mobilise élus, techniciens, associations, institutions, organismes de formation et citoyens

→ **18 septembre 2025** : conférence sur les mécanismes physiques du dérèglement climatique par Nathalie de Noblet-Ducoudré (chercheuse au GREC Francilien).

→ **2 octobre 2025** : conférence « Climat et biodiversité » par Luc Abbadie (chercheur au GREC Francilien).

→ **16 octobre 2025** : atelier d'analyse de la sensibilité du territoire aux impacts du changement climatique.

→ **27 novembre 2025** : atelier Climastory® pour renforcer l'appropriation collective du diagnostic.

Grâce à cette démarche structurée, participative et scientifique, SQY affirme sa **volonté de construire un territoire résilient**, adapté aux réalités climatiques de demain.



PLAN D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR (PAQA)

Engagée dans la lutte contre la pollution de l'air, SQY élabore un Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air (PAQA), renforçant le volet « air » de son PCAET. Objectif : répondre aux obligations réglementaires et améliorer durablement la qualité de l'air sur le territoire.

UN ENJEU NATIONAL ET EUROPÉEN

Malgré les progrès réalisés depuis plusieurs décennies, la France demeure confrontée à des **dépassements de normes pour certains polluants atmosphériques**, notamment le dioxyde d'azote (NO₂), émis majoritairement par les transports. La Cour de justice de l'Union européenne a condamné la France pour des **dépassements persistants** entre 2010 et 2016, jugeant les plans d'action insuffisants.

En réponse, la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 impose de **nouvelles obligations** aux collectivités afin d'amplifier les actions en faveur de la qualité de l'air.

SQY RENFORCE SON ACTION AVEC UN PAQA

La Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est concernée par l'**article 85 de la loi LOM**, qui prévoit que les PCAET doivent fixer des objectifs biennaux de réduction des émissions de polluants, en cohérence avec les objectifs nationaux du **Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA)**.

Les élus communautaires ont ainsi décidé, par délibération du 1^{er} avril 2021, d'élaborer un **Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air (PAQA)**. Ce plan vient **renforcer le volet « air » du PCAET** et trace les grandes lignes d'une stratégie locale cohérente, évaluée et suivie dans le temps.



© Shutterstock

ÉTUDE ZFE-M ET RÔLE D'AIRPARIF

Conformément à la loi, le PAQA doit inclure **une étude d'opportunité de création d'une ou plusieurs Zones à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m)**. À ce titre, **Airparif** a été missionné pour modéliser les impacts en émissions de plusieurs scénarios proposés par SQY : périmètres géographiques, types de véhicules concernés (particuliers, utilitaires, poids lourds), et catégories Crit'Air.

SUIVI, ÉVALUATION ET PROCHAINES ÉTAPES

Le PAQA, faisant partie intégrante du PCAET, sera révisé à l'**échéance de la révision du PCAET**, soit en **2027**.

En parallèle, **une vérification biennale des trajectoires de réduction des émissions** est imposée par la loi. Si les objectifs ne sont pas atteints en 2027, **de nouvelles actions devront être intégrées** dans le PAQA révisé, afin de renforcer encore l'ambition de SQY en matière de qualité de l'air.



AMÉNAGEMENT DE LA COLLINE D'ÉLANCOURT



À la suite des Jeux olympiques de Paris 2024, la Colline d'Élancourt a été aménagée en un espace naturel et sportif. Ouverte gratuitement au public depuis mai 2025, elle conjugue équipements de haut niveau, sentiers de promenade, protection de la biodiversité et accessibilité pour tous.

UNE OUVERTURE AU PUBLIC APRÈS LES JEUX DE PARIS 2024

Depuis mai 2025, la Colline d'Élancourt, point culminant de l'Île-de-France (231 mètres), est **accessible gratuitement au public**. Aménagée dans le cadre des JOP 2024 (épreuves de VTT cross-country), elle est désormais un **espace naturel et sportif** ouvert à tous. Le site incarne une reconversion réussie d'un lieu olympique, mêlant équipements de haut niveau, espaces de détente et valorisation environnementale. La colline s'inscrit dans une **logique de développement durable** à l'échelle du territoire.

UN STADE VTT ET DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS

Le cœur du site se trouve désormais le **stade VTT « Pauline Ferrand-Prévot »**, du nom de la championne française. Il propose quatre pistes de difficulté croissante, destinées à un public allant des débutants aux compétiteurs expérimentés. Un pumptrack y est également intégré pour diversifier les pratiques, notamment les **sports de glisse**.

Les aménagements réalisés incluent aussi des **pistes de VTT supplémentaires**, des parcours sportifs, des sentiers piétons, des zones de repos, des tables de pique-nique, ainsi qu'une table d'orientation installée au sommet de la colline.

Ce dispositif permet une **appropriation du lieu par un large public** : sportifs, familles, scolaires, promeneurs.

Une **station de trail** est actuellement en cours de réalisation. Avec un parcours de 12,5 km, elle visera à mieux organiser les usages et à garantir une cohabitation fluide et sécurisée entre les différentes disciplines sportives.

UN PROJET RESPECTUEUX DE LA BIODIVERSITÉ

Financé à hauteur de 10,5 millions d'euros par l'État, la Région Île-de-France, le département des Yvelines et SQY, le projet a été conçu avec un **souci fort de préservation de l'environnement**. Un **inventaire écologique** a permis d'identifier plus de 380 espèces (dont 255 végétales et 121 animales), et des zones sensibles ont été protégées. L'aménagement respecte les continuités écologiques et favorise la biodiversité.

Ancien site industriel et lieu de dépôts inertes, la colline s'inscrit aujourd'hui dans une stratégie de **transition écologique**. Labellisée « Terre de vélo », l'agglomération dispose de plus de 430 km de pistes cyclables et mise sur ce site pour promouvoir la mobilité douce et les sports de nature.



ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



© Shutterstock

COIGNIÈRES

→ Labels :

- Reconduction de la **reconnaissance TEN** (Territoire engagé pour la nature) pour 2025-2028.
- Label « Villes et Villages Fleuris » : **2 fleurs**.
- Label « Ville amie des animaux » : **2 pattes**.
- **Refuges LPO** pour les deux groupes scolaires de la commune.

→ Soutiens, conventions, partenariats :

- Signature d'un bail rural et environnemental sur 9 ans pour favoriser l'installation pérenne d'une **entreprise agricole individuelle** (« La Graine Sauvage »). Travaux d'aménagement de la parcelle.
- Partenariat avec le **Conservatoire de l'Abeille noire d'Île-de-France** de Bullion pour favoriser la protection et la dissémination de l'abeille noire.
- **Convention avec l'association ASDAC** : nouvelle campagne de stérilisation et d'identification des chats errants avec le soutien financier de l'État.
- **Convention avec le SMAGER** pour qu'une partie du chemin le long des rigoles royales soit entretenue par la commune afin de le rendre praticable pour la mobilité douce des habitants.

- **Convention de partenariat avec le zoo La Tanière** : mise à disposition d'une partie des déchets verts produits lors des opérations de taille.

→ Désimperméabilisation et végétalisation

- Réaménagement de la cour de l'école élémentaire Bouvet : **désimperméabilisation partielle**, enrobé drainant, revégétalisation avec plantations d'arbres et d'arbustes.
- Création d'une **aire mixte avec plusieurs équipements sportifs** et de détente dans un espace en partie déminéralisé et végétalisé pour apporter des espaces de fraîcheur.
- Plantation d'**arbres fruitiers** pour compléter l'allée des pommiers.

→ Actions pour préserver et développer la biodiversité

- **Inventaire faunistique et floristique** d'une parcelle en friche en lien avec les préconisations d'action de l'ABC dans le but d'y installer un mode d'agriculture préservant la biodiversité.
- Poursuite de **l'installation de 9 nichoirs à mésanges** pour favoriser la régulation naturelle des chenilles processionnaires.

→ Lutte contre les déchets et engagement en faveur de l'économie circulaire

- Mise à disposition d'une salle pour la réalisation régulière de **Repar'Café, Répar'Vélo et Répar'Couture**.
- Mise en place d'un **site de compostage des biodéchets** au sein de la résidence autonomie avec implication des résidents et des agents.
- Installation d'un **nouveau distributeur de sacs canins** à l'allée des Pommiers.
- Remplacement et installation de **15 poubelles bi-flux**.

→ Un modèle urbain plus durable

- **Révision du Plan local d'urbanisme** en faveur de la transition écologique approuvé au prin-temps 2025 : ce document intègre la loi Climat Résilience avec la prise en compte du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), des orientations d'aménagement et de programmation favorisant les mobilités douces, permettant de développer les trames écologiques, les cœurs d'îlots, protégeant les espaces verts existants et les fonds de jardins. Il identifie les mares et les arbres à protéger. Il intègre aussi une **requalification végétale des abords** de la RN10 et des zones commerciales (désimperméabilisation, liste des végétaux interdits ou à privilégier).

→ Contrats et/ou marchés publics incluant des clauses environnementales

- **Marché de fourniture de bureau** : instauration de clauses sur l'évitement des emballages ou emballages recyclés.
- **Marché ménage et vitrerie** : produits devant être éco-certifiés et éco-labellisés.
- Attention portée sur la **nature des produits utilisés** : labels NF et ecolabels, biens et produits issus du réemploi ou intégrant des matières recyclées.

ÉLANCOURT

→ Transition écologique et biodiversité

- **Éco-pâturage** (3 moutons d'Ouessant).
- **Aménagements paysagers** intégrant la gestion de l'eau et les trois strates végétales.
- Remplacement annuel des arbres morts pour **préserver l'ombrage urbain**.

- Gestion différenciée des espaces verts pour **favoriser la biodiversité**.

- Suppression de la production de plantes annuelles et bisannuelles au profit de **vivaces, de graminées et d'arbustes** : meilleure gestion des ressources avec des plantes pérennes et mellifères.

→ Aménagements innovants

- Création d'une **zone de stationnement végétalisée** au Square Douanier Rousseau (zone de retournement de 2000 m² – 50% de végétation – 16 arbres, 30 grands arbustes compacts et en cépée, 2500 couvre-sols et pelouse).
- **Réaménagement du Parc des Coudrays** (première phase) : aire de jeux intégrée au paysage, parcours sous-bois, extension du bassin et création d'une prairie inondable, plantation d'une centaine d'arbres.

→ Zéro phyto et désherbage durable

- Suppression des **produits phytosanitaires** depuis 2015, y compris dans les cimetières.
- **Désherbage** mécanique, manuel et thermique.
- **Déminéralisation** des sols (+1,5 ha végétalisés depuis 2019).

→ Gestion de l'eau et végétation adaptée

- Aménagements favorisant l'infiltration des **eaux de pluie**.
- Utilisation d'espèces végétales pérennes, mellifères et **peu consommatrices d'eau**.
- Paillage systématique et plantes couvre-sol pour **limiter les adventices**.
- **Réutilisation des copeaux** issus des tailles dans les massifs.

→ Sensibilisation et implication citoyenne

- **Accompagnement des écoles** dans la gestion des composteurs.
- Création de **jardins potagers** dans les centres de loisirs.
- **7 vergers participatifs** ouverts aux visites pédagogiques.

→ **Protection de la petite faune**

- Installation de **nichoirs**, hôtels à insectes et adaptation de l'éclairage public (ampoules LED tout en tenant compte des longueurs d'ondes les moins diffusantes et perturbantes pour la faune nocturne).
- Mise à disposition de **terrains communaux** (Chemin de la Vallée – Ferme du Mousseau – Chemin de la Coudriette) pour trois apiculteurs.

→ **Mobilité et matériel durable**

- Flotte municipale composée de **10 véhicules électriques** (5 VP – 4 utilitaires dont 1 acquis en 2025) – 3 hybrides et 1 poids lourd au GNV acquis en 2025.
- **Matériel d'entretien** des espaces verts électrique (taille-haies, débroussailluses, tronçonneuses, souffleurs).
- Adhésion au déploiement de **remisage de trottinettes électriques** (80 unités sur la commune réparties sur 28 stations).

→ **Restauration scolaire responsable**

- **2 menus mensuels 100% bio** et des produits bio intégrés aux repas chaque semaine.
- Priorité aux **circuits courts et aux producteurs locaux** : Ferme de Viltain (yaourts et fromages blancs) à Jouy-en-Josas, les Moulins de Brasseuil (farine) à Auffreville-Brasseuil, les Vergers des Préaux (pommes et poires) à Ecquevilly, ou bien Christian Hubert (lentilles) à Beynes. Le pain provient d'une boulangerie de la ville.

GUYANCOURT

→ La Ville a mis à disposition de l'association caritative Les Restos du Cœur **4000 m² de bâtiments et serres à la Petite Minière**. L'association y installera un jardin d'insertion pour aider les plus éloignés de l'emploi. La convention est prévue pour une durée de 9 ans à comp-ter du 1^{er} octobre 2024. Sur le site de la Petite Minière, on trouve ainsi plusieurs structures solidaires, environnementales et d'intérêt général : le jardin d'insertion des Restos du Cœur, l'Office pour les Insectes et l'Environnement (OPIE), la Sauvegarde des Yvelines. En 2024, la Ville a travaillé avec les **2 agriculteurs** présents sur site afin de mettre en place des aménagements pour une culture respectueuse de l'environnement et de la biodiversité.

→ Au cœur du quartier des Saules, **l'ancien bassin Lewigue a été rénové** pour devenir un îlot de fraîcheur végétalisé (70% de la surface désimperméabilisée), pensé comme un lieu de partage inclusif et intergénérationnel. Le bassin a été inauguré le 24 mai 2025 après 5 mois de travaux (coût de la réhabilitation : 567277 € financés d'une part par la Ville (321694 €) et d'autre part par le fonds de concours de SQY (245583 €). Le projet est accompagné par les habitants mobilisés dans le Groupe Action Projet (GAP) Lewigue.

→ Majoritairement minérale, la **place Jacques-Brel a été transformée en un espace de ren-contre végétalisé** après 7 mois de travaux. Inauguré le 21 juin 2025, le coût de ce projet est de 3301910 € financés par la Ville (1375796 €), le Département (1375800 €), la Région (333334 €) et SQY.

→ Dans le cadre des travaux de construction de la ligne 18 et de leur impact sur les milieux boisés, la Ville a demandé à la Société des Grands Projets de **réaliser des mesures de restauration écologique** sur le territoire.

→ En 2024, l'espace Yves-Montand a aménagé un **jardin participatif** qui offre un lieu de ren-contre et de convivialité pour les habitants du quartier. Ce jardin participatif est le 3^e de la Ville, avec le jardin partagé des Saules et le jardin partagé du Pont du Routoir.

→ Une **Chaussée à Voie Centrale Banalisée** (CVCB) a été créée sur une partie de la route de Trous pour sécuriser la circulation des cyclistes et réguler la vitesse des automobilistes.

LA VERRIÈRE

→ **2 pétales** « Villes et Villages fleuris ».

→ Travail sur la mise en place de **deux écoquartiers** dans le cadre NPNRU du Bois de l'Étang et du quartier ZAC gare Bécanes.

→ Zone de préservation écologique sur les **terrains non exploités**.

→ Optimisation des **périodes de tonte et d'entretien** pour la préservation des espèces.

→ Mise en œuvre **d'ateliers jardins et potagers** au centre socioculturel.

→ Actions pédagogiques autour du **cycle de vie des abeilles** et de l'exploitation du rucher municipal.

→ Intégration d'une dimension développement durable dans les **marchés publics** de la Ville.

→ Partenariat avec **l'ADIL France Rénov'** pour diffuser les bonnes pratiques en matière d'écogestes, chauffage responsable et économe, balade thermique ayant pour but l'identification des ponts thermiques...

LES CLAYES-SOUS-BOIS

→ **Alpha Park : un retail-park bas carbone**. Le parc commercial Alpha Park (25000 m², neuf enseignes) est devenu un site pilote de transition environnementale, avec ATLAND Voisin misant sur une **rénovation responsable** : réduction des émissions, biodiversité renforcée, performance énergétique...

→ **Atelier citoyen sur le compostage**. Le 27 janvier 2025, une réunion publique en mairie a été organisée pour présenter le **compostage individuel à la population**, avec un représentant de l'agglomération SQY. L'objectif : promouvoir la réduction des déchets verts et partager de bonnes pratiques.

→ **Conseils de quartier relancés**. En avril et mai 2025, les conseils de quartier ont repris, favorisant la **participation citoyenne**. Ces instances ont permis aux habitants de dialoguer avec les élus sur divers sujets, dont les projets environnementaux.

→ **Extinction partielle de l'éclairage public**. Entre 1h30 et 4h30, certaines zones sont éteintes, dans le cadre d'un plan de sobriété énergétique. De plus, 52% des luminaires sont gradables, avec une baisse d'intensité de 50% entre 22h et 6h.

→ **Permis de végétaliser**. Ce dispositif permet aux habitants d'aménager un petit espace public avec jardinières, plantation de plantes locales et mellifères, sans pesticides, moyennant une charte et un suivi du service municipal. Plantation d'arbres avenue des Frères Lumière.

→ **Forêt-jardin et verger urbain**. Un espace collectif planté de plusieurs strates végétales a été créé rue Jacques-Duclos en partenariat avec l'association Boomforest. Également, un verger urbain de 21 arbres fruitiers a été planté chemin des Eaux, accompagné d'une prairie fleurie favorisant les pollinisateurs.

→ **Panneaux pédagogiques**. Des panneaux explicatifs ont été installés pour sensibiliser le public à la biodiversité locale et aux espaces naturels : dans la forêt-jardin, un panneau

détaille les essences végétales, les oiseaux et les insectes présents.

→ **Végétalisation des cours d'école** Paul-Éluard et Paul-Langevin.

MAGNY-LES-HAMEAUX

→ **Déminéralisation du parvis de l'Hôtel de Ville**. Travaux de déminéralisation des pieds de trois arbres implantés sur le parvis de l'Hôtel de Ville en automne 2025. L'enjeu est de rendre le sol plus infiltrant afin de limiter le ruissellement, tout en améliorant les conditions de développement raci-naire des arbres.

→ **Agriculture urbaine et permaculture**. En partenariat avec SQY, mise à disposition d'espaces pour la mise en culture avec les habitants au cœur du quartier du Buisson : arbres fruitiers, plantes aromatiques et potager en permaculture... Mise à disposition d'espaces pour **l'écopâturage par des chèvres et des moutons** sur la voie Jean-Moulin.

→ **Gestion des déchets et achats durables**

- Dans une logique de sensibilisation au tri et de gestion plus responsable des déchets, **dix corbeilles bi-flux** ont été installées en 2025 sur plusieurs sites sportifs de la commune : l'Espace Jacques-Anquetil, le gymnase Mauduit et le skate-park.

- Renouvellement du **marché de produits d'entretien**, principalement écologiques et biodégradables.

- Finalisation du **déploiement du tri des déchets** des derniers bâtiments non encore équipés. Installation d'un bac à récupération de bouchons plastiques au gymnase Chantal-Mauduit.

- Mise en place d'une **démarche éco-responsable** dans l'organisation des événements de la Ville : réduction des déchets, gestion de l'eau raisonnée, utilisation et récupération des éco-cups...

- Une nouvelle **opération de ramassage des déchets** sur la Ville est programmée en septembre avec les associations de la commune.

→ **Protection de la biodiversité**. Mise en œuvre de **fauches tardives** sur certaines prairies pour favoriser la biodiversité, mais aussi interventions de broyage et de recépage ciblées, permettant un entretien plus raisonné des haies et zones boisées. Dans le cadre de **l'Atlas de la Biodiversité Communal** (ABC), un chantier de restauration

de la zone humide de la vallée de la Mérantaise a été mené avec le PNR ; des perchoirs à rapaces ont été installés dans l'espace agricole avec l'association Magny en transition ; deux études ont été réalisées par les étudiants de l'ISE sur les mares et étangs de la commune.

→ **Ateliers de recyclage et réparations.** Organisation, lors de divers événements de la Ville, de **plusieurs ateliers recyclage** (recyclage papier, fabrication de papier ensemencé, récupération boîtes d'œufs, couvercles en métal, cartons, bouteilles...).

→ **Réalisation de tote bags** pour la distribution des colis seniors, permettant de recycler des tissus donnés par des Magnycois volontaires. Depuis septembre 2025, un projet de point de collecte de bocaux en verre est mis en place au Centre Social afin de sensibiliser la population à la consigne du verre.

→ **Organisation d'un Troc de plantes et astuces de jardiniers.** Plus d'une vingtaine d'habitants sont venus échanger des plantes et partager des conseils de jardinage dans le cadre du projet d'agriculture urbaine.

→ **Dématérialisation.** Réduction de la communication papier et numérisation des supports de billetterie pour les spectacles (plateforme de billetterie en ligne permettant de scanner les billets sur téléphone).

MAUREPAS

→ **Préservation des ressources en eau :**

- Récupérateurs d'eau de 17000 litres pour les serres municipales.
- Arrosage automatique des **massifs de vivaces** et plus progressif pour une bonne captation de l'eau, avec un fonctionnement tôt le matin pour éviter l'évaporation (30% d'économies d'eau).

→ **Gestion responsable des espaces verts :**

- Achat d'arbres auprès d'une pépinière locale des Yvelines pour favoriser les **circuits courts**.
- Récolte du bois lors de la **taille des arbres** de la Ville afin de le broyer et de l'utiliser pour pailler les massifs.
- Installation de **plantes vivaces** associées au paillage permettant une meilleure gestion des ressources en eau.

→ **Renforcement des actions en faveur de la biodiversité :**

- Mise à disposition d'un **terrain auprès d'un apiculteur** et installation d'hôtels à insectes pour favoriser le travail de pollinisation.

- Création d'une **micro-forêt** depuis 2023.

→ **Création d'un parcours « Ville comestible » :**

- Aménagement de **deux vergers urbains** ouverts à tous. Ces espaces naturels assurent des fonctions d'éducation, de création de lien social et de paysage. Ils sont conçus comme des lieux de refuge pour la biodiversité grâce à la plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers, de zones de prairies florales ou encore à l'installation de refuges pour les insectes.

- Aménagement de **massifs de plantes potagères** et aromatiques dans les espaces verts municipaux.

→ **Gestion responsable des déchets :**

- Mise en place d'une **gestion plus responsable des déchets du marché alimentaire** en collaborant avec une entreprise des Yvelines. Chaque mois, près de 90% des déchets générés sont valorisés. Opération ciblée sur la promotion des emballages réutilisables à travers un marché « zéro déchet » : distribution aux clients de sacs de vrac offerts par la Ville et l'association des commerçants du marché.

- Mise en place de la **collecte des stylos et autres instruments d'écriture** usagés dans le but de les recycler via le **programme Terracycle** dans les écoles et équipements municipaux.

- Mise en place de la **collecte des bouchons** dans les écoles et équipements municipaux en partenariat avec l'association « Roulez les petits bouchons ».

- Installation de **poubelles de tri** dans le centre-ville et pour les événements extérieurs.

- Dans le cadre de la **modification de son PLU**, la municipalité a souhaité renforcer les mesures permettant le passage de la petite faune entre les haies et la végétalisation de celles-ci. L'un des objectifs de cette modification est aussi de maîtriser le développement urbain, de limiter les possibilités de construire sur ce secteur de la Marnière et de valoriser les atouts naturels existants, notamment les bois au nord et la rigole au centre. La procédure de modification concerne également le remaniement de l'OAP

Pariwest par ajout de prescriptions paysagères, la suppression d'un emplacement réservé au pied du Donjon pour conserver les abords, l'amélioration de la rédaction relative à la programmation de logements sociaux.

→ **Organisation d'une démarche éco-responsable au sein des services de la commune :**

- Réduction de la **communication papier**.
- Vente du **matériel réformé** de la commune afin de privilégier le recyclage et la seconde main.
- Achat de matériels informatiques et de téléphonie **reconditionnés**.
- Utilisation de produits de nettoyage **écologiques**.

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

→ **Publication du 4^e rapport de développement durable communal**, intégrant de nouveaux indicateurs.

→ **Fête du Vélo – 18 mai 2025** : plus de 100 participants ont pris part aux trois balades familiales organisées sur deux trajets. L'atelier de la Vie'cyclette verte a rencontré un grand succès, et les bénévoles du VCMB et de Montychars ont accompagné les cyclistes sur le plateau de maniabilité et lors des balades.

→ **Journée de la biodiversité – 26 avril 2025** : organisée en complément de la Prairiale, rendez-vous reconnu à la Ferme du Manet, cette journée a permis de valoriser la biodiversité sous différents angles grâce à la mobilisation des partenaires et des services communaux : Fresque de la biodiversité, jeux pour découvrir les petites bêtes de nos forêts et jardins, présentation de la gestion des espaces verts, création de pots de fleurs, assemblage de nichoirs, activités ludiques...

PLAISIR

→ **« Territoire Engagé pour la Nature »** : déjà labellisée en 2020, la Ville de Plaisir a obtenu le re-nouvellement du label « Territoire Engagé pour la Nature » pour la période 2025-2028. Cette distinction récompense les efforts déployés par la commune pour préserver la biodiversité, intégrer la transition écologique dans ses politiques publiques, lutter contre le changement climatique et réduire sa consommation énergétique. Ce renouvellement engage la Ville à poursuivre et renforcer ses actions concrètes : création

d'habitats favorables aux espèces protégées, sensibilisation des habitants, réalisation d'états des lieux écologiques et accompagnement des établissements scolaires et associatifs dans cette dynamique. Au-delà de la **reconnaissance**, ce label ouvre également l'accès à un accompagnement technique, à des formations spécialisées, à des financements dédiés, ainsi qu'à un **réseau régional d'échanges** entre collectivités engagées dans la même démarche.

→ Dans le cadre de son plan de renouvellement de la flotte automobile, la Ville poursuit ses **investissements en faveur de véhicules plus sûrs, moins polluants et économes en énergie**. Entre 2024 et 2025, dix nouveaux modèles électriques et hybrides viennent renforcer le parc, qui compte désormais 28% de véhicules à faible impact environnemental. Ce projet s'accompagne de l'installation d'un réseau de 14 points de recharge sur la ville.

→ Des **stations de gonflage en libre accès** pour encourager la pratique du vélo. Depuis mai 2025, cinq stations de gonflage en libre accès et entièrement gratuites sont mises à disposition des cyclistes aux quatre coins de la Ville. Elles ont été installées grâce au Budget participatif écologique 2024 de la Région Île-de-France.

→ Le 14 décembre 2024, **390 arbres appartenant à 20 essences locales ont été plantés** avec la participation des habitants, dans le cadre d'un projet de micro-forêt urbaine. Inspirée de la méthode Miyawaki, cette plantation dense et diversifiée donnera naissance, en seulement trois ans, à un écosystème autonome, sans besoin d'intervention humaine.

→ La Ville propose un **calendrier d'événements axés sur la transition écologique et le développement durable** en 2024 et 2025, incluant des activités telles que la Fête de la Nature (mai), la Faites du Vélo (juin), la World Clean Up Day (septembre), le Jour de la Nuit (octobre), la Semaine euro-pénne de la réduction des déchets (novembre) et une plantation d'arbres (novembre). Ces initiatives visent à sensibiliser et mobiliser la communauté autour de pratiques durables.

→ Pour la deuxième année consécutive, et en collaboration avec l'apiculteur Jacky Boisseau, la Ville s'engage activement dans la **lutte contre le frelon asiatique**. Grâce à une subvention régionale, 50 pièges ont été distribués aux habitants afin de capturer les reines fondatrices durant la période critique de

trois mois. Cette action a permis de capturer **plus de 1 000 frelons asiatiques**.

→ La Ville de Plaisir propose le **forfait mobilité durable** à ses agents afin de promouvoir les déplacements domicile-travail plus respectueux de l'environnement. Ce dispositif permet une prise en charge partielle des frais liés à l'usage du vélo, du covoiturage ou d'autres modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. Le dispositif connaît un succès croissant : 18 agents en ont profité en 2022, 33 en 2023 et 78 en 2024. Ces chiffres incluent à la fois les agents de la Ville et du CCAS.

TRAPPES

→ **Urbanisme & Résilience :**

- Près d'un tiers de la ville concerné par des projets urbains durables.
- Création d'une **charte environnementale** pour encadrer les aménagements.
- Mise en œuvre d'un **plan d'adaptation au changement climatique**.
- Réalisation d'un **diagnostic de surchauffe urbaine** (2023-2024) pour cibler les zones prioritaires.

→ **Végétalisation & rafraîchissement :**

- Deux **cours « Oasis »** créées chaque année dans les écoles.
- Objectif : **30 % de canopée** d'ici 2050.
- Exemples : réaménagement du **parc de la Plaine de Neauphle**, création de l'esplanade Pergaud.
- **« Trappes Plage »**, événements de plein air et lieux ouverts en été : une culture estivale résiliente.

→ **Biodiversité :**

- Intégration des **espèces non humaines** (pipistrelles, hérissons, moineaux, etc.) dans les projets.
- Déploiement de la **gestion différenciée des espaces verts** : un geste pour les pollinisateurs et l'esthétique urbaine.

VILLEPREUX

→ **Guide du « Bien Manger »**. À la rentrée 2025, Villepreux a édité et distribué à tous les

enfants scolarisés un **Guide du Bien Manger**, mettant en valeur le travail de la restauration municipale et les engagements de la Ville en faveur du « Bien Manger » :

- Alimentation **bio** ;
- Repas **faits maison** ;
- Pommes et poires bio en **provenance directe d'une ferme de Villepreux**.

→ **Végétalisation de la place Jacques Riboud**. Actuellement complètement minérale, cette place bénéficiera de **200 m² d'îlots végétalisés** d'ici la fin de l'année pour lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain en été. Les travaux ont débuté en juillet par la création des îlots et se poursuivront en novembre par la plantation des espèces végétales.

→ **Schéma local d'adaptation au changement climatique**. Dans la continuité du gouvernement avec son 3^e Plan d'adaptation au changement climatique et de l'agglomération qui se lance dans la **démarche TACCT**, Villepreux édite son **Schéma local d'adaptation au changement climatique** pour s'assurer d'avoir un territoire prêt aux effets du réchauffement climatique. Ce plan prévoit notamment la poursuite des actions de végétalisation en partenariat avec l'agglomération et son Plan Canopée, ou encore la maîtrise des risques climatiques auxquels la Ville est confrontée à travers une connaissance fine du Plan communal de sauvegarde.

→ **La Journée écocitoyenne**. Dans le cadre de la **Semaine de la citoyenneté**, Villepreux proposait, le 5 avril dernier, une journée autour de **l'écocitoyenneté**. À travers un parcours écocitoyen, les habitants découvraient différents stands : troc de plantes, recettes responsables de la restauration municipale, producteurs locaux ou encore vêtements de seconde main.

VOISINS-LE-BRETONNEUX

→ **Continuité d'actions**

- Promotion des **écogestes** pour une consommation plus responsable via le **Point Conseil Budget**.
- **Potager partagé La Manivelle**, en lien avec les habitants et les partenaires du territoire.
- Utilisation de **nettoyeurs vapeur** pour l'entretien des structures Petite Enfance.

- Pour une meilleure gestion des déchets, des **poubelles de tri portables** ont été mises en place sur l'ensemble des événements, qu'ils soient en intérieur ou en plein air, afin de faciliter le recyclage et renforcer la démarche écoresponsable des manifestations locales.

→ Plusieurs initiatives sont mises en place au sein des équipements sportifs pour **réduire les déchets et favoriser le recyclage** :

- **Chaussettes solidaires** : collecte et transformation de chaussettes usagées en nouvelles pièces textiles fabriquées en France.
- **Recyclage des volants de badminton** : les volants en plumes usagés sont collectés et envoyés à Compo'Plume, une start-up française qui les transforme en mobilier design, accessoires de décoration et panneaux acoustiques.
- **Repressurisation des balles de padel** : les balles collectées sont triées, puis reconditionnées pour être revendues en occasion ou données à des structures sportives.

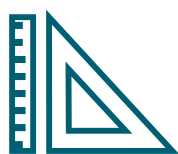
→ **Actions 2025**

- **Dématérialisation des procédures administratives** à l'Espace Marianne (demandes de logement, MDPH, carte Améthyste, ...).
- Développement des clauses de développement durable dans les **marchés de la Ville**.
- **Dématérialisation des documents budgétaires** ainsi que du flux adressé à la Préfecture et à la Trésorerie de Guyancourt. Impression limitée en 2025 à 3 exemplaires de chacun des 2 documents budgétaires.
- **Requalification de la cour élémentaire du groupe scolaire Le Lac** : déminéralisation de 50% de la surface avec végétalisation et plantation d'une quarantaine d'arbres. Déconnexion partielle des réseaux d'eaux pluviales, revêtement à albédo élevé.
- **Réfection de la rue Palissy** : agrandissement des fosses de plantation et déminéralisation partielle.
- **Jalonnement mobilités douces** : projet Ville et SQY. Implantation d'un jalonnement directionnel afin de promouvoir les mobilités douces (piétons et cycles).
- Remplacement du **2^e terrain synthétique**.
- Dans le cadre de la **journée Uniday**, création

d'un jeu autour du développement durable mis en place auprès des jeunes, des élémentaires et des seniors.

- Finalisation du **processus de labellisation Écolo-crèche** pour les 2 EAJE, prévue au dernier trimestre 2025.

A photograph showing two male students working together at a wooden workbench in a workshop. The student on the left, wearing a light blue shirt, is focused on a small electronic component. The student on the right, wearing a grey sweater, is assisting him. On the workbench, there is a laptop displaying a blue screen, various tools including a soldering iron, pliers, and a tape measure, and some orange plastic bags. The background features a large window looking out onto a green area, and a blue storage cabinet filled with various items.



RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES ET SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les médiathèques donnent des clés pour comprendre le monde, prendre conscience des possibilités d'action et contribuent aux enjeux du développement durable.

Les collections favorisent la connaissance de l'écologie et de l'environnement, avec des animations proposées toute l'année.

COLLECTIONS SPÉCIALISÉES

Des collections de documents relatifs à l'environnement et à la nature, tel que le **jardinage**, par exemple, sont disponibles dans tout le réseau. Des fonds « développement durable » spécifiques se sont développés au Canal, à Saint-Exupéry et à Alphonse-Daudet. Les ressources numériques donnent également accès à des revues de **presse** spécialisée ou à des cours en ligne sur le sujet 24/24h.

GRAINOTHÈQUES

Des collections participatives de **graines** sont constituées dans les médiathèques Alphonse-Daudet, Jean-Rousselot et Saint-Exupéry : échange de graines entre usagers, valorisation de la biodiversité, rencontres, discussions et partages d'expériences.

DES ACTIONS DE SENSIBILISATION

En 2025, le réseau a proposé une **programmation** comprenant des temps de **sensibilisation** au développement durable et à la protection de l'environnement : vulgarisation scientifique, ateliers créatifs et ludiques autour du recyclage ou encore médiations auprès des scolaires.

Du 21 au 25 janvier, ont eu lieu les **Nuits de la lecture**, événement national, sur le thème « villes et campagnes ». Les médiathèques du réseau ont proposé des actions diversifiées, notamment autour du sujet de l'eau.



© C. Iauré

Au printemps, la programmation s'est inscrite dans la **Fête de la nature** : ateliers « bombes à graines », « troc' aux plantes », exposition « Océans, une plongée insolite », **projections** de films documentaires.

À l'été, le **festival « Partir en livre »** (18 juin-30 août) a fait vivre la thématique nationale « Les animaux et nous » : spectacles, contes, **ateliers créatifs**, jeux éducatifs (EMI) et robotique. Des rencontres et médiations animales avec des intervenants locaux spécialisés (Opie, LPO, LCVT...) ont enrichi la programmation.

En octobre, la **Fête de la Science** a abordé la thématique des « intelligences », qu'elles soient animales ou végétales. Des spécialistes et scientifiques ont été invités à présenter leurs recherches.

Dans le cadre du **Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA) porté par SQY, les médiathèques ont organisé **deux grandes journées festives** autour du réemploi textile. Les ateliers récup' et machines numériques ont permis de réparer et **revaloriser de nombreux textiles**.

Enfin, la mission sciences, intégrée en 2023, poursuit ses actions de sensibilisation auprès des **publics scolaires**. On peut notamment citer le projet autour du cycle de l'eau, porté en coopération avec l'association Ville-Verte, dans deux écoles de La Verrière et d'Élancourt.



MUSÉE DE LA VILLE SENSIBILISER AU CADRE DE VIE

Le Musée de la Ville de Saint-Quentin-en-Yvelines participe à la sensibilisation des citoyens à leur cadre de vie et à leur patrimoine culturel. Il favorise la connaissance de l'histoire du territoire. Il anime le label « Ville d'art et d'histoire », décerné à l'agglomération pour son engagement en faveur de la valorisation du patrimoine.

LA DÉCOUVERTE DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN

Le Musée de la ville de SQY a proposé **trois nouveaux parcours à la découverte du cadre de vie urbain** et de l'environnement territorial, en partenariat avec différents acteurs du territoire :

- Une **balade urbaine** autour de l'arbre en ville en partenariat avec le réseau des médiathèques ouverte à tous publics.
- Une **visite commentée de la Colline d'Élancourt**, construite avec la Direction des Sports et la Direction Environnement et Paysages de SQY a permis de retracer l'histoire de la colline et ses évolutions à l'occasion de sa réouverture au public.
- Une **randonnée** sur une portion du Grand Chemin de SQY à Villepreux autour des grands paysages naturels et culturels à l'occasion des Journées du Patrimoine.

PUBLICATIONS ET EXPOSITIONS AUTOUR DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET URBAIN

En 2025, la publication du livre **La Verrière, toute une histoire**, sur l'histoire de la localité, réalisé avec le concours des habitants volontaires a couronné le travail de recherche et de construction du récit d'histoire locale mené en 2024.

L'exposition **Nouvelle ville, Vie nouvelle : Architecture et design au tournant des années 1970**, revient pour sa part sur les recherches

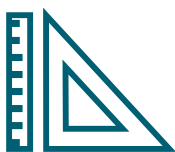


© C. Bodelle

esthétiques et sociales des architectes, urbanistes et designers au moment des débuts de la Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. L'exposition était accompagnée de la publication d'un Parcours dans la collection Ville d'Art et d'Histoire sur le Quartier des Sept-Mares.

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Trois partenariats en **éducation artistique et culturelle** ont été développés autour des évolutions du territoire en lien avec les enjeux de développement durable, l'un en milieu scolaire avec 3 classes du **lycée Descartes** à Montigny-le-Bretonneux, un second avec le **Conservatoire des Arts** avec un public d'adultes et adolescents autour des métamorphoses de l'hypercentre et un dernier avec des étudiants de **l'École du Paysage de Versailles** autour du thème paysage et perception du quartier des Sept-Mares.



LA COMM@NDERIE DES TEMPLIERS À SQY : UN TIERS LIEU NUMÉRIQUE



© C. Loulé

Située à Élancourt, La Comm@nderie se réinvente en espace numérique unique. Ce lieu fait le pont entre patrimoine naturel, technologies et éducation, offrant aux écoles un parcours pédagogique qui mêle découverte de la biodiversité et usages innovants du numérique.

Depuis son ouverture, à l'automne 2024, la Comm@nderie appartient à un **mouvement de transformation d'un lieu historique – la Commanderie des Templiers – en cité du numérique**. Conçue par SQY comme un tiers lieu, elle se distingue par sa volonté de conjuguer la protection de l'environnement, la pédagogie et l'innovation. Dans ce cadre, un **projet d'éducation à la biodiversité** associé à des outils numériques permet d'imaginer une **éducation active et moderne**, tournée vers les défis écologiques actuels.

UN CADRE NATUREL ET PATRIMONIAL PRÉSERVÉ

Le site de la Comm@nderie se trouve au cœur d'un **environnement naturel remarquable**. Il est enrichi d'une mare, d'un patrimoine arboré ancien, et s'inscrit dans un territoire sensible écologiquement. Ce décor naturel offre un **support réel à l'exploration de la biodiversité**, où élèves peuvent observer **faune et flore**, comprendre les écosystèmes locaux, leurs interactions et leurs enjeux.

PARCOURS NUMÉRIQUE : AUTONOMIE ET TECHNOLOGIE AU SERVICE DE L'APPRENTISSAGE

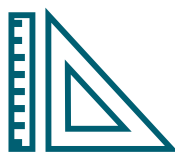
La Comm@nderie propose aux classes un **parcours pédagogique original**, élaboré en partenariat avec le **réseau Canopé**, et exploitable via l'application **Pégase** sur tablette ou appareils mobiles. Grâce à cette application, les élèves peuvent évoluer de

manière autonome sur le site : activités interactives, quiz, supports multimédias, géolocalisation, le tout même hors connexion. Ces dispositifs invitent à **relier la connaissance du vivant aux outils numériques**, pour mieux comprendre les grands défis écologiques.

SENSIBILISATION, SCIENCE ET CITOYENNETÉ

Associer préservation du vivant et innovations pédagogiques, c'est aussi **former des citoyens responsables**. En découvrant les écosystèmes locaux et en utilisant des outils modernes, les élèves apprennent à porter attention à **l'environnement** et à mieux évaluer les solutions face aux **enjeux écologiques** : biodiversité, changement climatique, urbanisme durable. La démarche scientifique est ici au cœur de l'expérience : observation, questionnement, expérimentation.

Ainsi, la Comm@nderie apparaît comme un **lieu vivant**, situé à la croisée du patrimoine, de la nature et du numérique. En offrant aux jeunes générations un **cadre stimulant** pour apprendre autrement, ce tiers lieu contribue à **semmer les graines d'une conscience écologique renouvelée** — essentielle pour relever les défis à venir.



DÉMOS : UN DISPOSITIF D'ÉDUCATION À VOCATION SOCIALE

À Saint-Quentin-en-Yvelines, le projet d'orchestre Démos propose à une centaine d'enfants de quartiers prioritaires d'apprendre gratuitement la musique classique. Cinq communes de SQY sont concernées.

Initié en 2010 et coordonné par la Cité de la musique – Philharmonie de Paris, le projet Démos propose durant **trois ans un apprentissage gratuit de la musique classique** à des enfants de 7 à 12 ans vivant dans des quartiers relevant de la **politique de la ville** (QPV) ou des zones de revitalisation rurale (ZRR) éloignées des lieux de pratique.

5 COMMUNES CONCERNÉES À SQY

C'est en septembre 2022 que SQY se saisit du pilotage du projet sur son territoire, en coopération avec les communes de Chanteloup-les-Vignes, Guyancourt, La Verrière, Montigny-le-Bretonneux, Plaisir et Trappes. Pendant trois ans, **une centaine d'enfants**, qui n'avaient jamais eu auparavant accès à la pratique musicale et qui rencontrent des difficultés dans leur parcours scolaire, participent au projet. Après un **concert final à la Philharmonie de Paris**, c'est une nouvelle cohorte d'une soixantaine d'enfants qui s'engagent dans ce parcours en 2025. Venant des communes de Guyancourt, La Verrière, Montigny-le-Bretonneux et Trappes, ils seront épaulés par l'orchestre avancé : une quarantaine d'enfants ayant participé au projet de 2022 à 2025 et qui ont choisi de poursuivre l'apprentissage de la musique dans les écoles de musique et conservatoires de leurs communes.

Démos doit sa réussite notamment à un **encadrement éducatif adapté**, à la coopération entre acteurs de la culture et du champ social, au développement d'une **pédagogie collective spécifique**, à l'implication des collectivités locales et à l'accompagnement des enfants et des familles.



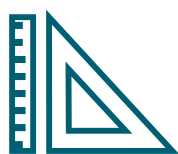
© C. Loulé

ENRICHIR LE PARCOURS ÉDUCATIF DES ENFANTS

Son but est d'**enrichir le parcours éducatif des enfants**, de contribuer à leur bonne insertion sociale, et de favoriser la transmission du patrimoine classique. Démos permet aux jeunes de faire évoluer leur relation aux apprentissages, de gagner en capacité d'attention et de concentration, d'améliorer leur confiance en eux. Il développe chez eux le **respect de l'autre**, l'envie de communiquer et l'expressivité. Il contribue également à élargir l'accès aux pratiques et ressources culturelles du territoire pour les enfants et leurs familles. Entre excellence, coopération et engagement, Démos est un **modèle de développement personnel de l'enfant** qui a déjà fait preuve de résultats durables.

CHIFFRES CLÉS

- **145 personnes** concernées par le dispositif ;
- **5 parcours** culturels ;
- **110h de pratique musicale**, 9 tuttis, 14h de chant, 6 ateliers parents-enfants par ville ;
- Une moyenne de **6 formations** par équipe sociale ;
- **80% des enfants** déclarent avoir envie de pratiquer la musique.



LES PLANS DE MOBILITÉS INTER-ENTREPRISES (PMIE)

Avec l'association d'entreprises Deltas SQY et la CCI Versailles-Yvelines, SQY pilote des démarches de Plans de Mobilité Inter-Entreprises pour mieux répondre aux besoins des salariés et accompagner les entreprises vers une mobilité plus durable.

Depuis 2008, SQY met en place des **Plans de Mobilité Inter-Entreprises (PMIE)**. Portée par Deltas SQY et la CCI Versailles-Yvelines, cette démarche a reçu un Trophée de la Mobilité décerné par Ile-de-France Mobilités (IDFM) en 2015.

AUGMENTER L'EFFICACITÉ DES DÉPLACEMENTS LIÉS À L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES

Les PMIE visent à **augmenter l'efficacité des déplacements** liés à l'activité des entreprises, et notamment de leurs **personnels**. Ils contribuent à l'attractivité de SQY (où environ 70% des emplois sont occupés par des personnes résidant à l'extérieur du territoire) et à celle des entreprises (qui peuvent valoriser leurs actions). Les PMIE intègrent ces problématiques économiques dans les **outils de planification comme le Plan Local de Déplacements (PLD)** ou le Programme Local de l'Habitat (PLH).

En 2024, **6 secteurs bénéficient d'un PMIE** constitué : Pissaloup Clef-Saint-Pierre, Technocentre-Mérantais, Saules-Sangliers, Zone d'Activités Trappes-Élancourt (ZATE), Saint-Quentin Centre et Grand-Plaisir-Villepreux-Les-Clayes.

DES ACTIONS CONCRÈTES

La démarche PMIE permet des **réalisations concrètes** pour l'accessibilité et l'attractivité des entreprises : renfort de nombreuses lignes de bus ou ferrées, ajustement de certaines courses de bus aux horaires des entreprises, ouverture de l'Agence mobile, réalisation de nouvelles pistes cyclables, déploiement de nouveaux services (trottinettes...).



Chaque année, SQY organise des **animations avec les entreprises**, notamment à l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité et également des visites de terrain d'Urbanloop. De **nouveaux projets** sont apparus ces derniers mois. Par exemple, du 19 mai au 20 juin 2025, SQY a organisé son **5^e challenge vélos inter-entreprises**. Celui-ci est composé de 3 défis : un challenge individuel kilométrique, un challenge individuel en nombre de trajets, et un challenge collectif inter-structure sur le nombre de trajets (chaque salarié inscrit a additionné ses trajets avec ceux de ses collègues du même site). Des challenges hebdomadaires ont également été réalisés afin de dynamiser le challenge.

Les **trois premiers de chaque challenge** ont été récompensés par des forfaits des réparations à la Vélostation ainsi que des baptêmes de piste ou de BMX au Vélodrome. L'entreprise gagnante a reçu un **trophée** et bénéficié d'un atelier réparation de vélos sur site pendant une journée.

CHALLENGE VÉLO 2025 (19 MAI - 20 JUIN)

- 34 structures ;
- 158 cyclistes actifs ;
- 28833 km parcourus.



RÉFLEXION SUR L'ÉVOLUTION DES MODES DE VIE

Grâce à sa remarquable collection « Design et modes de vie », l'une des cinq premières collections de France en matière de design, le Musée de la ville de SQY sensibilise ses publics aux évolutions des modes de vie et aux impacts en matière de développement durable.

DESIGN, SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION ET ÉVOLUTION DES MODES DE VIE

Riche d'un important corpus d'objets de collection représentatif des évolutions des modes de vie contemporains, le Musée de la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines s'est peu à peu spécialisé dans le **design des années 1960 à 1990**. Aux fondements de notre société actuelle, ces années à la fois d'effervescence et de changements de paradigme, sont celles d'une grande **révolution culturelle, sociétale, technologique, économique et scientifique** qui permet l'installation d'un monde nouveau et plus moderne. C'est l'émergence de notre société de consommation et de loisirs, des Trente Glorieuses en France, d'une révolution des mœurs et d'une nouvelle culture populaire qui irrigue tous les champs de la vie quotidienne.

Grâce à ces **collections « Design et modes de vie »**, le Musée de la ville amène ainsi un regard réflexif et critique sur ce qui contribue à l'évolution de nos modes de vie et à la réflexion sur les enjeux de demain en matière de production et de consommation d'objets et d'énergie.

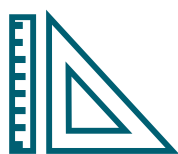
LES EXPOSITIONS TEMPORAIRES AUTOUR DU DESIGN

En 2025, l'exposition « Du télé-club au smartphone » a été présentée dans le cadre de la **première saison hors-les-murs** dans la chapelle de la Comm@nderie, cité du numérique. En revenant sur les évolutions des objets technologiques de loisirs, l'exposition permettait d'amener la réflexion des visiteurs sur les évolutions matérielles de notre société actuelle et sur **l'influence de notre environnement** matériel sur nos modes de vie et de sociabilité.



ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un projet d'éducation artistique et culturelle mené avec le collège de la Mare-aux-Saules à Coignières en 2025-2026 porte sur le design et le développement durable en intégrant les réflexions sur le **design social**, sur les **circuits de production** et de **réutilisation des matériaux**, accompagné par un designer professionnel. Les élèves sont amenés à réfléchir aux enjeux de production d'objets, aux impacts environnementaux associés et aux enjeux sociaux liés au cadre de vie.



TROPHÉE DES ÉTUDIANTS 2025/2026

SQY s'attache à mener des actions en faveur de la vie étudiante tout en prenant en compte les enjeux sociétaux.



CONTEXTE & AMBITION

Le Trophée des Étudiants 2025/2026 est un événement phare de **SQY Campus**, rassemblant chaque année **500 étudiants issus de 20 établissements d'enseignement supérieur** du territoire. Il a pour vocation de fédérer la communauté étudiante autour du sport, de la santé et de la vie associative, tout en valorisant la **marque territoriale** et l'attractivité de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Ses objectifs principaux consistent à **renforcer la cohésion étudiante** en mobilisant différents établissements autour d'un **événement commun** ; également à faire découvrir les **services étudiants** (logement, transport, associations, santé, accompagnement).

IMPACTS DE L'ÉVÉNEMENT

Impact social

- Développement du bien-être étudiant par la pratique sportive.
- Mise en avant du handisport, favorisant la sensibilisation au handicap et l'égalité des chances.

Impact sociétal

- Valorisation de l'engagement étudiant à travers la participation active d'associations et d'écoles partenaires (UVSQ, 3iS, Estaca).
- Développement de l'esprit citoyen et des valeurs de solidarité par la présence des pompiers.
- Contribution au rayonnement académique et sportif du territoire.

Impact environnemental

- Encouragement des mobilités durables (covoiturage, vélo, transports en commun).
- Réduction et gestion responsable des déchets pendant l'événement.
- Intégration progressive de pratiques écoresponsables dans l'organisation logistique (énergie, matériel, communication).

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE

SQY et l'association **Interassos** (UVSQ) ont conclu un partenariat pour soutenir **l'AGORAé**, épicerie sociale et solidaire dédiée aux étudiants. Celui-ci vise à organiser régulièrement des collectes de denrées de première nécessité (alimentation, produits d'hygiène, fournitures scolaires) au sein de SQY et auprès des entreprises locales engagées dans une démarche RSE. **Objectif : répondre aux besoins des étudiants en difficulté** et de renforcer la solidarité sur le territoire. SQY joue un rôle de **facilitateur** en mobilisant ses agents et partenaires économiques, tandis qu'Interassos UVSQ assure le ramassage, la distribution équitable et la gestion responsable des dons. À minima, **deux collectes par an** sont prévues, permettant d'impliquer durablement la communauté locale. Chaque action de communication met en avant le **soutien de SQY**, affirmant ainsi son rôle d'acteur majeur de la responsabilité sociétale et de la cohésion territoriale.



L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE TOURNÉS VERS L'AVENIR

Par ses actions en faveur de l'Enseignement supérieur et la recherche, SQY soutient un développement durable ancré dans l'excellence académique, l'innovation collaborative et la formation des talents de demain.



AVANCÉE DE LA SCIENCE DU CLIMAT

Avec un fonds de 1,5 M€ sur 3 ans, SQY poursuit son **engagement** auprès de la Recherche et de l'innovation.

Le projet de **constellation de nano-satellites**, lancé en 2021, en est l'un des exemples. Soutenu à hauteur de 250 k€ en 2021, ce projet contribue à l'avancée de la science du climat. Il renforce les modèles climatiques avec une résolution spatio-temporelle élevée grâce à une constellation de satellites, laquelle assure une couverture globale et continue. Le succès du **démonstrateur de ces nano-satellites**, mis en orbite depuis 2021, dont le 3^e a été lancé en 2025 (UVSQ-SAT), illustre la pertinence et l'efficacité de cette stratégie. Scientifique et pédagogique, le programme s'inscrit dans la dynamique des **nouvelles formations proposées par l'OVSQ** (master Université Paris-Saclay et Académie sPatale) du « New Space ».

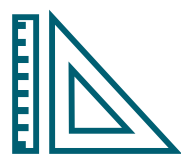
DES COLLABORATIONS ENTRE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LES ENTREPRISES

Celles-ci peuvent être illustrées à travers la Chaire **SAWARM IA**, lancée par l'ESTACA et EXPLEO à la suite des rencontres Recherche & Innovation organisées par SQY. Objectif : développer des essaims de drones intelligents au service de l'environnement. L'action de cette chaire consiste à **former une nouvelle génération d'ingénieurs** et de chercheurs capables de concevoir, piloter et exploiter des essaims de drones autonomes dans des environnements complexes (détection de feux, fuites de gaz, surveillance d'infrastructures critiques...).

DES ÉCOLES ENGAGÉES EN FAVEUR DE LA TRANSITION

C'est le cas de 3iS, École de cinéma audiovisuel et des métiers créatifs. 3iS intègre des **modules spécifiques à la transition écologique**, la RSE et l'économie circulaire dans l'ensemble de ses parcours audiovisuels, cinéma, animation, jeu vidéo et communication digitale. Toutes les filières incluent des **modules de sensibilisation** aux enjeux climatiques, à l'économie circulaire et aux nouvelles chaînes de valeur favorisant la sobriété énergétique, adaptés selon les domaines (fiction, documentaire, animation, jeu vidéo, etc.).

- L'école mène une démarche écoresponsable à travers l'**opération EcoFrame**, une charte de responsabilité environnementale, et met en place des actions concrètes : audit énergétique, éclairage LED, sensibilisation à l'empreinte carbone, etc.
- Des **masterclasses sur l'éco-production** sont proposées, ainsi que des modules de bonnes pratiques autour de l'économie de ressources et d'énergie appliqués à la production audiovisuelle, l'animation, les tournages, la postproduction, etc.



MOBILISER LES AGENTS DE SQY AUTOUR DES ÉCO-GESTES

En 2025, SQY a intensifié ses actions internes en faveur des éco-gestes. Quiz, ateliers, rédaction collective d'une charte et lancement d'un challenge : les agents ont été invités à devenir les premiers acteurs du changement.



© C. Lavié

En 2025, SQY a renforcé sa dynamique d'exemplarité en mobilisant ses agents autour des écogestes du quotidien. Portée par le service Développement Durable, TransitionS et Prospective (direction Urbanisme et Prospective), cette démarche vise à ancrer des pratiques plus responsables dans la culture interne de la collectivité.

UNE SÉRIE DE QUIZ POUR ANCRER LES BONS RÉFLEXES

Entre novembre 2024 et avril 2025, le service Développement Durable, en collaboration avec la direction de Communication, a proposé aux agents une série de cinq quiz ludiques sur les écogestes du quotidien. Chauffage, eau chaude, éclairage, numérique et santé : autant de thèmes concrets abordés sous forme de défis hebdomadaires sur le portail MySQY.

Ces quiz ont permis à plus de 175 participants de tester leurs connaissances et de découvrir des solutions simples pour réduire leur impact environnemental au travail. Plusieurs lots éco-responsables ont récompensé les bonnes réponses (sablier-douche, lunch bag, bouillotte réutilisable, etc.). Surtout, six agents ayant répondu sans faute à trois quiz ou plus ont été récompensés d'un kit éco-geste. L'opération a contribué à créer une dynamique conviviale, participative et éducative au sein des services.

UN CHALLENGE DES ÉCO-GESTES POUR STRUCTURER UNE DÉMARCHE DURABLE

Fort de ce premier succès, SQY a lancé à l'automne 2025 un challenge interne des éco-gestes, en partenariat avec l'association La Touche Verte. Ce projet s'inscrit dans une logique d'exemplarité et de mobilisation collective autour de six thématiques clés : énergie, déchets, mobilités, numérique, alimentation et santé.

Ce dispositif repose sur l'animation de six ateliers participatifs, organisés entre novembre 2025 et janvier 2026, dans différents lieux (cafétéria, hall d'accueil...). Les agents sont invités à y partager leurs idées et bonnes pratiques, et à contribuer à la rédaction d'une charte interne des éco-gestes, qui sera finalisée au premier trimestre 2026.

Un défi collectif entre agents viendra clôturer ce processus au printemps 2026. L'objectif ? Engager les équipes autour de gestes concrets, mesurables et reproductibles, tout en renforçant la cohésion et la culture de l'écoresponsabilité au sein de l'administration.

En associant sensibilisation, participation et mise en action, ces opérations renforcent l'engagement environnemental de SQY depuis l'intérieur. Agents et directions s'engagent ensemble dans une transition plus sobre, responsable et collective.



ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION



© J. Amiard

COIGNIÈRES

→ Labels, engagements, communication

- **Label E3D** / École en démarche globale de développement durable pour les deux groupes scolaires du territoire.
- Label national « **Territoires, Villes et Villages Internet** » qui permet d'évaluer, de montrer et de faire reconnaître la mise en œuvre d'un Internet citoyen à la disposition des habitants.
- Incitation des habitants à **respecter leur environnement et leur cadre de vie** par le biais des outils de communication de la commune (propreté urbaine, entretien des trottoirs, lutte contre les dépôts sauvages...).

→ Ateliers de sensibilisation liés au développement durable

- Réalisation d'**ateliers grand public aux vergers et jardins partagés**, tout au long de l'année, par l'association « Les Jardins Cydonia », autour de l'alimentation, l'arboriculture fruitière, la biodiversité et le compostage afin d'aider à l'acquisition de compétences en matière d'autonomie alimentaire.

- **Ateliers pour le public scolaire autour de l'apiculture** : reconnaissance et piégeage du frelon asiatique et présentation de l'abeille solitaire.

- **Atelier de sensibilisation grand public sur la lutte contre le frelon asiatique** réalisé le 8/02/25 : distribution de 10 pièges spécifiques à la capture de ces insectes, notamment les fondatrices, afin d'enrayer leur prolifération. Capture de 95 frelons asiatiques, soit l'équivalent de 10 nids.

- **Présentation de la lutte anti-vectorielle contre le moustique tigre** aux agents communaux intéressés, effectuée par une intervenante de l'ARS, et communication grand public pour le suivi du webinar de « Sensibilisation au moustique tigre » du 26 juin 2025.

- **Ateliers « Fresque du climat »** en interne pour sensibiliser les agents communaux aux causes et conséquences du dérèglement climatique. 3 dates : 25/03, 3/04 et 13/11/2025.

- **Éloge de la forêt** : conférence-débat sur l'arbre en milieu urbain proposée le 5/09/2025 avec l'intervention de Thomas Brail, arboriste-grimpeur engagé, et Patrick Scheyder, créateur de spectacles sur l'écologie, co-fondateur du mouvement de l'écologie culturelle.

- **Ateliers pour le public scolaire sur la biodiversité** : voir, écouter et savoir reconnaître la faune et la flore locales.

- **Opération propreté avec les écoles élémentaires**, dans le cadre du World Clean Up Day, les 18 et 19 septembre 2025.

→ **Formations, emploi**

- **Atelier culinaire intergénérationnel** dans le cadre d'un partenariat avec le lycée Louis-Blériot de Trappes (CAP AAGA).

- **Forum de l'emploi** le 10/04/25 et salon de l'orientation et de la formation le 19/11/2025.

- **35 ateliers de cours de langue française** proposés sur l'année, 1 fois par semaine, pour les usagers du service emploi rencontrant des difficultés pour leur recherche de travail.

- **Adhésion à Plante et Cité** pour la formation et le conseil sur la gestion des espaces verts.

→ **Loisirs, culture**

- **Sortie intergénérationnelle** le 23/05/25, à la Cité du numérique à la Commanderie, pour des ateliers numériques et créatifs.

ÉLANCOURT

→ **Éducation à l'environnement & développement durable**

- Participation de 4 classes de primaire (100 élèves) au programme de l'association **Ville verte** pour l'année scolaire 2025/2026 : ateliers en classe sur l'environnement et le développement durable – un programme simple et ludique pour sensibiliser les élèves à la transition écologique.

- **Journée publique au pied de la colline d'Élancourt** : atelier bouturage/rempotage, dons de plantes aromatiques.

- Création de **jardins thématiques dans les écoles** (1 par cour d'école – nouveauté 2025).

→ **Sensibilisation & communication environnementale**

- **Campagnes régulières** pour inciter les habitants à respecter leur cadre de vie.

- **Lutte contre les dépôts sauvages** et la propreté urbaine.

- **Promotion des circulations douces**, du tri, de la sobriété énergétique et de la lutte contre le gaspillage.

→ **Ateliers pratiques & animations**

- **Ateliers Écogestes** (ALEC 78) : sensibilisation aux économies d'énergie à domicile et à la sobriété.

- **Actions de l'Agora** sur le développement durable.

- **Expositions** sur les économies d'énergie et la gestion de l'eau.

- **Animations** « Pied d'immeuble » ludiques sur le tri des déchets et la gestion de l'eau.

- **Atelier « Café Répart'Tout »** gratuit : réparation d'objets (électronique, maroquinerie, bijoux, vêtements...) pour lutter contre le gaspillage et favoriser l'entraide.

→ **Sensibilisation scolaire au développement durable**

- **Visite du centre de tri** et de l'usine d'incinération du Sidompe.

- **Visite des jardins familiaux** avec animation par les jardiniers.

- Accompagnement dans les **projets pédagogiques** : tri, potagers...

- Sensibilisation dans les cantines au **gaspillage alimentaire** (tri des restes et du pain avec pesée) et à l'eau (récupération du reste des verres pour arroser les potagers et espaces verts).

→ **Sécurité & citoyenneté**

- **Journée de prévention sécurité routière** (2 roues motorisées ou non).

- **Initiation aux gestes de premiers secours** pour les scolaires pendant la Semaine du handicap.

- **Formations** (« PSC1 ») dispensées par un agent municipal formateur au personnel communal (10 séances annuelles) ainsi que des ateliers à destination d'un groupe de 15 lycéens.

GUYANCOURT

→ **76 sessions** d'une demi-journée animées par l'animateur nature de la Ville, éducateur sportif professionnel et formateur en marche nordique, ont été proposées à 13 écoles primaires et maternelles (5 620 participants).

→ Ouverture d'un **nouveau portail « Mes démarches en ligne »** pour les habitants et création de l'application Mon Guyancourt.

→ Programmation d'un **événement mensuel TE** dans le cadre de la programmation annuelle, comme par exemple :

- **21 septembre : 4^e édition de la Journée internationale de nettoyage de la planète, World CleanUp Day**, organisée sur 12 circuits et conclue par un moment d'échange et d'animations au Centre Technique Municipal. 25 m³ de déchets ont été récupérés par 140 participants.

- En mars, **exposition « Les 5R sur le chemin du zéro déchet »** à l'Espace Théodore-Monod. 24 classes de 7 écoles élémentaires ont visité l'exposition.

- **Première édition de la Gratifieria** au centre social Joseph-Kosma, foire gratuite, organisée en partenariat avec la ressourcerie de Guyancourt, le conseil citoyen des Garennes et l'association Jardin Passion Partage. L'objectif est à la fois solidaire et environnemental, puisqu'il n'y a pas d'échange monétaire et que la Gratifieria permet de donner une seconde vie aux objets non utilisés. Visite de 100 familles pour plus de 500 objets donnés.

- **12^e édition de la Fête de la transition écologique participative et coopérative** : organisée en pôles (éco-citoyen, mobilités douces, transition énergétique, village du réemploi, animations nature, bien-être/alimentation durable), elle est co-animée par 37 partenaires de la Ville.

- **28 novembre 2024** : balade thermographie animée par un conseiller info-énergie de l'ALEC 78.

- **Novembre 2024** : l'Espace Théodore-Monod a accueilli un éco-appart. Il s'agit d'un logement modèle en matière écologique et économique. Cette exposition interactive était l'occasion de visiter un appartement entièrement conçu par les agents de la Ville. 370 élèves l'ont visité.

→ **Animations et événements** proposés par différents services de la Ville, comme :

- **Première édition de « Nettoyons le printemps »**, animée par le Conseil Municipal des Enfants, à destination de 120 enfants de 5 centres de loisirs.

- **15 juin 2024 : organisation du GuyanTour**, événement festif, sportif et intergénérationnel proposé par les 4 espaces de proximité et l'association Anim'Europe.

LA VERRIÈRE

→ La Ville de La Verrière est impliquée dans la **réussite scolaire et l'éducation**. Plusieurs dispositifs allant de l'étude jusqu'aux dispositifs de réussite éducative sont déployés en lien avec l'Éducation nationale. Participation aux frais de sorties et voyages scolaires.

→ **Sortie vélo éducative avec les enfants** suivis par la réussite éducative.

→ **Tablettes numériques pour les élèves** du CE1 au CM2 et équipement de chaque classe d'un TNI (Tableau Numérique Interactif).

→ Un conseiller numérique mène des **actions de programmation avec les enfants**, notamment lors des temps de centre de loisirs. Plusieurs sortes de robots pédagogiques permettent d'illustrer ces ateliers.

→ **Le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) se renouvelle** en 2025 et a toujours pour objectif de proposer des actions pour le bien-être des habitants et des jeunes en particulier.

→ **Rentrée en musique** dans toutes les écoles de la Ville.

→ Un accès à un site de **soutien scolaire gratuit** en ligne.

→ **Médiation artistique**, notamment par un partenariat avec le CMBV (Centre de Musique Ba-roque de Versailles) qui se poursuit depuis plusieurs années, mais aussi une programmation éclectique et accessible.

→ **Commémoration des 120 ans de la laïcité** en lien avec différents partenaires institutionnels.

→ **6 places AVIP en crèche** permettant l'insertion des parents qui reprennent une activité ou se mobilisent pour une formation.

→ Sur la **formation et l'insertion**, il y a une forte mobilisation avec des apéros-débats, des forums organisés par la Ville qui permettent la mise en relation des jeunes avec les entreprises qui re-crutent (« coup de pouce pour l'emploi »).

→ **Soirée des réussites** pour valoriser les parcours scolaires des jeunes.

→ **Bal des CM2** pour le passage au collège.

LES CLAYES-SOUS-BOIS

→ **Village Nature** : mercredi 14 mai, les enfants des accueils de loisirs clétiens avaient rendez-vous au Parc de Diane pour le retour du Village Nature, organisé par le service Développement durable de la mairie, en partenariat avec de **nombreuses associations locales**. De nombreuses associations locales avaient fait le déplacement, proposant aux plus jeunes des rendez-vous ludiques et didactiques : sensibilisation au travail des abeilles avec une apicultrice, étude des petites bêtes qui peuplent et nourrissent nos sols, activités autour de l'eau, éducation au cycle de vie des vêtements, jeux autour des arbres qui peuplent le Parc de Diane.

→ **Journée de l'eau** : les jeudi 20 et vendredi 21 mars derniers, les 450 élèves des classes de CM1 et CM2 de la ville ont bénéficié d'une **sensibilisation** autour de l'eau. Développées grâce au soutien du service Développement durable et des enseignants des écoles élémentaires de la commune, de nombreuses animations ont été organisées en **partenariat avec des associations locales** : visite de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et de stations d'épuration, découverte de la biodiversité au cœur de la mare du Parc de Diane, explications imagées autour du cycle de l'eau, expériences scientifiques... Également pour les seniors.

→ **Animation nature** : au cours de l'année scolaire 2024/2025, **74 animations** ont été réalisées dans les écoles, ainsi que **17 animations** auprès des accueils de loisirs. Les animations les plus appréciées ont été les arbres de la forêt, les fourmis, la mare et la fabrication de nids. Au total, **17 thématiques différentes autour de l'environnement** ont été abordées dans 9 écoles différentes.

MAGNY-LES-HAMEAUX

→ **Passeport du civisme** : les élèves de CM1 et CM2 des écoles de Magny-les-Hameaux participent au Passeport du civisme, où ils réalisent des actions concrètes dans les domaines du devoir de mémoire, de la solidarité, du patrimoine, de la

protection des citoyens et de l'environnement. Les élèves doivent valider chacun des thèmes au moyen d'actions individuelles et/ou collectives. Pour chaque action, c'est un ambassadeur choisi par Monsieur le Maire qui valide la participation de chaque enfant en tamponnant son passeport. En partenariat avec la commune, le collège a mis en place son propre Passeport du civisme en 2025 à destination des élèves de 6^e (avec le même principe).

→ **Semaine Olympique et Paralympique** : sensibilisation à différents types de handicaps (moteur, visuel, mental...) par des **ateliers** variés (basket fauteuil, rencontre para-athlète). Découvertes d'activités telles que basket fauteuil, Boccia, escrime fauteuil, jeux d'opposition, volleyball assis, tennis de table. **Rencontres avec des athlètes handi** – APF France Handicap.

→ **Activités vélo (et Savoir rouler)** : inciter au partage de véhicules et à l'usage **de modes de locomotion alternatifs**. Savoir Rouler à Vélo (SRV), séances d'accompagnement et d'exercices pour amener les enfants de CM2 à pouvoir prendre la route en vélo en toute sécurité. Ateliers pour les élèves d'élémentaire visant à apprendre la sécurité à vélo, favorisant la mobilité douce et l'initiation sportive. Un **atelier de prévention routière à destination des seniors** a été organisé afin de les sensibiliser aux risques routiers et à l'adoption de « bons » réflexes en tant que piétons.

→ **Rendez-vous « nature »**. Ateliers organisés tous les deux mois par le Centre Social afin de **sensibiliser les publics** (familles, adultes, enfants du CLAS) à l'observation et à la **préservation de l'environnement**, de la faune et de la flore qui nous entourent : observation des oiseaux, nuit de la chouette, c'est le printemps, les insectes pollinisateurs, atelier mobile nature, sortie CLAS balade, rallye nature...

MAUREPAS

→ Participation active au **réseau Ville Amie des Enfants d'UNICEF France** (actions de sensibilisation auprès des enfants, formation des agents, organisation d'événements tels que UNIDAY, anniversaire de la Convention internationale des droits des enfants).

→ Organisation des **Clubs Coup de Pouce** pour favoriser, en petit groupe, les apprentissages en lecture et langage, de façon ludique, tout en y associant les parents.

→ Poursuite de la **mise en place de potagers** dans les centres de loisirs et les centres périscolaires.

→ Participation des enfants à la **plantation des espaces végétalisés dans les écoles**.

→ Mise en place d'une **programmation pluriannuelle de végétalisation** des cours d'écoles.

→ Soutien et accompagnement des écoles pour **l'obtention du label E3D de l'Éducation nationale** : le groupe scolaire des Coudrays et l'école maternelle des Bessières sont déjà inscrits dans ce dispositif. Cette démarche vise à **former des citoyens informés**, critiques et engagés, capables de contribuer à la transition écologique et de promouvoir un mode de vie plus durable.

→ **Interventions dans les écoles des agents des espaces verts** ou d'associations partenaires de la Ville pour sensibiliser les enfants aux enjeux de la biodiversité.

→ **Lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective** avec une transition vers des repas à 4 composants pour la restauration scolaire, mais aussi l'obligation de proposer chaque semaine 20% de produits bio et 30% issus des circuits courts et labellisés, ainsi qu'un repas végétarien. Dans un objectif de **sensibilisation au gaspillage alimentaire**, il est aussi proposé dans certains restaurants scolaires le système de petite faim (petite assiette) / grande faim (grande assiette), qui permet aux enfants de choisir la taille de leur plat en fonction de leur appétit.

→ **Mise en place du projet « Crèche en transition »**, qui a pour objectifs de conduire, avec toutes les équipes Petite Enfance, un travail de réflexion pour établir un plan d'action en faveur de la transition écologique dans plusieurs domaines : le bâtiment, les déchets, les activités proposées aux enfants, le matériel pédagogique, l'alimentation et l'entretien des locaux.

→ Développement d'un **parcours sensoriel autour du bassin de la Courance** avec, en plus de longues vues et du cône d'écoute, un xylophone pour faire chanter les arbres et une table de reconnaissance des arbres.

→ Organisation de la journée consacrée au World Clean Up Day.

→ Organisation d'un **atelier Fresque du Climat** dans le cadre des actions conduites par le Conseil Municipal des Jeunes.

→ Animation en faveur des scolaires et de tous lors du **Mai des Serres**, avec notamment des

visites guidées des serres, l'accueil d'une mini ferme pédagogique, des ateliers de bouturage et de repotage, un troc de plantes, des stands associatifs pour sensibiliser et accompagner le public.

→ **Lutte contre les dépôts sauvages** avec la mise en place d'un tarif d'enlèvement, mais aussi une signalétique spécifique sur les points sensibles.

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

→ La **Maison des Langues** a développé le **projet « Abeilles »** pour les ateliers enfants de chinois et d'anglais, avec un double objectif : approfondir la langue étudiée à travers des ateliers autour des abeilles, de la biodiversité et de l'écosystème ; découvrir le monde des abeilles (comportement à adopter en leur présence, fabrication du miel, construction de ruches, importance de la pollinisation).

→ La **Maison des Langues** a également mis en place un **atelier de jardinage** pour les élèves d'anglais, afin de poursuivre la sensibilisation à la biodiversité et à la pollinisation... tout en enrichissant leur vocabulaire anglophone !

PLAISIR

→ Dans le cadre du CISPD, un **programme de journées de sensibilisation** est proposé pour la 3^e année aux professionnels œuvrant sur le territoire des villes de Plaisir et Les Clayes-sous-Bois (agents municipaux et partenaires investis en matière de prévention sur le territoire). En 2025, les thématiques proposées sont : les **mondes numériques** (animée par l'association Addictions France) ; les **addictions à l'alcool et aux produits stupéfiants** (avec les interventions de l'association Victimes et Citoyens et le CSAPA, animée par la coordinatrice du CISPD et le responsable du Pôle médiation et prévention de Plaisir) ; le **harcèlement et les cyberviolences** (animée par le CIDFF) ; l'accueil de la victime et le **recueil de la parole** (animée par l'association Colosse aux pieds d'argile) ; l'accueil, l'écoute et l'orientation des victimes de **violences intrafamiliales** (animée par Estelle Hureau) ; le **consentement** (« Tu veux ou tu ne veux pas ? », animée par la Maison Calypso et l'association Accueil Jeunes 78).

→ Création du **Conseil pour les droits et les devoirs des familles** et mise en place d'une cellule de suivi des situations de jeunes en primo-délinquance afin de croiser les regards de professionnels de terrain sur les situations et de tendre une main bienveillante aux familles et jeunes en leur proposant des

orientations adaptées vers des dispositifs de droit commun pour leur permettre de rebondir positivement.

→ Pour la quatrième année consécutive, la Ville de Plaisir bénéficie du **label « Cité éducative »**, qui accompagne les 0-25 ans des quartiers prioritaires et leurs parents en dehors du cadre scolaire. Pour 2025-2026, deux axes structurent l'action : **soutenir les ambitions des jeunes** (savoirs fondamentaux, orientation, insertion) et **lutter contre les violences et discriminations** (citoyenneté, égalité filles-garçons, prévention des conduites à risque). À Plaisir, l'accent est mis sur l'enseignement culturel et la participation des jeunes filles à la vie citoyenne. En 2025, **37 actions** ont été programmées : prévention du harcèlement et ateliers de bien-être, accès facilité à la culture (spectacles à 1 €), ou encore projets autour de la biodiversité et du développement durable.

→ La **lutte contre le gaspillage alimentaire** dans les cantines de Plaisir associe élèves, parents et équipes éducatives. Une campagne de sensibilisation est menée auprès des enfants, l'offre de menus est ajustée via une commission des menus, et des outils comme le « gâchimètre » ou le suivi des déchets permettent de visualiser les progrès. Des animations ludiques complètent ces actions pour encourager une consommation plus responsable.

→ Dans le cadre de la **mise en œuvre du marché de restauration** à Plaisir, les objectifs de la loi EGALIM ont été intégrés, notamment avec l'introduction d'un repas bio par semaine et la mise en place de bacs gastro, en vue de supprimer les contenants plastiques de cuisson et de réchauffage d'ici 2025.

→ Tous les ans, plus de 500 jeunes Plaisirois sont sensibilisés durant la **Semaine du handicap**.

→ Plaisir propose une **école multisports** adaptée aux enfants en situation de handicap et intervient auprès d'élèves porteurs de handicap du collège Apollinaire.

TRAPPES

→ Jeunesse formée et engagée

- En janvier 2025, **25 jeunes trappistes** ont suivi une journée de formation sur l'écologie.
- En avril, deux jeunes ont été formées pour devenir elles-mêmes **formatrices Banlieues Climat**.

- Prochaine session : le **25 octobre**, pendant les vacances de la **Toussaint**.

→ Éducation continue & sensibilisation

- Ateliers écologiques ludiques tous les mercredis dans les centres de loisirs avec **Ville Verte**.

- Des **formations climat** sont déployées dans tous les services municipaux sur 2025-2026.

VILLEPREUX

→ **Guide de l'enfance et de la jeunesse**. Fin 2025, la Ville a édité son premier *Guide de l'enfance et de la jeunesse* : 0-16 ans. Les parents peuvent y retrouver toutes les ressources utiles concernant les structures petite enfance et enfance, les professionnels susceptibles de les aider dans leur parentalité, les activités pour leurs enfants, adolescents, etc.

→ **Les Assises de la petite enfance et de la parentalité**. Dans le cadre de la démarche citoyenne Villepreux Génération 2035, Villepreux a invité les habitants à réfléchir sur la petite enfance et la parentalité à travers des Assises thématiques. Dans ce cadre, les professionnels de la Ville ont animé plusieurs ateliers à destination des parents et partenaires. Un questionnaire a également été distribué pour recueillir les attentes des habitants.

VOISINS-LE-BRETONNEUX

→ Continuité d'actions

- Achat de **verres** (et non plus de gobelets en plastique) et de plateaux-repas en inox pour les repas dans les crèches.

- Fabrication de surchaussures avec des **tissus de récupération**.

- Utilisation de **fontaines à eau** dans les crèches pour éviter l'achat de bouteilles en plastique.

- Utilisation de **matériaux de récupération** pour les activités manuelles (crèches, écoles, CLAE, Jeunesse).

- **Tri des déchets** dans les crèches.

- Utilisation de carrés de tissu plus légers et plus petits que les gants pour **limiter les machines**.

- Proposition de **deux pédibus gratuits** par le CLAE des groupes scolaires Les Pépinières et Le Lac (mobilité douce).

→ Actions 2025

- Mise en place de **jardins potagers** dans les crèches et certains CLAE.

- Création d'un **meuble pour les surchaussures** avec des casiers individuels afin que les parents les utilisent plusieurs fois avant lavage.

- Finalisation du processus de **labellisation Écolo-crèche** pour les 2 EAJE, au dernier trimestre 2025.

- **Pesée des déchets** pour ajuster les quantités des préparations culinaires pour les enfants dans les crèches.

- Dans le cadre de la **Fête des enfants** : création de costumes et de décors de spectacle pour les enfants avec du carton et du tissu de récupération.

- Participation de 10 classes de la Ville au **dispositif Éco Pousses** mené par SQY à partir de la rentrée 2025/2026.

- Extension de **l'expérimentation des serviettes en tissu** à l'ensemble des enfants des écoles élémentaires de la Ville.



05

BIEN-ÊTRE



AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE DANS LES ESPACES PAYSAGERS

À Saint-Quentin-en-Yvelines, les parcs, mails et jardins publics sont pensés pour répondre aux besoins de détente, de loisirs et d'activité physique. Ces espaces, véritables lieux de respiration urbaine, favorisent la santé, le lien social et la qualité de vie.



© C. Lavié

DES ESPACES VERTS ACCESSIBLES ET MULTIFONCTIONNELS

À SQY, les espaces paysagers font partie intégrante de **l'urbanisation**, conciliant préservation du patrimoine naturel et création d'équipements de proximité. Des **sites emblématiques** comme le parc de La Sourderie (Montigny et Voisins-le-Bretonneux), les Sources de la Bièvre (Guyancourt), les Coudrays (Élancourt) ou encore la plaine de Neauphle (Trappes) illustrent cette volonté de construire des lieux à la fois **esthétiques, fonctionnels et ouverts à tous**.

SPORT SANTÉ ET DÉTENTE EN LIBRE ACCÈS

Les parcs sont conçus pour **inciter à la pratique d'activités physiques quotidiennes** : marche, course, jeux de ballon, fitness ou encore vélo. SQY aménage des équipements sportifs légers (agrès, parcours de santé, street workout) accessibles sans inscription ni déplacement motorisé. Cette approche favorise une **activité régulière**, bénéfique à la santé physique, mentale et sociale, tout en réduisant la sédentarité.

Aujourd'hui, le territoire dispose de **10 parcours fitness** (notamment à Trappes, Élancourt, Voisins, Guyancourt, La Verrière, Plaisir) et de **4 parcours sportifs équipés d'agrès**, répartis sur l'ensemble de l'agglomération.

AIRES DE JEUX : DES INSTALLATIONS POUR TOUS LES ÂGES

Avec **49 aires de jeux**, le territoire propose une offre dense pour les familles. En 2025, **trois aires**

ont été entièrement renouvelées : la Rigole du Manet (Voisins), le parc Erasme (Montigny), et le mail de Vendée (Maurepas). Ces espaces intègrent des matériaux naturels (copeaux amortissants, jeux en bois), des structures adaptées aux enfants de 1 à 10 ans, et des jeux de manipulation stimulant le développement cognitif.

UNE OFFRE EN EXPANSION

De nouveaux projets ont vu le jour en 2025 : une **nouvelle aire de jeux** au parc Chedeville, deux zones de fitness sur la colline d'Élancourt, ainsi que l'aménagement de **l'allée du Temps perdu** à Plaisir avec un espace fitness et un panneau de basket.

INFORMATIONS CLÉS :

- **49 aires de jeux** sur le territoire ;
- **10 parcours fitness** et **4 parcours sportifs avec agrès** ;
- **3 aires de jeux renouvelées** en 2025 (Voisins, Montigny, Maurepas) ;
- **Nouveaux aménagements** : Parc Chedeville, colline d'Élancourt, allée du Temps perdu

Une **cartographie complète des aires de jeux et parcours sportifs** est disponible sur le site de SQY :



OFFRE DE SOINS : L'ACTION DE L'IPS

L'Institut de promotion de la santé (IPS) s'engage dans le déploiement des actions de promotion et de préservation de la santé à travers le Contrat Local de Santé.



© C. Lavié

Le Contrat Local de Santé (CLS) 2 a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2025.

AXE 1 : OBSERVATION EN SANTÉ

→ Un diagnostic santé mentale a été réalisé auprès des habitants et des acteurs du territoire. Le Tableau de Bord Santé a été mis à jour en intégrant de nouveaux indicateurs.

→ AXE 2 : ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS VULNÉRABLES, PARMI LESQUELLES :

→ Réalisation de **18 ateliers thématiques** de promotion et d'éducation à la santé en direction des habitants.

→ Accompagnement des communes à la **mise en place d'actions collectives de prévention** et de promotion de la santé.

→ Renforcement de l'offre de services en santé mentale de l'IPS : **2 nouveaux services** (équipe mobile psychiatrie jeunes « Horizon » et dispositif ADOSEXO).

→ Renforcement des **compétences des acteurs** : 15 sessions de formation, 151 professionnels formés.

→ Maintien du dispositif « sport sur ordonnance » : **120 médecins prescripteurs**, 14 créneaux d'activité physique adaptée répartis sur 10 communes, 321 pratiquants.

→ **Accompagnement des aidants** : 200 actions collectives, 450 aidants sensibilisés

→ Accompagnement des publics en situation de précarité vers un parcours de soins par la « coopérative d'acteurs » : **1 forum santé jeunes**, 1 cycle d'activité physique adaptée, 1 dépistage diabète.

→ Organisation du **salon intercommunal de la santé**, de l'innovation et de la prévention.

→ 2 représentations du **théâtre Forum Full Sentimentale** (Guyancourt et Plaisir).

→ AXE 3 : FAVORISER L'OFFRE DE SOINS ET L'INNOVATION EN SANTÉ LOCALE

→ Installation de la **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé** à l'IPS (CPTS SQY – recrutement du coordinateur et d'une infirmière de parcours).

→ Extension du **soutien en investissement de SQY aux projets de cabinets médicaux** pour : la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) aux Clayes-sous-Bois (2024), le projet d'un cabinet médical à Voisins-le-Bretonneux, l'ouverture d'une nouvelle MSP à Trappes, de la Maison médicale de Plaisir et de l'extension de la MSPU de Montigny-le-Bretonneux (2026).



LA SÉCURISATION DES DÉPLACEMENTS TOUS MODES

L'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines œuvre pour améliorer la sécurité des déplacements tous modes. Objectif : « apaiser » les circulations motorisées du territoire.

La politique de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) en matière de **sécurisation des déplacements** passe par un « apaisement » des circulations motorisées en milieu urbain.

UNE SÉCURISATION PERMANENTE DU RÉSEAU ROUTIER

Le réseau viaire de SQY a vocation à **offrir des conditions de déplacement sécurisées pour l'ensemble des modes** (automobile, vélo, bus, train, piétons...). Dans ce cadre, SQY propose un **plan d'actions complet**, et une hiérarchisation viaire partagée par tous, à travers son Plan local de déplacements (PLD) et son Schéma directeur cyclable (SDC). Une feuille de route de lutte contre l'insécurité routière y est intégrée.

Il s'agit notamment de **traiter les zones d'accumulation d'accidents corporels** de circulation et les secteurs à forte gravité. Il s'agit également de **repenser l'espace public et le « partage modal »** de la voirie pour une meilleure cohabitation des usages et une plus grande sécurité des déplacements (zones 30, zones de rencontre, etc.). Par ailleurs, le groupe de travail interservices sur la sécurité routière (constitué en 2015) vise à **objectiver la notion de risque** et à apporter des préconisations en matière d'aménagements.

DES DONNÉES AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

Ces analyses s'appuient sur des **données chiffrées** : SQY a par exemple accès aux données d'accidentologie de la base nationale TRAx afin de mieux connaître l'accidentologie sur son territoire (accidents corporels).



© C. Loué

L'agglomération de SQY édite également tous les ans un **bilan de l'accidentologie** afin d'améliorer la connaissance et de mesurer l'efficacité des actions menées.

Les mesures sont multiples : lutte contre les « masques de visibilité » le long des voiries et des carrefours (taille et entretien de la végétation), réfection de marquages au sol, réalisation d'aménagements modérateurs de vitesse (plateaux surélevés, chicanes de stationnement, alternats...), réalisation de trottoirs, de bandes ou pistes cyclables, interventions sur le réglage des feux, etc.

SQY : CHIFFRES CLÉS

- 12 demandes de sécurité routière ont été traitées ;
- 66 accidents corporels et 146 victimes par an en moyenne sur SQY ces 5 dernières années ;
- 30 % des accidents corporels ont lieu sur le réseau local ;
- Un seul accident mortel en 2024 ;
- Le coût de l'accidentologie sur le territoire de SQY s'élève à 31 689 K€ en 2023.



ACCÉLÉRER LA DIVERSIFICATION DES MOBILITÉS

Dans un environnement à priori peu propice, SQY mène avec succès de nombreuses actions pour développer les moyens de transport durables.

De par son histoire, l'aménagement de Saint-Quentin-en-Yvelines est **favorable à la voiture**. Toutefois, SQY déploie régulièrement de **nouveaux modes de déplacements**, avec de nombreux axes d'intervention :

AMÉNAGER LE TERRITOIRE

Pour **favoriser les transports durables et un réseau de liaisons entre quartiers**, en traitant les discontinuités, réalisant de nouvelles infrastructures (bornes de recharge, Start SQY), aménageant de nouveaux pôles multimodaux et livrant des liaisons cyclables structurantes.

PROPOSER DES SERVICES DE MOBILITÉ DURABLE INNOVANTS, À L'IMAGE EN 2025 :

- De l'**expérimentation d'Urbanloop**, service de transport guidé innovant (capsules autonomes permettant de transporter 1 à 2 adultes assis) ;
- De la **signature d'une convention avec un nouvel opérateur de service de trottinettes** électriques en libre-service (VOI Technology), lequel a également déployé une flotte de vélos à assistance électrique ;
- De la **mise en place d'un nouveau service d'autopartage** (opérateur Communauto) au sein des gares de SQY-Montigny, Plaisir-Grignon, La Verrière et Trappes ;
- De l'**ouverture de la première ligne de covoiturage** d'Île-de-France Mobilités (IDFM) entre Cernay-la-Ville, Chevreuse, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Magny-les-Hameaux, Guyancourt, Gif-sur-Yvette et Montigny ;
- Du lancement d'une **nouvelle expérimentation de navettes autonomes** (Hypercentre).



© SQY

RENSEIGNER LES VOYAGEURS SUR LES OFFRES ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE À TRAVERS :

- Des **supports papiers** et numériques (guide mobilité, site Internet dédié, vidéos, etc.) ;
- L'animation de **forums** tout au long de l'année (Semaine Européenne de la Mobilité, accueil des nouvelles entreprises, forums étudiants, etc.) ;
- Un **accueil physique** (et téléphonique) à l'Agence de la mobilité en gare de SQY-Montigny, à la Vélostation et, depuis 2023, sur l'ensemble du territoire grâce au déploiement de la première agence mobile d'Île-de-France.

ACCOMPAGNER LES INITIATIVES

Pour faciliter le transport des salariés, habitants et étudiants : SQY anime depuis plusieurs années les « **Plans de Mobilités Inter-Entreprises** » (PMIE) avec la CCI Versailles-Yvelines et l'association Deltas SQY. Le premier service d'autopartage inter-entreprises des Yvelines Sqyshare, en est l'un des exemples.

CHIFFRES CLÉS

- 1000 trottinettes et 150 électriques en libre-service et 320 stations ;
- 170 vélos en location (Vélostation) ;
- 7 gares ;
- Desserte régulière par 3 lignes de trains (lignes N, U et RERC) et ponctuelle par le TER Centre ;
- 95 lignes de bus ;
- 6 secteurs PMIE ;
- 4 stations d'autopartage,
- 3 lignes de covoiturage spontané,
- 100 points de recharge électrique.



UNE POLITIQUE CYCLABLE AU SERVICE DES MOBILITÉS DOUCES

SQY participe au développement des modes actifs, notamment le vélo et les trottinettes, pour doubler leur part modale d'ici à 2031.

L'ambition poursuivie par SQY se traduit par la mise en œuvre d'un **schéma directeur cyclable**, adopté le 1^{er} juillet 2021 et décliné en cinq volets d'actions.

1- INFRASTRUCTURES

SQY améliore les conditions de circulation sur un **réseau de plus de 250 km** (continuité, sécurité et confort). Le réseau, conçu avec les communes, le Département, la Région et l'État, comprend des liaisons structurantes (axes majeurs), secondaires et complémentaires. Depuis 2021, **75 km de liaisons ont été livrés**, dont 30 km en 2024. Parmi les dernières réalisations notables : la livraison de la liaison V8 du Réseau Vélo Île-de-France (VIF) reliant Plaisir-Grignon à Magny-les-Hameaux (19 km), la voie verte sur l'Avenue Nicolas-About (Montigny), la ligne 4 reliant Montigny à Magny. Des aménagements innovants (chaussées à voie centrale bidirectionnelle...), ont également été mis en place à La Verrière, Maurepas et Plaisir.

2- STATIONNEMENTS

SQY prévoit **2400 nouvelles places de stationnement** pour vélos, complétant les 3600 existantes. Parmi celles-ci, plus de 320 places sécurisées sont réparties entre 5 consignes dans **5 des 7 gares** de l'agglomération (SQY-Montigny-le-Bretonneux, Trappes, La Verrière, Plaisir-Grignon et Villepreux-les-Clayes). En 2024, une étude a été menée pour **identifier de nouveaux emplacements** en accord avec les communes.

3- JALONNEMENT

Un schéma directeur cyclable est prévu pour **guider les cyclistes** à travers le territoire. SQY doit jalonner l'ensemble de ses liaisons structurantes d'ici à 2031. En 2024, **153 premiers panneaux de jalonnement ont été installés** le long de la liaison 8 du Réseau VIF sur 19 km, pour un coût de 110 000 €.



© C. Loulé

4- ENTRETIEN

L'entretien des infrastructures et du stationnement est **primordial pour encourager la pratique du vélo**. SQY y consacre un budget croissant, qui doit atteindre à terme 400 000 €/an. Cette tâche est partagée avec le Département, l'État et les communes.

5- SERVICES ET ANIMATIONS

L'offre de services, déjà présente à la Vélostation en gare de SQY-Montigny, est désormais étendue grâce à l'Agence Mobile, qui propose location, consigne et réparation sur l'ensemble du territoire. En parallèle, SQY abrite 7 points de distribution du service Véligo Location et accueille régulièrement des événements pour encourager la pratique des modes actifs.

Avec ces actions, SQY se positionne comme un **acteur clé du développement des mobilités douces en Île-de-France**, tout en répondant aux enjeux environnementaux et de qualité de vie sur son territoire.

CHIFFRES CLÉS

- **103 kilomètres** de liaisons structurantes ;
- **143 kilomètres** de liaisons secondaires ;
- **36,6 millions d'euros** d'investissements sur 10 ans.



MOBILITÉ EN LIBRE-SERVICE ÉTENDU POUR UNE AGGLOMÉRATION PLUS CONNECTÉE

SQY mise sur les modes de transport actifs pour améliorer les déplacements de courtes distances. Suite à un nouvel appel à candidatures, l'agglomération a élargi son offre et propose désormais des vélos à assistance électrique en libre-service en complément des trottinettes électriques présentes depuis 2021.



© C. Loulé

Depuis mai 2021, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines propose un **service de trottinettes électriques en libre-service**, une première dans un contexte périurbain.

UNE OFFRE INNOVANTE POUR UN TERRITOIRE EN PLEINE ÉVOLUTION

Avec une flotte oscillant entre **1100 et 1500 trottinettes réparties sur plus de 300 stations**, cette initiative a répondu aux besoins de déplacements locaux, principalement pour les trajets du « **premier et dernier kilomètre** ». Ce service a trouvé un écho favorable auprès des usagers et en trois ans, plus de **2,2 millions de trajets** ont été réalisés. Les trottinettes se sont intégrées dans le paysage urbain et font désormais partie intégrante du **bouquet de services de mobilités de SQY**.

UN NOUVEL APPEL À CANDIDATURES ET UNE OFFRE DE MOBILITÉ RENFORCÉE

Fort de ce succès, SQY a lancé un nouvel appel à candidature pour la période 2025-2028. Celui-ci a été attribué à un **nouvel opérateur**, VOI Technology, qui a déployé une flotte de trottinettes plus récente et une nouvelle application. Ces nouveautés offrent des **fonctionnalités améliorées**, contribuant ainsi à une meilleure qualité de service et à un respect accru du domaine public.

En complément, pour répondre aux besoins de trajets plus longs, ce nouvel opérateur a également déployé une **flotte de vélos à assistance électrique (VAE) en libre-service**. L'introduction de ces VAE s'inscrit dans la volonté de SQY de diversifier encore son offre de mobilités et d'attirer un public plus large que celui des trottinettes.

SQY, UN ACTEUR DE LA MOBILITÉ DURABLE

Le renouvellement du service de trottinettes et l'ajout de vélos électriques **renforce les liens entre les différentes communes de l'agglomération** et contribue à l'**augmentation de la part modale du vélo**, conformément aux objectifs du Schéma Directeur Cyclable de SQY. Cette stratégie de diversification des modes de transport en libre-service favorise l'**intermodalité** et permet de **répondre aux enjeux environnementaux** et aux besoins de mobilité durable sur le territoire. Avec cette initiative, SQY se positionne résolument comme un acteur clé de la mobilité durable.

CHIFFRES CLÉS

- **1 000 trottinettes** électriques en libre-service
- **150 vélos** électriques en libre-service
- **320 stations**



PROMOUVOIR LES ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE

SQY met en œuvre de nouveaux services de mobilités tels que le covoiturage, en collaboration avec Ile-de-France Mobilités, et l'autopartage afin de pallier l'« autosolisme ».



© C. Louté

De nombreux trajets sont réalisés en voiture en provenance ou à destination de l'agglomération : aussi, les **mobilités partagées** sont mises en avant sur le territoire.

DES ACTIONS CONCRÈTES EN FAVEUR DU COVOITURAGE

Sensibilisation des entreprises, promotion des démarches menées par Ile-de-France Mobilités... Plusieurs actions sont proposées pour **développer le covoiturage, via des partenariats entre opérateurs et entreprises**. Celles-ci constatent une part importante de covoiturage informel (enquêtes annuelles), sans passer par une plateforme institutionnelle.

En parallèle, Ile-de-France Mobilités met en œuvre des **incitations financières pour un covoiturage planifié** : trajets gratuits pour les détenteurs d'un Pass Navigo avec rémunération pour les conducteurs transportant des personnes (jusqu'à 150€ par mois). En 2026, Karos sera l'opérateur unique pour le covoiturage planifié en Île-de-France.

En 2025, plusieurs **lignes de covoiturage spontanées** de la Région ont été lancées (Cernay-la-Ville, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, plateau de Saclay, SQY...). Les passagers se rendent à l'arrêt de covoiturage et indiquent leur position dans l'application dédiée afin qu'un conducteur les récupère. D'autres lignes sont à l'étude, permettant de rejoindre le nord des Yvelines à partir de SQY, par exemple.

EXPÉRIMENTER DES SERVICES D'AUTOPARTAGE

SQY a toujours souhaité développer l'**autopartage**. Plusieurs expérimentations en free-floating ont ainsi été réalisées par le passé.

Aujourd'hui, il existe un **service d'autopartage inter-entreprises**, inauguré en 2020 sur Montigny (ZA Pas du Lac). Ce service a été initié par 4 entreprises et a été déployé par le Club Climat Énergie de SQY. Au total, 9 véhicules (hybrides et électriques) sont répartis sur 2 stations. Ce service est un succès et ambitionne de se développer sur d'autres zones d'activités.

Après plusieurs années, SQY réitère son souhait de **développer un service d'autopartage en boucle, ouvert au grand public**. À compter de la rentrée 2025, 4 stations d'autopartage ont été déployées sur le territoire. Ce service est exploité par l'opérateur Communauto pour une durée de 2 ans. En fonction du retour d'expérience, de nouvelles

CHIFFRES CLÉS

- **101 339 km effectués** grâce aux véhicules de SQY Share en 2024 ;
- **711 réservations** SQY Share en 2024 ;
- **5 arrêts** de covoiturage spontané ;
- **4 stations d'autopartage** sur le territoire.



COLLINE D'ÉLANCOURT : UN HÉRITAGE OLYMPIQUE DÉSORMAIS OUVERT À TOUS

Héritage des JO 2024, la Colline d'Élancourt devient en 2025 un **parc sportif gratuit et ouvert à tous**, alliant sport, nature et bien-être avec une programmation estivale animée par les associations locales.

L'année 2024 a marqué l'histoire sportive avec les **Jeux Olympiques de Paris** et les performances mémorables de Pauline Ferrand-Prévot, médaillée d'or, et de Victor Koretzky, médaillé d'argent, sur la Colline d'Élancourt. Ce site olympique devient aujourd'hui un **héritage vivant**.

LA COLLINE, UN PARC SPORTIF OUVERT À TOUS

Depuis le 17 mai 2025, la Colline d'Élancourt a rouvert ses portes pour devenir un véritable **parc sportif à ciel ouvert**, pensé pour conjuguer **sport, détente et respect de la biodiversité**. L'inauguration a constitué un temps fort, avec démonstrations de VTT et de BMX, trail, escape game, ateliers nature, visites guidées et animations musicales. Les habitants ont ainsi redécouvert ce lieu emblématique, transformé pour répondre aux envies de tous.

La Colline propose désormais près de **10 km de pistes VTT adaptées à tous les niveaux**, de la mythique piste olympique noire aux parcours bleus et verts pour les débutants. Un pumptrack (circuit en boucle fermée) accueille BMX, rollers et trottinettes, tandis que de **nombreux sentiers** invitent à la randonnée ou au trail jusqu'au sommet, offrant une vue panoramique sur Paris.

Le site intègre également des **espaces sport-santé** avec agrès, bancs, tables de pique-nique et supports pédagogiques, dans un aménagement respectueux des milieux naturels. Gratuit et ouvert toute l'année, ce parc se veut **inclusif**, accessible aux sportifs confirmés comme aux familles et promeneurs.



© B. P. loi

UNE PROGRAMMATION ESTIVALE AVEC LES ASSOCIATIONS LOCALES

La réussite de cette réouverture repose aussi sur l'**implication des associations de SQY**. Pour prolonger la dynamique, l'agglomération a lancé un appel à projets afin de proposer une programmation estivale gratuite. Marche nordique, fitness, yoga, orientation, tennis de table, VTT, trail ou BMX : plus de **66 rendez-vous** ont été programmés entre mai et septembre 2025. Objectif : favoriser l'initiation à de nouvelles disciplines et encourager une pratique régulière pour tous les publics.

Les premiers **retours sont très positifs** : habitants et familles se disent ravis de disposer enfin d'un espace sportif et naturel de cette envergure. Pour compléter l'offre, un chalet d'accueil met gratuitement à disposition du matériel sous caution (raquettes, filets, jeux en plein air).

En rouvrant la Colline comme un parc sportif à ciel ouvert, SQY inscrit durablement l'héritage des Jeux dans le quotidien des habitants, renforçant ainsi **bien-être, santé et convivialité** au cœur du territoire.



DIVERSIFICATION DES MOTORISATIONS

SQY porte plusieurs initiatives pour mettre en place une flotte de véhicules « propres » sur son territoire, qu'il s'agisse du parc de véhicules de l'agglomération, des transports en commun ou du parc privé.

La voiture restant le mode de déplacement le plus utilisé à SQY, la **transition vers des véhicules propres** réduirait sensiblement l'empreinte écologique. L'utilisation d'un véhicule électrique est deux à trois fois moins onéreuse que celle d'un véhicule thermique.

FLOTTE DE VÉHICULES SQY : DES EFFORTS ENGAGÉS

Au sein de la communauté d'agglomération, l'effort de transition a été initié à travers **plusieurs actions portant sur la flotte de véhicules professionnels**. Celle-ci se monte actuellement à 146 véhicules, dont 31 sont électriques.

En 2022, 10 véhicules thermiques ont été remplacés par des **véhicules électriques**.

Cela portera à terme à près de **50% le pourcentage de véhicules à zéro émission de CO²** sur l'ensemble de la flotte de véhicules de service.

Par ailleurs, SQY poursuit un objectif de contractualisation avec le Conseil Départemental, afin de subventionner des véhicules utilitaires électriques (Contrat Yvelines Territoires).

DES CHOIX DE TRANSITION SUR LA FLOTTE DU RÉSEAU DE BUS DE SQY

Des choix sont par ailleurs opérés au sein de la flotte des bus qui circulent sur le réseau SQY.

Ce matériel relève d'**Île-de-France Mobilités (IDFM)**, l'autorité organisatrice des transports de la Région. Pour autant, avec 94 lignes de bus qui desservent SQY, les choix retenus ont leur importance au niveau local en matière de développement durable.



© C. Lauté

Aujourd'hui, les bus les plus polluants sont désormais **immobilisés**. Par ailleurs, sous l'impulsion d'IDFM, dont l'objectif est d'avoir un parc de bus 100% propre en 2025 pour les zones les plus denses de la région et 2030 pour l'ensemble de la région, la transition énergétique s'est **accélérée**. Aussi, le Centre opérationnel Bus de Trappes a été converti au gaz en 2021 préfigurant le **remplacement intégral des bus et cars diesel**. Aujourd'hui, 52 véhicules du réseau de SQY roulent au gaz, dont 9 ont intégré le dépôt en 2025.

DÉVELOPPEMENT DES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

SQY favorise le déploiement des **bornes de recharges électriques** au sein des parkings publics dont elle assure la gestion.

Depuis septembre 2021, SQY est compétent pour la création, l'entretien et l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (**IRVE**) sur les **voiries publiques**. Depuis lors, SQY développe un réseau intercommunal de bornes.

QUELQUES CHIFFRES

- **52 bus au gaz** sur le réseau de SQY ;
- **103 bornes de recharge** pour véhicules électriques.



CRÉATION D'ESPACES MULTIMODAUX ET INTERMODAUX

SQY crée des espaces pour faciliter l'usage des différents modes de transport et encourager la transition d'un mode à un autre. Cela passe par la transformation des gares en **Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM)** et l'ajout de nouveaux services au cœur du territoire.

La voiture reste le **mode de transport privilégié des Saint-Quentinois**, en raison de l'aménagement de la ville nouvelle. Pour atténuer les **nuisances** liées à cet usage (bouchons, pollution, bruit, insécurité...), SQY encourage le **report modal**, conforme aux objectifs de son Plan Local de Déplacements (PLD).

DE NOMBREUX SERVICES INNOVANTS TESTÉS

Navettes autonomes, application Viago, autopartage inter-entreprises « SQYShare », covoiturage, trottinettes en libre-service, bus de soirée, vélostation, Urbanloop : **de nombreux services innovants ont été testés** et, pour certains, pérennisés. En 2024, cette dynamique se poursuit : **nouveaux appels à candidature** pour l'autopartage, renouvellement des trottinettes électriques et **expérimentation** des vélos à assistance électrique en libre-service.

Pour faciliter l'accès à ces services, l'agglomération met en place des **pages Internet dédiées**, des **supports papier** (guide de la mobilité) et organise des **animations** pour les habitants, étudiants et salariés. L'Agence de la Mobilité complète ce dispositif.

DES AMÉNAGEMENTS POUR L'INTERMODALITÉ

Les aménagements jouent un **rôle clé pour encourager la multimodalité**. Dans les gares, SQY crée des parkings sécurisés (voitures, vélos) et installe des stations de bus avec des infrastructures dédiées. La **transformation des gares en Pôles d'Échanges Multimodaux** est un **objectif prioritaire**, ces espaces étant stratégiques pour les



© C. Lauté

mobilités et le développement durable. À cette fin, SQY mène des études (« contrats de pôles ») en partenariat avec divers acteurs (communes, IDFM, département, SNCF, transporteurs, associations). Il s'agit de **répondre aux besoins de chaque mode de transport**, y-compris pour les personnes à mobilité réduite.

Après les pôles de SQY-Montigny et La Verrière, la **phase préparatoire aux travaux du pôle gare de Plaisir-Grignon** a débuté en 2025, tandis que des **études sont en cours** pour les gares de Trappes, Villepreux-Les Clayes et Guyancourt-SQY.

L'intermodalité s'appuie aussi sur le **déploiement de 300 stations de trottinettes électriques**, souvent placées à proximité d'autres modes de transport (parkings vélos, voitures, arrêts de bus).

CHIFFRES CLÉS 2025

- **836** points d'arrêt de bus ;
- **308** stations de trottinettes électriques ;
- **7** gares ;
- **1 Agence de la Mobilité** et **1** Agence mobile ;
- **1 Vélostation** et **7** parkings vélos IDFM ;
- **9 parcs relais P+R** (3 700 places) ;
- **1 pôle gare** en travaux (Plaisir-Grignon) et **3 études de pôles** en cours (Villepreux-Les Clayes, Trappes et Guyancourt-SQY).



HYGIÈNE : SQY MODERNISE SES PRATIQUES DANS UNE DÉMARCHE DURABLE

Le service Hygiène des locaux de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) s'impose comme un acteur clé du fonctionnement quotidien. Héritées des exigences sanitaires post-Covid, ses nouvelles pratiques conjuguent efficacité, respect de l'environnement et amélioration des conditions de travail.



© Shutterstock

La crise sanitaire a mis en lumière l'importance stratégique des métiers de l'hygiène dans les collectivités. En 2021, à SQY, les agents du service Hygiène ont été en première ligne pour garantir un environnement sûr, en intensifiant les opérations de désinfection des espaces communs, de travail et d'accueil. Si l'urgence de la pandémie s'est estompée, les bonnes pratiques instaurées se sont, elles, installées durablement.

DES MÉTHODES DE TRAVAIL REVUES

Dans cette dynamique, le service a revu ses méthodes pour allier performance, santé et écologie. Premier changement notable : l'adoption de lavettes microfibres à code couleur, lavées régulièrement, a permis de bannir l'usage de papier jetable. Un geste à la fois économique et écoresponsable.

Autre pilier de cette évolution, l'utilisation de produits labellisés « ecolabel » conformes à la norme ISO 14024. Ces produits limitent l'exposition aux substances toxiques, protégeant ainsi la santé des agents d'entretien et des salariés. Ce choix s'inscrit également dans la volonté de réduire les maladies professionnelles liées à la qualité de l'air intérieur.

SQY s'est aussi dotée d'une centrale de dilution, réduisant la consommation de produits d'entretien tout en optimisant leur efficacité. Côté équipements, les anciens appareils énergivores sont peu à peu remplacés par du matériel plus performant et recyclable, collecté par l'entreprise e-déchet.



PRODUITS PRÉSERVANT L'ENVIRONNEMENT

Le nettoyage des vitrages se fait désormais à l'eau pure, sans produits chimiques. Une méthode qui préserve l'environnement tout en garantissant une propreté impeccable.

En parallèle, les prestations de nettoyage sont progressivement recentrées en journée. Objectifs : réduire la consommation électrique, améliorer la sécurité, faciliter l'accès aux transports pour les agents et renforcer leur fidélisation.

Enfin, l'acquisition d'une autolaveuse à vapeur permet un nettoyage en profondeur, notamment des moquettes, avec un fort pouvoir bactéricide.

Dans une logique de circuit court, SQY privilégie, dès que possible, des fournisseurs locaux pour ses consommables. Une manière concrète de limiter l'empreinte carbone de ses activités de nettoyage.



ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DU BIEN-ÊTRE



© Shutterstock

COIGNIÈRES

→ Initiatives et aménagements pour les coignériens :

- Création d'une aire mixte multisports intergénérationnelle (aire de jeux pour enfants, pumtrack, Air-fit, piste d'athlétisme, terrain de basket/hand, terrain de foot à cinq) avec des zones ombragées.
- Organisation de la Marche rose le 15/10/2025 pour sensibiliser au cancer du sein.
- Installation d'un détecteur de pollens avec possibilité de suivre la présence des allergènes via l'application « Live Pollen ».
- Organisation régulière de « Cafés des parents » sur différentes thématiques en présence d'un psychologue habilité à répondre aux questions.
- Desserte du Bus PMI, unité mobile déployée par le département, devant le gymnase, permettant des consultations médicales préventives gratuites.
- Après-midis dansants, dans les salons Antoine de Saint-Exupéry, le quatrième jeudi de chaque mois.

→ Initiatives et aménagements pour les seniors

- Participation des seniors à l'offre « Mobile cyclisme santé », de janvier à juin 2025, 2 fois/semaine, en partenariat avec la Fédération française de cyclisme : installation de vélos d'appartement et coach sportif à la RA pour un programme individualisé.
- Au sein de la RA : création d'un terrain de pétanque dans le parc ; concert solidaire dans le cadre du Téléthon, un après-midi du mois de décembre ; organisation de la Semaine bleue, avec animations et festivités dédiées aux seniors, et nombreuses animations toute l'année : sophrologie et self-défense 1 fois/mois, yoga du rire, art-thérapie, ateliers mémoire, musicothérapie, séances de gymnastique adaptée tous les vendredis et activité marche tous les mercredis matin ; aménagement d'un espace bien-être destiné aux professionnels de santé tels que pédicures, kinésithérapeutes ou coiffeurs. Ces initiatives contribuent à améliorer le bien-être des résidents tout en favorisant le maintien de leurs facultés physiques.

→ Initiatives et aménagements pour les agents de la Ville

- À l'initiative du service RH : amélioration de **l'ergonomie des postes de travail des agents** identifiés, mise à disposition de souris ergonomiques et de repose-pieds, attribution de fau-teuils ergonomiques, distribution de bouchons d'oreilles, organisation annuelle d'un petit déjeuner de Noël accompagné d'une carte cadeau, renouvellement et enrichissement du contrat de prévoyance, affichage de campagnes de sensibilisation : « sourire », « gestes et postures », « vie saine/santé », formations sur la sécurité et la prévention des risques psychosociaux et formation obligatoire sur la lutte contre les discriminations, liens avec le CNFPT pour le développement de formations.

- Semaine du 16/06/25, « **Qualité de vie au travail** » : proposition aux agents de 2 cours collectifs de yoga, distribution de paniers de fruits et légumes et ouverture de la salle de sport du gymnase au personnel hors du temps de travail, le soir en semaine de 17h45 à 19h45.

ÉLANCOURT

- **Politique inclusive et solidaire.** La Ville la met en œuvre à travers une large gamme d'activités destinées à tous les publics, avec une attention particulière portée aux **seniors**, aux familles **modestes** et aux personnes en situation de **handicap**.

- **Actions pour les seniors** : sorties culturelles (cinéma, conférences), ateliers « bien vieillir » (sophrologie, sport en équilibre, mémoire, Brain Ball) – jeux, conférences et tournois de pétanque lors de la Semaine bleue.

- **Salon de coiffure solidaire** (organisé par le CCAS avec des partenaires associatifs) : prestations à prix symboliques pour les personnes aux revenus modestes. Il favorise l'insertion sociale et professionnelle, avec le soutien bénévole d'une coiffeuse locale et le financement des consommables par la Ville.

- **Ateliers bien-être et santé** : L'Agora propose des séances de réflexologie, sophrologie, yoga, danse, hammam, socioesthétique et des ateliers autour des plantes, de l'hygiène bio, de la cuisine ainsi que des activités sportives et de loisirs accessibles aux adultes et seniors.

- **Prévention** : campagne de vaccination contre la grippe destinée au personnel communal.

- **Inclusion numérique** : ateliers numériques ludiques (jeux en ligne et quiz) organisés pour les seniors et en petits groupes, afin de stimuler leurs capacités cognitives, lutter contre l'isolement et favoriser ainsi les échanges dans une ambiance conviviale.

- **Sport pour tous** : séances de cardio et renforcement musculaire destinées au personnel communal – Démo des associations (mai) permettant à tous de découvrir gratuitement di-verses disciplines adaptées à tous – équipements sportifs connectés (modules Airfit, sta-tions de *street workout*) installés dans 3 quartiers.

- **Semaine du handicap** : conférences, ateliers, projections et spectacles sensibilisent le public.

- **Dispositif Réussite éducative** : ateliers de sophrologie et actions de sensibilisation à la non-violence pour les collégiens menés par le CCAS.

- **Octobre rose (3 octobre)** : ateliers de sensibilisation et de prévention menés par la Ligue contre le cancer, à l'attention des bénéficiaires du CCAS, adhérents du centre social Agora et un groupe d'agents municipaux – création d'une œuvre collective (tableau) rassemblant des carrés tricotés, des rubans et des cœurs roses – course solidaire (Pink Run) pour soutenir la Ligue contre le cancer.

- **Semaine olympique (19 au 23 mai) héritée des Jeux de Paris 2024** : partenariat Ville et as-sociations locales. 2 600 élèves de primaire ont pu découvrir les valeurs du sport à travers des disciplines variées (rugby, athlétisme, tennis de table, judo, zumba...). La Ville continue ainsi à encourager le sport et à promouvoir ses valeurs auprès des plus jeunes.

GUYANCOURT

- Axe de travail transversal pour de nombreux services et véritable enjeu de la politique publique, la santé est **intégrée dans toutes les politiques locales de Guyancourt**, labellisée « Ville Santé OMS ».

- Cette année, de nombreux événements sportifs ont mis à l'honneur la marche et la course sur la Ville.

- Guyancourt a validé la proposition de **3 itinéraires pédestres** déposée par le Comité départemental de la randonnée pédestre des Yvelines.

- **28 sessions de marche nordique / randonnées / balades urbaines** ont été organisées gratuitement pour les adultes par le service Transition écologique.

- À l'attention des élèves des classes primaires, il a été proposé **30 sessions de marche nordique et 27 sessions de sports de rue**. Les espaces de proximité proposent régulièrement des marches.

- La **Semaine des seniors**, organisée fin septembre, a été l'occasion de proposer des ateliers autour de la santé et du bien-être.

- Plusieurs **événements** ont été organisés dans le cadre d'**Octobre rose**, mois de sensibilisation au dépistage du cancer du sein : Village Santé et Mammobus, course solidaire, actions de sensibilisation et collecte de fonds pour la recherche, organisation d'un atelier esthétique santé, animations sur le marché forain, concours de décoration des vitrines des commerçants, Nuit du cinéma solidaire organisée par le Conseil des Jeunes.

- La Ville a considérablement renforcé son **plan d'actions envers ses agents** pour concilier service public et qualité de vie au travail :

- Mise en place du plan d'actions en matière d'égalité femmes-hommes 2024-2028.

- Lancement du questionnaire sur les risques psychosociaux.

- Test expérimental d'un congé menstruel pour les agentes de la Ville, sous forme d'autorisation spéciale d'absence, dans le but de solliciter l'État à l'inscrire dans la loi.

- Étude et début de mise en place des préconisations d'un ergothérapeute pour améliorer les conditions de travail en crèche et à l'école.

- Réduction du temps de travail (de 30 à 60 minutes par semaine) pour 15 métiers qui ont des sujétions particulières dues à la nature de leurs missions.

- Mise en place d'une convention pour une mission d'accompagnement du dispositif de signalement des actes de violence, harcèlement, discrimination avec le CIG.

- Des ateliers bien-être ont été proposés aux agents entre mai et juin 2024.

LA VERRIÈRE

- Labellisation 2025 « **Ville active et sportive** ».

- Ville amie des **animaux** (2 pattes).

- Nouvelle brigade **cynophile** de police municipale.

- Lutte contre les **dépôts sauvages**, voitures ventouses...

- Déploiement de trois **boîtes à livres**.

- Travail sur l'espace urbain avec **l'acquisition d'œuvres d'art** et rénovation de rond-points.

- Propreté urbaine avec l'acquisition d'une **balayeuse municipale** qui sillonne la Ville.

- **Sport en famille** au centre social le mercredi après-midi pour bouger en s'amusant avec tous les enfants de la famille, adapté selon l'âge.

- « **Color run** » familiale au profit d'associations.

- **Transport des seniors**, organisation de la Semaine bleue, gala des Anciens, colis gourmands.

- Mise en place d'**ateliers seniors anti-isolement durant l'été** avec la participation de jeunes boursiers.

- Participation à la campagne du **don du sang** et obtention du label « Ville donneuse » niveau or.

- **Bus Santé** / Bus PMI.

- Nombreuses actions au centre social sur le **bien-être** : zumba, sophrologie, nutrition, voyages...

LES CLAYES-SOUS-BOIS

- Première édition de « **Santé Vous Bien** ». Le 16 avril 2025, dans le cadre du Festi'Familles, le CCAS a organisé avec le Sémaphore une matinée dédiée au bien-être. Plusieurs ateliers ont été proposés : kits dentaires pour enfants, conseils en aménagement du logement, vidéo d'auto-massage, atelier mémoire, dépistage

gratuit de la vue et de l'audition. Les habitants ont bénéficié de conseils santé, d'orientation vers des spécialistes et de sensibilisation aux addictions, notamment au tabac et à l'alcool.

→ **Le « Bus Santé » en halte locale.** Le même jour, 16 avril 2025, le Bus Santé du Département s'est installé au Sémaphore de 9 h à 12 h. Malgré l'absence de téléconsultations, des professionnels étaient présents pour répondre aux questions des habitants et fournir des conseils santé sur place.

→ **Maison de santé pluriprofessionnelle Simone Veil.** Inaugurée officiellement le 8 mars 2025, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, cette structure offre une prise en charge de proximité symbolique et moderne. Elle est ouverte depuis fin octobre 2024 mais poursuit son développement en 2025, notamment pour renforcer son plateau technique (radiologie, échographie, IRM, scanner) et attirer de nouveaux praticiens grâce à des aides à l'installation.

→ **Renouvellement de l'agrément CAF pour le projet social (2025-2028).** La commune a reçu le renouvellement de l'agrément de la CAF en mars 2025, validant son projet social porté par le service Vie de quartier. Ce soutien renforce les actions en faveur des familles, des jeunes et de l'inclusion, avec des financements pour des ateliers parentaux, l'accompagnement scolaire, des événements intergénérationnels et l'accès aux droits.

→ **Forum de l'emploi et de l'insertion professionnelle.** Le 14 janvier 2025 s'est tenue la 4^e édition de ce forum. Organisé par la mairie en partenariat avec les acteurs locaux (Cité des Métiers, SQY, Département, agence ActiviY), il a réuni environ 50 structures et 250 à 300 visiteurs autour d'ateliers, stands d'information, conférences et démarches pour favoriser l'emploi, la formation et l'entrepreneuriat.

→ Début 2025, la **plateforme numérique municipale Espace Citoyens** a été renforcée pour simplifier les démarches administratives des habitants, disponibles 24 h/24 et 7 j/7. Objectif : limiter les déplacements et améliorer l'accès aux services municipaux.

MAGNY-LES-HAMEAUX

→ **Sport santé au travail**

- Cours de **Pilates** gratuits proposés toute l'année au personnel communal pendant la

pause déjeuner.

- Action **Octobre rose** : proposition d'ateliers santé pendant 1 semaine.

→ **Ateliers santé et sport.** Organisation de **cours de remise en forme adultes** (1 cours par semaine – 35 personnes inscrites à l'année) et de **cours de remise en forme seniors** (2 cours par semaine – 49 personnes inscrites à l'année). Des ateliers tels que gym douce, yoga sur chaise et aquagym seniors sont proposés pour **favoriser le bien-être des habitants**, notamment les seniors. Un stage **« Bien dans son assiette »** en partenariat avec le PRIF fin 2025 a été organisé pour encourager les seniors à adopter les bons réflexes alimentaires tout en conciliant plaisir et santé.

→ **Semaine Bleue 2025.** En octobre 2025, une semaine dédiée aux seniors est organisée, comprenant divers ateliers autour du thème « Vieillir, une force à partager ».

→ **Ateliers d'échange de savoirs** : des ateliers sont mis en place en 2025 pour promouvoir le partage de compétences autour des travaux d'aiguilles, de couture, ainsi que des activités de bien-être comme la sophrologie, la gym douce, le yoga sur chaise, la chorale, l'aquagym et la cuisine, s'adressant aussi bien aux adultes qu'aux seniors. Ces initiatives visent à **renforcer les liens sociaux et à améliorer la qualité de vie** des participants.

→ **Projets intergénérationnels :**

- La distribution des **colis seniors** avec les enfants en fin d'année en est une action phare, ainsi que la mise en place de moments de jeux, de séances de cinéma, de spectacles et d'ateliers artistiques, de goûters partagés organisés sur des temps favorisant la mixité des publics et les liens intergénérationnels.

- Dans le cadre de la **Semaine Bleue**, des ateliers ont lieu à la Maison des Tout-Petits pour des activités communes seniors/bébés : yoga des animaux et modelage.

- Des **rencontres entre les centres de loisirs et le service seniors** ont lieu pour favoriser les liens entre générations.

- Des **ateliers couture intergénérationnels** sont organisés avec les enfants du Centre de Loisirs durant l'été.

- **Ateliers entre les élèves de CM1 et CM2 et des seniors** autour de jeux de société, dans le cadre

du **Passeport du civisme.**

- Organisation par le service culturel de **séances de cinéma et de spectacles** afin de favoriser les liens intergénérationnels.

→ **Mobilités douces** : participation des agents communaux au challenge vélo entreprise organisé par SQY.

MAUREPAS

→ Développement des **actions et animations en faveur des seniors** tout au long de l'année (après-midis dansants, ateliers premiers secours, ateliers, rencontres intergénérationnelles...) afin de lutter contre l'isolement.

→ **Partenariat renforcé avec l'Établissement Français du Sang** pour l'organisation de collectes tout au long de l'année.

→ Mise en place **d'actions en faveur du bien-être animal** et obtention du label Ville Amie des Animaux.

→ Gestion d'une **cabine de téléconsultation** au sein de l'Espace Solidarité afin de permettre aux habitants d'être mis en relation avec un médecin.

→ Installation de **défibrillateurs** dans les différents équipements publics ainsi que dans des lieux de promenade comme le bassin de la Courance, qui y fonctionne grâce à l'énergie solaire.

→ **Livraison de la Résidence Services Seniors (RSS)** destinée aux seniors de plus de 60 ans. Elle offre une centaine d'appartements de différentes tailles, ainsi qu'une panoplie de services incluant une salle de fitness, une piscine, un bar, un restaurant, des sorties culturelles et un service de ménage.

→ Mise en place **d'espaces sans tabac** à proximité des équipements accueillant des enfants, avant que la loi soit votée au niveau national.

→ Adoption par le conseil municipal, en 2025, d'un **plan santé** pour favoriser et accompagner l'installation de **nouveaux médecins généralistes** sur la commune.

→ Développement du plan d'action en faveur de la **qualité de vie au travail** pour les agents de la commune (Semaine du bien-être, animations sportives, réaménagement des postes de travail

avec un ergothérapeute...).

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

→ **2^e édition de la Color Run** à travers Montigny-le-Bretonneux, le 17 mai : 650 participants de tout âge dans une ambiance dynamique et bienveillante !

→ Le **Centre aquatique du Lac** a ouvert ses portes à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, avec près de 300 participantes aux sessions découvertes aquatiques et fitness.

PLAISIR

→ Plaisir s'est engagée dans une **démarche d'amélioration permanente de l'accueil du public**, et plus largement de sa relation aux citoyens, avec à la clé la labellisation **« Qualiville »** au premier trimestre 2023. Ce label, remis par l'Association Française de Normalisation (AFNOR), a pour principal objectif **d'améliorer la satisfaction des usagers** avec la garantie d'un accueil physique et téléphonique attentif et courtois, une orientation claire et efficace vers le bon service, l'obtention d'une réponse claire dans les délais annoncés, le recueil des avis, la simplification des démarches (en ligne ou non), ainsi que l'enrichissement de l'offre de services en ligne.

→ La commune de Plaisir s'est illustrée dans la **6^e édition du palmarès national Villes et villages où il fait bon vivre**, publiée le 16 février 2025. Sur un total de 34955 communes françaises, Plaisir se hisse à la **358^e place parmi les 500 villes offrant la meilleure qualité de vie**. Ce classement de référence nationale repose sur près de 200 critères couvrant l'environnement, la sécurité, les infrastructures et les services.

→ La Ville s'est portée acquéreur d'un terrain à proximité immédiate de la nouvelle Maison médicale et du Centre hospitalier. Il accueillera un **futur village médical comprenant des cabinets pour spécialistes ainsi que des logements et des places de crèche** à destination des professionnels de santé. L'ouverture de la nouvelle Maison médicale est prévue pour 2026. Située rue Mansart, près du Centre hospitalier de Plaisir, elle accueillera plus de 20 praticiens en médecine générale, médecine spécialisée, kinésithérapie et secteur paramédical.

→ **Des bâtiments municipaux accessibles** : 68 équipements sont d'ores et déjà conformes à l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) et 5 sont en cours d'aménagement.

→ Après des ateliers de co-construction avec les habitants, des **aires de street workout** ont été aménagées dans les quartiers des Gâtines, de La Haise, du Valibout et de l'Aqueduc. En plus du terrain de tennis en centre-ville, Plaisir a également mis à disposition de tous les habitants un terrain de padel.

→ Sport, jeux, sorties, rencontres conviviales... Avec **près de 200 activités par an et un planning hebdomadaire de rendez-vous fixes et gratuits**, le service de l'animation senior est digne d'un centre de vacances ! Élaboré en fonction des envies des seniors, le programme proposé est porté par une équipe aussi dynamique que sympathique.

→ Un **nouveau cimetière paysager à Plaisir** : la Ville a choisi d'aménager un cimetière paysager conciliant recueillement et respect de l'environnement. Avec 870 emplacements (20 m² par sépulture en moyenne), il proposera **différents lieux de mémoire** : caveaux, cavurnes, colombarium et jardin du souvenir. Intégré dans un cadre naturel avec allées, clairières boisées et plantations, il offrira un **espace apaisant et accessible à tous**, complété par un parking, des sanitaires et un préau.

→ Le **Parc des Quatre Saisons, inauguré en septembre**, a été entièrement réaménagé avec les habitants pour devenir un véritable espace intergénérationnel. Plus de 250 arbres ont été plantés, une prairie humide de 4000 m² aménagée, et un théâtre de verdure viendra accueillir des événements festifs. Le parc intègre des aires de jeux (1000 m²), un parcours d'orientation, des équipements sportifs, ainsi que des tables de pique-nique, un garage à vélos et des aménagements accessibles aux personnes à mobilité réduite.

→ Début 2026, la Ville inaugurera le **nouveau parc aménagé sur l'ancienne carrière voisine de la Mare aux Saules**. Ce site, situé au cœur du corridor écologique reliant les forêts de Sainte-Apolline et de Bois d'Arcy, sera transformé en un espace combinant préservation de la nature et équipements de loisirs. Les travaux d'apports de terre, engagés depuis 2023, se poursuivent en 2025 afin de préparer les aménagements et plantations qui donneront naissance à ce lieu de vie et de biodiversité.

→ Les **travaux de réaménagement du parc**, qui ont débuté en avril 2024, progressent et devraient s'achever au cours du premier trimestre 2025. Plusieurs étapes clés du chantier ont été franchies, notamment le terrassement et l'application du revêtement piéton de l'Allée du

Temps perdu, ainsi que la création partielle des fosses de plantation. Pendant toute la durée des travaux, le parc reste partiellement accessible au public. Une fois les travaux terminés à l'Est, cette zone sera à nouveau accessible tandis que la partie Ouest sera fermée pour travaux. Enfin, l'Allée du Temps perdu est de nouveau ouverte depuis la rentrée scolaire 2024.

VILLEPREUX

→ **Villepreux Génération 2035 – Génération sport**. Dans le cadre de la démarche citoyenne Villepreux Génération 2035, les habitants ont été invités à réfléchir sur le thème du sport autour de balades urbaines. Grâce à un questionnaire diffusé largement, la Ville a pu identifier quelques pistes d'actions prioritaires. Il s'agira notamment, dans les prochaines années, de construire un nouveau projet au sein du Vpark, plus adapté aux enfants, en privilégiant les espaces ombragés.

→ **De nouvelles infrastructures sportives**. En 2025, la Ville inaugure deux nouvelles structures sportives :

- Un **city-stade** dans le quartier des Hauts du Moulin, juste à côté de l'école Thomas Pesquet, dont les enfants pourront bénéficier selon un planning dédié ;

- Un **nouveau skatepark** beaucoup plus moderne et inclusif en lieu et place de l'ancien, devenu vétuste et dangereux.

Ces équipements sont rendus possibles notamment grâce à la participation financière de l'Agence nationale du sport et de la Région Île-de-France.

→ **Sport-école – Nouveaux partenariats avec les associations sportives**. À la rentrée 2025, le dispositif Sport-école s'étend. En plus des partenariats déjà conclus avec le Tennis Club de Villepreux à destination des CP, la Gym école pour les CE1 et le Ping école pour les CE2 avec SQY Ping, la Ville lance deux nouveaux cycles pour les CM1 et les CM2 :

- Le **Tir à l'arc école** pour les CM1 en partenariat avec l'association Compagnie d'Arc ;

- Le **Handball pour les CM2** avec l'association Plaisir-Les Clayes Handball. Chaque cycle est encadré par un intervenant professionnel mis à disposition par les associations partenaires, en collaboration avec les enseignants afin d'intégrer pleinement le projet sportif dans le parcours pédagogique des

enfants. La municipalité soutient financièrement ces initiatives à hauteur de 50% du coût horaire des intervenants, soit 1200 € par cycle.

VOISINS-LE-BRETONNEUX

→ Continuité d'actions

- Mise en place d'une « **Vicinavette** » (transport intramuros pour les seniors) pour accompagner les seniors dans leurs différents déplacements (médicaux, courses, activités, ...), contribuant ainsi à la lutte contre l'isolement.

- **Don du sang** : accueil des collectes 6 fois dans l'année et participation de la Ville à la collation.

- Participation à **Octobre rose** (cancer du sein) : Marche rose.

- Prévention santé auprès des seniors grâce aux **ateliers du PRIF** (marche santé, + de pas, nutrition, ...).

- Accueil des **ateliers Sport sur ordonnance**, portés par l'Institut de Promotion de la Santé de SQY, tous les mercredis après-midi à la maison du Mérentais et hors périodes de vacances scolaires.

- Accueil des ateliers « **café entr'aidant** » portés par l'Institut de Promotion de la Santé de SQY, 2 à 3 fois par trimestre, les mercredis après-midi.

- Installation du **truck « adaptation du logement »** pendant le mois du logement.

- Mise en œuvre d'une **convention au sein de la résidence La Manivelle** dans le cadre de l'habitat inclusif afin de permettre aux habitants de bénéficier d'un accompagnement col-lectif, d'un « vivre ensemble » choisi, d'une inclusion dans la société pour favoriser l'autodétermination, la participation sociale et civique en luttant contre l'isolement et en prévenant la perte d'autonomie.

→ Actions 2025

- Installation d'une **borne de télémedecine** au sein de l'Espace Marianne permettant, dans un premier temps, de proposer une offre supplémentaire à la population au regard de la difficulté de trouver un médecin traitant sur le long terme.

- **Acquisition d'une maison de santé** au dernier trimestre 2025 comprenant 3 cabinets médicaux (dont un est déjà occupé par un

médecin généraliste).

- **Organisation d'actions de prévention santé** dont le point de départ a été le forum santé en mars 2025. Ce forum a eu pour objectif de mettre en lien divers acteurs de la santé et la population de tous âges (tout-petits, jeunes, parents, seniors). Les animateurs de la Maison du Lac étaient également présents pour parler de la prévention sur la contraception et les IST auprès des jeunes. Des actions ponctuelles, comme l'installation du BUS AVC en septembre 2025, viendront compléter cet événement.

- **Organisation de 2 soirées de prévention pour les jeunes filles** : sur le bien-être, l'image de soi et les réseaux sociaux, ainsi que sur le droit des femmes (intervention d'étudiants en médecine).

- **Organisation d'une soirée jeunes mixte sur les dangers des écrans** et des réseaux sociaux (intervention d'étudiants en médecine).

- **Extension de l'expérimentation des serviettes en tissu** à l'ensemble des enfants des écoles élémentaires de la Ville.



06

PARTICIPATION CITOYENNE



GESTION DES BIODÉCHETS : MONTÉE EN PUISSANCE DU PLAN COMPOSTAGE DE SQY

Depuis 2019, SQY déploie un plan de compostage de proximité. Ainsi, les déchets de cuisine (épluchures de fruits et légumes, marc de café, etc.) sont détournés de la poubelle grise d'ordures ménagères. Quant aux déchets verts issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts, déposés pour la collecte ou en déchetterie, ils sont réduits.

En 2024, avec l'obligation réglementaire imposant aux collectivités de proposer à leurs habitants une **solution permettant de trier à la source les biodéchets**, SQY a pris la décision d'amplifier son plan compostage. Les objectifs pour 2029 se signalent par leur ambition : 40% de foyers en habitat individuel et 20% des foyers en habitats collectifs doivent être équipés d'un composteur ou d'une solution de compostage. En complément, tous les habitants volontaires pourront accéder à des **composteurs de quartier**.

DES COMPOSTEURS POUR L'HABITAT INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Ainsi, dans le cas d'une maison, un Saint-Quentinois peut obtenir un **composteur** (de 300 ou 600 litres) et bénéficier d'un **accompagnement** (session d'information et conseil d'un maître composteur via le numéro vert) en échange d'une **participation financière**.

Pour ce qui concerne les Saint-Quentinois résidant en **habitat collectif**, SQY met à disposition des composteurs. L'Agglomération forme également 2 à 3 référents par site et assure le suivi en continu.

Il est également possible **d'installer un site de compostage de quartier sur l'espace public**. Cette dernière modalité permet aux habitants motivés par le compostage (mais ne disposant pas d'assez d'espace) de pouvoir participer à l'effort général de réduction des déchets.



© C. Lauté



© C. Lauté

UN DÉPLOIEMENT EN PROGRESSION

Entre le 1^{er} juillet 2024 et le 30 juin 2025 :

- **36 sessions de dotation** ont été organisées à SQY, permettant la distribution de 307 composteurs individuels. Au total, depuis 2019, ce sont 5 053 composteurs qui ont été fournis.
- **15 sites de compostage collectifs** ont été installés. Au total, depuis 2019, ce sont 88 sites actifs qui produisent du compost.
- **73 référents de site ont été formés** lors de 11 sessions de formation. Au total, depuis 2019, ce sont 334 référents de site qui ont été initiés au compostage de proximité.



LE CODESQY, UNE INSTANCE DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Instance de démocratie participative au niveau intercommunal, le Conseil de Développement de Saint-Quentin-en-Yvelines (CODESQY) incarne une passerelle d'échanges entre la société civile et des citoyens, et les élus de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Créé en 2002, le CODESQY **contribue à la réflexion et à la conception des politiques publiques** de SQY. Il est force de propositions auprès des élus (politiques publiques, grands projets...), participe à **l'animation du débat** territorial (mise en lien des acteurs) et apporte un **éclairage « usager »**.

Constitué **d'acteurs bénévoles issus de la société civile et d'habitants**, le CODESQY fait émerger une parole collective, contribuant à enrichir la décision politique. Il est composé de **5 collèges** : Vie économique, Vie associative et citoyenne, Personnalités qualifiées, Habitants, Membres d'honneur. Il nourrit les projets et décisions des élus par ses réflexions, études, avis et propositions. Il peut être **saisi par le Président de SQY** ou **s'autosaisir** de toute question.

Le CODESQY intervient en **complémentarité** avec d'autres instances participatives (conseils de quartiers, conseils citoyens) ou initiatives territoriales. Il est **partenaire d'organismes** à d'autres échelles territoriales, comme la Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD), le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) ou encore le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER).

PROJETS ET ACTIONS 2025

En 2025, le CODESQY a poursuivi ses réflexions sur les **documents de planification** : le Plan Climat Air Energie Territorial ou le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Il s'est également positionné dans une démarche de prospective et de renforcement de sa visibilité (échelles locale et nationale).



© C. Lauté

Le CODESQY a développé ses compétences en matière de **collecte d'informations et de benchmarking** en sollicitant des acteurs reconnus. Dans le domaine du développement économique, il a dressé un panorama des différentes formes de campus ; dans le domaine des mobilités, il travaille sur un code de la rue destiné aux élus du territoire.

Dans une perspective d'ouverture vers d'autres partenaires et de nouveaux sujets, le CODESQY a **participé à la consultation nationale du CESE « Quelle France pour 2050 ? »**, et tenu une réunion publique sur le sujet.

Lors des **Rencontres Nationales de la CNCD**, le CODESQY a partagé son expérience sur l'évolution de son positionnement, dans un souci de partenariat renouvelé avec la gouvernance locale (outils collaboratifs).

Il constitue un **partenaire clé pour SQY** pour permettre des contributions et avis en phase avec les attentes et les réalités des usagers.

+ D'INFORMATIONS sur :





GUYA : LE GUICHET UNIQUE VIE ASSOCIATIVE

Au cœur de la vie locale, les associations tissent du lien social, proposent des activités culturelles, sportives ou solidaires, et répondent à des besoins concrets. Partenaires naturels des collectivités locales, elles jouent un rôle essentiel dans la cohésion et le dynamisme des territoires.

Spécificité de Saint-Quentin-en-Yvelines, le **Guichet Unique Vie Associative (GUYA)** est un service intercommunal dédié au soutien des associations du territoire. Il se positionne comme un interlocuteur pour accompagner des porteurs de projets et dirigeants associatifs dans leurs démarches : création, gestion, développement de projets, recherche de financements, etc.

LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT :

- **Entretiens-conseils sur des questions de fonctionnement** : statuts, gouvernance, obligations réglementaires, assurances...
- **Organisation de webinaires thématiques** : le Contrat d'Engagement Républicain, la présentation des comptes associatifs, les obligations réglementaires, la diversification des financements, le cadre légal des intervenants associatifs.
- **Participation aux réseaux d'experts associatifs** : une orientation adaptée aux besoins de chaque structure.
- **Animation du réseau des services communaux « vie associative »** : partage de pratiques et coordination d'actions.
- **Coopération avec la Direction du développement économique de SQY** : promotion de partenariats entre associations et entreprises.
- **Outil numérique d'appui aux associations** : développement du portail associatif numérique, centralisant des services en ligne et ressources utiles pour les associations (Voir fiche dédiée).



OBSERVATION ET ANALYSE DE LA VIE ASSOCIATIVE LOCALE :

- Actualisation régulière du fichier des associations du territoire.
- Production de données statistiques (répartition sectorielle, dynamique de création...).
- Analyse des modèles économiques des associations subventionnées.
- Publication des données sur la plateforme Open Data de SQY.

CENTRALISATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Chaque année, SQY déploie une **campagne de subventions** pour soutenir des actions d'intérêt intercommunal (sport, culture, solidarité, développement économique, etc.). En complément, SQY lance des **appels à projets** en réponse aux besoins identifiés. Ainsi, en 2025, un appel à projets a été organisé pour soutenir des animations sportives estivales proposées par des associations sur la Colline d'Élancourt. Le GUYA **accompagne les associations** pour le remplissage des dossiers de demande de subventions. Il assure le **suivi administratif** depuis le dépôt jusqu'au paiement pour sécuriser les aspects réglementaires d'octroi de subventions.

CHIFFRES CLÉS

- **4 000** associations actives sur le territoire ;
- **180** créations d'associations par an ;
- **200** associations subventionnées chaque année, pour un montant de près de 4 M€ ;
- **300** demandes de subventions déposées en ligne.



SQY OFFRE UN ACCÈS RAPIDE AUX DÉMARCHES ET SIGNALEMENTS VIA LE PEPS

Le Portail Espace Public Services (PEPS) facilite les démarches et signalements des habitants, renforçant la gestion des espaces publics à Saint-Quentin-en-Yvelines.

Accessible en ligne via sqy.fr, le **Portail PEPS** facilite les démarches des habitants et des professionnels, notamment pour le raccordement des eaux usées et pluviales, les espaces verts, la gestion des déchets, les services hivernaux ou encore la voirie. Les demandes liées à l'**utilisation du domaine public** permettent de solliciter en ligne les autorisations pour des prises de vue, tournages ou manifestations sportives, culturelles et festives sur les espaces publics. Il est également possible de consulter les cartes interactives de SQY (bornes STARTSQY, carte des aires de jeux...).

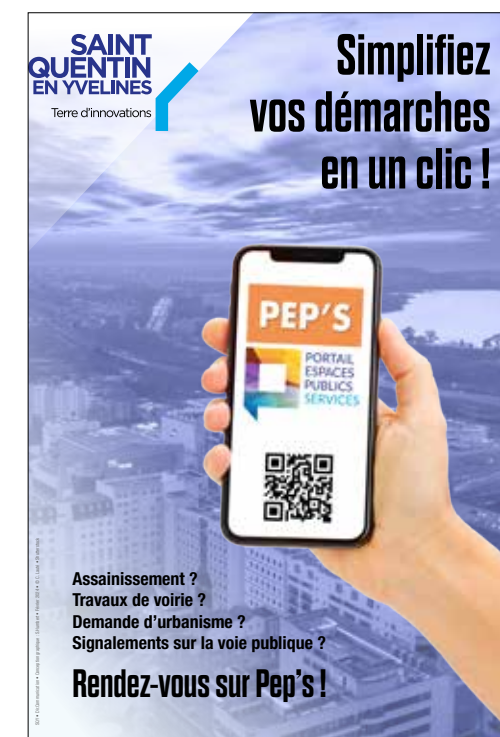
UN OUTIL DE SIGNALEMENT PARTICIPATIF

Cet outil de signalement est **essentiel à l'amélioration continue des espaces publics**. Il offre aux habitants la possibilité de remonter directement aux services techniques de SQY tout désordre ou défaut constaté (éclairage public, assainissement, espaces verts...). Cette interface simplifie le travail en **centralisant les informations pour des interventions plus rapides et efficaces**.

Pour renforcer ce dispositif, PEPS est partagé avec les communes ou gestionnaires d'espaces (Département...) qui reçoivent directement des demandes. Une cartographie permet de suivre en temps réel les signalements et l'état de leur résolution.

CHIFFRES CLÉS 2025

Au 2 octobre 2025, **2 241 signalements ont été enregistrés**. La voirie représente 536 signalements, répartis entre routes (210), trottoirs (171), abribus (59), pistes cyclables (57) et panneaux (39). Ces notifications concernent aussi bien des dégradations (nids de poule, fissures...) que des obstacles naturels gênant la circulation.



Le **secteur assainissement** et eaux usées rassemble 356 signalements, auxquels s'ajoutent 43 liés à l'eau potable, 41 pour les bassins et 36 pour les poteaux incendie.

En matière d'**éclairage et énergie**, 716 signalements ont été enregistrés, dont 548 pour l'éclairage public, 137 pour les feux tricolores et 31 concernant les bornes de recharge électrique. **227 signalements concernent la propreté des espaces ou les dépôts sauvages**.

Les **espaces verts et mobiliers** urbains comptabilisent 279 signalements, principalement sur les espaces verts (240) et les aires de jeux ou parcours de santé (39). Ces notifications concernent aussi bien des demandes de taille d'arbustes que des mobiliers dégradés.

UNE PARTICIPATION CITOYENNE À LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS

Ce système de participation citoyenne permet aux habitants de contribuer activement à la **qualité des espaces publics**. Grâce à PEPS, la réactivité des services techniques s'est renforcée, offrant un service public plus efficace, plus transparent et mieux adapté aux besoins.



LE PORTAIL DES ASSOCIATIONS DE SQY



© SQY

Dans le cadre de sa politique volontariste de soutien à la vie associative, Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) a conçu et déployé un portail numérique entièrement dédié aux associations de son territoire : sqyassos.fr.

Le **portail des associations** de Saint-Quentin-en-Yvelines constitue une véritable vitrine du dynamisme associatif intercommunal. Il a pour objectif de renforcer la **visibilité des associations** implantées dans les douze communes de l'agglomération, tout en **favorisant l'implication des habitants** dans les activités de proximité. Il reflète la diversité, l'engagement et la vitalité des structures associatives du territoire.

L'ambition de cette plateforme est de **soutenir et développer la vie associative locale**, en s'adressant à l'ensemble des publics concernés : les **habitants curieux de découvrir des initiatives locales ou désireux de s'investir**, les **bénévoles**, qu'ils soient débutants ou déjà engagés, ainsi que les **responsables associatifs** et porteurs de projets en quête de ressources et de soutien.

RESSOURCES ET SERVICES PROPOSÉS SUR SQYASSOS.FR

→ Promotion des associations locales :

- Un annuaire des associations, permettant aux structures actives de gagner en visibilité et aux habitants de mieux connaître l'offre associative près de chez eux.
- Un agenda en ligne où les associations peuvent annoncer leurs événements ouverts au public, contribuant ainsi à élargir leur audience.

→ Information et accompagnement d'experts :

- Un site ressources régulièrement mis à jour, proposant des informations utiles : sessions de formation, temps de rencontres, appels à projets, etc.
- Une présentation des acteurs experts de la vie associative et de dispositifs d'accompagnement, utiles aux dirigeants associatifs pour structurer et faire évoluer leur organisation.

→ Mobilisation et accompagnement des bénévoles :

- Un espace consacré au bénévolat, incluant des conseils pratiques pour s'engager et une bourse intercommunale des bénévoles pour mettre en lien l'offre et la demande.
- Les associations y publient leurs missions, facilitant la mobilisation citoyenne autour de leurs projets.

En complément, SQY édite et diffuse une **newsletter associative** à plus de **1500 contacts**, permettant de relayer les actualités, les ressources disponibles et les initiatives locales.

CHIFFRES CLÉS

- **950 comptes associatifs créés** sur la plateforme
- **450 événements publiés** dans l'agenda en ligne
- **4 000 fiches** recensées dans l'annuaire des associations



SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AXE PARTICIPATION CITOYENNE

En 2025, SQY réaffirme son soutien aux associations sportives locales par des aides financières, un appui logistique renforcé et de nouveaux temps d'échanges. Focus sur les actions majeures de l'année, dont l'animation de la Colline d'Élancourt, confiée aux associations locales.

En 2025, Saint-Quentin-en-Yvelines poursuit son **engagement en faveur du tissu sportif local**, levier essentiel du lien social et de la participation citoyenne. Ce soutien s'exprime d'abord par l'attribution de subventions qui permettent aux associations de **développer leurs projets** et d'agir au plus près des habitants. Cette année, 56 associations ont déposé 120 dossiers. L'enveloppe globale allouée atteint 333 825 €, répartie comme suit : 176 725 € pour le sport de haut niveau, 75 600 € pour les actions intercommunales, 42 500 € pour les manifestations sportives, et 39 000 € dédiés à l'accès au sport pour toutes et tous.

Au-delà de l'aide financière, SQY fournit également un **appui logistique**. En 2025, 20 événements sportifs ont bénéficié de prêts de matériel ou de dons de goodies. Une dizaine d'entre eux ont mobilisé la communauté de bénévoles coordonnée par l'agglomération. Parmi les temps forts : le **championnat de France de gymnastique** organisé par la Gymnastique Élancourt Maurepas au Vélodrome, qui a rassemblé plus de 4 000 spectateurs. Une belle illustration du dynamisme et du rayonnement des associations locales.

UN PREMIER TEMPS DE RENCONTRE ENTRE DIRIGEANTS ASSOCIATIFS

SQY a également organisé en 2025 un premier moment d'échanges réunissant les dirigeants des associations soutenues. Ce rendez-vous s'est tenu au Vélodrome National, théâtre des épreuves olympiques et paralympiques de l'été dernier.



© C. Loulé

Objectif de la rencontre : **renforcer les liens entre les acteurs du territoire**, présenter les grands projets portés par la direction des sports et écouter les attentes des dirigeants associatifs, en matière de formation, d'accompagnement ou de soutien.

Les associations sportives de SQY contribuent pleinement à la **santé et au bien-être** des habitants. Par leurs résultats, leurs actions et leurs événements, elles participent aussi à **l'attractivité** du territoire.

LA COLLINE D'ÉLANCOURT, NOUVEL ESPACE ANIMÉ

- La réouverture de la Colline d'Élancourt a constitué un **moment marquant de l'année**. Un appel à projets a été lancé pour permettre aux habitants de se réapproprier ce site naturel. **Huit associations saint-quentinoises** y ont proposé des activités variées tout l'été, soutenues par une enveloppe de 12 090 €, valorisant leur savoir-faire et leur rôle **d'encadrement** auprès du public.

UN CONTRAT DE VILLE QUI S'APPUIE SUR L'EXPERTISE D'UN GROUPE D'HABITANTS

Engagée de longue date dans la politique de la ville, SQY vise à toucher les publics les plus éloignés des politiques publiques. Le nouveau contrat de ville prévoit une mobilisation des habitants des QPV sous des formes différentes.



© Shutterstock

La communauté d'agglomération de SQY est engagée dans la **politique de la ville** depuis les années 1990. Dans ce cadre, elle met en œuvre une **mobilisation active de l'ensemble de ses politiques de droit commun**, dont le déploiement dans les quartiers prioritaires est une réalité quotidienne. Cela s'exerce notamment à travers ses compétences en matière d'habitat, de transports, de développement économique, d'aménagement du territoire, de santé, de culture, d'éducation et de lutte contre toutes les formes de discrimination. La politique de la ville, **compétence obligatoire de SQY**, repose sur un ensemble d'outils structurants complémentaires avec les partenaires de la Politique de la ville sur le territoire.

CONTRAT DE VILLE : 3 AMBITIONS PRINCIPALES

Dans le cadre du **Contrat de ville Engagement Quartiers 2030**, SQY se fixe trois objectifs principaux sur lesquelles elle est déjà activement engagée. L'objectif est de toucher les publics les plus éloignés des politiques publiques, d'intensifier les actions et la communication, et de faire connaître une offre de services variée et ciblée.

Cette démarche inclusive vise à **mobiliser, encourager et susciter l'engagement** des habitants à travers un accompagnement renforcé et durable, mené par des professionnels expérimentés.

En juin 2023, un groupe d'une vingtaine d'habitants issus des quartiers prioritaires, et orientés par les communes, a été constitué pour participer à l'élaboration du Contrat de ville 2024-2030.

La **participation des habitants** est également encouragée dans la mise en œuvre et l'évaluation des actions. Elle permettra non seulement de les aider à mieux comprendre les politiques publiques déployées sur le territoire, mais aussi de jouer un rôle de relais d'information auprès des autres résidents sur l'offre de services disponible.

CHIFFRES CLÉS

- Une **vingtaine d'habitants des QPV** mobilisés tout au long du contrat de ville, avec une rencontre prévue chaque trimestre.
- Ces habitants contribuent à adapter l'offre de services déployées à SQY et sont des relais d'information de proximité auprès des habitants des QPV
- **Quatre rencontres** ont eu lieu entre 2024 et 2025, avec en moyenne **18 habitants** présents à chaque rencontre.

LE PROGRAMME BÉNÉVOLES DE SQY : UN HÉRITAGE VIVANT DES JEUX

Pensé initialement pour accompagner les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le Programme Bénévoles de SQY s'est transformé en un véritable réseau citoyen. Animé tout au long de l'année, il incarne aujourd'hui un levier fort d'engagement, de solidarité et de vitalité territoriale.

Créé en 2023 à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le **Programme Bénévoles de Saint-Quentin-en-Yvelines** a d'abord été pensé comme un dispositif ponctuel d'accompagnement des spectateurs, entre les gares et les sites olympiques du territoire.

L'APRÈS-JOP : UNE RELATION DE FORTE PROXIMITÉ

L'enthousiasme collectif et la mobilisation exceptionnelle des 521 bénévoles sélectionnés – dont 478 se sont effectivement engagés sur le terrain – ont rapidement donné naissance à une dynamique bien plus pérenne.

Depuis les Jeux, un **véritable réseau structuré** s'est développé, porté par une relation de proximité forte et des actions régulières pour entretenir l'engagement. En 2025, ce réseau a répondu présent au sein de **392 missions bénévoles** proposées par le Programme Bénévoles SQY. Ils ont participé à une vingtaine d'événements du territoire, qu'ils soient sportifs, culturels ou associatifs.

FORMER, VALORISER, FIDÉLISER

Au-delà de leur mobilisation, les bénévoles bénéficient tout au long de l'année d'un **accompagnement sur mesure**.

En 2025, deux **formations en partenariat avec l'Institut de Promotion de la Santé (IPS)** ont été proposées : l'une dédiée à la **santé mentale**, l'autre organisée dans le cadre d'**Octobre Rose**, axée sur la prévention et le bien-être. Ces temps de formation renforcent les compétences utiles au quotidien et répondent aux aspirations des bénévoles à être acteurs de leur engagement.



© C. Lanté

UN OUTIL AU SERVICE DE LA SOLIDARITÉ

Pour remercier les bénévoles et encourager leur implication, une **trentaine d'invitations** à des événements locaux (sportifs ou festifs) ont été offertes en 2025. Ce geste symbolique participe à la reconnaissance de leur engagement et à la consolidation d'un **réseau actif et solidaire**.

Dans les mois à venir, un **événement convivial** sera organisé pour célébrer cet engagement collectif et renforcer les liens créés depuis 2023. Le **Programme Bénévoles de SQY** s'impose aujourd'hui comme un **outil durable au service de l'engagement citoyen**, pilier d'un territoire solidaire, vivant et mobilisé.



ACTIONS DES COMMUNES EN FAVEUR DE LA PARTICIPATION CITOYENNE



© C. Loué

COIGNIÈRES

- Mise en place d'un **zonage ZAENR** (Zones d'accélération pour le développement de la pro-duction d'énergies renouvelables) en concertation avec les habitants. **2 zonages proposés** : panneaux photovoltaïques et thermiques en toiture et ombrières photovoltaïques sur parkings.
- Création d'une **aire mixte multisports intergénérationnelle** : échanges avec les Coigniériens sur le projet le 29 avril avant le démarrage des travaux.
- **Réaménagement du parc de la Prévenderie** : sondage des Coigniériens afin de recueillir leurs besoins et avis en mai-juin 2025 et réunion publique de présentation de la phase d'étude le 10 septembre 2025.
- **Poursuite des conseils de quartiers** dotés d'un **budget participatif** à destination des habitants.
- Poursuite du **Conseil municipal des enfants et des jeunes**.

ÉLANCOURT

- **6 campagnes de collecte de sang organisées par le CCAS** en partenariat avec l'Établissement français du sang (EFS) à l'hôtel de ville (salle du conseil municipal) ou à l'Agora. La Ville a obtenu cette année le label « Commune Donneur » niveau Or.
- **Comités de quartiers (sécurité et prévention à la délinquance)** : travail avec les habitants des quartiers sur différentes problématiques du cadre de vie (stationnement, aménagement...).
- **Distribution aux habitants de graines** pour prairies fleuries lors d'événements.
- **Agriculture urbaine** : « Potager au cœur de sa résidence : herbes aromatiques » : résidence l'Astrolabe – quartier ZAC des Réaux.
- **Accompagnement de l'association des jardins familiaux** des IV Arbres pour l'évacuation de leurs déchets verts : mise à disposition d'une benne (2 fois par an).
- Animations d'ateliers de jardinage, de réemploi et de peinture végétale.

→ Opération de nettoyage de la nature

- **Participation à l'opération World Clean Up Day** : 2 points de RDV pour nettoyer son quartier (Centre-ville quartier des 7 Mares – Clef de Saint-Pierre : samedi 20 septembre de 9h15 à 11h30) : tri des déchets ramassés (emballages/papiers – mégots...) – matinée clôturée par un moment convivial autour d'une collation offerte par la municipalité.
- **Opération « Clean ton quartier » par les jeunes** de l'accueil ados de la Ferme du Mousseau (anciennement PAJ) accompagnée de séances de sensibilisation au respect de notre environnement (éducation et formation).
- **Soutien aux opérations de nettoyage de la nature** menées par les écoles, les particuliers et les associations, par le biais de dons (sacs poubelles, gants...), de prêt de matériel (pinces, chasubles) et de soutien logistique (rapatriement des déchets).
- **Concours des balcons, jardins et résidences fleuries** – règlement du concours basé sur un fleurissement pérenne accentué vers le développement durable et la biodiversité (usage de plantes vivaces, de plantes économes en eau et en engrais, usage de paillage, récupérateurs d'eau, composteurs, nichoirs, plantes hôtes pour insectes, oiseaux...).

GUYANCOURT

- **Un projet de ville participatif et inclusif** a été proposé aux habitants en 2024 pour imaginer leur ville en 2040. Trois étapes de concertation ont été déclinées tout au long de l'année :
 - Janvier-avril : état des lieux participatif.
 - Avril-septembre : identification collective des actions possibles. Débat en ligne, stand participatif, atelier Parlement du futur avec des jeunes Guyancourtois.
 - Décembre : restitution et partage.
- Dans le cadre de la **loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables** (APER), les Guyancourtois ont pu donner leur avis sur les zones dites d'accélération proposées par la Ville : une première carte a mis en évidence les zones concernées par de la géothermie et de la bio-masse, et une deuxième, par des énergies solaires photovoltaïque et thermique.
- La **concertation** mise en place par Guyancourt et SQY pour la **modification de la Zone**

d'Aménagement Concerté (ZAC) de Villaroy s'est traduite par deux réunions publiques et la diffusion d'informations par voie de presse. Cela a permis de répondre aux habitants et d'échanger sur la qualité et la densité de la construction ainsi que sur l'importance des sujets environnementaux à prendre en compte.

→ Les instances de participation citoyenne à Guyancourt

- Création du **Conseil des crèches** depuis 2024. Il est composé de 10 parents usagers des crèches et multi-accueils municipaux, tirés au sort parmi les volontaires, avec un mandat de deux ans pour travailler et émettre des propositions d'amélioration.
- Par ailleurs, il existe à Guyancourt **2 types d'instances participatives citoyennes** :
 - Les Conseils Citoyens sont animés par des habitants et des acteurs locaux sur 4 secteurs géographiques. Ils permettent aux Guyancourtois d'être acteurs de leurs quartiers, afin d'améliorer le cadre de vie, de favoriser le bien-vivre ensemble et de renforcer le lien social.
 - Les Groupes Action Projet permettent aux habitants non élus au Conseil municipal de s'impliquer dans la coconstruction de projets d'intérêt général.

Ces derniers concernent des aménagements d'espaces publics ou des politiques publiques menées par la Ville.

→ Une ville ouverte aux partenariats

- La Ville accompagne et mène un **travail collaboratif avec les associations locales** mobilisées sur les enjeux liés à la transition écologique, ainsi que les collectifs d'étudiants dans le cadre de projets d'étude ou de journées RSE (journée de sensibilisation).
- Cela peut se traduire par du prêt de matériel, par un accompagnement organisationnel du projet ou encore par un accompagnement logistique.
- Par ailleurs, la Ville est **membre de l'association Terre & Cité**.

LA VERRIÈRE

- Obtention de la **Marianne d'or 2025** pour les actions en matière de citoyenneté.
- **Ville marraine** : jumelage avec l'escadron 13/1 du groupement de gendarmerie blindée.
- Diffusion du livre sur l'histoire de La Verrière en partenariat avec le Musée de la Ville (ateliers participatifs).
- Participation au **World Clean Up Day**.
- Création du **livre de recettes de la Ville** en coconstruction avec les habitants.
- **Bénévolat des habitants** sur les ateliers du Centre socio-culturel (couture, découverte de l'anglais, italien, français, cuisine, présence sur les fêtes de la Ville, etc.).
- **Café des habitants** et des parents.
- **Conseil Municipal** des Jeunes.

LES CLAYES-SOUS-BOIS

- **Grande enquête sur le stationnement**. Une **enquête participative** a été lancée au début de l'année pour recueillir l'avis des habitants qu'ils habitent ou travaillent dans la commune sur les problématiques de stationnement. Les réponses étaient attendues jusqu'au 31 mars 2025.
- **Relance des conseils de quartier**. Les conseils de quartier, vecteurs de démocratie de proximité, ont repris en avril-mai 2025 :
 - Quartier Nord : première session tenue le 11 février 2025 ;

Ensuite, trois réunions ont été programmées :
-9 avril à l'école élémentaire Paul-Éluard (quartier Nord),

-29 avril à l'école Victor-Hugo (quartier Ouest),

-20 mai à l'Espace Philippe-Noiret (quartier Centre).

Lors de ces rencontres, les habitants étaient appelés à échanger avec les élus et les services municipaux, et à notamment découvrir les résultats de la première phase de l'enquête sur le stationnement.

- **Soirée de restitution des projets jeunes**. Le

23 mai 2025, le Pôle Jeunesse (16-25 ans) du Centre social Le Sémaphore a organisé une soirée de restitution des projets jeunes. Ce fut l'occasion de valoriser les **dispositifs « Zoom Avenir » et « Les Chantiers Jeunes »**, où des jeunes ont présenté leurs initiatives :

- **Des projets humanitaires** : l'un en Bulgarie auprès d'enfants réfugiés, l'autre au Sénégal pour venir en aide à des nouveau-nés abandonnés.
- Des **actions locales** : travaux d'entretien dans la ville (peinture, espaces verts, bâtiments publics) réalisés par de jeunes Clétiens pendant l'été.

- **Foire aux livres jeunesse à 1 €** : le 15 février 2025, en collaboration avec Cultura et l'association Lire c'est Partir, la Ville a organisé une grande foire aux livres jeunesse à 1 €. Une initiative solidaire et citoyenne visant à favoriser l'accès à la lecture dès le plus jeune âge et à soutenir la lutte contre l'illettrisme.

MAGNY-LES-HAMEAUX

- Bénévolat, conseil de centre et comité séniors. Plus de 50 bénévoles s'impliquent régulièrement dans les actions portées par le Centre Social, renforçant les solidarités et la participation citoyenne sur le territoire (ASL, CLAS, comités d'habitants, projet tote bag, animation d'ateliers...). Participation du Centre Social au projet d'agriculture urbaine du quartier du Buisson : sensibilisation des publics, aide logistique, présence sur les ateliers de plantation, fabrication du mobilier... Soutien aux habitants engagés dans la mise en œuvre de l'agriculture urbaine au Buisson et, si besoin, dans la création d'une association.

- **Comité consultatif environnement**. Ces comités sont des outils de **démocratie participative** autour des **problématiques environnementales** : biodiversité, énergie, déchets, mobilité, services durables... Cette année, 2 comités consultatifs sur le thème de l'environnement ont eu lieu :

- Résultat de l'étude sur la chaleur fatale (11 personnes),
- Consigne du verre et réensauvagement (11 personnes),
- Mise en place d'un questionnaire-habitants sur la transition (90 réponses).

MAUREPAS

- **Développement des permis de végétaliser** pour offrir la possibilité aux Maurepasiens de jardiner librement et de planter des fleurs sur les massifs et trottoirs disponibles.
- **Mise à disposition par la commune d'un terrain** destiné au projet de permaculture de l'association AMMAP, sur la jachère florale au hameau de Villeneuve.
- **Animation du conseil des aînés** et de ses commissions afin de favoriser l'expression des citoyens et d'enrichir la décision politique par leurs avis et leur vécu.
- **Animation du conseil des jeunes**, installé en 2025, pour permettre de donner la parole aux jeunes dans un rôle consultatif.
- **Organisation de chantiers participatifs** pour accompagner les jeunes dans le financement de leurs projets tout en leur permettant de réaliser des travaux pour le collectif. Il s'agit aussi d'une action de socialisation par le travail.

- **Poursuite de l'aménagement de l'écoquartier**, qui intègre dans sa construction la consultation des habitants. L'ensemble des opérations et aménagements de ce nouveau quartier doit répondre aux défis environnementaux et sociaux actuels, tout en offrant un cadre de vie agréable et durable. Par ailleurs, l'écoquartier poursuit 4 grands objectifs : reconstruire la Ville sur elle-même en permettant la mutation d'une partie de la zone d'activités, créer un véritable parcours résidentiel, favoriser la mixité sociale, notamment grâce à une offre en logements diversifiés, redynamiser la zone commerciale, notamment grâce aux nouveaux habitants.

- Réalisation, en 2025, des **travaux d'aménagement du parc de l'écoquartier** de 4 000 m² après concertation des conseils des jeunes et des aînés ainsi que des habitants.

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

- **L'aire de jeux du Pas du Lac va bénéficier d'une extension** : ce sont les élèves de l'école élémentaire Les Iris qui ont choisi les nouveaux équipements !
- **Le séminaire annuel des Conseils de quartier** s'est déroulé à la Direction des services techniques, permettant aux conseillers de découvrir la diversité des missions de ce service et de ses agents.

- La Ville a déposé deux dossiers au **vote participatif de la Région Île-de-France** :

- L'extension d'une piste cyclable ;
- Le déploiement de salles sensorielles dans les accueils de loisirs, à destination notamment des enfants en situation de handicap.

PLAISIR

- **Bafa citoyen** : 7 jeunes âgés de 16 à 25 ans, scolarisés, ont été retenus dans le cadre du projet Bafa Citoyen après le passage devant un comité composé d'élus et de techniciens de la Ville, pour bénéficier d'une **subvention de 350 € par jeune**. En contrepartie, pendant 1 an, ils devront réaliser 30 heures citoyennes dans le cadre d'activités de la Ville, ainsi que leur stage pratique dans les ALSH municipaux.

- **Passeport du civisme** : afin d'impliquer les jeunes dans des initiatives citoyennes concrètes et de promouvoir un vivre-ensemble harmonieux, la Ville a adhéré à l'Association du Passeport du Ci-visme. Dans ce cadre, elle s'engage à travailler avec les CE2 de l'école élémentaire Jacques Prévert.

- La Ville de Plaisir conduit une **politique ambitieuse de dialogue citoyen**, notamment à travers son Assemblée citoyenne. Composée de cinq collèges, cette instance apolitique et indépendante fonctionne comme un véritable laboratoire d'idées, permettant aux membres de contribuer à des réflexions variées au sein de commissions et de groupes de travail. L'Assemblée a joué un rôle déterminant dans l'obtention de la certification Qualivilles® et accompagne aujourd'hui la Ville dans ses démarches stratégiques autour de la sobriété lumineuse, de la citoyenneté active, du parcours usager, de l'égalité des chances, de la mobilité, du label Ville amie des aînés et de la sécurité. Chaque commission a déjà produit un rapport assorti de recommandations, confirmant ainsi la place centrale de l'Assemblée dans l'association des habitants à la conception des politiques publiques et dans l'amélioration continue des services municipaux.

- **Octobre rose** : la Ville, l'association Energym et les partenaires locaux rassemblent près d'un mil-lier de participants dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein.

→ La Ville organise la **sixième édition de Prox’Aventure**, un événement au cours duquel les jeunes Plaisirois ont rencontré la Police nationale, la Police intercommunale, les sapeurs-pompiers, les jeunes sapeurs-pompiers ainsi que les policiers bénévoles de Raid Aventure. Placée sous le signe du sport et du civisme, cette journée conviviale a favorisé le dialogue et renforcé la citoyenneté aux côtés de celles et ceux qui veillent sur nous au quotidien.

TRAPPES

→ Agir pour sa ville

- La ville crée des espaces de participation pour tous :
 - Sensibilisation,
 - Porteurs de projets,
 - Implication citoyenne à l’échelle locale ou nationale.

→ Collectif citoyen en action

- Des jeunes formés ont lancé **Planet’Trappes**, collectif d’actions écologiques locales.

→ Concertation urbaine

- Une démarche de concertation est en cours dans le cadre de la **transformation du Plateau Urbain**.
- Une **vingtaine d’habitants** déjà mobilisés.

VILLEPREUX

→ Retour sur la Semaine de la citoyenneté

Du 28 mars au 5 avril 2025, Villepreux organisait sa première édition de la Semaine de la citoyenneté, un événement pour faire vivre la citoyenneté sous toutes ses formes. Au programme :

- La Journée de la sécurité routière ;
- La Fête du Liban, pour célébrer la citoyenneté internationale autour du partenariat entre Villepreux et Azour ;
- Une Journée écocitoyenne ;
- Un Rallye citoyen pour les jeunes du collège et du lycée ;
- Une conférence sur la laïcité ;
- Un concert avec la chorale des collégiens

d’Oxford pour célébrer la citoyenneté européenne et la signature du label « Ville européenne » ;

- Le renouvellement du Conseil municipal junior.

→ Villepreux Génération 2035

Durant 6 mois, la Ville a lancé une **grande concertation citoyenne Villepreux Génération 2035** pour recueillir les attentes et les besoins des habitants autour de 3 thématiques mises à l’honneur pour dessiner l’avenir de la commune sur la base de politiques publiques adaptées et innovantes :

- Bien grandir, autour des Assises de la petite enfance et de la parentalité ;
- Bien vieillir, autour de la démarche « Ville Amie des Aînés » ;
- Bien s’épanouir avec Générations sport.

Chacune de ces thématiques a fait l’objet d’une démarche participative adaptée et d’un plan d’action présenté à la population lors de restitutions publiques. Un site dédié www.generation2035.villepreux.fr recense les différentes contributions et conclusions de ces démarches. La démarche devrait se poursuivre dans les prochaines années autour de nouvelles thématiques.

VOISINS-LE-BRETONNEUX

→ Continuité d’actions

- Organisation des **matinales de l’action sociale** incluant les partenaires, et notamment les conseils de quartier.
- La commune inclut dans son CLSPD les **conseils de quartier**, notamment via les commissions thématiques qui y sont organisées.
- Participation du **Conseil municipal des jeunes (CMJ) à la course du Printemps** organisée par le Centre Alfred de Vigny et vente de crêpes dont les bénéfices ont été reversés à l’association Dunes d’Espoir.
- **Participation du CMJ aux cérémonies** et commémorations officielles.
- Mise en place en 2022, le **Répar’Kafé est une solution conviviale**, écologique et gratuite pour prolonger la durée de vie de vos équipements électriques.

- Obtention du **prix de la Participation citoyenne** par le *think tank* pour la concertation sur le devenir du site du Bois de la Garenne.

→ Actions 2025

- En route vers le **label Ville Amie des Aînés (VADA)** : après un état des lieux et des ateliers participatifs avec les seniors et les acteurs locaux, le plan d’actions a été voté en Conseil municipal et des groupes de travail sont proposés aux habitants et aux partenaires.
- Mise en place d’un **groupe de travail sur la mobilité**, dans le cadre de la démarche VADA. Composé d’élus, d’habitants, d’associations et d’agents, il a pour but de porter une réflexion sur les freins à la mobilité des seniors afin d’identifier des solutions possibles en fonction des compétences territoriales locales.
- Le Conseil municipal des jeunes a travaillé en partenariat avec l’association du Mouvement européen pour créer 2 nouvelles pages dans le **passeport jeunes citoyens** à destination des CM2 : la citoyenneté européenne et l’Union européenne.
- Participation des jeunes aux **interviews des personnes âgées à Repotel** et de femmes inspirantes dans le cadre de l’exposition « Voisins célèbre les femmes ».
- **Bouchons solidaires** : récupération des bouchons en plastique au profit de l’association Handi-Cap Prévention en mairie, au gymnase, dans différentes écoles de la Ville et au centre socio-culturel Alfred de Vigny. Les fonds générés par leur recyclage financent des fauteuils roulants et du matériel spécialisé pour les enfants en situation de handicap.

[illegible][illegible]

